



COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XIV.

Contenant les Mémoires DE GUILLAUME DE VILLENEUVE, *ceux de* LA TRÉMOILLE *& ceux du* CHEVALIER BAYARD.

XVe & XVIe SIÈCLE.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 f., à cause des frais de poste.

C'est au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adresser, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XIV.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1786.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET
LES MÉMOIRES
DE
GUILLAUME DE VILLENEUVE

QUELQUES recherches qu'on ait faites, on n'a rien découvert de poſitif ſur l'origine & l'époque de la mort de Guillaume *de Villeneuve*. Pluſieurs familles Françoiſes portent encore ce nom ; mais il nous ſeroit impoſſible de décider à laquelle il appartient. Un *Eſtat* de la Maiſon de Charles VIII, dreſſé en 1490, préſente le nom de Guillaume de Villeneuve parmi ceux des Écuyers de ce Monarque. Ce fut ſans doute en cette qualité qu'il l'accompagna dans l'expédition d'Italie. Un autre *Eſtat* de la Maiſon de Charles, qui ne s'étend pas au-delà du

dernier de Décembre 1496, fait mention de Guillaume de Villeneuve dans la classe des *Maistres-d'Hostel* du Roi (a); & cet Historien nous apprend lui-même que Charles l'avoit revêtu de cet office pour le dédommager des fatigues qu'il avoit essuyées, & des pertes qu'il avoit faites quand les François furent forcés d'abandonner le Royaume de Naples. Un an après son retour dans sa Patrie, Villeneuve rédigea ses Mémoires, le seul ouvrage de ce genre où l'on nous ait transmis des détails sur ce qui se passa dans le Royaume de Naples, après que Charles VIII eut abandonné à leurs propres forces les François qu'il y avoit introduits (b).

Nous avons tâché de rectifier dans les Notes ou les Observations les erreurs qui

(a) Dans la liste des noms de ces Officiers, on lit ceux de *Dinteville*, *de l'Isle-Adam de Tournon* &c. Leurs gages étoient de 400 liv.

(b) Dans un des grands évènemens qu'amena cette révolution, il y a une Anecdote digne d'être conservée. Ferdinand, battu par d'Aubigny à Seminara, eut son cheval tué sous lui; il fuyoit pour éviter la mort,

lui font échappées; nous avons cru devoir suppléer à son silence sur quelques évènemens importans, & hazarder nos conjectures sur plusieurs noms de villes & de personnes qui nous ont paru étrangement défigurés dans le texte. Ce qui tient à la Géographie nous a d'autant plus coûté de travail, que plusieurs des villes citées par Villeneuve, ne sont maintenant que de simples hameaux, dont les noms ne figurent pas même sur nos Cartes-Géographiques.

Dom Martêne (a) est le premier Éditeur des Mémoires de Guillaume de Villeneuve:

&c. ne dût son salut qu'à l'amitié. Jean d'Altavitta, autrefois son Page, lui étoit tendrement attaché. La mort ou la captivité de son Maître étoit inévitable; il se précipite à bas de son cheval, & oblige Ferdinand d'y monter. Au même instant le généreux Altavitta, criblé de coups, expire aux pieds du Monarque. Si l'ame de Ferdinand étoit digne de celle de son ami, quels pleurs il dut répandre!

(b) Voyez le *Thesorus Anecdotorum* de Dom Martêne, Tom. 3, colonne 1505.

il les fit imprimer ſur un Manuſcrit qui appartenoit à Jacques du Poirier, Médecin de Tours.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

DE

GUILLAUME DE VILLENEUVE,

Commençant en 1494, finissant en 1497, contenant la conquête du Royaume de Naples par Charles VIII, & la maniere dont les François en furent chassés.

JE Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Confeiller, & Maiftre d'Hoftel du Roy de France, de Secile & de Jerufalem, Charles VIII de ce nom, mon très-haut & redouté Seigneur & Souverain, foit donnée gloire & bonne victoire de tous fes ennemis.

Moy eftant prifonnier au Roy Ferrand (1), prins en la conquefte du Reaume de Naples, detenu tant en fes (a) gallées par force, que en la groffe tour du portal du chafteau neuf de Naples par l'efpace de un an & trois jours, pour eviter oifiveté, ay voulu rediger & mettre par efcript & en memoire la venue du très-victorieux bien aymé & par tout le monde redoubté Roy en ce Reaume de Secile & cité de Naples, des geftes & actes qui par lui ont efté faits.

(a) Galères.

eſtant oudit Reaume, & ce qui s'eſt enſuivi après ſon departement, ſelon ce que j'en ay peu veoir & ſavoir en mon petit entendement.

Et premierement, le très-vertueux, & très-victorieux, & très-aimé, & bien ſervy, & par tout le monde redoubté paſſa les monts en 1454 à l'âge de 22 ans. Après paſſa la Duché & Seignourie de Milan, la Terre & Seignourie des Lucquois, auſſi la Seignourie des Piſans, qui totalement ſe donnerent à lui de leur liberal arbitre & propre voulenté. Et pareillement paſſa par la terre & Seignourie de Flourence (2), là où il feiſt la plus belle entrée en armes, tant de gens de cheval que de gens de pié, qui jamais fut faite aux Italies, comme l'on diſoit, & logea par toutes les maiſtreſſes villes des Seignouries deſſuſdites, reſervée la ville de Milan, & par tout euſt grand recueil & bonne obeiſſance. De-là entra dans la terre & Seignourie de (a) Saenne, en laquelle cité pareillement logea, & y a eu toute bonne obeyſſance, & grant recueil, comme deſſus ay dit, & tant alla le Roy par ſes journées qu'il arriva en la terre Romaine; & logea dedans ladite cité l'eſpace de trois

(a) Sienne.

ſemaines ou environ & toute ſon armée.

Nonobſtant que le Duc de Calabre eſtoit arrivé dedans ladite cité de Rome un bien peu de tems avant, accompaigné de grand nombre d'hommes d'armes, & de pluſieurs autres gens de guerre, tant à cheval qu'à pié, pour lui vouloir garder le pas. Mais quant il ſçeut la venue du très-grand & puiſſant Roy, il deſlogea lui & toute ſon armée de la ville de Rome, & ſe retira à toute diligence au Reaume de Naples.

Après que le Roy Charles euſt logé & ſéjourné trois ſemaines ou environ en la ville & Cité de Rome, comme vous ay dit ci-devant, nonobſtant pluſieurs diſſentions & grand murmures, qui eſtoient dedans ladite Cité. Aprés tout ce fait, il deſlogea de ladite ville de Rome en grand amour & grande amitié d'avec notre S. Pere le Pape Alexandre (3), & s'en alla ſon voyage pour faire la conqueſte de ſon Reaume de Naples & de Secile.

En allant le Roy ſon chemin, paſſa par une ville nommée Mont (a) S. Jehan, qui eſtoit au Marquis de Peſcaire. Pour certaines violences, & autres grands deplaiſirs, qu'ils avoient fait au Roy, & auſſi qu'ils ſe

(b) Monté-di-San-Giovani.

déclarerent ses ennemys, partist le Roy de la ville de Bahue (4) un après disner, & feist dresser l'artillerie devant ledit Mont S. Jehan ; & à bien peu de baterie promptement & vertueusement commanda ledit Prince, que l'assault fut donné, laquelle chose ne faillist pas commander deux fois : car soudainement fut fait de tant bons & hardis Capitaines & gens de guerre, qui là estoient, que autre chose ne demandoient, que d'acquerir honneur & faire service à leur Roy & souverain Seigneur. Et fut l'assault donné ainsi, comme il le commanda, si très-asprement, que les ennemis furent vaincus, & le tout mis à feu & à sang pour donner exemple aux autres : & delà alla toujours son droit chemin faisant sa conqueste.

Ledit Roy Charles très-vertueux & très-victorieux, lui arrivé en son Reaume de Naples, tout incontinent le Roy Alfonse, le Duc de Calabre son fils, & le Prince de Haultemore (5) son frere, eux bien avertis & assertenez de la venue & grande puissance du Roy, ne l'ouserent attendre ; mais à toute diligence se retirerent en leurs gallées, & abandonnerent le Reaume & la ville & cité de Naples, & s'en allerent par mer en la

ville de Ysque (a), & de-là à Messyne, qui est en l'Isle de Secile, qui pour le present tient & est en l'obeissance du Roy d'Espagne (6).

Estant le Roy Charles VIII. de ce nom en la ville & cité de Naples pacifiquement, & là fut couronné Roy en grande solemnité, comme à lui appartenoit, accompagné de plusieurs Princes, Archiducs, Ducs, Comtes & Barons, & plusieurs Cardinaux, & autres Prelats, voulut donner & donna ordre aux choses necessaires dudit Reaume, ainsi que tout bon Prince, sage & vertueux, est tenu de faire (7).

Et premierement comme bon, juste & charitable Prince, rendist & restitua les Terres, Villes & Seignouries, rentes & revenus qui appartenoient aux Princes, Ducs, Comtes & Barons, & autres Gentilshommes dudit Reaume, desquelles Seignouries reintegra les dessusdits; lesquelles avoient esté prinses & usurpées violemment, induement & à force par les Roys, qui par avant avoient esté comme l'on disoit.

Encore plus d'abondant & de grace comme liberal & piteable Prince, voulut descharger

(a) L'Ile d'Isachia.

& foulager, defchargea & foulagea tout fon peuple dudit Reaume de la fomme de deux cens mille ducats à perpetuité, & à jamais des charges, & autres fubfides, de quoi ils eftoient chargés audit Reaume, qui pas ne fut petite chofe.

Il ne faut pas que je oublie à vous dire les grands biens & oblations, que le vertueux Roy a fait & concedé aux Eglifes, & en general par toutes les Religions dudit Reaume: qui grace luy ont demandé & juftice, nully ne s'en eft allé efconduit de ce que au trés-vertueux Roy a efté poffible de faire.

Après que le Roy euft demouré & fejourné en fondift Reaume de Naples par l'efpace de long-temps, fuft adverti bien au vray, & informé bien à la verité, que le (a) Pape, le Roy d'Efpagne, le Roy Ferrant, le Duc de Milan, & la Seignourie de Venife avoient fait ligue tous enfemble à l'encontre de lui, & une très-groffe armée, tant de gens de cheval que de gens de pié, jufques au nombre de foixante mille hommes, comme l'on difoit, dont ce fut forte chofe à croire au Roy,

(a) On a effacé dans le Manufcrit les mots de Pape & de Roy Ferrand, de manière néantmoins qu'ils fe peuvent lire.

attendu les grandes promesses & grands fermens, qu'il avoit eu de nostre Sainct (a) Pere le Pape, du Roy d'Espagne, & du Duc de Milan, desquelles promesses & grands fermens je m'en tairay : car à moy n'apartient, ne mon sens est assez suffisant pour parler, ne pour discuter, d'une si haute matiere, ne si corrompue, comme cesteci. Mais neanmoins qui m'en demanderoit mon opinion, je y servirois pour un tesmoin ou temps advenir, comme celui qui en a veu & ouy la pluspart des choses dessusdittes. Car je y estois en personne : mais il est force que je m'en taise, de peur de errer, & en lairai parler & mettre par escrit plus au long à ceux qui ont plus de sens en leurs testes, & plus d'encre en leur cornet que je n'ay, car c'est trop mieux leur mestier que le mien.

Mais pour retourner à mon propos, nonobstant que le Roy Très-Chrestien, très-vertueux, & victorieux, fut bien adverti de la grande armée & multitude de gens qui estoient amassés au-devant de luy pour le vouloir deffaire, si ne laissa pas pour cela de partir de son Reaume de Naples & de s'en retourner tout son droit chemin au Reaume de France, & derechef logea dedans la ville & cité de

(a) On a encore ici effacé le mot de Pape.

Rome, lui & toute son armée : & au dessloger de ladite cité, tant alla par ses journées qu'il rencontra ses ennemis à très-grande puissance de gens d'armes tant à cheval comme à pié, comme ci-devant vous ay dit. Et n'avoit le Roy avec luy point plus de douze cens hommes d'armes, & de neuf à dix mille hommes de pied, comme l'on disoit. C'estoit bien peu envers les autres. Mais non pour cela ne delaissa pas le très-vertueux & très-victorieux Roy à donner dedans ses ennemis là où il les trouva, si très-hardiement, & si très-vaillamment de sa personne, comme un chacun de vous sçait, qu'il est bien chose digne de memoire. Car c'estoit celui qui tousjours eust la face droit à ses ennemis, l'espée au poing, la bouche pleine de bonnes & vertueuses paroles à ses gens. Et le fait de mesme le cueur plus gros que le corps avec la fierté de un Lyon tant que la bataille dura, & aprés la victoire doux & begnin, comme un ange, reconnoissant la grande grace que Dieu lui avoit faite.

Il faut bien dire que pour neant ne porte le nom de Charles, car ce fut pour le jour un second Charlemagne. Car à toutes heures alloit & venoit parmy ses gens, & principalement là où besoin en estoit, & sans regar-

der le dangier de sa personne. Car si avant se mist dedans la bataille & parmy les coups, qu'il y fut blessé, comme l'on dist, & en très-grand dangier : mais il fust promptement secouru de bons & hardis Capitaines & autres gens de guerre, qui estoient autour de lui, & aussi de plusieurs Gentilshommes, qu'il avoit nourris, qui point ne l'abandonnerent, mais bien & vaillamment, comme bons & loyaux subjets & serviteurs, le servirent pour le jour, dont je leur sçais bon gré. Car trop eust esté grande la perte de un si bon & si vertueux Roy & naturel maistre comme lui.

En effet la bataille fut moult aspre & grande tant d'un costé que d'autre, & fut tué grand nombre de gens de ligues, & de grands personnages, & bien petit des François furent morts, comme l'on dit, & n'y fut prins homme de renommée du party de France, que Monseigneur le grand Bastard de Bourbon, qui moult vaillamment & vertueusement se pourta pour le jour, comme bon & hardy Chevalier qu'il estoit. Et la bataille finie, le Roy très-vertueux & très-victorieux passa la riviere, lui & ses gens, à bien petit de perte, comme vous ay dit ci-derriere, l'espée au poing, & tousjours retournant sa face droit à ses ennemis, comme vertueux

Prince, ainſi que plus à plain le verrez & oirez par les Chroniques, & par ce qui en a eſté mis par eſcript par pluſieurs ſaiges & diſcretes gens accouſtumés de ce faire, car c'eſt trop mieux leur meſtier que le mien.

Par quoi leur prie de tout mon cœur que à ceſte fois ne veuillent avoir la bouche cloſe, ne faute de éloquence. Car il y a matiere belle & grande pour bien y employer papier & encre, que pleuſt à Dieu mon Createur qu'il m'euſt donné la ſcience de bien le ſçavoir faire comme le cas le requiert : car encore prendrois volentiers la patience une autre année en cette miſerable priſon pour faire une ſi très-haute œuvre & digne de memoire, comme ceſte-ci eſt de ung ſi très-vertueux, très-victorieux, & ſi très-bien aimé, & ſi très-loyalement ſervi, & par tout le monde redoupté, Roy Charles VIII de ce nom de France, de Secile & de Jeruſalem mon très-redoupté & ſouverain Seigneur & bon Maiſtre.

S'enſuit la Prinſe de la ville de Naples faite par le Roy Ferrant à cauſe de la rebellation & grand deloyauté de la commune de laditte Ville.

Et auſſi s'enſuit pluſieurs autres actes, tant prinſes de Villes, de renditions de Chaſ-

teaux, & plusieurs rencontres & autres rotures, qui ont esté faittes audit Reaume en celui temps, comme plus à plain verrez en ce petit livret.

L'an de grace mil quatre cens quatre vingt & quinze, & le septiesme du mois de Juillet se rebella la ville & cité de Naples à l'encontre du Roy de France, de Secile, & de Jerusalem, leur souverain Seigneur, Charles VIII de ce nom : & leverent la Banniere du Roy Ferrant sus, & cedit jour ledit Roy Ferrant entra dedans laditte ville de Naples environ dix heures au matin par la porte de la Magdelaine, là où ledit Roy Ferrant descendit de ses gallées; & tous les François qu'ils rencontrerent dedans laditte ville furent mis à mort.

Le Prince de Sallerne lui estant en sa maison ouyt ce bruit, & le grand cry qui estoit dedans le Ville du peuple, qui estoit aussi esmeu, soudainement se retira au Chasteauneuf, & plusieurs autres Seigneurs & Comtes du Pays, le Seneschal de Beaucaire estoit au Chasteau de Capoannes, pareillement oyant l'allarme & horrible bruit, qui estoit dedans laditte ville, à toute diligence mit peine de gagner le Chasteauneuf, moyennant

l'aide de ses bons amis; & par ce moyen se sauva, le Seigneur d'Alegre, le Seigneur de la Marche (a), le Capitaine Messire Gratian de Guerre, le Seigneur de Jehanly (b), le Seigneur de la Chapelle, le Seigneur de Rocquebertin, plusieurs autres gens de bien firent grand effort tant à cheval que à pié à rebouter les ennemis, mais le nombre & fureur du peuple fut si très-grand, qu'ils ne peurent resister à l'encontre, & leur fut force de eux retirer dedans le Chasteauneuf, quant ils virent qu'ils ne pouvoient autre chose faire.

Et là trouverent oudit Chasteau Guillebert Monseigneur de Bourbon, Seigneur de Montpensier, Comte, Dauphin d'Auvergne, Archiduc de Cesse, Viceroy & Lieutenant pour le Roy de France, de Secile, & de Jerusalem, au Reaume de Naples, & dedans ledit Chasteauneuf furent assiegés par ledit Roy Ferrant & plusieurs autres gens de bien en leur compagnie. Mais ils n'en tindrent pas grand conte, tant qu'ils eurent dequoy manger. Car tous les jours failloient à puissance dudit Chasteau à l'escarmouche, & aussi de l'Eglise Saincte Croix & du Chasteau de Pisfaucon (c): car il

(a) Robert de la Marck.
(b) Genlis.
(c) Pizzifalconé.

y avoit grand nombre de gens partout, & là fesoient tous les jours de moult belles faillies: & principalement sur le mole du port, & y fut tué grand nombre des ennemis, & des François le Seigneur de Beauveau, & le sieur des Champs Gentilhomme de la maison du Roy, le Maistre d'Hostel Huvart, qui fut très-grand dommaige : car ils estoient vaillans & hardis de leurs personnes : & aussi y fut tué Petit-Jehan le tambourin du Roy, homme d'armes qui homme de bien estoit.

Un bien peu de tems après se retourna une partie des villes & Chasteau de la Poueille, & se rendirent au Prince de Haultemore, qui sans cesser alloit, & venoit au long de la marine avec trois gallées, qu'il avoit ordinairement.

Deux jours après que laditte ville de Naples fut rebellée & rendue au Roy Ferrant, la ville de Trane (a) se retourna soudainement, & leverent la Banniere du Roy Ferrant sus, criant tous ensemble Ferre, Ferre. Cedist jour voulurent prendre Messire Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Conseillier, Maistre d'Hostel du Roy de France, & de Secile & de Jerusalem, qui pour lors estoit Gouverneur de laditte ville de Trane, & Capitaine dudit Chasteau : mais ledit de Villeneufve estoit

(a) Trani.

bien accompagné. Messire Barnabo de la Marc estoit avec lui accompagné de xxv estradios; & tous deux ensemble se retirerent sans rien perdre au Chasteau. Ces choses voyant ledit Messire Barnabo, commença à dire audit de Villeneufve : *Il faut que je vous laisse, & que je m'en voise à Barlette, car je me doute que laditte ville de Barlette, ne soit rebellée comme les autres.* Laquelle chose estoit vraye, & sur ce point s'en ala ledit Messire Barnabo avec les estradios.

Ledit Villeneufve demoura dedans le Chasteau de Trane, & tout incontinent feit lever les ponts dudit Chasteau; & charger l'artillerie; car il en avoit de bonne. Et ce soir de nuit lui fut mis le siege & commencerent à faire leurs approches & tranchées; & tindrent le siege l'espace d'un mois. Durant ledit siege ledit de Villeneufve feit trois saillies, l'une sur les gens de la ville de Barlette, qui amenoient des vivres à la ville de Trane, & y preint gens & vivres, & les mena au Chasteau, qui grand secours lui fut. L'autre saillie fut sur les gens de la ville, là où il y eust deux prins des ennemis. Et l'autre sur un estradiot qui venoit de Barlette porter des nouvelles à la ville, lequel pareillement fust prins, & durant ledit siege fut ladite place

fort battue de artillerie, & environnée d'une grande tranchée, qui prenoit d'un des costés jusques à l'autre, tellement que ladite place fut environnée de fossés en telle façon, qu'on n'y pouvoit plus sortir dehors que par la mer, laquelle estoit aussi bien gardée que la terre.

Un peu de tems après que la rebellion fut faite, l'armée des Venitiens vint devant le Chasteau de Trane, incontinent qu'ils eurent prins, & mis à sac la ville de Manople (a), & la sommerent, & requirent ledit Messire Guillaume de Villeneufve, Capitaine du Chasteau & Gouverneur de ladite ville de Trane, qu'il voulsist rendre le Chasteau à la Seignourie de Venise, & que on luy donneroit dix mille ducats, & le mener lui, & ses gens & ses bagues sauves, jusques au port de Marseille; ou autrement qu'ils lui feroient pis qu'ils n'avoient fait à la ville de Manople, laquelle ils avoient prins d'assaut, pillée & mise à sac. Et estoit dedans la ville pour le Roy de France le Capitaine Prudence.

Ausquels Venitiens ledit de Villeneufve respondist qu'il avoit le Chasteau en garde du Roy de France, de Secille & de Jerusalem, son souverain Seigneur, & qu'ils n'y avoient que veoir & que demander; & qu'ils s'en

(a) Monopoli.

allaffent, car il aimeroit mieux mourir que de le rendre jamais fans le commandement de fon Roy & fouverain Seigneur. Et auffi qu'il ne leur appartenoit en rien. Et à tant s'en alerent lefdits Venitiens fort malcontens, & fe retirerent au port Menople, qui tenoit pour eux, car les Villes & Chafteaux qu'ils povoient prendre, ils les gardoient pour la Seignourie de Venife, & mettoient fous la Banniere de Sainct Marc, comme villes gagnées de bonne conquefte.

Monfeigneur le Prince de Haute-More, Dom Federic d'Arragon, un peu de tems après vint avec fes Gallées devant ledit Chafteau dudit Trane, & y envoya un fien Maiftre d'hoftel à feureté, nommé meffire Vincent, requerant audit de Villeneufve de par Monfeigneur le Prince, qu'il lui voulfift rendre ledit Chafteau, & qu'il le traiteroit fi bien qu'il auroit caufe d'eftre content de lui; & qu'il l'envoyeroit lui, & fes gens & fes bagues fauves, jufques à Marfeille. Lequel Villeneufve lui répondit, qu'il l'avoit en garde du Roy fon fouverain Seigneur, comme deffus a dit, qu'il aimeroit mieux y mourir que de faire fi grande faute, & fi grande lacheté au Roy, & à tant s'en alla ledit Prince fort maucontent devant le Chafteau de Manfredonne

ne (a), là où estoit Messire Gabriel de Monfaulcon & sa compagnie, & tant fit ledit Prince avec lui, qu'il lui rendit le Chasteau; car il avoit faute de vivres (9), comme l'on disoit. Et d'appointemenr fait entre eux par la composition ledit Prince lui promit l'envoyer lui & ses gens & ses bagues sauves, au Reaume de France, laquelle chose il feist.

Incontinent que le Prince eust ledit Chasteau entre ses mains, s'en alla devant le Chasteau de Barlette, qui pareillement est sus la mer, lequel tenoit un Gentilhomme de Monseigneur de Montpensier, nommé Bouzeguin, auquel le Prince parlementa, & pareillement s'accorda ledit Bouzeguin, & rendit le chasteau par composition, & lui promit ledit Prince l'envoyer en France avec Messire Gabriel de Montfaulcon, & ses bagues sauves, laquelle chose il feist; car ledit Bouzeguin avoit faulte de gens & de vivres.

Une partie des gens dudit Bouzeguin se mirent à la soulte & gaiges dudit Prince, & entre les autres un Canonier Flameng, lequel fut envoyé de par le Prince suborner un autre Canonier Flameng, que avoit Messire Guillaume de Villeneufve pareillement

(a) Manfredonia.

audit chasteau de Trane, auquel il dit de nuit semblables paroles : « Si vous voulez » vous rendre à Monseigneur le Prince, il » vous sauvera la vie, & vous prendra à » son service, & vous donnera cent ducats, » & à tous les autres compaignons que vous » amenerez avec vous vingt-cinq ducats, & » tretous seront mis à ses gaiges » : lequel comme traistre & lasche qu'il fut, s'y accorda, & lui promit sa foy de ainsi le faire; & par un espace de temps, petit à petit, il suborna trente-deux des compaignons dudit chasteau, lesquels il emmena avec lui hors du chasteau le jour que on donna l'assault, & se descendirent le long d'une corde par dessus les murs de la basse cour, & ne demeura que huit compaignons avec ledit de Villeneufve. Ce fut le quatriesme jour du mois d'Aoust, que les traîtres vendirent le chasteau de Trane, & aussi vendirent leur Capitaine Messire Guillaume de Villeneufve, dont les noms des traitres s'ensuivent ci-après.

Tout incontinent que le Prince fut assertené de la trahison qui se faisoit dedans ledit chasteau de Trane, après qu'il eut prins ledit chasteau de Manfredonne & de Barlette, renvoya derechief son maistre d'ostel devers le-

dit de Villeneufve, pour le sommer & requerir encore une autre fois de par le Prince, qu'il eust à rendre ledit chasteau, auquel ledit de Villeneufve respondit, comme dessus, qu'il aimeroit mieux mourir l'espée au poing, que de faire une telle lascheté au Roy son souverain Seigneur & Maistre, & à tant s'en retourna ledit Messire Vincent faire son rapport audit Prince, dont il en fut terriblement malcontent ; & lors dit ledit Prince, qu'il donneroit deux cens ducats au premier homme qui entreroit dedans ledit chasteau, & trois cens à celui qui mettroit la teste audit de Villeneufve sus. le portal au bout de la banniere du Roy de France, qui là estoit, & abandonna le chasteau à estre mis à sac ; & sur ce point feist crier l'assault ; & celle heure s'en allerent trente-deux traîtres compaignons qui dedans le chasteau estoient, dont les noms s'ensuivent. Et premierement Pierre de Corse, Flameng ; Jehan Freron, natif de Beaucaire ; Jehan Bonnier d'Usez ; Julien son fils, Canonier ; Claude de Coulon, de Languedoc ; Guillaume de Vitry, Guyot de Gra Savoizien ; Guillaume Munier, Savoizien ; Lecure, natif de Volte en Languedoc ; le Laquais, Jean son frere, du Daulphiné ; Loys de Tharascon, de Provence ;

Guyaume Menon d'Yeres en Provence; Berthelemieu, Provensal, le Flameng; Jehan de Nicole, Piemontois; Jehan Vusseval de Beaucaire; le Tore, Gascon; Janot, Gascon; Menon, Gascon; le Tabourin, Gascon; le Roberques de Sainct Mathurin de l'Archant; Lamoureur, d'Avignon; Petit-Jehan Bienvenu, d'Auvergne; Colle, Italien; Maistre Honnorat, Charpentier; Maistre Berthelemieu, Mareschal; Fleurend, Picard; Laventurier, du Daulphiné; Jehan le Peintre, d'Auvergne, Marin Potier, Mareschal; Georges Monnier, Vincent Fournier, sont les noms des traitres, qui ont vendu le chasteau & place de Trane, & ont pris soulte du Prince de Haulte-More.

Sur ce point feist donner l'assault, & y vint gens tant par mer que par terre, & les huit povres compaignons, qui dedans ledit chasteau estoient demourés avec ledit de Villeneufve, se deffendirent bien & vaillamment, comme bons & loyaulx, qui furent pour le Roy. Car ils resistererent & tindrent fort au premier assault, qui fut donné à la basse-court, tant que à eux fut possible, mais au long aller fut force qu'ils abandonnassent; car la basse-court est de grande garde, & y furent assaillis de tous coustés,

tant du quartier de la mer que de la terre ; & à ceste cause fut contraint de se retirer dedans le chasteau, lui & ses gens, & à toute diligence mirent peine de gaigner le hault des grosses tours, & le dessus de la posterne ; car la grande porte étoit très-fort murée, & tout incontinent à force d'eschelles les ennemis entrerent dedans ladite bassecourt & moult y furent bien recueillis de coups de trets & de pierres, car quand ils furent dedans ils ne sçavoient où leur cacher, ne où se mettre à couvert, pource que ledit de Villeneufve avoit fait abatre toutes les chambres & maisonnemens de ladite bassecourt. Mais nonobstant, les ennemis estoient si fort couverts de paroys & de rodelles (a), qui ne laisserent point de venir prés au pied de la muraille, & là il écheut largement de blessés & morts ; car autrement ils ne pouvoient, veu le grand nombre qu'ils estoient.

Un peu après qu'ils furent refreschis, & qu'ils eurent recouvré leurs gens de tret & leurs eschelles, donnerent un autre assault au chasteau & dresserent leurs eschelles de tous coustés ; mais nonobstant cela tant que les povres compaignons, qui dedans estoient,

(a) Rondelles.

peurent les bras lever, se deffendirent moult vaillamment, jusqu'à temps qu'il y eust deux tués & le Chastelain blessé d'une harquebuse au travers du coulde, qui fut très-grand dommaige, car il étoit homme de bien; & ledit de Villeneufve eust trois trets d'arbaleste dedans sa sallade, & un autre dedans le pertuis de son plastron; & dura ledit assault par l'espace de trois heures; si très-apre de tous coustés, qu'il n'y avoit homme qui plus se peust deffendre, ne le bras lever. Entre les autres vint un Esclavon, qui montoit au long d'un eschelle, pour entrer dedans un grand pertuis de la salle où ledit de Villeneufve avoit fait mettre un gros canon, qui battoit les reperes & taudis des ennemis.

Etant ledit de Villeneufve sur la fausse porte, apperceut ledit Esclavon, qui vouloit entrer dedans ledit pertuis, soudainement & à toute diligence l'espée au poing dedans ladite salle, & rencontra ledit Esclavon qui ja étoit entré; & ledit de Villeneufve l'approcha & appressa de si près, que ledit Esclavon se rendit à lui, & lui pria qu'il ne le voulsit pas tuer. Et ledit de Villeneufve lui demanda s'il estoit homme pour lui sauver la vie, lequel Esclavon lui respondit que

ouy; & lui bailla la foy en le baisant à la bouche, & en cet appointement faisant, ledit de Villeneufve laissa entrer trois autres Esclavons par ledit pertuis, & print semblablement la foy de l'un après l'autre, qu'ils lui sauveront la vie; laquelle chose ils lui promirent aussi le faire, car il n'y avoit remede de se pouvoir plus tenir, pource qu'ils estoient de toute part entrés, & fut ledit chasteau prins de assault, pillé, & mis à sac; & fut grande grace nostre Seigneur que tous ceux qui estoient dedans ne furent tués & mis en pieces, car ainsi l'avoit commandé le Prince; & sus ce point ledit de Villeneufve pria aux Esclavons, qui le menassent à la Chapelle, de peur qu'il ne fut tué à la foule; car autrement il estoit mort, & là vint grande quantité de gens, & entre les autres un Gentilhomme, nommé Jacob Pinadelle; lequel vint l'espée au poing prendre ledit de Villeneufve, & l'emmena tout en pourpoint lui & ses gens, & le laissa en la maison de Madame Jule, & alla tout incontinent au Prince, & lui dit qu'il avoit mené ledit de Villeneufve en la maison de Madame Jule, & qu'il lui plaisoit que l'on en fit. Lequel Prince fut fort émerveillé dequoi il estoit en vie, & commanda que l'on le mena

en la Gallée par force, nommée Gallée Marquese, là où tout incontinent vindrent à lui cinquante Estradios Grecs de l'armée des Venitiens, & accompaignerent ledit Prince, qui s'en alla par terre en une ville nommée Daneston (10), & feist Capitaine general de toutes les Galées un Venitien.

Ce dit jour se leverent toutes les Gallées & fîmes voiles, & allâmes surgir au port de Brindes devant ladite ville, & arrivasmes le Vendredy 8 d'Aoust, à cinq heures de nuit, à l'entrée dudit port, en une isle, là où il y a un chasteau très-fort de murailles & de tours, & fort boulevars bien percés & bien fournis d'artillerie, grosse & menuë, & il y a ordinairement soixante mortes payes pour la garde dudit chasteau, & se nomme de Sainct André dedans Lisole, & s'appelle Sainct André pource que autrefois il y avoit une Abbaye, qui estoit nommée Sainct André; mais le Roy Alfonse en feist faire un chasteau pour la garde dudit port.

En cestui chasteau estoit en prison le Seigneur de Lespare, issu de la Maison d'Alebret, frere germain du Sgr. d'Orval, lequel estoit Viceroy en la Pouille pour le Roy de France, de Secile, & de Jerusalem; & fut prins en une saillie qu'il feist sur les ennemis, qui

estoient venus courir de la ville de Brinde devant une ville nommée Messaigne (a), là estoit ledit Seigneur de Lespare ; & promptement qu'il ouit l'alarme, saillist hors de ladite ville, l'espée au poing, & rebouta les ennemis bien asprement jusques à leurs embusches, & là fut rencontré & son cheval mis par terre, & lui blessé de cinq ou six playes, & fut emmené prisonnier dedans ladite ville de Brindes, pour faute qu'il ne fut suivi à la charge qu'il feist ; car bien & vaillamment se deffendit, & un de ses Gentilshommes fut tué auprès de lui, qui alloit à son secours, nommé Peysac.

Ainsi que les Gallées s'en retournoient du port dudit Brinde, ledit sieur de Lespare s'enquist & demanda si Guillaume de Villeneufve estoit dedans lesdites Gallées, & on lui dit que ouy. Et il requit au Capitaine dudit chasteau qui l'avoit en garde, qu'il lui plust de lui faire cette grace de le mener là où estoit ledit de Villeneufve, laquelle chose le Capitaine lui accorda voulentiers, & le mena au devant de la poupe de la Gallée, sans entrer dedans ; & là veist ledit de Villeneufve sans robbe, bien povre & très-

(a) Mesagna ou Mesagne, bourg situé dans la terre d'Otrante.

piteux de ſa perſonne; & en fut ledit Seigneur de Leſpare très-deſplaiſant de le voir ainſi maltraité; & ledit Seigneur de Leſpare lui preſenta la moitié de ſon vaillant, qui eſtoit en ſomme de dix ducats, que on lui avoit preſté, & à tant le Capitaine ne les voulut plus laiſſer parler enſemble, & le retira dedans ledit chaſteau, & la Gallée feiſt voille & s'en alla, & vous promes que piteuſe fut leur deſpartie.

Le Seigneur de Champeroulx (a), Duc de Leches, & le Roy (b) d'Ivetot eſtoient dedans l'autre chaſteau de Brindes, qui eſt un autre très-fort chaſteau à merveilles; mais ils n'eſtoient pas detenus comme priſonniers; car ils faillirent par compoſition hors de la ville de Leches (c) eux & leurs bagues ſauves & leurs gens, reſervés chevaux & arnois, pour ce que ladite ville eſtoit foible & mau (d) garnie de vivres; & ledit Prince le leur accorda voulentiers; car il ne demandoit que gaigner pays, & leur promiſt de les faire mener à Marſeilles ou en Aigueſmortes, à ſauveté de leur perſonne.

Audit port de Brindes trouvaſmes quatre naux & trois gallions, qui eſtoient au Biſ-

(a) Jean de Graſſai. (b) Jean Branchier.
(c) Lecce. (d) Mal.

cayns, qui ordinairement avoient demouré là pour la garde dudit port, & bien befoing leur en fut.

Au departir dudit Brindes venifmes furgir & gefter ancres en mer au port de Otrante, qui eft à foixante mille de Brindes, & eft ladite ville de Otrante belle & forte, & y a un très-fort chafteau, & y eftoit Madame la Princeffe de Hautemore. Et de-là partift l'armée & feift voile le dix-feptiefme jour du mois d'Aouft, & paffa devant le cap Saincte Marie, fans y arrefter. Ledit cap nommé Sainte-Marie, eft un des bouts du Reaume du quartier de la Turquie. Et dudit cap Saincte-Marie, entrafmes au gouffre de Tarente, & le lendemain arrivafmes au port de Galippe (a), & y a cinquante milles de Otrante jufqu'au dit Galippe, & eft ladite ville de Galippe très-forte & toute environnée de mer, & y a un très-fort chafteau, & feroit malaifé à prendre fans pratique ou fans famine.

Le dix-neuviefme jour du mois enfuivant fe leva l'armée dudit port de Galippe, & alla devant Tarente; & en chemin eurent nouvelle de Monfieur le Prince de Hautemore, qui s'en venoit embarquer aux gallées

(a) Gallipoli.

avec deux cens chevaux legiers, laquelle chose feist, & renvoya les chevaux à la rive de terre, que menoit Dom Chesfre d'Arragon (a).

Ce jour à la minuit fut ordonné par ledit Prince, que la gallée Marquese s'en iroit devant à Tarente avec deux brigandins, pour arriver devant une Isle qui est vis-à-vis dudit Tarente, & s'appelle l'Isle de Nostre-Dame, & autre chose non; car c'est une Isle deserte. Ladite gallée y arriva devant le jour, & les deux brigandins; lesquels deux brigandins allerent courir devant le port de Tarente, & la gallée demoura en embusche derriere l'Isle. Et incontinent faillist deux autres brigandins, une fuste & un petit bateau de Tarente, & donnerent la chasse aux deux brigandins Arragonnois, lesquels se retirerent à toute diligence vers la gallée, & le faisoit tout exprès pour tirer les autres aux champs, & quand le guet de la gallée vit qu'il estoit temps que ladite gallée se descouvrit, lui feist signe, & à toute diligence ladite gallée se despartit pour aller au

(a) Don Cesar d'Arragon, fils naturel de Ferdinand I, Roi de Naples : il portoit aussi le nom de Marquis de Sainte Agathe.

ſecours, & bien beſoing lui fut, car autrement les brigandins eſtoient prins.

Tout incontinent que leſdits brigandins Arragonois veirent leur gallée de ſecours, ſoudainement tournerent & donnerent la chaſſe aux Tarentins, tant que trefs & rames pouvoient tirer, & à peu qu'ils ne les prindrent, & furent chaſſés ſi aſprement, qu'ils feirent donner de prouë en terre au petit baſteau, & fut la chaſſe ſi très-ſoudaine, que l'artillerie du chaſteau les deſpartiſt les uns d'avec les autres.

Le Gouverneur de la ville, qui là eſtoit pour le Roy de France, nommé Meſſire George de Silly, ſaillist à toute diligence à cheval au long de la marine, pour recueillir ſes gens, cuidant qu'ils donnaſſent de prouë en terre, & le tout retira en la ville à ſauveté, ſans rien perdre. Et ceux de ladite ville en furent très-joyeux. Car il y avoit dedans ladite fuſte & brigantins largement gens de bien, qui leur eſtoient très-grande pertè; & tout cecy voyoit Meſſire Guillaume de Villeneufve, qui eſtoit priſonnier dedans ladite gallée Marqueſe. De-là s'en retourna ladite gallée à l'Iſle Noſtre-Dame, & là attendiſmes Monſeigneur le Prince de Haultemore, qui arriva entre quatre & cinq heu-

res, accompagné de huit gallées Venitiennes, & la sienne, & celle de frere Lienard, Chevalier de Rhodes, & quatre barches Biscaynes, qu'il amena avec lui du port de Brindes, & vindrent surgir & gester leurs ancres en mer devant ladite ville de Tarente.

Et tout incontinent le Gouverneur Messire de Silly saillist derechef bien accompagné tant de gens de cheval que de gens de pied, & feist mener une grosse piece de artillerie avec lui, qui tira trois ou quatre coups à l'encontre desdites gallées, & bien peu s'en faillist, qu'il ne donnast dedans celle du Prince, & tout incontinent ladite armée de mer se leva, & alla surgir dedans l'Isle de Nostre-Dame, là où demeurasmes six semaines, en attendant l'autre armée des Venitiens, & faisant le guest tous les jours, & grand gast aux vignes, jardins & oliviers des Tarentins, pour les cuider gaigner, mais tousjours furent bons & leaux pour le Roy de France, de Secile & de Jerusalem, avec l'aide de leur Gouverneur, qui moult homme de bien se montroit continuellement.

Un peu de temps après, le Prince envoya un sien Gentilhomme, nommé Raphaël de Faulcon, & un Roy d'armes du Roy de

France, de Secile & de Jerufalem, nommé Champaigne, que le Prince tenoit en fa gallée; & les envoya devant le chafteau de Tarente dedans un brigandin parlementer audit Gouverneur, pour le cuider pratiquer; mais le Gouverneur eft trop bon ferviteur & loyal pour fon fouverain Seigneur & Maiftre. Ledit Gouverneur refpondit audit Raphaël, qu'il s'en retournaft, & qu'il ne vouloit point parlementer avec lui, & qu'il eftoit affez fuffifant pour garder la ville & le chafteau, lequel lui avoit baillé en garde le Roy fon fouverain Seigneur. Et puis dit au Roy d'armes, nommé Champaigne, fi vous voulez demourer ceans avec moi pour l'honneur du Roy, je vous recueilleray de bon cœur, laquelle chofe il euft fait volontiers; mais il n'eftoit pas en fa liberté, & à tant s'en retournerent devers le Prince faire leur rapport.

Le feiziefme jour du mois de Septembre, jour de la Sainte Croix, arriva l'armée des Venitiens devant le Prince devant Tarente, laquelle amena le General des Venitiens, qui eftoient en nombre de dix-neuf gallées & neuf qui eftoient de pardevant, & furent vingt-huit qui tous les jours faifoient grand gaft aux Tarentins pour les cuider gaigner

& retirer à eux; mais pour cela il ne remua droit; car tousjours ils furent bons & loyaux pour le Roy de France, leur souverain Seigneur.

Un bien peu de temps après ledit Prince alla descendre en une plaige au dessous de Tarente avec mille ou douze cens Venitiens, & là le vindrent recueillir grande force gens à cheval du champ de Don Chesfre d'Arragon, qui estoit à Franqueville (a), & là menerent ledit Prince avec les Venitiens, qu'il avoit prins aux gallées, pour ce que Don Chesfre d'Arragon n'avoit pas grans gens avec lui en son champ; & trois jours après allerent mettre le siege à une ville nommée les Grotailles (b), qui est à huit milles de Tarente, & donnerent l'assaut à ladite ville, & très-bien se deffendirent ceux de dedans, & rebouterent ledit assaut, & blesserent grand nombre des ennemis, & le lendemain redonnerent un autre assaut, & fut ladite ville prinse par composition; & & cela fait, s'en retourna ledit Prince aux

(a) Francavilla.

(b) Il paroît que cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un village nommé le Grottaglie. (Lisez le voyage de Swimburne, traduction imprimée chez Didot; Tome I, p. 209.

gallées

gallées avec les Venitiens, mais non pas tous; car il y en euſt largement de morts & bleſſés.

Ce meſme jour alla le General des Venitiens deſcendre devant la ville de Tarente à grande puiſſance de gens cauteleuſement, à celle fin que le Gouverneur de ladite ville ne donna ſecours à la ville des Grotailles durant l'aſſault.

Mais ledit Gouverneur ſailliſt ſur les Venitiens, ſi bien accompaigné, tant de gens de cheval que de pied, qu'il rompiſt les Venitiens & les mit en fuite par telle façon, que y en eut bien cinquante ou ſoixante de morts, & autres tant de prins, & à tant ſe retirerent leſdits Venitiens en leurſdites gallées.

Le jour de Monſieur Saint Michel, le Prince de Haultemore envoya ſa gallée, accompagnée de la gallée Marqueſe dedans le port de Tarente, pour cuider prendre la citadelle de ladite ville; car il avoit intelligence à un Genſd'arme de la compagnie du Roy d'Ivetot, nommé Loys Bertochelle, lequel la lui devoit bailler & mettre dedans à un ſigne qu'il leur devoit faire, & lever la banniere blanche ſur la tour de ladite citadelle. Mais la trahiſon fut deſcouverte,

comme Dieu le voulut, deux heures devant que les gallées y arrivassent, & tout incontinent le Gouverneur feist prendre le traître, dit Loys Berthochelle, lequel confessa & déclara la trahison, & les signes qu'il devoit faire au Prince pour faire venir avec lesdites gallées : & promptement ledit Gouverneur garnist très-bien ladite Citadelle de gens & de artillerie, & tout le long des murailles dudit port; & puis feist le signe de la banniere, pour faire venir lesdites gallées; laquelle chose il feist à toute diligence à grands cris, & grands coups de canon, cuidant que ladite Citadelle fut retournée pour eux, car le Chasteau battoit contre ladite Citadelle à cautelle, & arriva la gallée dudit Prince dedans le port, & jetta ses ancres en mer pour cuider mettre l'esquif & ses gens en terre; & ces choses voyant le Gouverneur, feist descharger & tirer artillerie de tous coustés, si très-asprement, que les Patrons des gallées furent terriblement esbahis, & tous ceux qui estoient dedans, & y eut certain nombre de morts & de blessés. Mais le Patron de la gallée du Prince nommé Matthieu Corse, se montra vertueux & hardy, & alla l'espée au poing, & feist laisser les ancres en la

mer, & tourna la gallée à toute diligence, en telle façon, que pour coup de canon ne de trect, que on ſceut tirer, ne laiſſa qu'il ne ſe retiraſt devers le Prince à ſauveté.

Ledit Prince eſtoit deſcendu de ſa gallée, & s'eſtoit mis dedans la gallée du General des Venitiens; & tout ceci voyant, fut fort eſbahy & deſplaiſant. Car il avoit grande peur de perdre ſa gallée, pour ce qu'il y avoit la pluſpart de ſa robe & de ſes bagues dedans, & auſſi des plus gens de bien qu'il euſt.

Le Prince y fut allé en perſonne, ce ne fut pour ce que un des galiots de la gallée Marqueſe avoit dit plus d'un mois devant, que par trois fois lui eſtoit venu en viſion de nuit une femme veſtue de blanc, laquelle lui diſoit qu'il allaſt dire au Prince, ou feiſt dire, qu'il ſe donna bien garde ſur ſa vie, qu'il ne mit ſa perſonne en dangier par mer ne par terre le jour de Monſieur Saint Michel, ou autrement qu'il lui en prendroit mal & à cette cauſe le dit Prince n'y ala pas, dont bien lui en print.

Le premier jour d'Octobre ledit Prince, & le General, & le Provediteur, & le Capitaine des Venitiens allerent avec toute leur armée de mer deſcendre, & mettre la prouë

de leurs gallées en l'Isle, qui est devant Tarente, pour faire le gast & bruster les maisons, & estoient en nombre les gallées Venitiennes, vingt-sept, & trois de celles du Prince, & quatre grandes barques Tusqueines, & plusieurs autres brigandins, & mirent cedit jour bien mille, ou douze cens hommes en terre, tant Venitiens, Biscains, que Italiens, & le Capitaine des Venitiens les conduisoit, car le Prince & le General demourerent aux gallées.

Ledit Prince demoura dedans sa gallée, & le General dedans la sienne, & avoit fait mettre toutes les gallées de rang de bataille, qui battoient merveilleusement de leur artillerie au long des venues de la ville de Tarente. Mais non-obstant cela le Gouverneur dudit Tarente, & le Capitaine Buffez, Lieutenant du Roy d'Ivetot, & Monsieur d'Alegre saillirent tant à cheval que à pied dessus les Venitiens, si très-asprement, qu'ils les rompirent & les chasserent dedans la mer, comme bons & hardis hommes qu'ils estoient.

La premiere escadre estoit quatre-cens hommes portans tous longues lances, comme piques paintes de rouge ; ceux - là furent les premiers rompus, & se ne fut la grande

quantité de artillerie qui tiroient de leurs gallées, ils euſſent fait un grand meurtre, & euſt largement de morts & de pris des ennemis; & des François n'y euſt qu'un Archier, qui fut tué, & le Capitaine Buſſez euſt un doigt couppé, qui fut très-grand dommage, car il eſtoit homme de bien, & à tant ſe retirerent les ennemis, & les François demourerent au champ.

Ledit Capitaine Buſſez, Lieutenant du Roy d'Ivetot ne laiſſa pas de bien ſervir le Roy maugré l'inconvenient qui lui advint, car un peu de temps après il partit de la ville de Tarente un ſoir bien tard, accompagné de vingt cinq chevaux, alla à la ville de Meſſaigne toute nuit, pour querir le Seigneur de Champeroulx, Duc de Leches, & le Roy d'Ivetot, ſon oncle, qui eſtoient à ladite ville de Meſſaigne detenus par le Prince de Haultemore, & bien quatre-vingt gentilshommes, tant hommes d'armes que archiers, & tous enſemble les amena avec lui à ladite ville de Tarente, dont le Prince en fut merveilleuſement malcontent, car il les attendoit à Galippe, & eut bien cauſe d'en eſtre bien deſplaiſant; car ils donnerent un grand ſecours à la ville de Tarente, & moult crûrent le courage aux bons Tarentins. Meſ-

fire Guillaume de Villeneufve veit partir le Capitaine Buffez de Tarente, qui estoit venu dedans ladite Ville sur sa foy.

Un peu de temps après partist de Tarente, & le second jour d'Octobre, le General & Provediteur avec toute leur armée, & s'en allerent la route de Naples, quand ils virent que autre chose ne pouvoient faire à l'encontre de ladite ville de Tarente, & semerent un bruit qu'ils alloient courir & piller le pays de Provence; mais ils demourerent au port de Naples & de Chastel-la-mer (a); & là donnerent grandes faveurs & secours aux Napolitains. Car ils estoient les plus forts sur la mer pour les gallées.

Le tiers jour d'Octobre, ledit Prince alla avec les trois gallées vis-à-vis de la ville de Massafre (b), qui est à huit milles au dessus de ladite ville de Tarente; & tenoit ladite Ville de Massafre bon pour le Roy de France, de Secile & de Jerusalem. Et quand il fut à l'endroit de ladite ville de Massafre, feist mettre trois cens hommes en terre, tant Biscains, que Italiens, pour aller joindre à l'armée de terre que menoit Dom Chesfre

(a) Castel-a-mare di Stabia.

(b) Ville de la Terre d'Otrante entre l'Appennin & la côte du Golfe de Tarente.

d'Arragon, pour aller prendre ladite ville de Maſſafre.

Mais le Gouverneur de Tarente faiſoit chevaucher leſdites gallées au long de la marine, & au couvert des oliviers, envoya une eſcadre (a) de ſoixante à quatre-vingt hommes à cheval, que menoit le Seigneur d'Eſpuiſac, Lieutenant du Seigneur d'Alegre; & quant ledit Eſpuiſac veit les trois cens hommes en pleine campaigne, un peu éloignés de la marine, faillit hors de ſon embuſche, là où il eſtoit derriere une chapelle, & donna dedans les Biſcains, & autres gens de pied, qui avec eux eſtoient ſi très-aſprement, qu'il les rompit, & en mit à mort la plus grande part, & de priſonniers juſqu'au nombre de cinquante à ſoixante, & y fut prins le Capitaine des barches (b) Biſcaines, qui s'appelloit Jean Martin, & le Capitaine Haultebelle, Capitaine des Italiens, & un autre Capitaine Biſcain, des autres barches, nommée Jeame Rouſſet, lequel y fut tué & mis à mort, & furent très-fort plaints, & en fut le Prince terriblement deſplaiſant, car les barches demourerent ſans Capitaine, & à bien peu de gens. En cette dite rencontre furent tués huit ou

(a) Eſcadron. (b) Barques.

dix des gens de Messire Guillaume de Villeneufve, que le Prince avoit prins en sa garde.

Un peu de temps après ledit Prince partit de devant la ville de Tarente, lui voyant ne pouvoir faire autre chose, ne par force, ne par pratique en ladite ville ; car trop estoient bons & loyaux les Tarentins pour le Roy de France, de Secile, & de Jerusalem leur souverain Seigneur, & aussi estoient bien gouvernés de leur Gouverneur, qui moult bien y servit le Roy, & tous les gentilshommes qui avec lui estoient.

Ledit Prince ne laissa devant ladite ville que une gallée, nommée Frere Lienart, Chevalier de Rhodes, & c'estoit pour garder que victuailles n'entrassent dedans la ville de Tarente par mer; & cedit jour le Prince s'en alla coucher au port de Gallippe, & là surgit avec ses deux gallées; & il y a soixante mille de Tarente jusques audit Gallippe, & là demoura trois jours.

Ladite ville de Gallippe est très-forte, comme vous ay dit devant, toute environnée de mer, & le Chastean moult fort de tours & de murailles bien persées de tous costés, & bien garni d'artillerie & de gens; & y a une très-grosse tour au milieu, qui

s'appelle la tour-Maiftre, qui eft terriblement forte, & cependant que ledit Prince demoura là, feift habiller fes gallées & monftrer carenne, & feift mettre Meffire Guillaume de Villeneufve dedans la tour du portail dudit Chafteau, là où il trouva Meffire Pierre Fregoufe de Gennes, & un autre gentilhomme, nommé Gafpart de Gireme, qui eftoit de la compaignie du Roy d'Ivetot, lefquels avoient été prins à une courfe qu'ils avoient faite devant laditte ville.

Cependant arriva le Seigneur de Lefpare que ledit Prince avoit envoyé querir, & là le feift monter dedans la gallée Marquefe; & auffi ledit de Villeneufve, & les autres prifonniers François, qui eftoient dedans ledit Chafteau.

Le lendemain ledit Prince feift voile, & s'en alla cedit jour au port de Cotron (a), où il y a cent milles de Gallippe jufques au port, & eft ladite Ville de Cotron trèsbelle, & le Chafteau trés-fort, mais qu'il fut parachevé.

Le lendemain vingt du mois d'Octobre partit ledit Prince du port de Cotron, & alla au cap de Colonnes, qui eft à trois milles de Cotron, & là demoura trois jours

(a) Cotrone.

& trois nuits à cause du vent contraire. Au departir de là entrasmes dedans le gouffre de l'Esquilage (a) qui dure soixante milles, & de là entrasmes dedans la plage de la Rochelle, & coteasmes la terre de la Calabre, qui tenoit la pluspart pour le Roy de France, de Secille & de Jerusalem, delà passasmes une cité, nommé Esquilage, & d'Esquilage passasmes devant une ville nommée la Rochelle (b), & de la Rochelle, passasmes devant une ville nommée Usaige (c), très-forte place à merveilles, là où estoit le Seigneur d'Aubigni, Connestable du Reaulme de Naples, & de-là allaîmes passer le cap de Partenente, qui dure trente milles; & de-là ala ledit Prince passer la ville de Rege, qui est à trente milles du cap de Partenente. La ville de Rege (d) est très-belle ville, & fort Chasteau, & avoit prins ledit Chasteau le Roy Ferrand par assault, & le Capitaine qui estoit dedans estoit Escossois, très-homme de bien, & fut mis à mort & haché en pieces, & tous les Compaignons qui estoient dedans pendus par la gorge.

(a) Le Golfe de Squillace. (b) La Roccella.

(c) Ugento, ville de la Terre d'Otrante; elle n'est plus qu'un village. (d) Reggio.

Le Mercredy matin vingt-troisiesme jour du mois d'Octobre, entrasmes dedans le Far de Messine, & là descendit le Prince à terre, & alla veoir le Roy Alfonse, qui dedans laditte ville estoit, & avoit mal ledit Roy en une main, tellement qu'il en perdist le bout de un doigt; mais non obstant cela, de la grande joye qu'il eut du Prince son frere, vint monter sur la gallée du Prince, & s'esbastit bien deux milles en la mer avec le Prince, & puis s'en retourna dedans laditte ville.

Laditte ville de Messine est très-belle & grande, & y a un très-beau port & grand, qui bat au long de la muraille de laditte ville. C'est une Cité très-fort marchande, mais elle est foible, & prenable, & batable de tout cousté; & est ladite ville au Royaume de Secile & la tient le Roy d'Espagne.

Le jeudy ensuivant vint-quatre du mois d'Octobre print le Prince congié du Roy Alfonse, & s'en alla ledit jour auprès d'une Eglise nommée les Selnantes; & est dedans le port de ladite ville tout environnée de mer; le soir se retira le Prince & tous ses gens en la gallée.

Le vendredy ensuivant vingt-cinq dudit

mois, partit ledit Prince, & entra dedans la courante du Far de Meſſine, qui dure dix milles, paſſaſmes au couſté de la marine de ladite Calabre, lequel ſeroit trop long à mettre par eſcript.

De-là entraſmes dans le gouffre de Salerne, & toute la nuit le paſſaſmes à grand peril, & merveilleux dangier; car le vent eſtoit merveilleuſement grand, & la mer terrible; par telle façon qu'il n'y avoit marinier, qui ne perdiſt ſon entendement; & furent fort esbahis du mauvais tems qui couroit. Mais nonobſtant cela ledit Prince faiſoit tirer tousjours en avant pour gagner le port de Naples pource que le Roy Ferrant l'avoit mandé à toute diligence; car le Marquis de Peſcaire (11) avoit eté tué devant Ste Croix d'un coup de treƈt d'arbaleſtre, qu'il eut à la gorge. Et ledit Marquis gouvernoit l'armée dudit Ferrant en ſon vivant, ainſi n'oſoit deſcendre, ne prendre port pour les ennemys.

Le Samedy enſuivant vingt-quatre jour du mois d'Oƈtobre arriva le Prince au port de Caſtelamer qui eſt à dix-huit milles de Naples, & là trouva l'armée des Veniſſiens, qui eſtoient en nombre de vingt gallées, & des autres navires Biſcains, & Eſpagneulx, deux naves, deux gallions, & deux

escorpions, qui le recuillirent à grand allegresse de coup de canons & de trompette à l'usance de la mer; & là surgit ledit Prince, & y demoura toute la nuit en attendant des nouvelles du Roy Ferrant, qui estoit en champ au quartier de Noucheres, qui est à dix-huit milles de Naples, & le sieur Prince de Besilanne (a), & le sieur de Pressy, grand Sénéchal du Reaume, estoient au-devant de lui.

De la ville de Messine vint le Prince avec ses gallées en trente heures jusques au port de Naples, là où il y a trois cens milles de l'un à l'autre.

Lendemain, qui fut le Dimanche vingt-cinq du mois d'Octobre se leva ledit Prince avec ses gallées, & s'en ala à la rote de Naples; & passa devant la tour du Grec, & rencontra le Capitaine Villemarin (12), qui venoit au-devant de lui, sa galée fort parée, & principalement de banniere & estendarts, & entre les autres portoit trois bannieres tout d'un égal, d'une grandeur & d'une.

La premiere estoit la banniere du Pape, la seconde du Roy de Castille, la tierce du Roy Ferrant, & feist la reverence ledit Capitaine au Prince, le Prince lui feist grand recueil;

(a) Le Prince de Bisignano.

car il eftoit Lieutenant general des gallés du Roy d'Efpaigne. Et de là alafmes furgir & jetter ancre en mer devant la ville de Naples vis-àvis de la Magdelaine : & là defcendift ledit Prince, & fut fort recuilly de coups de canons & de trompettes, & lui fift-on grand allegreffe à la couftume du pays.

Cedit jour vint au-devant dudit Prince pour le recevoir en terre Dom Alfonce d'Arragon fon frere, baftard, Evefque, & Dom Jehan d'Arragon fon neveu, baftard du Roy Alfonfe, & des gens de la ville petite quantité : car le Roy Ferrant avoit fait prendre des gentilshommes de laditte ville, & les avoit envoyé au Chafteau de l'Ifcle jufques au nombre de trente.

Dedans ledit port de Naples y avoit que naves, que gallées de vingt cinq à trente fans l'armée des François, qui eftoit fous le caftel de Lone (a) de quinze à feize voiles, que les ennemis tenoient affiegés.

Cedit jour laiffa le Prince le fieur de Lefparre, & Meffire Guillaume de Villeneufve, & Pierre Fregoufe, fils de Meffire Perrin Fregoufe de Genes, & Gafpart de Gireme homme d'armes fous la charge du Roy d'Ivetot, dedans la gallée Marquefe prifonniers,

(a) Caftel-del-Ovo.

& là demourerent un mois ſans deſcendre en terre. Un peu de temps après le Prince envoya ledit Pierre Fregouſe au Chaſteau de l'Iſcle priſonnier pour le tenir plus ſeurement.

Le Lundy enſuivant vingt-ſix dudit mois d'Octobre partiſt ledit Roy Ferrand de la ville de Naples, & alla à ſon champ, qui eſtoit à Cerne, & laiſſa le Prince à Naples pour faire faire les approches contre le Chaſteau neuf, & autres choſes neceſſaires au fait de la guerre. En icelui temps eſtoit le Chaſteau neuf en treves avec le Roy Ferrant, pource qu'il avoit faute de vivres, & eſtoit encore dedans Monſieur de Montpenſier, le Prince de Salerne, & le Sénéchal de Beaucaire, & pluſieurs autres gens de bien.

Un peu de temps après, & crois que ce fut le vingt-ſept du mois d'Octobre que l'armée de mer des François ſe leva, & s'en alla ſous le Chaſtel de Lone, là où elle eſtoit, & emmener Monſieur de Montpenſier, le Prince de Salerne, le Senechal de Beaucaire, & pluſieurs autres gens de bien avec eux s'en allerent deſcendre au port de Salerne, & à la ville, & ſe realierent avec les autres François. Et tout ceci feirent nonobſtant l'arrivée des ennemis, qui devant eux eſtoient juſques

au nombre de trente gallées & vingt naves que barches.

Dedans le Castel de Lone estoit Claude de Rabodenges, qui point n'estoit comprins en la treve, & sans cesser tiroit tous les jours de l'artillerie. Mais un peu de temps après le Chasteau neuf fut rendu, il print treve avec le Prince pour deux mois, que en cas qu'il n'eut secours dedans ledit terme de deux mois qu'il rendroit laditte place, car il avoit faute de vivres, bailla en ostage Jehan de la Vernade, qui avec lui estoit. Et à cette cause le Prince lui faisoit bailler des vivres tous les jours. Les treves de Chasteau neuf & de la ville furent rompus, pour ce que ceux dudit Chasteau retindrent le maistre justicier de la ville, qui leur porta des vivres, car il n'estoit pas connu pour ce faire, & y alloit à cautelle, & aussi pour ce que Monsieur de Montpensier s'en estoit allé avec l'armée de mer, dont ceux de la ville en murmuroient très-fort, & en furent moult malcontens.

Un peu avant que Monsieur de Montpensier partist de Chasteau neuf, le Prince de Besilanne, & le sieur de Pressy grand Senechal du Reaume, vindrent accompagnés de cinq ou six mille hommes tant à pied que à cheval

à cheval jusques à Noſtre-Dame de Piedecrote (a), qui n'eſt que à une petite lieuë du Chaſteauneuf, & menoient avec eux grand force vivres, pour avitailler ledit Chaſteauneuf; mais pource que Monſieur de Montpenſier avoit desja baillé les oſtages pour avoir des vivres, leur entrepriſe fut rompue & s'en retournerent. Et eſtoient leſdits oſtages le ſieur d'Alegre frere dudit ſieur de Preſſy, le ſieur de la Marche, le ſieur de Jehanly, le ſieur de la Chapelle, & le ſieur de Roguebertin.

A l'occaſion des oſtaiges deſſus nommés ledit Prince de Beſilanne, & le ſieur de Preſſy s'en retournerent, moult vertueuſement ſans rien perdre, fors que les victuailles, leſquels ne peurent pas ramener avec eux, pour ce que le Roy Ferrant eſtoit ſailly de la ville de Naples au-devant de eux, accompagné de quinze à ſeize mille hommes tant à cheval que à pied, & les François n'eſtoient pas cinq milles comme vous ai cy-devant dit.

Mais nonobſtant le grand nombre qu'ils eſtoient, n'euſt eſté pour l'inconvenient qu'il en euſt peu eſtre venu auſdits oſtaiges, ils ſe feuſſent mis en leur debvoir de avictuailler ledit Chaſteau, qui euſt eſté une très-grande

(a) Piedigrotta.

réputation d'honneur & louange audit Prince & au grand Senefchal, & à toute leur compaignie.

Le Vendredy huit du mois de Novembre le Roy feift donner le premier affault à la Citadelle du Chafteau neuf de Naples, lui prefent & le Prince de Haultemore, là où il feuft très-fort & très-afpremeut combatu, tant de ceux de dedans que de ceux de debouhors; mais au long furent les ennemis retés bien & vertueufement par les François à coup de lances à feu & de piques, par telle façon qu'il y eut largement des ennemis morts & bleffés, & des François n'y eut que deux bleffés.

Tout ceci voyant le Roy Ferrant, commanda faire fonner la retraite, laquelle chofe fut faite promptement, pour ce qu'ils veoient qu'ils n'avoient pas du meilleur, car moult grande deffenfe faifoient les François à bien garder leurs breches, & ainfi en demourerent maiftres pour le jour.

Le Roy Ferrant fe retira en fon logis au Chafteau de Capoanne fort defplaifant des gens qui avoient efté morts & bleffés audit affault; & ordonna qu'on feift venir grande quantité de maffons & autres manœuvriers, lefquels furent mis à miner ladite Citadelle;

& la minerent plus de deux lances de parfont, & puis l'eſtanſonnerent ſur pillotis, & bouterent dedans grand force fagots & poudre de canon : & quand la mine fut preſte, le manderent dire au Roy Ferrant.

Le Vendredy vingt huit du mois de Novembre revint le Roy Ferrant de ſon champ en la ville de Naples, pour faire mettre cedit jour le feu en la mine ; & feiſt crier à l'aſſault, & les gens de tout couſtés aſſaillirent la Citadelle ; & y feuſt merveilleuſemen combattu tant d'un couſté que d'autre. Mais quand les eſtanſons de ladite mine furent brulés, un grand quartier de la Citadelle tomba ; les François furent tout à deſcouvert, & furent fort esbahis, & leur fut force d'abandonner le combat, & de eux retirer, car longue eſtoit leur retraite, & leur avoit-on rompu le grand pont, & auſſi le pont de Paradis. Nonobſtant tout cela ils s'en retirerent bien honneſtement par dedans les foſſés, & à bien peu de perte.

Et par ainſi fut ladite Citadelle prinſe par les ennemys, qui grand perte fut pour les François ; car c'eſtoit le boulevart & la force dudit Chaſteau, & à tant s'en retourna ledit Roy Ferrant à ſon Camp.

Le Lundy enſuivant ſe leva toute l'armée

du Roy Ferrant, qu'il avoit par mer devant la ville de Naples à cause de la grande tourmente qui se mist sur la mer : car ils ne s'ouzoient mettre devant le molle de peur de l'artillerie du Chasteau ; & allasmes tant de nuit que de jour au port de Baye, & là surgismes naux, gallées, gallions, & getismes ancre en mer, & fut la tempeste si grande qu'elle tomba dedans une nave, & tua deux hommes.

De Naples au port de Baye il y a sept milles, & est ledit port bel & grand, & autrefois y a eu une très-grande Cité, la plus grande du Reaume ; & à cause de leur vilain & grand peché de Sodomie, ladite Cité abisma, & fondit dedans la mer. Et encore y apperent grandes tours, grands collisseaux & grandes crottes ; & dedans lesdites crottes y a encore bains, qui incessamment sont chaux ; & au plus près y a un rochier là où sont les estuves continuellement chauldes, sans que homme ne femme ne fasse ne feu ne flambe : lesdits bains sont si très naturels, que autrefois les Romains y souloient venir eux baigner & estuver pour la santé de leurs personnes. Car ils guerissent de plusieurs grandes maladies ; & y avoit autrefois en escript les maladies de quoy ils guerissoient, mais les Medecins de

Salerne vinrent rompre les escritures, qui estoient pour notifier les maladies dequoy ils gueriffoient, & ce feirent à cause que desdits bains ils perdoient leurs pratiques de Medecine.

Auprès dudit port y a une ville nommée (a) Pusol, là où il y a une montagne vis-à-vis, qui s'apelle la Souffriere (b); là où se fait le souffre.

Le Dimanche ensuivant premier jour de Novembre, Feste de Touffaints, se leverent toutes les gallées, & s'en alerent devant Naples, chargées de grands fagots, pour faire les repaires devant le Chasteau neuf de Naples & en passant devant ladite ville de Pusol, chargerent grand force pierres & bombardes grosses & menues, & le tout portasmes à Naples, & les deschargeasmes de nuit à cause de l'artillerie, qui tiroit du Chasteau sans cesser. Le Seigneur de l'Esparre estoit dedans la gallée du Prince, là où estoit Messire Guillaume de Villeneuve continuellement.

Le Lundy ensuivant allasmes avec la gallée dudit Prince, & les deux gallées de Messire Saragousse à l'Isle de Iscle, & remenasmes les naux avec nous, & barches qui là estoient, pource que les ennemis doubtoient que l'ar-

(a) Pouzzol. (b) La Solfatara.

mée des Françoisne les allaſſe prendre ou bruſler, & les remorcaſmes avec les gallées juſques au port de Caſtelamer, là où trouvaſmes l'armée des Venitiens juſques au nombre de vingt gallées, & le ſieur de Villemarin, Capitaine general pour le Roy d'Eſpagne, des gallées, accompagné de trois gallées, & Meſſire Franciſque de Pau accompagné de deux gallées, naux, barches, gallions, juſques au nombre de quarante, & deux eſcorpions; mais il eſt bien vrai, que leſdits naux eſtoient mal garnis de gens & de vivres.

Le Mardy enſuivant, l'armée des Venitiens & le Capitaine Villemarin, accompaigné de vingt-cinq gallées, allerent au port de Baye, pour ce que l'on diſoit que l'armée de France qui eſtoit au port de Salerne, s'eſtoit levée, & avoit fait voile pour aller avitailler le chaſteau neuf & le chaſteau de Lanc, & auſſi qu'ils ſe doubtoient, qu'ils n'allaſſent au port de Gayette, laquelle choſe ils feirent.

Et le Mercredy enſuivant, feſte de Monſieur Saint Martin, arriverent deux groſſes naux Genoiſes devant le Port de Baye, & là ſurgirent & jetterent leur ancre en mer ſans entrer dedans ledit port, ne ſans ſa-

luer l'armée, dont le General des Venitiens, & le Capitaine Villemarin, & tous les autres Patrons en furent fort esbahis, car ils ne ſçavoient ſe c'eſtoit pour eux ou contre eux, attendu qu'ils n'avoient point ſalué l'armée, ne jetté leur batteau dehors de leurs naux, à la couſtume de la mer; & grande joie en eut le Sieur de l'Eſpare, & ledit de Villeneufve, & les autres François, qui eſtoient priſonniers dedans leſdites gallées, cuidant que ce fut le ſecours de France; car aſſez ſuffiſoit des deux naux pour recouvrer la ville de Naples pour l'heure; car les deux naux eſtoient belles & grandes, & s'appelle l'une la nave Gallienne, & l'autre la nave l'Eſpinole.

Or vint le lendemain à matin que ſe leva la gallée du Prince, & allaſmes voir leſdits naux; & tout du long cria le Commite de ladite gallée par deux fois: qui vive, qui vive; & ceux des naux répondirent: S. George, & Frere, Frere; & tous enſemble commencerent à crier derechef: Frere; & tirerent grands coups de canons, & trompette de ſonner, & arborerent grande quantité de bannieres & eſtendards d'un couſté & d'autre, qui fut un horrible dueil pour les François.

Là descendit le Patron de la gallée du Prince, nommé Mathieu Corse, & un Gentilhomme nommé Messire Francisque Corve, & allerent tous deux dedans ladite nave pour sçavoir des nouvelles, & de là escrivirent au Prince qui estoit à Naples fort esbahis, & la ville bien esmeue, cuidant que ces deux naves venissent pour le secours de France, car le chasteau de Lonc en avoit fait grand feu de joie, cuidant qu'ainsi fut.

Tout incontinent que le General des Venitiens sçeut les nouvelles, il vint devers les naves avec toutes ses gallées, & renvoyerent lesdites naves surgir auprès du chasteau de Lonc, donc les François qui dedans le chasteau estoient, en furent bien esbahis, quand ils veirent qu'ils estoient du party contraire, & aussi fut le chasteau neuf.

Le Lundy six du mois de Novembre vint Monseigneur le Prince en la gallée qui estoit à Marguillon derriere le chasteau de Lonc, & là disna; & après disner, à la requeste de Monseigneur de l'Espare, qui dedans la gallée estoit, feist appeller Messire Guillaume de Villeneufve, & l'envoya querir en soubte dedans l'esquandalar par le Patron Mathieu Corse, & par son Maistre d'Oustel Messire Vincent; & le feist mener devant le Prince,

& là ledit de Villeneufve fit la reverence au Prince qui encore ne l'avoit voulu avoir.

Mais bien debvez sçavoir que ladite reverence fut assez pitteuse, car ledit de Villeneufve avoit grande barbe grise, & le visage bien negre & fort défait, & bien pouvrement vestu, & assez triste de sa personne, comme celui qui avoit esté quatre mois en gallée prisonnier par force, & très-mal nourri; car la plusfpart du temps ne mangeoit que biscuit, & la moitié de ses gens enchesnés & enfibrés, sans que ledit Prince le voulsist voir, ne parler à lui durant ce temps, ne souffrir qu'il descendit en terre, fors un jour, qu'il le feist descendre à Tarente à la requeste de George de Silly Gouverneur de ladite ville, lequel promist sur sa foy rendre ledit de Villeneufve le lendemain, laquelle chose il feist tout incontinent que la gallée vint le requerir.

Mais bien debvez sçavoir que à la descendue que ledit de Villeneufve feist à la ville de Tarente, fut moult bien recueilli du Gouverneur, & de tous les Gentilshommes qui avec lui estoient, pour l'honneur du Roy de France, & aussi pour la pouvreté, en quoi ils vidrent, tant de vestemens, que de la personne; car il y avoit plus de dix-

huit jours qu'il n'avoit mangé pain ne beu que de l'eau de la pluye; car biscuit & eau leur estoient faillis, & ne pouvoient prendre eau fraische à plus de dix mille de Tarente, pour la forte guerre que leur faisoit le Gouverneur de ladite ville.

Pareillement fut bien recueilli ledit de Villeneufve par les Tarentins, pour l'honneur du Roy; car moult fidèles & bons François estoient, & bien le montrerent, quand le Prince mettoit gens en terre; car ils estoient tousjours les premiers armés pour les combattre.

La cité de Tarente est une très-belle ville & grande, & il y a très-fort chasteau, & encore seroit plus fort, se il estoit parachevé du quartier de la ville; & est laditte ville & chasteau toute environnée de mer, & ne se peut assieger ladite ville sans trois grandes puissances de gens pour y mettre trois sieges, l'un du quartier de la ville des Cortailles, & l'autre en l'Isle de l'autre quartier vis-à-vis de ladite ville sus le chemin de la ville de Massafre, & l'autre par mer, & l'un des sieges ne peut secourir l'autre.

Et si fauldroit pour tout le moins que à chacun siege y eust sept ou huit mille combattants; car ils saillioient des habitans de

ladite ville cinq à six mille hommes à cinq coups pour une saillie. Ledit chasteau estoit très-bien pourvû de blez, de vin, de mil, de chair, de poudres, & de toutes choses nécessaires, pour la provision d'une telle place, & principalement des gens de bien, qui estoient avec ledit Gouverneur, qui moult bien les sçavoit traiter & conduire.

Quant vint le lendemain que la gallée vint querir ledit de Villeneufve, sachez pour tout vrai, que piteux fut le congié, que ledit Gouverneur & Gentilshommes, & les gens de bien de ladite ville, prindrent dudit de Villeneufve, à l'entrée qu'il feist dedans la gallée de la pitié qu'ils avoient; car il n'y avoit homme, tant du chasteau, que des gens de bien de la ville, qu'ils ne lui départissent de leurs biens pour vivre dedans ladite gallée; & bien besoin en avoit, pource que en ladite gallée n'avoit mangé plus de huit jours qu'avec herbes, & olives verdes, & estoient bien mal fournis d'eau, comme vous ai dit par ci-devant. Et à tant s'en alla en la gallée, & les Tarentins tous ensemble se prindrent à crier, France, France, comme bons & loyaux François qu'ils estoient,

Cedit jour que le Prince envoya querir ledit de Villeneufve en la gallée, présent le

Seigneur de l'Efpare, & le Capitaine Villemarin, Capitaine general de toutes les gallées du Roy d'Efpaigne, ledit Prince dit audit de Villeneufve, qu'il eftoit fort esbahi de quoi il ne lui avoit voulu rendre & bailler le chafteau de Trane entre fes mains, attendu que par plufieurs fois l'en avoit fait requerir & principalement par fon Maiftre d'Ouftel Meffire Vincent, & auffi que lui-mefme y eftoit venu une autre fois en perfonne; & qu'il lui voulfift mieux avoir fait comme les autres Capitaines, qui leur avoient rendu leurs places par compofition, leurs perfonnes, & leurs gens, & leurs bagues fauves, & qu'il les envoyeroit tous en feureté jufques au port de Marfeille, ou d'Aiguemortes.

Ledit de Villeneufve répondit au Prince qu'il ne lui voulfift déplaire; car il n'euft pas fait fon debvoir de lui rendre une telle place fans le confentement du Roy fon fouverain Seigneur, de qui il l'avoit en garde, & qu'il eut mieux aimé y mourir, que de lui avoir fait cette grande faute & lafcheté.

Et alors lui répondit ledit Prince, qu'il avoit entendu que ledit de Villeneufve l'avoit voulu bailler entre les mains des Venitiens, & qu'il en eftoit bien esbahi. Ledit de Villeneufve lui répondit, fauvant fon hon-

neur, que jamais ne l'avoit pensé ne voulu faire; & que s'il eust voulu bailler entre les mains des Venitiens ladite place, qu'ils lui eussent donné très-volontiers dix mille ducats de laquelle chose il n'avoit garde, car il le monstra bien à la parfin.

Et lors ledit de Villeneufve dit au Prince, presens les dessus nommés, le Seigneur de l'Espare, & le Capitaine Villemarin, & plusieurs autres gens de bien, que s'il y avoit Venitien, ou autre homme, de quelque langue qu'il fut qui voulsist dire, ne maintenir qu'il eust voulu bailler ne rendre ladite place à homme du monde, que faulsement & mauvaisement ils avoient menti, sauvant l'honneur du Prince, & que avec son bon congié & licence, il estoit prest & appareillé de le combattre l'espée au poing dedans ladite poupe de la gallée, & de l'en faire dédire par sa gorge, que faussement & mauvaisement l'avoit dit; & sus cela ledit de Villeneufve en jetta son gage de bataille au milieu de la poupe de la gallée, présent ledit Prince, le Sgr. de l'Espare, le Capitaine Villemarin, & le Capitaine Francisque de Pau, & plusieurs autres gens de bien qui présens estoient.

Alors le Seigneur de Villemarin, & le Capitaine Francisque de Pau dirent au Prince

que autrefois ils avoient veu & cognu ledit de Villeneufve aux guerres de Catalogne, là où tousjours avoit eſté renommé homme de bien, & attendu qu'il faiſoit l'offre de vouloir prouver de ſa perſonne, que ledit Prince ſe devoit tenir pour excuſé, & pour content, laquelle choſe il feiſt, oyant les choſes deſſuſdites, & que nullui ne diſoit alencontre, nonobſtant que les Venitiens fuſſent préſens, & à tant le Prince s'en retourna en la ville, & le Seigneur de l'Eſpare & ledit de Villeneufve demourerent en la gallée.

Un peu de temps après fut mené le le Seigneur de l'Eſparre & ledit Meſſire Guillaume dedans la ville de Naples, priſonniers par le Capitaine Montanegre, Capitaine de la guerre, & par le Maiſtre de la monnoye, nommé Meſſire Charles, & furent mis dedans la maiſon dudit Montanegre, juſques à temps que le chaſteau neuf fut prins.

Un peu après que le chaſteau fut prins, fuſmes menés audit chaſteau neuf, & fut environ à la fin de Décembre, & là fuſmes en priſon en la groſſe tour du portal juſques à la délivrance de nos perſonnes.

Le deuxieſme jour du mois de Décembre

fut envoyé querir le Seigneur de l'Esparre de par le Roy Ferrant, il amassoit gens de tous coustés, & disoit-on la cause pourquoi il avoit envoyé querir le Seigneur l'Esparre, c'estoit pour faire le change du fils du Comte Chamberin & de lui, qui pareillement estoit prisonnier au champ de Monseigneur de Montpensier, qui estoit au quartier de Salerne assez près les uns des autres.

Le huitiesme jour dudit mois de Décembre ensuivant se rendit le chasteau neuf de la ville de Naples au Roy Ferrant; & entra le Prince de Haultemore dedans ledit chasteau, pour le Roy Ferrant, & feist lever les armes & bannieres dudit Roy sus les grosses tours, & moyennant la rendition dudit chasteau, furent rendus les ostaiges que avoit baillé Monseigneur de Montpensier. C'est à sçavoir le Seigneur d'Alegre, le Seigneur de la Marche, le Seigneur de Jehanly, le Seigneur de la Chapelle, & le Seigneur de Roquebertin. De ladite place tous ceux qui estoient dedans se retirerent à sauveté dedans les navires qui les debvoient porter en France, eux, leurs bagues & leurs harnois, & toute l'artillerie qui estoit au Roy de France, & furent envoyés en France, & aussi les ostaiges, comme avoit esté dit

par l'appointement. Mais non-obſtant ledit appointement, ils furent detenus ſur la mer, tant au port de Naples, que au port de Baye, l'eſpace de ſix ſemaines, qui moult leur ennuya.

Mais comme l'on diſoit, les ennemis les détenoient en cautelle, de peur qu'ils ne s'enfuiſſent & ralliaſſent avec l'armée qui venoit de France ; car ils eſtoient une très-belle compagnie, tant avec Monſeigneur d'Alegre, que avec Meſſire Gabriel de Monfaulcon, qui pareillement s'en alloit par compoſition, & crois qu'ils eſtoient du nombre de cinq cens hommes ; & eſtant le Roy Ferrant en Calabre avant que la ville de Naples fut renduë, Monſeigneur d'Aubigni, Conneſtable dudit Reaume, le Prince Beſillane, le Seigneur d'Alegre, grand Senechal du Reaume, chevaucherent tant par leurs journées, qu'ils rencontrerent ledit Roy auprès d'une ville nommée Semenare : lequel Roy eſtoit bien accompagné, tant d'hommes d'armes, que de gens de pied, & d'un grand nombre de Genetaires (13) que le Roy d'Eſpagne luy avoit envoyé.

Mais non-obſtant que le Roy fut fort grandement accompagné, comme deſſus ai dit, les François ne delaiſſerent point que vaillamment

vaillamment & hardiment ne donnaſſent dedans comme bons & hardis hommes de biens, conduits par les trois Chevaliers, que deſſus vous ay nommé.

Et par telle façon fut le joindre des uns avec les autres, que les François tuerent, & prindrent largement des ennemis, & tout le demourant fut rompu, & ſe mirent en fuite.

Le Roy Ferrant, comme bon Chevalier & hardi de ſa perſonne ſe monſtra vertueux par telle façon, cuidant rallier ſes gens, par pluſieurs fois tourna le viſage vers les ennemis; & par tant de fois qu'il fut jetté par terre, & perdit ſon cheval, & n'euſt eſté un ſien (14) ſoudart, qui le remonta ſur une jument qu'il chevauchoit, ledit Roy Ferrant eut eſté en grand dangier de ſa perſonne, & deſſus ladite jument ſe retira & ſauva le Roy.

Un peu de temps après le Seigneur de Preſſy grand Senechal du Reaume, & le Prince de Beſillane ouirent des nouvelles, que le Pape envoyoit le fils du Comte Chamberin, & quatre autres Comtes au ſecours du Roy Ferrant, accompaignés de trois cens hommes d'armes ou plus, & bien ſix mille enfans de pied, en ſomme ils etoient plus la moitié

que les François. Mais non-obſtant le grand nombre, ledit Seigneur de Preſſy, & le Prince de Beſillane, comme bons & hardis Chevaliers, ſans regarder le dangier de leurs perſonnes, donnerent dedans bien & hardiment, & rompirent la premiere eſcadre, que menoit le Comte Chamberin (15), par telle facon qu'il y eut largement de morts & de prins, & le demourant mis en fuite juſques à la ville d'Yole (a); laquelle ville voyant ladite déroute, ſe retourna pour les François. Entre les autres y fut pris le fils du Comte Chamberin, & pluſieurs autres, & mené priſonnier en la ville de Salerne par les François. En ſomme & en concluſion le champ & la victoire demoura aux François, & la louange à Dieu. Ledit fils du Comte de Chamberin fut mis à treize mille ducats de ranſon, & depuis fut eſchangé pour le Seigneur de l'Eſpare, qui eſtoit priſonnier entre les mains du Roy Ferrant.

Le Samedy enſuivant, ſixieſme jour du mois de Janvier, le Seigneur de l'Eſpare & ledit de Villeneufve eſtoient priſonniers en la groſſe tour du chaſteau neuf de Naples, leur fut dit des nouvelles du ſecours des François, qui eſtoient arrivés à Gayette, &

(a) Evoli ou Eboli.

à toute diligence le Prince de Haultemore y alla, & Prosper Coulonne avec lui par terre; & y feirent aller la plusfpart des naux & des gallées, mais trop tard y arriverent les uns & les autres; car ja estoit entrée ladite armée de France dans le port de Gayette. Non-obstant lesdits François ne sceurent tant faire qu'ils ne perdissent une de leurs barches, chargée de vivres, qui s'appelloit la Magdelaine, laquelle fut prinse des ennemis.

Le vingt-sixiesme jour du mois de Janvier fut delivré le Seigneur de l'Espare hors de la prison du chasteau de Naples, & fut fait par le change de lui & du fils du Comte de Chamberin, que les François tenoient prisonniers, & estoit ledit fils du Comte Chamberin mis à ranson, à treise mille ducats.

Le vingt-six du mois de Fevrier partit le Roy Ferrant de la ville de Naples, & s'en alla à une ville nommée la Tripande (a), là où son camp feroit remué pour s'en aller à la Pouille après l'armée des François, qui y alloit pour lever les deniers de l'Apoüille des brebis, qui montoit à la somme de quatre-vingt à cent mille ducats.

Le vingt-sept du mois de Fevrier fut rendu

(a) Attripalda.

le chaſteau de Lone au Roy Ferrant, que pour lors tenoit Claude de Rabodenges pour le Roy de France, pour ce que le terme eſtoit venu qu'il le devoit rendre par l'appointement fait entre le Prince de Haultemore & lui; & en ce faiſant ledit Prince lui faiſoit bailler tous les jours des vivres, car il n'en avoit point, comme l'on diſoit; & en baillant ledit chaſteau, fut rendu Jehan de la Vernade qui eſtoit baillé pour oſtaige, & cedit jour ſe retirerent dedans la barche qui les devoit porter en France, eux & leurs compaignons, leurs bagues ſauves, ainſi qu'avoit eſté dit par leur appointement; & entra dedans ledit chaſteau, pour le Roy Ferrant, le Comte Mathelon, comme Capitaine & Chaſtelain, accompagné de trois à quatre cens hommes, & leverent les banieres du Roy Ferrant ſus à grande joye, & à grande allegrie à la couſtume du pays; car c'eſtoit une des choſes que plus ils deſiroient de recouvrer ledit chaſteau de Lone après qu'ils eurent le chaſteau neuf.

Le Roy Ferrant n'eſtoit point à la ville de Naples pour le jour, ne auſſi le Prince de Haultemore; car le Roy eſtoit à ſon champ, & le Prince eſtoit au quartier de Gayette, là où il avoit aſſemblé des gens le plus qu'il

avoit peu, & pareillement auſſi feiſt Proſper Coulonne, à cauſe du ſecours qui eſtoit arrivé.

Le lendemain, qui fut le dix-huitieſme (a) jour de Fevrier arriva le Roy Ferrant à la ville de Naples, & rencontra auprès de ladite ville la Seigneure Infante d'Arragon, fille de la Royne Jehanne d'Arragon, relaiſſée du Roy Ferrant qui venoit de la chaſſe, & s'en vindrent tous deux enſemble. Et quant le Roy fut arrivé, au nombre de deux ou trois mille hommes qui s'en alloient droit au mole, deliberés de vouloir aller prendre la nef, là où eſtoient les François, qui eſtoient faillis du chaſteau de Lone, & mettre à mort & en piece tous leſdits François qui eſtoient dedans ladite nef. La raiſon pourquoi cedit peuple vouloit faire cette execution, pource que nouvelles eſtoient venues à Naples, que le Comte de Montoire (b), qui avec les François eſtoit, avoit fait pendre par la gorge quatre ou cinq Napolitains, & à cette cauſe, la commune vouloit faire cette vangeance ſur leſdits François; mais comme Dieu voulut, l'armée du Roy Ferrant lui eſtant

(a) Il s'eſt gliſſé une faute dans ce quantième ou dans les précédens.

(b) Montorio.

devant ledit chasteau, voyant cette tumulte de gens, à toute diligence alla devant eux, & lui informé de l'execution qu'ils vouloient faire, leur remontra que c'estoit à son deshonneur & folle attendue, que lesdits François estoient saillis hors du chasteau sous son sauf-conduit & seureté, & feist tant, que ledit peuple se retira.

Le lendemain, certain nombre des habitans de ladite Ville vindrent faire requeste audit Roy Ferrant, qu'il lui pleust faire trancher la teste, & mettre en quatre quartiers à cinq hommes, qui tenoit prisonniers au Chasteau neuf, pour vangeance. Les trois estoient fils légitimes du Comte de Montoire, & le quart, son fils bastard, & le cinquiesme, son frere bastard; ausquels le Roy Ferrant répondit qu'il y aviseroit; & le lendemain leur accorda & octroya le fils & frère bastards leur seroient baillé & délivré pour en faire leurs voulentés, & cedit jour s'en alla le Roy Ferrant en son champ.

La Royne Jehanne d'Arragon relaissée du Roy Ferrant dernier mort, tante du Roy Ferrant, qui pour l'heure vivoit, elle esmeue de pitié & de miséricorde, après que ledit Roy Ferrant fut parti, pardonna aux prisonniers dessus nommés, que on vouloit faire

mourir, & feiſt tant de ſes belles paroles & remonſtrations envers ledit peuple, qu'ils en furent contens pour l'honneur d'elle.

Le vingt-cinq du mois de Février partit la nef de Claude Rabodenges du molle de Naples, lui & tous ſes gens dedans, & Jehan de la Vernade, qui avoit eſté baillé pour oſtaige, & furent menés en Provence, ainſi que avoit eſté dit par leur appointement.

En celui temps avoit ordinairement le Roy Ferrant vingt gallées Venitiennes à ſon ſecours & à ſes gages; & pource qu'ils y avoient eſté longuement à leurs dépens, qui n'eſt pas petite choſe; car leſdits Venitiers ont de couſtume d'avoir cinq cens ducats pour mois pour chacune gallée, qui feroit en ſomme dix mil ducats tous les mois pour les vingt gallées, & en outre avoient quatre cens eſtradiots Grecs par livres.

Et à cette cauſe que ledit Roy Ferrand avoit pluſieurs autres gallées & naux, tant d'Eſpaigne, que de Biſcaye, & de Gennes, qui lui montoit une autre terrible ſomme, & grande dépenſe; leſdits Vénitiens qui rien ne veulent perdre, car ils ne l'ont pas de couſtume, voulurent eſtre aſſignés de leur payement, tant du paſſé que du temps à venir, ou autrement s'en fuſſent allés; &

pourtant, comme l'on disoit, le Roy Ferrant leur bailla & consigna entre leurs mains trois villes de la Poüille, toutes trois sur la marine, c'est à sçavoir la ville de Trane, la ville de Brindes, & la ville de Tarente, & les Chasteaux; & furent baillées lesdites Villes en gaiges aux Venitiens jusques à fin de paye.

Le premier jour du mois de Mars arriva le Roy Ferrant au Chasteau neuf de Naples, qui estoit vers Salerne, là où estoit l'armée des François, & ce soir coucha (16) avec la Seigneure Infante d'Arragon, fille du Roy Ferrant dernier mort, publiquement comme sa femme espousée; car la dispense estoit venuë de Rome, de nostre Saint Pere le Pape, pource qu'elle estoit son ante-fille du Roy Ferrant, lequel a espousé ladite Infante d'Arragon. Et ne fut fait nulles nopces, ne nulle feste, à cause de la grande guerre, qui estoit au Reaume de Naples.

Le Prince de Haultemore, Don Federic d'Arragon y arriva le lendemain, & vint de son armée, qui tenoit au quartier de Gayette; & au bout de deux jours s'en retournerent chacun en son champ.

Le sept du mois de Mars faillist hors de prison de la grosse tour du portail du Chasteau,

neuf de Naples, Meſſire Jehan de Rabot, Conſeiller du Roy de France, de Secille & de Jeruſalem, & Gaſpart de Gireſme, homme d'armes, ſous la charge du Roy d'Ivetot, & furent menés devers le Roy Ferrant à la ville de Benevent. La façon, comment ils furent delivrés par ranſon, ou par eſchange, ou autrement, je ne vous ſçaurois pas pour cette heure dire.

Ledit Meſſire Jehan de Rabot (17), & Gaſpard de Gireſme laiſſerent Meſſire Guillaume de Villeneufve priſonnier dedans la groſſe tour, ſeul avec ſon Preſtre, & un ſien ſerviteur, & avoit ja eſté ledit de Villeneufve detenu huit mois priſonnier; c'eſt à ſçavoir quatre mois en gallée, & quatre mois en terre. Car bien devez ſçavoir que grand deuil & grand déplaiſir lui fut de voir en aller les deſſus nommés, & demourer tout ſeul, & auſſi que le Seigneur de l'Eſpare avoit été delivré ſix ſemaines avant; lequel Seigneur de l'Eſpare & ledit de Villeneufve avoient eſté tousjours priſonniers enſemble depuis qu'il fut mis en terre. Et lors ledit de Villeneufve connut bien qu'il eſtoit ſans maiſtre, attendu que autre choſe n'y pouvoit faire, ſe tourna à Dieu & à Noſtre-Dame, lui

ſuppliant qu'il leur pleuſt lui donner brief delivrance & bonne patience.

Un peu de temps après que ledit Meſſire Jehan de Rabot fut délivré de priſon, là où il eſtoit avec ledit Villeneufve, l'on deſlogea ledit de Villeneufve de la priſon, & fut mené au plus haut de la tour dedans une voûte obſcure & ténébreuſe, & pour le tenir en plus grande detreſſe, & faire vivre en déplaiſir, lui firent barrer & treilliſſer les feneſtres de ladite priſon, de gros treillis de bois par dedans, non-obſtant qu'elles fuſſent bien ferrées par dehors de gros treillis de fer, & en telle façon furent leſdites feneſtres fermées, qu'on ne pouvoit appercevoir la veue, ne voir homme ne femme, fors que un More eſclave, qui lui apportoit tous les jours ſa pouvre vie, & le tout falloit qu'il prinſt en patience, en attendant la miſéricorde de Dieu.

Le vendredy prouchain après le jour de Paſques arriva le Marquis de Mantoa (a) au Chaſteau neuf de Naples, & là alla faire la reverence à la Royne Jehanne d'Arragon, relaiſſée du Roy Ferrant, & auſſi à ſa fille la Seigneure Infante, que le Roy Ferrant, fils

(a) Mantoue.

du Roy Alfonſe avoit nouvellement épouſée, & ja s'appelloit Royne. Lendemain s'en retourna ledit Marquis à la ville de Capoa, où il avoit laiſſé ſes gens d'armes qu'il amenoit pour le ſecours du Roy Ferrant, qui eſtoient en nombre de quatre cens armés, & cinq mille enfans de pied, & cinq cens chevaux legiers, comme l'on diſoit.

De ladite ville de Capoa s'en départit ledit Marquis avec toute ſon armée, pour s'en aller devers le Roy Ferrant, qui eſtoit au quartier de la Poüille, à une ville qui s'appelle Benevent, laquelle ville appartient au Pape, & là alentour faiſoit aſſembler toute ſon armée. C'eſt à ſçavoir Dom Cheſdre d'Arragon, qui eſtoit au quartier de Tarente avec une bande de gens, & Dom Salvo, qui eſtoit au quartier de la Calabre avec une autre bande de Genetaires, leſquels tous enſemble ſe debvoient trouver autour de la ville de Fogez (a), pour lever les deniers de la Douanne des brebis, qui montent à cent mille ducats par an, car le plus fort le devoit emporter. Monſieur de Montpenſier, le Prince de Salerne, le Prince de Beſillane, le Seigneur de Preſſy, grand Senechal du Reaume, Monſeigneur Dom

(a) Foggia.

Julien (18), Duc du Mont Sainct-Angle, & plusieurs autres Capitaines s'estoient assemblez autour de la ville de Saint Sever, là où estoit le Seigneur Virgille pour le Roy de France : tous ensemble se faisoient forts pour lever les deniers de ladite Douanne. Je ne sçai encore comment il en ira.

Le onziesme jour du Mois d'Avril, fut ramené Messire Jean de Rabot de ladite ville de Benevent en la grosse tour du chasteau de Naples, là où estoit Messire Guillaume de Villeneufve, & avec lui fut ramené Gaspart de Giresme, & Jehan de Brion Gouverneurs de la ville de Capoa pour Monseigneur de Ligny, & Messire Bernard, Chevalier, homme d'armes sous la charge de Monseigneur de Pressy, grand Seneschal du Reaume, pour ce qu'ils ne furent pas d'accord de l'échange qui vouloient faire avec un Escuyer d'escurie du Roy Ferrant, que on appelloit Lamouche, lequel estoit prisonnier entre les mains du Comte de Salerne. Neanmoins le lendemain furent renvoyés querir les dessus nommez par le Prince de Haultemore, & furent ramenés à Benevent, & crois que l'eschange sortit son effet, la façon je ne vous la sçaurois dire.

Le Dimanche vingt-quatre du mois d'A-

vril arriva le Prince de Haultemore en la ville de Naples, & venoit avec le Roy Ferrant, qui estoit en la Poüille avec son armée, & disoit l'on que le Prince venoit pour renforcer l'armée de mer, pour aller à Gayette, tant pour essayer s'ils pourroient prendre ladite ville de Gayette, que pour le doute qu'ils avoient du secours de France, que on disoit qui venoit par mer, laquelle chose ils craignoient très-fort & non sans cause.

Le quinze du mois de Juin fut amené prisonnier au chasteau de Naples le frere du Prince de Besillane, qui avoit esté nourri au Reaume de France en la maison de très-hault, & puissant Prince Monseigneur le Duc de Bourbon & d'Auvergne, & fut mis en la prison nommée la Princesse, & quatre ou cinq autres Barons qui avoient esté prins avec lui en Calabre; dont grand feu & grands allegris en furent faits à la ville de Naples, car de peu de chose se réjouissent à la coustume du pays.

En celui tems pareillement amenerent les ennemis devant le chasteau de Naples trente ou quarante compagnons de guerre, lesquels ils avoient prins d'assault dans une petite ville méchante, avec trois Gentilshommes, qui

les conduisoient, & crois qu'ils estoient de la bande du Capitaine Loys d'Ars. Et celui propre jour tous les povres compagnons furent mis en gallée par force, nommée la gallée Francin Pastour; & les trois Gentilshommes furent mis en prison en la fosse du mil, très-mauvaise & piteuse. Le nom de ces trois Gentilshommes, je ne les vous saurois nommer pour cette heure.

A l'entrée du mois de Juin s'en alla le Capitaine Villemarin devers le Roy d'Espaigne, & emmena les trois gallées avec lui pour certaines choses que le Roy avoit à besoigner à lui.

Le quinze du mois de Juillet vindrent les nouvelles à Naples, que une fuste de Turcs avoit prins les deux gallées de Francisque de Pau au quartier de Calabre, qui estoit chose fort à croire, non pourtant si fut-il vrai; & fut ledit Capitaine Francisque de Pau mis à mort & haché en pieces; & fut très-grand dommaige, car il estoit gentil Chevalier.

Le vingt-six du mois de Juillet feste de Madame sainte Anne furent apportés les Chapitres à la ville de Naples, & attachés aux carrefours de ladite ville du traité & appointement fait entre le Roy Ferrant &

Monſieur de Montpenſier Archiduc de Ceſſe, Comte Dauphin d'Auvergne, Viceroy, & Lieutenant General pour le Roy de France, au Reaume de Naples; lequel eſtoit aſſiegé à la ville de Latelle (a) par ledit Roy Ferrant, nonobſtant qu'il fuſt accompagné de pluſieurs bons hommes d'armes & autres compaignies d'hommes de guerre, juſques au nombre de ſix à ſept mille combattans, comme l'on diſoit, tant François que Italiens, & y eſtoit le Seigneur Virgile en la compagnie.

S'enſuivent les Chapitres & appointemens, c'eſt à ſçavoir.

Que Monſeigneur de Montpenſier bailleroit pour ouſtaige le Seigneur de Preſſy grand Seneſchal du Reaume, & le Bailly de Vitry pour la partie des François; & pour la partie des Italiens le Seigneur Paul Vitelle, & le Seigneur Paul Urſin; & pour la partie des Allemans le Capitaine des Souyches Brochart; que en cas que le ſecours ne viendroit pour les François ſi très-fort, qui feiſt remuer le Roy Ferrant hors du champ dedans le treize du mois d'Aouſt, que ledit Seigneur de Montpenſier rendroit la ville, & s'en iroit

(a) Atella.

lui & toute sa compagnie au port de Castelamer, comme aussi le Roy Ferrant le debvoit faire bailler navires à suffisance pour lui & tous ses gens, chevaux, bagues, & harnois en bonne seureté au Reaume de France, reservée l'artillerie, & les Barons & autres Gentilshommes du Reaume, qui s'en vouloient aller, ou demourer à la discretion du Roy Ferrant. Et en ce faisant ledit Roy estoit tenu de faire bailler vivres audit Monseigneur de Montpensier & à tout son ost durant le temps qu'il estoit dit par l'appointement; c'est à sçavoir, pain, vin, chair, huile, & toutes autres choses necessaires pour la vie des hommes & des chevaux; car ils n'en avoient point, & à de cela furent contraints de faire cet appointement, en attendant le secours. Bien est vrai que Monseigneur d'Aubigny Connestable dudit Reaume, ne Monseigneur le Prince de Salerne, ne le Prince de Besillane, ne plusieurs autres Barons, qui hors de ladite ville estoient, n'estoient point compris en cet appointement. Car ils n'estoient pour lors sur la puissance de Mgr. de Montpensier.

Mais bien devoit ledit Seigneur de Montpensier mander Commissaires, & faire exprès commandement à toutes les villes &

par

par tout où il avoit puiſſance, qu'ils euſſent à faire ouverture, & à eux rendre au Roy Ferrant, ainſi qu'il eſtoit contenu aux chapitres de l'appointement. Encore plus fort dit que en paſſant devant le Chaſteau d'Oſtie auprès de Rome, qu'il euſt à faire commandement au Capitaine, qui dedans eſtoit, nommé Menault de Guerres, qu'il euſt à rendre ladite place entre les mains de noſtre Saint Pere le Pape, de laquelle choſe, je crois que s'il le feiſt, qu'il eût mauvaiſe obéiſſance.

Le premier Dimanche d'Aouſt, ſept dudit mois fut Meſſire Guillaume de Villeneufve, Chevalier, mis hors de priſon de la groſſe tour du portail du Chaſteauneuf de Naples, où il avoit eſté un an trois jours comprins quatre mois qu'il avoit eſté aux gallées par force.

En cette ſemaine ſe rendit la ville de S. Severin (a) au Roy Ferrant par compoſition, & le Chaſteau priins d'aſſault, & tous les gens qui eſtoient dedans furent mis à mort & hachés en pieces.

En cette propre ſemaine print le Roy Ferrant la ville de Salerne en la mercy, pour que ledit Roy y miſt le ſiege, & y

(a) San Severino.

feist grand batterie. Le Chasteau de ladite ville tint bon pour le Roy de France, pour ce qu'il estoit très fort & bien avitaillé.

En celui temps partit Monseigneur de Montpensier, & le Seigneur Virgille de la ville de l'Estolle (a), là où ils avoient été assiegés par l'espace de long-temps, & par faute de vivres, s'appointerent avec le Roy Ferrand, & par cet appointement faisant ledit Roy Ferrand les debvoit envoyer au Reaume de France, eux & leur compaignée, qui estoit en nombre de trois mille ou environ, & de cheval deux mille, & les feist embarquer à Castelamer. Et depuis ledit embarquement fait il feist mettre le Seigneur Virgille en terre contre sa voulenté, & à force, & le detint prisonnier, non-obstant la seureté qu'il lui avoit donnée, & par telle façon qu'il mourut en ses prisons, & aussi feist mourir (19) Monseigneur de Montpensier par le mauvais traitement & longueur de temps, qu'il le détint sur la mer, & plusieurs autres gens de bien.

La feste de Madame sainte Anne vingt-six du mois de Juillet vindrent les nouvelles à Naples, que la nave nommée la Marmande, & trois gallées estoient arrivées dedans le

(a) Batella.

port de Gayette, portant gens & vivres pour le secours de ladite ville; & non-obstant que le Comte Raguerre fut devant le port de Gayette avec l'armée du Roy Ferrand jusques au nombre de quinze naux & barches, & de dix à douze gallées, dont le peuple de la ville de Naples en fut terriblement desplaisant.

Le Jeudy dix-huitiesme du mois d'Aoust entra un gallion de France dedans le port de Gayette, pour le secours des François, en despit de toute l'armée, qui devant estoit, dont en fut grand bruit & grand murmure en la ville de Naples. Le jour devant y estoient allé cinq gentilshommes du Roy Ferrant avec un autre de Monseigneur de Montpensier, pour sçavoir s'ils se voudroient point rendre, dont ils furent très-mal obeis; & encore pirement recueillis; car les François qui estoient dedans Gayette, y estoient grande quantité de gens, & bien avitaillés de nouveau, & pleins de bonne voulenté de bien servir le Roy, & y estoit pour Chef le Capitaine Aubert Roussel, & le Capitaine Champie Capitaine du Chasteau.

Le vingt-huitiesme jour du mois de Septembre, jour de Monsieur Saint Michel partist un gallion du port de Pusol, qui estoit

à Dom Federic d'Arragon, pour porter les gens d'armes de Monſieur de Ligny, qui eſtoit à Veniſe, pour eux en aller au Reaume de France, qui eſtoient ſous la charge du Gouverneur Raguſſe.

Cedit jour s'embarqua dedans ledit gallion Meſſire Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Conſeiller, Maiſtre d'ouſtel du Roy noſtre Sire, & cedit jour allerent à un Chaſteau nommé Prochite (a), là où il y a ſept milles de Baye; de Prochite paſſaſmes l'Iſle de Ponce (b), où il y a quarante milles; de Ponce entraſmes en la Plage Roucaine, où il y a du Mont (c) Celſelle, juſques au Mont Argentel (d), cent cinquante milles; & eſt le mont Argentel en la terre des Senoys; & du mont paſſaſmes entre l'Iſle de Gourgolle (e) & Caporſe (f) qui eſt aux Gennois. Ladite montaigne eſt inhabitée à cauſe de la grande quantité de rats qui ordinairement ſont en ladite montagne. De Gourgolle tiraſmes la voie de Prouvence, & paſſaſmes devant la montagne de Sarrezane & de Petreſante, & de là paſſaſmes à Vintemille; & de là allaſmes prendre le Port

(a) Procida. (b) Ponza.
(c) Le Mont Cercelle. (d) Monte argentaro.
(e) L'Iſle de la Gorgonne. (f) La Corſe.

à Monegue (a), là où ledit gallion cuida perir, & tous ceux qui estoient dedans du grand fortunal du temps qui courut ; mais nostre Seigneur & nostre-Dame de la Garde de Marseilles, à laquelle fut voué un Pellerin, sauva & garda toute la compagnie.

Ledit Port de Monegue est beau, & est une très-forte ville & chasteau & de grand regart ; mais pour l'honneur du Roy, le Seigneur dudit Monegue nous recueillit, & nous donna vivres & toutes autres choses nécessaires, ayant égard à la pitié qui estoit en nous ; & de là partist ledit de Villeneufve à pied, & s'en alla à Villefranche, & delà à Nysse, & de la à Marseille, là ou il trouva Monseigneur le Marquis de Rothelin, Gouverneur dudit pays de Prouvence, lequel pour l'honneur du Roy, & pour la grande pitié de pouvreté en quoi il veist ledit de Villeneufve, lui présenta beaucoup de biens ; mais il ne voulut rien prendre fors sa vie, pour l'amour de Dieu, ainsi qu'il est voué de faire estant en sa prison, jusques à tant qu'il eust trouvé le Roy son souverain Seigneur & Maistre ; & de là s'en alla ledit de Villeneufve à la sainte Baulme en achevant ses vœux & pellerinages ; & de

(a) Monaco.

la ſainte Baulme paſſa par Beaucaire en ſa maiſon, & n'y arreſta point, & incontinent s'en alla ſans ſejourner, à Lyon ſur le Roſne, où il trouva le Roy ſon ſouverain Seigneur, toujours à pied, demandant ſa vie pour l'amour de Dieu, & en l'état qu'il ſailliſt hors de ſa priſon, tout ainſi comme ſon vœu portoit.

Et tant alla par ſes journées, qu'il arriva en la cité & ville de Lyon, & trouva le Roy ſon ſouverain Seigneur, qui promptement fut aſſertené de ſa venue, lequel le feiſt mener en ſon logis, en la ſalle à parer, là où il ſoupoit, accompagné de grande quantité de Seigneurs & autres Gentilshommes. Mais quand il veiſt ledit de Villeneufve ainſi defait de ſa perſonne, & piteuſement veſtu, avec un carcan de fer au col, cinq livres peſant, comme bon Prince eſmeu de pitié, plein de douleur, & comme bon vray pere de famille doit faire à ſon bon ſerviteur, recueillit ledit de Villeneufve très-benignement, monſtrant eſtre très-joyeux de ſa delivrance, & qu'il ſoit ainſi le monſtra par effet; car dès le lendemain lui envoya ledit Seigneur tous ſes habillemens qu'il avoit veſtu, juſques à ſa chemiſe; & en outre lui feiſt ledit Seigneur pluſieurs autres grands biens & dons ineſtima-

bles à lui & aux ſiens, pour monſtrer exemple aux autres ſes bons ſerviteurs. Et dès le lendemain le feiſt ſon Maiſtre d'Oſtel de ſa bouche, pour donner à connoître audit de Villeneufve la grand amour & la bonne confiance qu'il avoit en lui, & qui ne fut pas petite choſe d'eſtre ſi près de la perſonne du Roy très-Chreſtien, & ſans per, & ſi très-vertueux & victorieux de tous ſes ennemis, craint & redoupté de tous ſes ſubjets, bien ſervi, & leaument aimé, Charles VIII de ce nom, mon très-redoupté & ſouverain Seigneur, à qui Dieu par ſa grace veuille donner bonne vie & longue, & à la louange & exaltation de ſon très-haut nom, & finallement ſalut à ſon ame au Reaume de Paradis, auprès du grand Roy des Roys.

Cy finit le Viatique de l'aller & conqueſte du Reaume de Naples par le Roy très-Chreſtien, Roy de France, de Secile & de Jeruſalem, Charles VIII de ce nom, & pluſieurs autres choſes, qui s'en ſont enſuivies après ſon departement, comme avez peu voir par ledit livre fait & compoſé par Guillaume de Villeneufve, Chevalier, Conſeiller & Maiſtre d'Oſtel ordinaire dudit Seigneur, l'an de grace mil quatre cens quatre-vingt-dix-ſept, huit du mois de Novembre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE
GUILLAUME DE VILLENEUVE.

(1) Ce *Ferrant* eſt Ferdinand connu d'abord ſous le nom de Duc de Calabre. Il avoit à cette époque recouvré le Royaume de Naples. On ſait qu'Alfonſe ſon père, généralement déteſté, abdiqua la Couronne en ſa faveur, & que Charles VIII détrona le nouveau Roi. Quand Ferdinand, à ſon tour, eut chaſſé les François de Naples, Alphonſe lui propoſa de reprendre le ſceptre qu'il avoit cedé... Le jeune Prince répondit *que la Couronne n'étoit pas encore aſſez affermie, pour la placer ſur la tête de ſon père, & qu'il feroit à craindre qu'il ne ſe la laiſſât arracher une ſeconde fois.* Le lâche Alphonſe s'étoit réfugié en Sicile; il ſe fit Moine dans un couvent d'Olivetains.

(2) C'eſt pendant le ſéjour de ce Monarque à Florence, que *Capponi*, l'un des

quatre Députés de cette ville, lui fit cette réponſe énergique, que tous les Hiſtoriens ont recueillie. Charles VIII vouloit preſcrire aux Florentins des conditions deſtructives de leur liberté : *Eh bien*, lui dit le fier Républiquain, *faites battre le Tambour, & nous ſonnerons nos cloches.* Charles VIII ſentit ce que ſignifioit (a) cette réponſe; & Florence reſta libre.

(3) L'union prétendue entre Charles VIII & le Pape, ne dura pas. Le premier s'apperçut bientôt qu'il étoit la dupe de l'autre.

« Le Roi, ſelon un Hiſtorien (b) du temps, » eſtant venu coucher à *Beliſtre*, le Cardi-» nal Borgia, fils du Pape, manifeſta les » deſſeins de ſon père, en s'évadant de » nuit.....

(4) André de la Vigne appelle auſſi cette ville *Bahut :* nous ſommes tentés de croire que c'eſt *Boianno*, ville ſituée au Comté de Moliſe, ſur les confins de la terre de *Labour.*

(5) Ce Prince de *Haulte-More* (c) eſt

(a) Guichardin, Tome I, p. 97.

(b) Hiſt. de Charles VIII, par André de la Vigne, p. 128.

(c) Nous préſumons que ce titre de Prince de

Fréderic, Prince de Tarente, frere du Roi Alphonse, & oncle de Ferdinand. Guillaume de Villeneuve nous l'apprend lui-même dans le récit qu'il fait du siege de *Trani*, page 13 & suivantes. Fréderic n'abandonna point son neveu qui, à tous égards, étoit digne du trône sur lequel il remonta dans la suite. On ne peut lire sans admiration & sans attendrissement le discours plein (a) de noblesse que Ferdinand tint aux Napolitains avant de quitter cette ville. Ne trouvant autour de lui que des ames insensibles & froides, il s'embarqua, & gagna l'isle d'*Ischia*. Tant qu'il put voir Naples, il ne cessa de répéter le verset 2 du Pseaume 126 : *C'est en vain qu'on garde la ville, si Dieu lui-même ne veille à sa défense.....*

(6) Quand Charles VIII entra dans Naples, l'allégresse éclata de toutes parts. Les Dames Napolitaines affichèrent à cet égard un enthousiasme extravagant. Peut-être la

Haulte More, sous lequel Guillaume de Villeneuve le désigne constamment, lui venoit du second mariage qu'il avoit contracté avec Isabelle des Baux. La Principauté d'ALTA MURA étoit un des Domaines de cette Maison. « Guichardin, p. 35.

(a) Voyez Guichardin, Tome I, p. 113.

galanterie françoiſe, plus franche & plus libre que celle des Italiens, en fut-elle la première cauſe. Nous croions devoir conſigner ici une anecdote qui prouve l'influence des révolutions politiques ſur les mœurs. Un Auteur contemporain (a) nous l'a conſervée : « Plus eſt à ſçavoir qu'en ces jours une après » diſnée, la fille de la Ducheſſe de Malfy » (Melphes), en la préſence de ſa mere, » en un lieu dit *Pouge-Real*... icelle montée » ſur un courſier de la Pouille, & à bride » avalée tant qu'il en pouvoit porter, le » fit courir & eſtrader quatre ou cinq lon- » gues courſes ; & ce fait, le fit contour- » ner, virer, ſauter & pennader ledit cour- » ſier auſſi bien, ou mieux qu'euſt ſceu faire » le mieux chevauchant du monde.....

Le même Hiſtorien, en parlant d'une ſeconde repréſentation donnée par cette Demoiſelle, remarque (b)... « que c'eſtoit choſe » merveilleuſe à voir d'une fille qui le fai- » ſoit ſi cavalierement... Je crois (ajoute-t-il enſuite) « qu'au ſiege de Troyes, les » Dames qui vinrent au ſervice des Troyens,

(a) Hiſt. de Charles VIII, par André de la Vigne, p. 135.

(b) Page 139.

» n'eussent sceu faire la centième partie des
» choses qu'elle faisoit.....

Dans une lettre (a) écrite alors de Naples, à la Duchesse de Bourbon, il s'agit probablement de la même personne. On y lit que « gens viennent de toutes pars devers le Roy lui faire accueil, Princes,
» Princesses, Ducs & Duchesses. Encores ce
» matin en est-il venu une; & vous plaira
» sçavoir la façon que estoit accoutrée ladite
» Dame. Premierement, quand elle arriva,
» elle estoit sur un coursier accoutré de drap
» d'or & de velours cramoisy; & elle une
» robe de drap d'or verd, & une chemise
» de fin lin ouvrée par dessus; & estoit habillée de la teste grande force de perles,
» & les cheveux tortillez & abbatus avec
» un ruban de soye pendant derriere, & un
» chapeau de soye cramoisy, fait ny plus ny
» moins comme les nostres, avec cinq ou
» six plumes grises & rouges audit chapeau;
» & avoit cela sur la teste; & estoit sur son
» coursier toute droite, ny plus ny moins
» que feroit un homme...

Au surplus, si les Dames Napolitaines cherchèrent à plaire à Charles VIII & à

(a) Cette Lettre a été recueillie par Godefroy dans ses Observations sur l'Hist. de Charles VIII, p. 709.

ſes Courtiſans, les hommes ne tardèrent pas à en montrer de l'humeur. Un ſeul fait le prouvera; & ce fait eſt de nature à figurer à côté de l'aventure tragique de Raoul de Coucy.

« Le Mardy cinquieſme (a) jour de May, » le Roy à Naples ouyt la Meſſe à St. Pierre, » & diſna en ſon logis. Après le diſner fut » coupée la teſte à un Italien, qui avoit tué » un Page François, & avoit mangé ſon » cœur; ce dont pluſieurs Napolitains & » Italiens furent très-honteux d'un tel re- » proche & blaſme advenu à un de leur » nation...

(7) « Malgré tant de bienfaits (dit Gui- » chardin (b)) l'affection des Napolitains » pour le Roi s'étoit beaucoup refroidie. Il » gouvernoit avec ſi peu d'ordre & de pru- » dence, que tout le monde déſaprouvoit » ſa conduite. Ennemi du travail, & bien » éloigné de s'aſſujettir à écouter les de- » mandes & les plaintes de ſes ſujets, il » ſe déchargeoit ſur ſes Miniſtres de tout le » poids des affaires. Ces favoris conduits

(a) Hiſt. de Charles VIII, par André de la Vigne, p. 144.

(b) Tome I, p. 142 & 143.

» par l'ignorance ou par l'avarice, mirent » tout en confuſion... Les faveurs ne s'ac» cordèrent qu'à ceux qui les achetoient par » des préſents ou par d'autres moyens..... » Les François furent revêtus de preſque » toutes les charges, & enrichis des dé» pouilles de beaucoup de gens, &c.

(8) Charles VIII ne fut point bleſſé; mais entraîné par une valeur inconſidérée, il riſqua d'être pris ou tué. Son cheval bondiſſant ſous lui, le ſervit plus en cette occaſion que les braves qui l'environnoient. Selon Guichardin (a), il fit vœu, s'il regagnoit la France, de viſiter les Egliſes de St. Denis & de S. Martin (b). Aucun Auteur contemporain, Comines lui-même, qui étoit préſent, ne parle pas de ce vœu prétendu.

(9) Si le récit de Guillaume de Villeneuve eſt exact, Guichardin (c) a mal-à-propos accuſé de lâcheté le commandant François.

(a) Tome I, p. 167.

(b) Dans les Mémoires de Bayard, on lit que « Charles VIII, à ſon retour d'Italie, partit de Lyon, » pour s'en aller à S. Denys en France viſiter le bon » Patron ».

(c) Tome ibid., p. 181.

(10) Nous conjecturons que cette ville est celle d'Andria, dont il est possible que l'Auteur des Mémoires ait altéré le nom, en faisant allusion à Azzo d'Est, Marquis de Ferrare, à qui elle appartenoit dans le 14e. siecle.

(11) Sainte Croix étoit le Monastère *d'ella Croce*. Le Marquis de Pescaire, voulant couper les secours qui, par ce point de communication, arrivoient au château de l'Oeuf, tenta de surprendre le poste dont il est question. Un Maure, autrefois son domestique, promit de l'y introduire. Le Marquis de Pescaire fut la dupe du scélérat qui le trahissoit; & il paya de sa vie cet excès de confiance.

(12) Il est nommé *Villamiarmo* par Mezeray, & *Villamarino* par le Père Daniel. Guichardin l'appelle *Ricazensio*.

(13) C'étoit de la Cavalerie qui prit le nom de *Gennetaire*, à cause d'une certaine pique dont elle étoit armée.

(14) Ce *Soudart* étoit, comme on l'a vu dans la Notice, Jean d'Altavitta, de la maison de Capoue, & frère du Duc de Termini. Guillaume de Villeneuve dit que ce Sou-

dart remonta Ferdinand ſur une *jument qu'il chevauchoit*. Si ce fait eſt vrai, il falloit qu'alors la chevalerie Italienne eût bien dégénéré : car cette monture (a) étoit regardée comme déshonorante pour un Chevalier : on ne deſtinoit les juments qu'à tirer des charettes ; & ſi cette opinion eût encore regné à Naples, le frère du Duc de Termini n'auroit pas oſé y déroger.

(15) Ce Comte de Chamberin ſe nommoit Jules de Varano, Seigneur de *Camerino*. Son fils s'appelloit Venance.

(16) Pour s'aſſurer l'appui de la Cour d'Eſpagne, Ferdinand épouſa Jeanne ſa tante, fille de Ferdinand ſon ayeul, & d'une autre Jeanne, ſœur du Roi d'Eſpagne. Malgré les diſpenſes du Pape, cette alliance excita beaucoup de murmures.

(17) Jean Rabot, Conſeiller au Parlement de Dauphiné, accompagna Charles VIII en Italie. Ce Roi l'admit dans ſon Conſeil, & lui conféra à Naples l'office de *Protonotaire*, c'eſt-à-dire de Chef de la Juſtice. Rabot partagea le poids des calamités

(a) Voyez le Théâtre d'honneur & de Chevalerie, par Marc Wlſon de la Colombière, p. 563.

dont

dont ſes compatriotes furent les victimes. Le détail de ſes ſouffrances confirme le récit que Guillaume de Villeneuve fait des ſiennes. Entendons-le parler lui-même : « Or eſt » advenu (a) que le ſeptième jour de Juillet 1495, la ville de Naples, par grande » trahiſon & deſloyauté, ſe rebella contre » le Roy, & mit dedans Don Fernando » d'Arragon avec ſa puiſſance, & le receut » comme ſon Roy, en occiſant, meurtriſſant & tuant inhumainement les François » qui y furent pris... Auquel jour Meſſire » Andrea Gayetano, Chevalier, Franciſque » de Nole, Gentilhomme, accompagnés » d'environ ſoixante Satellites... A l'aube » du jour que ledit Rabot ſe levoit du lit, » vinrent aſſaillir & environner de tous coſtés la maiſon où il habitoit, & la mirent » à ſac, & fourragèrent tous ſes biens valants, tant en or, argent, que autres » biens, ſept à huit cents ducats d'or, & » ne laiſſerent audit Rabot qu'un manteau, » ſes chauſſes & ſouliers, & un petit bonnet » de nuit en ſa teſte. Auſſi ſes ſerviteurs

(a) Requeſte de Jean Rabot au Roy, dans les Obſervations ſur l'Hiſtoire de Charles VIII, par Godefroy, p. 717.

» furent tous pris & dépouillez, & aucuns
» d'eux mis depuis en galere par force.

« Lequel Rabot a été depuis detenu prisonnier par ledit Don Ferrando en aucuns forts chasteaux, 328 jours, & aucunes fois en fosses & très-mauvaises prisons... Rabot enfin fut relâché; il eut beaucoup de peine à regagner la France; & il termine le Journal de ses doléances en remontrant au Roi : « que le Suppliant plein d'enfants a servi, tant le feu Roy Louis, que Dieu absolve, que le Roy qui est à present, en l'estat de leur Justice trente deux ans, & depuis vingt ans en çà a vagué presque continuellement en plusieurs ambassades, légations, commissions, &c.

(18) Guillaume de Villeneuve qualifie ce Don Julien du titre de Duc du *Mont St. Angle*; sans doute à cause de la ville de *Monte di san Agnolo*, dont Julien étoit réellement Gouverneur. Comines l'appelle Don Julian, Lorrain. On croit qu'il étoit originaire de la Lorraine. Quoi qu'il en soit, ce Don Julien se soutint longtemps dans son Gouvernement, même après la capitulation de Gilbert de Montpensier. Don Julien & Charles de *Sanguin* furent les derniers Of-

ficiers François qui abandonnèrent le Royaume de Naples.

(19) Les articles de cette capitulation furent très-mal exécutés. Sous prétexte que les vaiſſeaux de tranſport n'étoient pas prêts, on diſperſa l'armée priſonniere entre Bayes & Pozzuolo. De cinq mille hommes, dont elle étoit compoſée, à peine en revint-il cinq cent en France. On a vu dans le dernier livre de Comines à quel excès de miſere furent réduits ceux qui eurent le bonheur d'échapper.

Fin des Obſervations.



MÉMOIRES
DE LOUIS II,
SEIGNEUR
DE LA TREMOILLE,

OU

DE LA TREMOUILLE,

DIT

LE CHEVALIER *SANS REPROCHE.*

XV[e] & XVI[e] SIÈCLE.

G 3

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET
LES MÉMOIRES
DU SEIGNEUR
DE LA TREMOILLE.

La Trémoille ou *la Trémouille* eſt le nom d'une des plus illuſtres maiſons de France : le grand Capitaine qui eſt l'objet de ces Mémoires lui appartient. Louis II, Seigneur de la Trémoille, n'uſurpa point le ſurnom de *Chevalier ſans reproche*. Du Gueſclin, Barbazan & Bayard furent jugés dignes, comme lui, de le porter ; &, dans des tems moins éloignés, le brave d'Aumont (a) a eu la gloire de le partager avec eux. « Il étoit, au rapport d'un de nos Hiſtoriens (b), tellement » eſtimé dans les deux partis du Roi & de la » Ligue, que, s'il eût été queſtion de trou-

(a) Mort en 1595.

(b) De Thou, Liv. 113, Tome XII, p. 446.

» ver un *Chevalier ſans reproche*, tel que nos » pères en ont eu autrefois, tout le monde » auroit jetté les yeux ſur d'Aumont ».

La Trémoille, né en 1460, a vécu ſous cinq, & porté les armes ſous quatre de nos Rois. Elevé dans le palais de Louis XI, il ſortoit à peine de l'enfance quand il entendit les cris de douleur que le remords arracha trop tard à la conſcience de ce Prince. Charles VIII l'auroit comblé de bienfaits, ſi une mort inopinée n'eut enlevé ce Monarque à la fleur de ſon âge. Louis XII, qui lui ſuccéda, auroit pu ſe ſouvenir que la Tremoille l'avoit vaincu, & qu'une longue captivité avoit été la ſuite de ſa défaite; mais on ſait que Louis XII oublia les torts qu'on avoit eus envers le Duc d'Orléans; auſſi ne donna-t-il à la Trémoille que des témoignages de confiance & d'eſtime.

François Ier. profita dans pluſieurs circonſtances de l'épée & des avis de la Trémoille. S'il eût conſtamment ſuivi ſes conſeils, ce guerrier, expirant tout criblé de coups, à la journée de Pavie, n'auroit pas frémi pour les jours ou pour la liberté de ſon Roi. Sans adopter les éloges emphatiques que lui ont prodigué Paul-Jove & Guichardin, nous obſerverons que tous nos Hiſtoriens s'accor-

dent à le nommer le *brave*, le *ſage*, le *vertueux* la Trémoille.

Cependant on nous a tranſmis une anecdote qui, ſi elle étoit vraie, ne laiſſeroit pas de porter atteinte à la gloire de ce Capitaine, puiſqu'il auroit pu oublier un moment que la clémence & l'humanité ſont inſéparables du caractère d'un héros. Le jour même où la Trémoille gagna la bataille de Saint-Aubin, il invita à ſouper le Duc d'Orléans, le Prince d'Orange & les Principaux Officiers de leur armée, qui avoient été pris avec eux. Vers la fin du repas deux Cordeliers paroiſſent. Les Princes paliſſent d'effroi. La Trémoille s'en apperçoit, & leur dit : « Raſſurez-vous, mes Seigneurs ; vous n'avez » rien à craindre. Il appartient au Roi ſeul » d'ordonner de votre ſort. Quant à vous, » ajouta-t-il, en s'adreſſant aux autres Capi- » taines, vous, qui avez fauſſé votre ſerment, » mettez ordre à vos conſciences ». Prières, larmes, rien ne put émouvoir la Trémoille : & ſes victimes furent égorgées. Nous ne nions point la vérité de cette anecdote ; mais le Rédacteur des Mémoires n'en fait aucune mention ; mais S. Gelais, cet Apologiſte zélé de la révolte du Duc d'Orléans n'en parle point ; mais Jaligny, tout minutieux qu'il eſt, n'en

dit pas un ſeul mot : enfin cette action eſt ſi loin de l'idée qu'on ſe forme d'un Chevalier *ſans reproche*, qu'elle nous paroît invraiſemblable. Au ſurplus nos recherches nous ont appris que les modernes qui l'ont recueillie l'avoient puiſée dans une Hiſtoire latine (a) de Louis XII, inſérée par Godefroy à la ſuite de celle de Charles VIII, par Jaligny.

Jean Bouchet, Procureur à Poitiers, publia en 1525 les Mémoires du Seigneur de la Trémoille ; nous n'en connoiſſons point d'autre édition. Elle eſt rare & imprimée en caractères gothiques. Les Hiſtoriens la citent ordinairement ſous le titre de *Vie ou Geſtes du Seigneur de la Tremoille, contenant tout ce qui s'eſt paſſé depuis 1483* (b), *juſqu'à ſa mort en 1525.* Conformément au mauvais goût de ſon ſiécle, Bouchet a noyé le texte de ces Mémoires dans un fatras d'érudition indigeſte, & preſque puérile ; ſans ceſſe le récit des faits eſt interrompu par d'inutiles réflexions ſur des traits iſolés de l'Hiſtoire Sacrée & Profane ; ſouvent même il confond l'hiſtoire avec la fable. Cependant le jugement que

(a) Hiſt. de Charles VIII, par Jaligny, p. 274.

(b) On auroit dû dire depuis 1468, puiſqu'on parle dans ces Mémoires de ce qui ſe paſſoit à cette époque ſous le règne de Louis XI.

porte l'Abbé le Gendre de l'ouvrage de Bouchet, nous a fait un devoir d'y recourir «L'Au- » teur, dit-il, ne flatte que son Héros. » Quand il parle des Rois & des Reines, il » ne déguise point ce qu'il en fait; c'est un » homme entendu, & qui s'explique en » bons termes ». Sur l'autorité de ce Critique, nous projettâmes d'imiter Godefroy, de donner au public un simple extrait des Mémoires de la Trémoille, mais plus étendu que le sien (a). L'étude que nous avons faite de l'original nous a prouvé que les formes de l'analyse ne lui convenoient en aucune manière, que c'eût été ne présenter au Lecteur qu'un frèle squelette, & que le texte de Bouchet, dégagé des accessoires qui ne font que l'embarrasser, méritoit d'être préféré à tout autre. Ce travail nous a coûté sans doute; mais nous en sommes dédommagés par l'espérance qu'il sera lu avec quelque plaisir. Le style de l'Auteur est plus pur que celui des Ecrivains de son temps; il a même des graces, & surtout beaucoup de naïveté. On voit que

(a) Godefroy a placé dans l'Histoire de Charles VIII un extrait de ces Mémoires, qui n'embrasse que le règne de ce Monarque. L'Editeur a substitué ses expressions à celles de Jean Bouchet, & a omis une foule de détails piquans.

Bouchet a mis une attention particulière à la peinture des mœurs de son siècle, par la foule des anecdotes que lui seul a recueillies. Peut-être nous blamera-t-on de n'avoir pas affoibli les tournures trop poétiques qu'il employe ; mais nous voulions faire connoître sa manière, & nous n'aurions pu y toucher sans craindre de l'altérer.

Nous avons été bien plus hardis quand il s'est agi de rétablir des dates fautives ; & elles n'étoient que trop fréquentes dans le texte. Il nous semble aussi que nos observations jettent un grand jour sur plusieurs passages de ces Mémoires. Nous avouons encore que nous nous sommes arrêtés avec une sorte de complaisance sur les événemens qui appartiennent aux six premières années du règne de Charles VIII ; autant parce que à cette époque la partie chronologique de notre histoire est confuse & ténébreuse, que parce que les Auteurs de Mémoires ne remplissent point cette lacune. Ceux de la Trémoille sont même les seuls où l'on trouve quelques détails satisfaisans sur l'administration d'Anne de Beaujeu, & sur les différends qu'elle eut avec le Duc d'Orléans.

Bouchet fut plus que tout autre à portée de rédiger fidélement les Mémoires de

la Trémoille. Ce Seigneur l'honora de son amitié la plus intime; & c'est de la bouche même du Guerrier qu'il tenoit la plûpart des faits qu'il nous a transmis. Il déclare positivement, dans l'Epitre dédicatoire, adressée à Florimond Robertet, Baron d'Alluye & Secrétaire des Finances sous François I[er]. *qu'il a recueilli tout ce qui, à son petit congnoistre est parvenu des mœurs faicts & gestes du Seigneur de la Trémoille, depuis son enfantine jeunesse, tant par sa familière bouche, que par sa vue & cognoissance.*

Cet Ecrivain naquit en 1476, & mourut en 1550. Outre les *Gestes* ou *Mémoires* du Seigneur de la Trémoille, il composa des *Annales* d'Aquitaine (a), Ouvrage estimé des Savans (b).

(a) Nous ne parlons point de ses autres écrits, parce qu'ils ne valent pas la peine d'être connus.

(b) Ces Annales renferment quelques annecdotes curieuses. On y lit que Louis XII permit aux Comédiens de représenter sur le théâtre tout ce qui se passoit à la Cour; seulement il ordonna que la Reine y fut partout respectée : « Car il faut, disoit ce bon Prince, » que l'honneur soit gardé aux Dames.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
DE LOUIS II,
SEIGNEUR
DE LA TREMOILLE,
DIT
LE CHEVALIER *SANS REPROCHE.*

CHAPITR PREMIER.

De la Nativité de Messire Louis de la Tremoille, de ses mœurs puériles, & comment il fut nourri.

Quelque tems après le mariage de Messire Louis de la Tremoille avec Madame Marguerite d'Amboyse, fille du Vicomte de Thouars, il lui nâquit un beau fils à Bommiers en Berri : car là étoit sa demourance. Ce fut en l'an 1460, tems auquel toute la Monarchie de France étoit heureuse de paix, & abondoit en bonnes fortunes sous le Roy Charles septiesme.

Ce fils fust comme son pere, nommé Louis sur les fonds de Baptesme ; & c'est là nostre Chevalier sans Reproche duquel j'entends

principalement écrire les faits & gestes qui à mon petit entendement, sont parvenus, tant de sa familiere bouche, que de ma vue & cognoissance.

Sa doulceur & sa bénignité enfantine donnerent bientost espoir aux clairvoyants, qu'il seroit Chevallier d'excellentes vertuz. Aussi le fit-on soigneusement nourrir, jusqu'à ce qu'il eut passé son enfance, quoique son pere eust eu trois aultres fils, sçavoir, Georges, Jacques & Jehan, tous approchans en beauté & honnesteté de leur frere Louis.

Dès qu'il sentit donc ce commencement de force qui suit l'imbecillité d'enfance, Nature lui administra un arrêté vouloir de faire toutes choses appartenantes à gens qui veulent suivre les armes & les Cours des Princes illustres, comme courir, sauter, *luicter*, jetter la pierre, tirer de l'arc, & controuver quelques nouveaux jeux & passetems consonans à l'étude militaire.

Lui & autres nobles (1) enfans de leur âge, que leur pere avoit prins en sa maison, & entretenoit pour leur tenir compagnie, faisoient assemblées & bandes en forme de batailles, assaylloient petits *Tigurions* (2), comme s'ils eussent baillé assault à une ville; iceulx prenoient bastons en forme de lances,

ces, & faiſoient tous aultres paſſe-tems approchans des armes, monſtrant que plus y avoient leurs cueurs qu'aux (2) lettres.

En ce tems y avoit (4) de grands diſcords civils entre le Roy Louis onzieme de ce nom, & les Princes de ſon Sang qui tendoient à le priver de la Couronne. Quand le jeune la Tremoille en oyoit parler, *ſi j'étois*, ce diſoit-il, *avec le Roy, je m'eſſayerois de le ſecourir...* Et une fois il bailla ung ſoufflet à ung de ſes compagnons, qui ſouſtenoit la querelle des Princes mutinez contre iceluy Roy.

Le Roy de France qui eſtoit prudent, & prenoit gens à ſon ſervice ſelon ſon imaginacion, fut adverti des mœurs de Louis de la Tremoille, & de ſa prudente jeuneſſe, qui donnoient l'attente d'ung bon Capitaine pour l'avenir. Conſidérant que la premiere origine de ceulx de la Tremoille eſtoit de Bourgogne, & que le Duc Charles, ennemy de France, pourroit retirer ce jeune homme, il manda à ſon pere, par ung ſien Gentilhomme de ſa maiſon, qu'il vouloit avoir ſon fils aiſné pour le ſervir, & qu'il le lui envoyaſt. Le pere, fort troublé de cette nouvelle, & congnoiſſant la complexion du Roy, ne ſavoit quelle reſponſe faire

pour deux raiſons; l'une qu'il ne vouloit que ſon fils ſe eſloignât de lui, parce que c'eſtoit toute ſa conſolacion; l'autre, que le Roy quelque tems auparavant avoit mis en ſa main la Vicomté de Thouars, & aultres Seigneuries qui appartenoient à Meſſire Louis d'Amboyſe, pere de ſon eſpouſe; qu'il en avoit donné partie à la Dame de (5) Montſoreau, & à Jacques de Beaumont, Chevalier Seigneur de Breſſuire, pour quelque imaginacion qu'il eut contre ledit d'Amboyſe, à raiſon de ce qu'on luy rapporta qu'il avoit parlé ſeulement au Duc de Bretagne.

Pour ces cauſes il fit reſponſe que ſon fils étoit encore bien jeune pour porter les labeurs de la Cour, & que dedans ung an pour le plus loing, le lui envoyeroit. De ces choſes le fils fut adverti; & jà vouloit-il y aller.

CHAPITRE II.

Comment le jeune Seigneur de la Tremoille déclare à un ſien amy ſon deſir d'aller à la Cour; ſa priere à ſon pere de l'y envoyer; & comment avec ſon amy il prinſt chemin pour s'y rendre, au deſceu de ſondit pere.

UNG jour advint bientoſt après que lui, Georges & Jacques ſes freres, en la compagnie des Veneurs de leur pere, & d'aulcuns Gentilshommes, à l'heure que Aurore avoit tendu ſes blanches courtines pour recevoir le clair jour, partirent du chaſteau de Bommiers pour aller chaſſer aux beſtes rouſſes. Si trouverent un grant cerf qu'ils entreprinrent prendre à courſe de chiens & chevaux : ils ſe mirent après par bois & fourreſts, & ſe ſéparerent pour mieux le trouver. Le deſir de prendre le cerf leur fit perdre le ſouvenir de boire & manger, enſorte que le Souleil approchant de l'Occident, doubloit & accroiſſoit les ombres. La nuit commença à chaſſer la reluiſance du jour : ils ſe perdirent l'ung l'aultre; & demoura Louis ſeul en une grande fourreſt courant après le cerf. Ses deulx freres prin-

drent le vray chemin avec les Veneurs, lesquels conjecturans que Louis se fut retiré des premiers au chasteau, y arriverent environ dix heures de nuit, affamés & marris d'avoir perdu leur proye : mais plus furent courroucés de ne point trouver Louis; parquoy les Veneurs & aultres serviteurs du chasteau, s'en allerent en divers lieux le chercher, & ne le virent qu'au lendemain, où vers la pointe du jour il arriva.

Les pere & mere qui encore reposoient en leurs lits, sçurent la venuë de leur fils; & ne monstrant aucun semblant de son labeur, ils commanderent de le traiter comme il appartenoit. Après qu'il eust bu & mangé avant le lever de son pere, il prinst avecque luy un jeune Gentilhomme, nommé *Odet de Chazerac*, que fort aimoit, & lui dist : « Chazerac, mon amy, tu es le secret de » mon cueur, & la teneur des lettres clou» ses de ma secrette pensée : ce que te vas » dire, te prie ne pas le réveler..... Lors il luy déclara qu'il avoit déliberé par opinion arrestée de demander congié à son pere, pour aller au service du Roy; & sur son refus, il interrogea Odet de Chazerac, s'il voudroit venir avec luy; ce que celuy-cy luy accorda.

Le pere ouït la priere de ſon fils, & à peine ſe put contenir de manifeſter ſa penſée agitée de pitié, & meſlée de douleur par larmes apparentes, qui jà tournoyoient en ſes yeux, attendant qu'elles puſſent ruiſſeller : il luy reſpondit : « Allez, mon amy : nous » en parlerons plus au long..... » Le pere en parla à la mere, qui moult ploura & ſe déſola. Elle s'efforça auprès de ſon fils pour le deſmouvoir, ou pour qu'au moins il attendit un peu : mais le fils ne voulut croire ni pere ni mere, & voyant qu'on ne vouloit lui bailler congié, il le prinſt en la compagnie d'Odet de Chazerac, jeune enfant de ſon âge, à peu près. Tous deux preindrent chemin pour aller en Cour ſe préſenter au ſervice du Roy : mais ce ne fut loin; car incontinent ſon pere adverti de l'entreprinſe envoya deux Gentilshommes après eulx, qui les ramenerent à Bommiers fort triſtes.

Le fils fut préſenté devant le pere, qui d'un (6) viſage irrité, aſprement le gourmanda : après les premieres ſaillies de colere, deviſant avec lui, il lui diſoit..... « Mon fils, que feras-tu en Cour ? Elle eſt » toute troublée & deſolée de diſcords. La » pluſpart des Courtiſans ne ſavent quel » party tenir : ils voyent le Royaume es-

» branlé & preſt à tumber entre les mains » de nos anciens adverſaires, pour l'intelligence qu'ils ont avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, leſquels ont plus » d'amis ſecrets qu'on ne penſe. D'aultre » part, ils voyent le Roy ſi timide & ſi » ſouſpçonneux de chacun, qu'il n'aime perſonne, fors le tems qu'il en a affaire. Ne » ſçais-tu point comment il a mis (a) en ſa » main les biens du Vicomte de Thouars, » mon beau-pere, & baillé partie d'iceulx » à gens de petite extime ? Tu ne ignores » qu'il eſt manié par un Barbier (b), & par

(a) Ce n'étoit point Louis XI qui avoit dépouillé de ſes biens Louis d'Amboiſe, Vicomte de Thouars. Ce Seigneur, convaincu de crime de Lèze-Mejeſté, fut condamé à mort par Arrêt du Parlement tenu à Poitiers le 8 may 1431, & ſes biens déclarés confiſqués au profit du Roy. Charles VII avoit commué la peine de mort en celle de priſon. Long-tems après Louis XI, nonobſtant la confiſcation prononcée, acheta la Vicomté de Thouars, & la réunit à ſon domaine. Louis de la Tremoille, au nom de ſes enfants, fit vainement oppoſition à l'entérinement des Lettres Patentes, qui fut ordonné le 11 Avril 1478. Cette acquiſition de la part de Louis XI prouve qu'il ne regardoit pas la confiſcation comme légitime : auſſi le verra-t-on par la ſuite revenir ſur ſes pas.

(b) Olivier le Dain.

» ung trompeur & desloyal Evêque (a) : » il tient en prison le Duc d'Alençon : le » Duc de Nemours ne sçais où il en est : » le Comte de St. Pol nage entre deulx » eaux... La Cour, mon fils, est ung lieu » où l'on prend par force ou peine ce qui » doit être acquis par vertu... Les plus » hault eslevés sont en plus grand dangier » que les bas assis.........». Avant que le pere put clôre son propos, survint un courrier que le Roy luy envoyoit avec une lettre. Le Roy luy écrivoit de luy envoyer son fils pour le servir, sous peine de désobéissance. Cela donna solucion à tous arguments, mais non sans douleur paternelle. Or fut Louis à sa grant joye, richement vestu, monté, & accompagné d'Odet de Chazerac, envoyé au Roy à la fin de l'an treizieme de son âge.

CHAPITRE III.

Comment le jeune la Tremoille entra au service du Roy de France, & de bonne renommée qu'il s'y fit.

En ce (7) tems le Roy Louis avoit de grants affaires, au moyen de ce que les

(a) Le Cardinal Balue.

Ducs de Bretagne & de Bourgogne estoient ses ennemis, & que le Duc de Bourgogne, nommé Charles, avoit suscité Edouard, Roy d'Angleterre, à venir avec grosse armée en France. Toutesfois le Roy y pourveut saigement; car il appoincta avec Edouard, & le renvoya doulcement sans coup frapper en Angleterre, au desceu du Duc de Bourgogne, qui en cuida crever de despit.

Le jeune Louis fut amyablement receu par le Roy, & fut mis au nombre des enfans d'honneur (8), où bientost après il passa tous ses compagnons en les choses qu'ils savoient faire, fût à saulter, crocquer (9), luicter, jetter la barre, courir, chasser, chevauscher, & tous aultres jeux honnestes & laborieux : si les surmontoit-il en hardiesse & ruses, en sorte qu'on ne parloit en Cour que du petit Tremoille, ce dont le Roy fut fort joyeux. Aussi disoit-il aux Princes & Seigneurs... « Ce petit Tremoille fera le » soustenement & la desfence de mon Royau- » me : Je le veux garder pour ung fort escu » contre Bourgogne..... ». Une aultre fois le Roy le monstrant à *Hugonet*, Chancelier de Bourgogne, & au Seigneur de Contay, lesquels étoient venus à Vervins (10) pour une tréve, leurs dit... « La Maison de Bour-

» gogne a entretenu longtems ceux de la » Tremoille, dont j'ay tiré ce giton (a), » espérant qu'il tiendra barbe aux Bourgui» gnons..... ». Cette louange rendit ce jeune Seigneur si très-ententif à faire ce que le Roy avoit prédit de luy, que toujours estoient ses oreilles tendues aux propos que son oncle (b) & autres bons Chevaliers & Chefs de guerre tenoient des batailles, allarmes & rencontres. Le plus grant de ses desyrs estoit qu'on luy mist le harnoys sur le dos; ce qu'on fit dès qu'il eut l'âge de dix huit ans au tems de la (11) conqueste de Bourgogne, après que le Duc Charles eut esté occis à la journée de Nancy.

CHAPITRE IV.

De la grant & honneste amour qui fut entre le Seigneur de la Tremoille & une jeune Dame, & comment le mari de ladite Dame les retira par doulceur de leurs folles affections.

EN l'age de dix-neuf ans il prinst accointance avec un jeune Chevalier de l'age de

(a) C'est a dire rejetton.

(b) Georges de la Tremoille, Seigneur de Craon, qui s'attacha au service de Charles VII.

vingt-trois ans marié à une fort belle Dame qui avoit dix-huit ans, lesquels tous deulx ne veux nommer. L'amitié devinst si grant entre les deulx jeunes Seigneurs que le Chevalier vouloit tousjours estre en la compagnie de la Tremoille, & la Tremoille en la sienne. Souvent ce Chevalier le menoit passer le temps (12) en son chasteau.

La Tremoille s'acheminoit vers sa vingtieme année : lors on estoit au gracieux (13) moys de May, moys (qui comme on sçait) esjouit toute la nature & l'esmeut au plaisir. Amour prinst donc une de ses sagettes dorées, & la descocha droit au cueur de la Tremoille. Par bonne fortune icelle sagette ne fit que le toucher : mais tant sagettes d'amour sont acerées que blessure elles font toujours. Or pensez, si celle-ci fut entrée dans son cueur où il en estoit ! pour en avoir esté tant seulement attaint, pensers tristes, souspirs, & desirs brulants vinrent l'accueillir. La nouvelleté du mal pour luy estoit bien estrange. Amour ne fut content qu'il n'eust navré aussi le cueur de la jeune Dame. Pourtant tous deux avoient encore devant les yeux vergogne & honnesteté, & point n'y faillirent.

La pauvre Dame (je dis pauvre d'amou-

reux confort) demouroit tout le long du jour dans ſa maiſon ſans rien faire ; au moyen de quoy les penſées croiſſoient immoderément au jardin de ſon cueur : une pâleur de triſteſſe vint ſayſir ſon viſage, ſes yeux changerent leur doulx regard ; ſon repos n'avoit patience ; enſorte qu'elle fut contrainte de géſir au lit malade, non de fievre, mais d'autre maladie. Son eſpoux voulut la conforter, & fit venir Medecins experts. Ils n'euſſent pu cognoiſtre ſon mal au poulx, ains à ſes ſoupirs chauds & véhements. La Tremoille de ſon coſté maigriſſoit à vue. Le Chevalier le voyant ſolitaire & tout penſif, luy demandoit ce que il avoit, & s'il eſtoit amoureux. La Tremoille en rougiſſant luy diſoit que non ; ſa contenance contrariant ſa parole le rendoit coupable. Le Chevalier qui eſtoit aſſez mondain, & qui avoit un grant eſprit, ſe apperçeut que ils changeoient de couleur l'un devant l'autre, & ſe deſroboient à table & ailleurs amoureux regards. Tant il obſerva que ſe doubta où eſtoit le mal de la Dame & de ſon ami. Lors ſans faire ſemblant de rien, voici comme il s'y prinſt.

Après s'eſtre couché près de ſa femme, au lieu de dormir ſe miſt à deviſer avec

elle de ses jeunesses & bons tours qu'il avoit fait avant son mariage, luy disant « que » c'estoit la plus grant peine du monde qu'a» mour, qu'il se doubtoit que le Seigneur » de la Tremoille estoit amoureux, ne savoit » de quel personnage, mais que la Dame » seroit fort heureuse qui de luy seroit par » honneur aimée... & si je savois (ajouta» t'il) en quelle Dame il a mis son cueur, » je laysserois le chemin de mon repos, & » prendrois celuy de son labeur, car il le » vaut..... — Et si c'estoit de moy (dit la » Dame) que diriez-vous? — Je dirois » que vous valez bien d'estre aimée; mais » je pense qu'il a si loyal cueur qu'il ne » voudroit maculer notre lit pour chose du » monde, qu'il cognoist la perfection de vos » vertus, & l'arrest d'amour qu'avez fait en » moy : je vous prie, ma mye, s'il est ainsi, » qu'il ne me soit rien celé..... — Je vous » assure, respondit la Dame, que c'est de » moy : mais saichiez que c'est d'ung amour » tant honneste qu'il aimeroit mieulx mourir » que de vous offenser... — Ma mye, (re» pliqua le Chevalier) nous trouverons moyen » de luy donner allégeance par ce que je » vous dirai : demain après disner irai avec » mes serviteurs en tel lieu sans retourner

» jusques au soir : cependant irez à sa chambre, & luy porterez une lettre que je ferai, » vous offrant par mon congié à sa mercy; » si je ne vous connoissois sage, prudente & » chaste, ne vous baillerois cette liberté laquelle pourriez prendre; mais il me semble que aultre moyen n'y a pour le guerir » de son mal....... En tenant ces propos, après aulcuns honnestes baysers, le Chevalier s'endormist, mais non la Dame laquelle passa le reste de la nuit en larmes qui laverent son cueur de l'infection de ses amoureux pensements.

Le Chevalier se leva matin, & renouvella à son espouse en briefves paroles leur deliberation de la nuit, & fit une lettre.

Après la Messe ouie, le Chevalier, la Dame & le Seigneur de Tremoille disnerent. Le disner fait le Chevalier dit à la Tremoille qu'il vouloit aller à une sienne maison pour quelque affaire, & que le soir seroit de retour : la Tremoille offrit & pressa le Chevalier de luy tenir compagnie, ce qu'il refusa. Sa lettre baillée à son espouse, il monta à cheval pour aller où avoit dit en présence de son ami & de sa femme; lesquels hors du dangier des serviteurs qui souvent disent plus qu'ils ne savent, se retirerent seuls en la

chambre de la Dame où elle toute honteuſe lui demanda... « Comment vous eſt-il allé « cette nuit ?... aſſez mal (reſpondit la Tre- » moille) car je l'ai paſſée en ſouſpirs & en » ſonges... — Et moy l'ai accompagnée de » larmes & de pleurs ; car mon mari con- » gnoiſſant notre amour m'en a bien avant » parlé, non comme jaloux de vous, mais » comme du plus grant ami qu'il ait : ſon » intereſt mis arriere, & mon honneur ou- » blié, il m'a prié de vous mettre hors des » lacs d'amour deſquels vous & moy ſom- » mes ſi eſtroitement liez ; & il m'a chargé » de vous bailler cette lettre... » Ledit Sei-gneur fut tant esbahi de tels propos qu'il perdit la parole : car tant aymoit le Chevalier qu'il euſt bien voulu mourir pour luy en juſte querelle ; & la bouche ouverte par le commandement du cueur, après s'eſtre par les yeux deſchargé de ſes ſoupirs, prinſt & leut la lettre qui ſuit.

LETTRE du Chevalier au Seigneur de la Tremoille.

« Je n'ai moindre vouloir de te bien ſer- » vir, mon cher Seigneur, que de trouver » remede à ton mal. Nul au monde plus que » moy ne ſembloit ſçavoir de ton cueur les

» secrets. Ains par deffaut de conseil as rendu
» désespérable un mal lequel t'est advenu de-
» puis peu. Tu as aux graces de ma femme
» tes yeux ouverts, & as pensé que ne fut
» jamais plus belle creature. Songe donc
» qu'il t'appartient d'avoir entiere Dame, &
» que avecques femme d'autruy un seul plai-
» sir est suivy de cent douleurs. Pas ne vas
» croire que, par jalousie, en crainte je te
» voulsisse mettre : sans doubter tu peux le
» veoir, puisqu'en ta puissance ce qui m'est
» le plus cher au monde je laisse : jouis-en
» donc sans dangier, si tous deux congnoissez
» que cela seul te puisse guérir. Mais las !
» quand tu auras joui de tes amours tu les
» hayras ; car telle suite a tout amour désor-
» donné, & moy, mon amy, aurai perdu
» mon espouse, & de douleur mourray.
» Vois comme à toy je me donne, & com-
» bien je t'aime. Ce papier te dira ce que
» ma bouche n'eut sceu prononçer. . . . .

Cette lettre ne fut pas lue par la Tremoille sans donner repos à sa langue, pour descharger son triste cueur d'angoiseusses larmes ; & pas moins n'en faisoit la Dame. Cette lettre eut telles vertus que toute folle amour fut chassée. Raison ouvrit leurs intellectuels yeux pour congnoistre l'honnesteté

& prudence du Chevalier, leur inconſideration & depravée entreprinſe.

Devers le ſoir la Tremoille monta ſur une haquenée, & ſeul s'en alla au devant du Chevalier lequel il rencontra à une lieue près. Lors firent aller les ſerviteurs en avant, & eux demeurés loin derriere, la Tremoille ſe excuſa au mieulx qu'il luy fut poſſible, l'aſſura par ſerment que ſa lettre avoit eſté la médecine de ſa playe, & que, quelque amour qu'il eut à ſon eſpouſe, eſtoit tant honneſte qu'il eut mieulx aimé mourir que maculer la foy de leur mariage; car ſa paſſion ſenſuelle vouloit ce que raiſon luy deſſendoit.

En ce propos arriverent au chaſteau où ils trouverent le ſouper preſt, & la Dame avec aultres Gentilshommes qui les attendoient. La Tremoille fut contrainct par le Chevalier de ſe aſſeoir devant la Dame. Il cogneut leurs contenances toutes changées, & qu'ils avoient mis arriere leurs amoureuſes fantayſies. Après ſouper y eut tambourins & inſtrumens. Ils danſerent, & deviſerent aſſez tard; & puis chaſcun ſe retira en ſa chambre.

CHAP. V.

CHAPITRE V.

Comment le Seigneur de la Tremoille laiſſa la maiſon du Chevalier, & s'en alla au treſpas de Monſieur ſon pere, comment il fut reſtitué en la Vicomté de Thouars & aultres Seigneuries uſurpées par le Roy Louis onzieſme, comment il fut appellé au ſervice de Charles VIII, & de ſon mariage avec Madame Gabrielle de Bourbon-Montpenſier.

LE lendemain vinrent nouvelles certaines au Seigneur de la Tremoille que ſon pere eſtoit griefvement malade & près de la mort; ce qu'il déclara au Chevalier & à ſa femme; après quoi, non ſans regrets & ſans pleurs verſées, il partit. (14) L'eſpouſe du Chevalier fut long-temps toute honteuſe, & ne paſſoit pas ung jour qu'en conſidérant le dangièr où s'eſtoit miſe, ne jeĉtât quelques larmes de deſplaiſir; ce qui la rendit ſi très-ſage & bonne qu'elle paſſoit toutes les autres; & pour une vertu, qu'elle avoit eu auparavant, elle en recouvra deux, ſçavoir eſt, chaſteté & humilité.

La Tremoille trouva ſon pere en extrémité de mort; car toſt après ſa venue il

alla de vie à trespas. Bientost par le conseil de ses amis accompagné de ses freres il retourna à la Cour du Roy de France où il avoit estat, pour recouvrer les terres de la Vicomté de Thouars, Principaulté de Thalmond & autres de grant revenu que Louis onziesme avoit mises en sa main par desir de vengeance qui estoit la seule apparente macule, laquelle fort a obscurcy les aultres bonnes condicions de ce Roy.

Or s'en allerent les quatre freres à Tours, parce que le Roy Louis estoit au Plessis à costé de ladite ville, auquel lieu s'estoit retiré pour trouver repos à son accoustumé labeur, & se séparer des Princes & Seigneurs qu'il avoit en suspection, laquelle procédoit de ce qu'il vouloit estre craint de tout le monde. Or il advient que ceux, qui veulent estre craints, non-seulement craignent les grans, mais les petitz.

La Tremoille pesoit dans son esprit la maniere par laquelle il pourroit recouvrer ses terres. Il avoit plusieurs amis en Cour : mais aulcun d'iceulx n'eut la hardiesse d'en parler au Roy, doubtant sa furieuse imagination. On le conseilla de se adresser à l'Archevesque (a)

(a) Elie Bourdeille, qui après la mort de Loui XI, fut nommé Cardinal le 15 Novembre 1483.

de Tours, homme de grant ſainteté, & qui parloit hardiment au Roy de ce qui concernoit le faict de ſa conſcience.

L'Archeveſque très-volontiers luy prêta l'oreille. Fortune diſpoſa l'heure de relâche du mal du Roy, ſi bien que ledit Archeveſque en proufita « Je n'ai pas prinſes » ces terres (dit le Roy) pour les rete- » nir : mais vous entendez, Monſieur l'Ar- » cheveſque, comment les Princes du Sang » m'ont traité ſous la confiance du Duc de » Bretagne & du feu Duc de Bourgogne, que » ſi je n'euſſe par ſeverité rompu leurs en- » treprinſes, fuſſe demouré le dernier Roy » des nobles malheureux au livre de *Bocace*. » Or au moyen du pareintage & alliance qui » eſtoit entre le Duc de Bretagne & le Vi- » comte de Thouars, j'ai mis (a) en ma » main ces terres & Seigneuries pour les » garder au jeune Seigneur de la Tremoille...

Environ dix ou douze jours après le Roy manda ledit Seigneur auquel il dit... « J'ai » ordonné mes lettres patentes pour que la

(a) Ce fut ſans doute après la mort tragique de la Dame de Montſoreau, que Louis XI acheta la Vicomté de Thouars. Des motifs politiques dictés par le voiſinage de cette Terre avec le Duché de Bretagne, le déterminèrent à s'en rendre propriétaire.

» Vicomté de Thouars & autres eſtant en
» Poictou te ſoient rendues comme à toy
» appartenantes. La mort eſtant aux eſpies
» pour me prendre, je te recommande Charles
» mon fils »......

La Tremoille fit ſes diligences de recouvrer les lettres de reſtabliſſement ; & à ce faire eut merveilleux labeur ; & neanmoins ne put encore jouir deſdites terres à raiſon de ce que le Roy eſtoit bien malade, & que ſon mal empiroit de jour en jour. Auſſi à demy an après ou environ alla de vie à treſpas, ce qui fut en 1483. M. le Dauphin ſon fils unique nommé Charles huitieme luy ſuccéda.

La jeuneſſe du nouveau Monarque donna occaſion à ambition de diviſer d'avec luy les Princes de ſon Sang, leſquels hallenoyent & aſpiroient pour les honneurs ou avarice avoir la régence & gouvernement de ſon Royaulme, entre aultres Monſieur Louis Duc d'Orleans (15) qui lors eſtoit de l'âge de vingt-trois ans, & auſſi le Duc de Bourbon ; pourtant ils ne ſe declarerent ſitoſt.

Madame (16) Anne de France ſœur du jeune Roy & eſpouſe du Seigneur de Beaujeu de la Maiſon de Bourbon, laquelle avoit le gouvernement de la perſonne du Roy, ſe

doubtant de ces entreprinses y pourveut. Voyant le Seigneur de la Tremoille prosperer en biens & en toutes vertus appartenans à un chef de guerre & conducteur de chose publicque, & qu'il avoit merveilleux vouloir de servir le Roy, luy parla de le marier avec Mademoiseile Gabrielle (17) de Bourbon fille du Comte de Montpensier.

CHAPITRE VI.

Comment, après le mariage du Seigneur de la Tremoille avec Madame Gabrielle de Bourbon, Monsieur Louis Duc d'Orleans par discorde civile se retira vers le Duc de Bretagne.

Ce mariage estoit moult beau & honneste; car ladite Gabrielle estoit descendue du Roy S. Louis par Robert Comte de Clermont. Le Seigneur de la Tremoille en continuant la fortune de ses predecesseurs, lesquels toujours se allierent des maisons des Princes, desira fort ce mariage; & combien que peu en parlast, touttesfois n'en pensoit moins. Maintes nuits estoient par luy passées (sans dormir) vers les pensées de cette jeune Dame de laquelle luy fust apportée la portraicture d'après le vif que j'ay par plusieurs fois vue; & en fut très fort amoureux: mais la longue

distance du pays d'Auvergne où elle estoit ; ne permettoit qu'il en eust la vuë au naturel. Or n'eust-il osé y aller de peur de mal contenter Madame de Beaujeu : volontiers se fut fait invisible pour furtivement la veoir. Souvent luy estoit parlé du mariage de par Madame de Beaujeu ; & elle même lui en parla. Toujours respondit » qu'il feroit ce qu'il » plairoit au Roy & à elle, mais que pour » néant on parloit de ce mariage, & qu'il » falloit savoir la volonté de celle sans laquelle » on ne pourroit rien faire.

Fut advisé que ung des Gentilshommes de la maison du Roy auroit cette commission ; ce dont le Seigneur fut très-joyeux ; car il entreprinst avec ce Gentilhomme qu'il iroit avec luy en habit dissimulé à ce qu'il ne fut cognu. Pour le faire secrettement, il eust congié d'aller en sa maison durant quinze jours. S'en alerent donc tous deux où estoit la jeune Dame. Ledit Seigneur laissa son train à six lieuës de là ; & prinses les lettres de créance de Madame de Beaujeu, les presenta sans qu'il fut cogneu, à la jeune Dame que tant desiroit veoir. La lettre leuë, la jeune Dame en grant doulceur & quasi honteuse luy dit. » La lettre que j'ay reçeu de par Ma» dame ma tante porte que je vous croye de

» ce que vous me direz : la bonne renommée » du Seigneur de la Tremoille me fait estimer » que je serois heureuse, si me vouloit pren- » dre ; car on dit que de toutes les vertus » qu'on sçauroit souhaiter ès hommes il en a » si bonne part qu'il est aymé & estimé de » chacun : ainsi je prie à Dieu que je le puisse » avoir par loyal mariage. . . . .

Ils eurent plusieurs autres propos par le tems de deux ou trois heures qu'ils furent ensemble ; & cepandant on appresta le diner : mais le Seigneur s'excusa sur un Gentilhomme étant à son logis qui l'attendoit pour aller ensemble autre part, priant la jeune Dame faire response à la lettre de Madame sa tante, & la luy envoyer ; & ils prindrent congié l'un de l'autre. Icelle lettre de Madame Gabrielle s'adroissant à Madame de Beaujeu fut remise au Seigneur de la Tremoille & iceluy la remit au Gentilhomme de la maison du Roy. Si chevaucherent ensemble jusqu'à Bommiers où le Seigneur demoura un jour ou deux. Le Gentilhomme s'en retourna en diligence vers Madame de Beaujeu à laquelle il bailla la lettre de la Dame sa Niece, & luy dit qu'elle ne vouloit autre chose faire, fors ce qui luy plairoit ordonner & commander, ce dont elle fut joyeuse. Deux ou trois jours aprés le Sei-

gneur de la Tremoille retourné de Bommiers à la Cour fut pressé d'entendre au mariage par le Roy & par les Seigneurs & Dame de Beaujeu, lequel fut bientot accordé; car son affection & son desir n'en vouloient ny le delay, ny le dissimuler. Les nopces de ces deux illustres personnes furent faites en Auvergne non sans joye & grosse magnificence. De là s'en vindrent à Bommiers où furent faits plusieurs festins. La compaignée rompue à ce que chascun allast à ses affaires, le Seigneur demoura quelque tems avec Madame son espouse, & au bout de l'an en eut un fils, lequel fut tenu sur les fonds par Procureur que y envoya le Roy Charles huitiesme; & à cette raison porta son nom.

Cependant d'une aultre part ledit Seigneur poursuivoit la délivrance de sa Vicomté de Thouars & autres terres qui luy appartenoient à cause de sa feue mere, dont il avoit eu délivrance litterale par lettres patentes du Roy Louis onziesme, qui furent enterinées du consentement du Roy Charles VIII par deux ou trois arrests de la Cour du Parlement de Paris; & toutes lesdittes terres non sans grants mises (18) & labeurs à luy delivrées: puis bailla à ses freres leur appanage, & demoura Comte de Benon, Vicomte de Thouars, Prince de

Thalemont, Seigneur de Mareuil, de Sainƈte Hermine, Baron de Craon qui luy vinſt à cauſe de ſon feu oncle Gouverneur de Bourgogne avec groſſe richeſſe de meubles. Auſſi euſt les Seigneuries de Sully, l'Iſle-Bôuchart, des Iſles de Ré & de Marans, Mauléon & aultres terres.

L'an 1483 au mois (19) de Janvier les trois eſtats du Royaume furent appellez à Tours pour donner proviſion au Gouvernement du Roy & du Royaume où chacun deſdits eſtats fit ſes (20) plaintes. Après y avoir pourveu & auſſi à la regence, fut ordonné qu'il n'y auroit aucun Régent en France, mais que Madame Anne de France ſœur (21) aiſnée du Roy & eſpouſe du Seigneur de Beaujeu, qui eſtoit ſage, prudente & vertueuſe, auroit le Gouvernement de ſon corps tant qu'il feroit jeune en enſuivant la volonté du Roy Louis leur pere, ce dont le Duc d'Orleans ne fut content. Il s'efforça par tous moyens d'avoir la ſuper-intendance ſur toutes les affaires du Royaume, en quoy ceux (22) de Paris le favoriſoient. De ce advertie la Dame de Beaujeu envoia gens à Paris pour prendre au corps ledit Duc d'Orleans qui (23) s'en alla à Alençon où il fut quelque tems, pendant lequel le Duc

de Longueville ſon proche parent pratiqua pour ſa faction le Comte d'Angoulême, le Duc de Bourbon & le Seigneur d'Albret qui ſe déclarerent ſes amis. Pour cette cauſe tous furent déſappointez de leurs eſtats & penſions, ce qui leurs donna occaſion de tirer à eulx le Comte de foix & le Prince d'Orange. Touttes fois cette entreprinſe fut ſoudain rompue, & accord fait avec (24) la Dame de Beaujeu qui conduiſoit cautement & prudement ſon affaire en l'an 1485.

L'année enſuyvant le Duc d'Orleans adverti que la Dame de Beaujeu ſous l'authorité du Roy le vouloit tenir au deſtroit, & qu'elle ſcavoit ſes entrepriſes ſecrettes, ſe retira ſubtilement & ſecrettement vers Mgr. François Duc de (25) Bretagne ancien ennemy du feu Roy Louis, leſquels avecques aultres Princes leurs adherents demanderent ayde aux Anglois, & prindrent alliance avec eulx contre les François. Le Roy Charles & ſon Conſeil (26) y pourveurent : car en diligence dreſſerent groſſe armée qu'ils envoierent en Bretagne par trois divers lieux. Aprés pluſieurs villes dudit Pays prinſes, allerent aſſiéger la ville de Nantes en 1487, en laquelle eſtoient le Duc François, ſes deux filles Anne & Yſabeau, le Prince d'O-

range, la Dame de (27) Laval, l'Evêque de Nantes homme de ſainte vie, & le Comte, de Comminges. Les François leverent le ſiege pour (28) la vehemence du chaud; & marcha l'armée vers la ville de Dol qu'elle priſt ſans réſiſtance, la pilla, & ſit priſonniers pluſieurs Bretons.

Le Seigneur de Rieux, qui tenoit Ancenis pour le Roy le livra aux Bretons, & s'en allant à Nantes vers le Duc de Bretagne, prinſt (29) Chaſteau-Briant qu'il tenoit pour le Roy, puis alla mettre le ſiege devant la (30) ville de Vannes qui luy fut rendue & livrée par les François moyennant certaine compoſition faite entre eulx.

D'une aultre part l'armée du Roy reprinſt (31) le Chateau & place d'Ancenis: on en chaſſa les Bretons qui y avoient eſté mis par le Seigneur de Rieux; & parceque le lieu luy appartenoit, & qu'il auoit fauſſé ſa foy, le Roy fit abbattre ſa place juſques à fleur de terre: puis s'en alla l'armée Françoiſe aſſiéger Chaſteau-Briant qu'elle prinſt, & mit à ſac au commencement de 1488.

CHAPITRE VII.

Comment le Seigneur de la Tremoille en l'âage de 27 ans fut Lieutenant Géneral du Roy en la guerre de Bretagne, de la journée & rencontre de St. Aubin gaignée par les François sous sa conduite.

En ce tems le Roy Charles par la délibéracion de son Conseil adverty du bon vouloir du Seigneur de la Tremoille (32) qui n'avoit que 27 ans, de sa hardiesse, prudence, bonne conduite, & de plusieurs beaux faits d'armes par lui faits ès rencontres & saillies du siege de Nantes, & aussi ès sieges & assaults d'aultres places fortes de Bretagne, le fit Lieutenant General de son armée, & lui bailla toute authorité royalle accoustumée etre baillée en tel cas; ce que ledit Seigneur très volontiers accepta : or il commença a prendre plus de soucy, & à penser à ce qu'il devoit faire pour le profit du Roy & du Royaume, & acquerir honneur en sa charge.

Il assembla le Conseil du Roy pour traiter des pratiques de la guerre de Bretagne, où fut advisé & conclu qu'ils iroient assieger Fougeres place de Frontiere forte & de bonne resistance, ce qu'ils firent; cependant le

Seigneur d'Albret (33) qui se attendoit espouser Madame Anne fille aisnée de Bretagne, retournant d'Espagne, se retira vers le Duc à Nantes, & ses gens de guerre, qu'il avoit amenés, jusques au nombre de quatre mille prindrent leur chemin à Rennes.

Le Roy estoit lors à Angers vers lequel le Comte de Dunois (34) alla comme Ambassadeur sous sauf-conduit pour scavoir quel droit le Roy prétendoit en la Duché de Bretagne.

Comme on faisoit toutes ces choses, le Duc d'Orleans & aultres Seigneurs de son alliance & faction allerent assembler leurs gens d'armes à Rennes pour faire lever le siege de Fougeres par le Seigneur de la Tremoille. Leurs compagnies assemblées en une armée, qui estoit de quatre cent lances, huit mille hommes de pied, huit cent Allemands & trois cent Anglois avec une bonne quantité d'artillerie, le Duc d'Orleans, le Seigneur d'Albret, le Mareschal de Rieux, le Prince d'Orange, le Seigneur de Comminges, le Seigneur de Chasteau Briant, le Comte d'Escalles Anglois, le Seigneur de Leon fils aisné du Seigneur de Rohan, & aultres Seigneurs & Barons de Bretagne avec ladite armée allerent loger à

un village appellé Andoille le mercredy 23 Juillet en 1488.

Cepandant le Seigneur de la Tremoille prist la ville de Fougeres par composition, dont le samedy ensuivant vindrent nouvelles aux ennemis qui encore estoient audit village d'Andoille, & que les Bretons qui estoient à Fougeres s'estoient retirés leur bagues sauves, ce nonobstant ils marcherent contre les François, pour aller assieger la place de Saint Aubin. Ils arriverent au village d'Orange qui est à deux lieues de Saint Aubin ledit jour de samedy vers le soir, & furent advertis qu'ils rencontreroient les François déliberés de les combattre. Le lendemain ils mirent leur bataille en ordre. L'avant-garde fut baillée au Mareschal de Rieux, la bataille au Seigneur d'Albret, & l'arriere-garde au Seigneur de Chasteau-Briant. Sur une de leurs ailes fut ordonné le charroy de leur artillerie & de leur bagage & jaçoit qu'il n'y eust que trois cens Anglois, pour faire entendre qu'il y en avoit plus largement, y furent melés dix seps cens Bretons vestus de hocquetons à croix rouges. Parceque les gens de pied du Duc de Bretagne se doubstoient des gens de cheval François étant en l'armée des Bretons, &

mesmêment du Duc d'Orleans , luy & le Prince d'Orange sa mirent à pied avec les Allemands.

Le Seigneur de la Tremoille, qui venoit de Fougeres au devant de ses ennemis, envoya Messire Gabriel de Montfaulcon & dix ou douze autres hardis hommes François veoir la contenance des adversaires, lesquels firent rapport de leur bon ordre. A cette cause le Seigneur de la Tremoille fist aussi ranger en bataille toute son armée lors estant en desordre. Messire Adrien de l'Hospital menoit l'avant-garde. Le Seigneur de la Tremoille chef de l'armée qui lors estoit en l'age de 27 ou 28 ans, menoit la bataille. Les armées (35) se rencontrerent près le village d'Orange. L'artillerie fut tirée d'une part & d'autre, & fort endommagea les deux armées. L'avant-garde des François donna sur l'avant-garde des Bretons qui soustint assez bien le choc; puis tirerent les François à la bataille des Bretons où les gens de cheval reculerent, comme aussi fit leur arriere-garde; & se prindrent à fuir, & après eux leur avant-garde. Quand virent ce desordre les François, que conduisoit la Tremoille avec lequel estoit Messire Jacques Galliot hardy & vaillant Chevalier, ils chargerent sur l'ennemy, & occirent tous

les gens de pied qu'ils trouverent devant eux ; & entre autres ceux qui avoient la croix rouge, pensant que tous fussent Anglois. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange, qui estoient entre les gens de pied Allemands, furent prins & amenés prisonniers à Sainct Aubin : le Mareschal de Rieux se sauva comme il put, tirant à Dinan. Le Seigneur de Leon, le Seigneur de Pont-l'Abbé, le Seigneur de Montfort & plusieurs autres nobles de Bretagne y furent occis & de tous gens jusques au nombre de six mille hommes. De la part des François y en eut environ douze cens & entre autres Messire Jacques Galliot, ce qui fut gros dommage, car c'estoit un Chevalier & Capitaine aussi prudent en guerre, & aussi plein de cœur & hardiesse qu'on eust pu trouver.

Peu de temps après le Duc d'Orleans fut mené prisonnier au Chasteau de (36) Lusignan à cinq lieuës de Poictiers où il fut longuement. Voilà le commencement des bonnes fortunes du Seigneur de la Tremoille : le Roy luy donna l'estat de premier Chambellan, le fit Chevalier de son ordre, & luy bailla la garde de son cachet & petit scel.

Cinq semaines ou environ après cette victoire de Sainct Aubin, le Duc du Breta-

gne

gne (37) & sa fille puisnée alerent de vie à trespas; parquoy Madame Anne sa fille aisnée fut Duchesse de Bretagne; & moyennant le mariage du Roy Charles avec (38) elle, que traita le Comte de Dunois, la paix fut faite entre le Roy & les Princes de France; & aussi il y eut paix avec Maximilien (39), ensorte que le Royaume fut en tranquilité.

CHAPITRE VIII.

De l'entreprinse & conqueste du Royaume de Naples, de la journée de Fornoue, & comment après le trespas de Charles VIII le Seigneur de Tremoille fut appellé au service du Roy Louis XII.

LE Roy Charles petit de corps & grand de cœur, deux ans après la guerre de Bretagne finie, par l'opinion des Princes de son sang & de la plupart de la noblesse de France, certifié (40) par ses Cours de Parlement & autres gens de son Conseil que le Royaume de Naples luy appartenoit, en voyant la France paisible sans aucune crainte de ses voisins, entreprinst d'en faire la conqueste. Pour ce faire, en 1493 il fit assembler une fort belle & grosse armée de trois mille six cents hommes d'armes, six mille archers de pied,

six mille arbalestriers, huit mille autres ayans harquebuses & espées à deux mains, & huit mille hommes à pied portans piques. Pour faire passer cette armée, le Roy s'en alla à Lyon. Il mena avec luy en cette expedition le Duc d'Orleans (41), mis hors de prison, le Duc de Vendosme, le Comte de Montpensier, Louys de Ligny, Seigneur de Luxembourg, Messire Louys de la Tremoille, le Comte de Taillebourg, & plusieurs autres gros Seigneurs qui firent le voyage sans solde, gages, ny autres bienfaits, fors ceux qu'ils avoient à cause de leurs estats & Offices.

Alphonse usurpateur du Royaume de Sicile & du pays de Naples par le decès de son pere Ferdinand, qui peu de temps auparavant estoit decedé, fut adverty de cette merveilleuse & grant entreprinse. Pour la rompre, & empescher que le Roy n'eust passage par l'Italie & par Rome, il se retira vers le Pape Alexandre avec lequel entreprinse fut faite d'envoyer des Ambassadeurs (42) vers tous les Seigneurs & Communautés d'Italie, afin de resister aux François. Tout ce nonobstant le Roy Charles & son armée, entrerent en Italie, passerent les Alpes en la plus grant liberté, & en plus grant honneur & triumphe qu'on ne sçauroit dire. Car toutes les villes

d'Italie envoyerent au devant des François présenter à leur Roy les clefs de leurs villes, le reçeurent non-seulement comme Roy, mais comme Empereur. Quand il eut fait son entrée en la belle ville de Florence, il s'en alla à Viterbe, où adverty qu'à la requeste de Ferdinand fils du Roy Alphonse, estant à Rome, le Pape Alexandre luy vouloit nier l'entrée de ladite cité de Rome, envoya le Seigneur de la Tremoille vers luy savoir sa volonté, lequel y fut avec aultres Ambassadeurs. Or fut arresté & conclu le passage du Roy par Rome, non sans plusieurs allées & venues, ni par la liberalité du Pape, mais à son regret & par crainte. Car luy & les Seigneurs de ce pays, fort eloisgnés des évangéliques érudicions & adhérans aux predictions des Astronomes & divinateurs, pensoient que ledit Roy Charles devoit estre Monarque de l'Europe, & disoient en avoir les prophéties & pronostics : pour le présage de ce prenoient la ruyne de partie du chasteau Sainct Ange qui de soy-mesme estoit tumbé par terre en ce mesme tems ; à laquelle fantaysie & aussy parce que le Seigneur de Ligny, Capitaine d'une bande des Allemands, avoit jà prins d'assaut le port d'Ostie, Ferdinand fils d'Alphonse se voiant

par malheurs assailli, de secours & suppofts desesperé, laissa Rome, & s'en alla à Naples.

Le Roy Charles entra en la ville de Rome le dernier jour de Décembre 1494, par la porte Flamine, & alla loger au Palais saint Marc. L'entrée dura depuis trois heures après midy jusques à neuf heures au soir, non sans grant abondance de torches & flambeaux ardents; & y demoura le Roy jusques au 28 Janvier ensuivant, exerçant justice en Rome telle qu'elle tournoit à l'ébahissement de chascun. Tant qu'il y fut, les pragueries (43) & factions cesserent, parce que les acteurs d'icelles trouvés en habits dissolus il fit pendre & estrangler par l'advis des (44) Sénateurs nonobstant qu'ils fussent Prestres ou Diacres; ce qui donna si grant crainte aux délinquants que la présence du Roy prohiba toutes violences en la cité de Rome, & le fit aimer de tout le commun peuple; au grand regret duquel, & iceluy criant... *Vive France!..* il partit de Rome, & avec son armée en bon ordre alla conquerir le Royaume de Sicile, pays de Naples & Duché de Calabre, malgré la résistance d'Alphonse & de son fils Ferdinand.

Je laisse ce que fit le Roy Charles au pays de Naples & Royaume de Sicile dont il fut paisible possesseur, parce que les Histoires

de France en sont pleines ; mais pour continuer mon propos au plus brief, je dirai comme le Pape, les Venitiens, Louis Sforce usurpateur de Milan, le Comte Pétilliane & aultres Sgrs. de l'Italie, amis de face & ennemis de cueur des François, & envieux de leurs incroiables victoires & fortunées choses assemblerent une armée de (45) soixante-dix mille hommes aussi bien armés & équipés qu'on pourroit deviser, pour surprendre le Roy de France & sa compagnie à son retour de Naples. Il en partit, pour retourner en France le 20e jour de May 1495 accompagné seulement de dix à douze mille hommes avec partie de son artillerie ; car il laissa le reste à Monseigneur de Montpensier beaufrere du Seigneur de la Tremoille qu'il fit son Viceroy à Naples.

Le Roy venu jusques à Sersanne le 20 Juin ensuivant fut de l'entreprise de ses ennemis adverti, dont ne se esbahit, combien que le dangier fut à doubter. Mais jettant son espoir en Dieu, & en la hardiesse, vaillance & expérience des gens qu'il avoit avec luy, deux jours après alla (46) pacquer au pied des Alpes. Il s'y tint par quelque tems, pour faire passer son artillerie, ce qui fut la plus grosse entreprise que jamais

Prince fit; car char, ni charette n'y estoient jamais passés. Sachant que le Seigneur de la Tremoille pour sa hardiesse & grant vouloir ne trouvoit rien impossible, luy donna cette laborieuse charge que volontiers iceluy accepta. Si très-bien y employa(47)son corps, son esprit, sa parole & ses biens qu'il y acquit honneur & accroissement de la grace de son Maistre. Afin que les gens de pied Allemands & aultres s'y employassent, sans craindre le chaud qui estoit véhement & furieux, il les persuada en leur disant que le premier qui gagneroit le plus hault de la montagne avant luy auroit dix escus. Lors le Seigneur de la Tremoille ses vestemens laissés (fors chausses & pourpoint) se mit à pousser aux charrois & à porter gros boulets de fer en si grant labeur & diligence que à son exemple la plûspart de ceux de l'armée, mesmement les Allemands de son bon vouloir esbahis se rangerent à cette œuvre. Par ce moyen fut toute l'artillerie passée par les montagnes avec les munitions & ce par la prudente conduite du Seigneur de la Tremoille, qui toujours croissoit le courage des gens de guerre par belles paroles excitatives à œuvres difficiles, reveillant les esprits par trompettes, clairons, flûtes, tam-

bours, bon vins & promeſſes de récompenſes. L'ouvrage mis à louable fin, la Tremoille noir comme un *More* en fit rapport au Roy qui luy dit..... « Par le jourd'huy, mon » couſin, vous avés fait plus que Hannibal » de Carthage & Jules Ceſar, & ce au dan- » ger de voſtre perſonne que ne voulutes » onc eſpargner à me ſervir & les miens. » Je promets à Dieu que, ſi je puis vous » reveoir en France, les récompenſes que je » eſpére vous faire feront ſi grandes que les » aultres y acquerront une nouvelle eſtude » bien à me ſervir »....

Les Alpes paſſées, le Roy alla diſner au lieu de Fornoue; & à une lieuë delà près des ennemis ſon camp fut aſſis. Le lendemain après la meſſe ouie ſon armée marcha en bon ordre. L'avantgarde eſtoit conduite par le Mareſchal de Gié & le Seigneur Jean (48) Jacques Italien : aſſez près d'eulx marchoient Monſeigneur Engilbert de Cléves Comte de Nevers, le Bailly (49) de Dijon & le grant Eſcuyer (50) de la Reyne. Les aîles de l'armée eſtoient aux deux coſtés. Guyot de Louviers & Jehan de la Grange Maiſtre de l'artillerie la conduiſoient bien accouſtrée pour tirer. Conſéquemment marchoit la bataille de laquelle le Roy eſtoit Chef. Les Seigneurs de

Ligny, de Piennes, le Baſtard Mathieu (a) & aultres Seigneurs & vaillants Capitaines eſtoient autour de ſa perſonne. Après la bataille marchoit l'arriere-garde que conduiſoit le Seigneur de la Tremoille (51) où eſtoit le Seigneur (52) de Guyſe avec les guets bien ordonnés. L'armée des ennemis, qui eſtoit en frontiere, commença à tirer une groſſe piece d'artillerie contre l'avant-garde Françoiſe qui ne s'eſmeut & paſſa oultre. Puis l'artillerie des François commença à tirer en ſi bonne ſorte qu'elle briſa la piece qui avoit tiré contre eux, & occit le principal de leurs Canoniers & aultres gens des ennemis, ce qui les fit un peu reculer. Voulant uſer d'une cautelle de guerre pour mettre en déſordre l'armée des François, & frapper ſur la bataille où eſtoit le Roy, après avoir ſçeu ſon accouſtrement, firent deux choſes; l'une qu'ils envoyerent grant quantité d'Albanois & de Stradiots courir ſur le bagage du Roy qui s'en alloit à gauche ſur la Grève, ſous la conduite du Capitaine Audet, lequel combien qu'il fût Chevalier prudent & hardy Capitaine, ne pouvoit à ſon deſir faire marcher les gens dudit bagage qui eſtoient en nombre grant. Par leur deffault iceulx furent défaits

(a) De Bourbon.

& la plufpart du bagage pillé, dont l'armée de France ne tint compte.

L'aultre chôfe que feirent les ennemis fut que eulx voyans la conftance des François qu'ils ne penfoient être telle, mais les jugeoient ne batailler qu'en fureur & fans ordre, ils affemblerent un bon nombre des plus gens de bien & mieulx expérimentés de leur armée pour donner fur la bataille des François où eftoit le Roy. Bien s'attendoient à le prendre; mais il y obvia : car il prinft des avant-garde, bataille & arriere-garde de fon armée, certain nombre des plus hardis hommes, fans changer les chefs, & attendit fes ennemis en bon ordre. Si vindrent les avant-coureurs choquer affez hardiment fur la bataille du Roy : d'une part & d'autre fe firent de grants faits d'armes. Depuis pour le renfort la grant bande des ennemis qui s'eftoit tenue à couvert les bois tout près, dont le Marquis de Mantoue eftoit conducteur, fortit impétueufement pour donner fur le Roy : mais ladite bande, qui eftoit de huit cent lances, fut rompue par le Seigneur de la Tremoille avec trois cent lances qu'il avoit. Néanmoins la melée fut grande : mais ainfy que Dieu voulut, les ennemis furent défaits & tous occis, fors ceulx qui purent s'enfuir. Car il y en eut

grant nombre qui plus firent de leurs esperons & chevaux que de leurs mains & bastons.

Le Roy, l'espée au poing & triomphateur de l'Italie, retourna en son Royaume de France, lors riche de paix; certain tems vacant l'estat d'Admiral de Guyenne par le trespas du bastard Mathieu de la maison de Bourbon, le Seigneur de la Trémoille en fût pourveu, & fit faire une fort belle nef appellée la *Gabrielle* du nom de son espouse, qu'il mit en pleine mer bien équipée pour le service du Roy & du Royaume.

Lorsque ledit Roy Charles travailloit à faire rendre justice en son Royaume, voulant ouyr deux fois la semaine les plaintes de ses sujets, avant de pouvoir récompenser la Tremoille, selon sa promesse, des services qu'il luy avoit faits & au bien public, alla de vie à trespas, au chasteau d'Amboise, le 17[e] jour d'Avril l'an 1497, avant Pasques, selon la computacion de Paris où l'on commence l'année à Pasques, & selon la computacion Romaine & de Aquitaine, l'an 1498, parceque les Romains commencent l'année à Noël, & les Aquitaniens à la Nostre-Dame de Mars. Ce bon Roy ne laissa aulcuns enfans de sa chair; & fut son corps mis avec les

aultres Roys de France en l'Eglise de l'Abbaye Saint-Denys.

Le Seigneur de la Tremoille fit grant deüil du trespas du Roy Charles son Seigneur & Maistre, non contre la raison; car avec le corps perdit l'espoir de la récompense de ses labeurs, parce qu'il estoit sans enfants décédé, & que Madame Anne de Bretagne sa veuve avoit toujours quelque soupçonneux regard sur luy à l'occasion de la guerre de Bretagne, aussy que Mr. Louis Duc d'Orleans, qu'il avoit à ladite guerre prins prisonnier, succédoit à la Couronne de France comme le plus proche en ligne masculine collatérale par faute de la directe. Mais tout vinst au contraire de son imagination; car le Duc d'Orleans nommé Louis Douzieme, incontinent après le décès dudit Roy Charles, & avant son couronnement, manda le Seigneur de la Tremoille, & de son propre mouvement le confirma en tous ses états, offices, pensions & bienfaits, le priant luy estre aussi loyal qu'à son prédécesseur, avec promesse de meilleure récompense. Le Seigneur de la Tremoille le remercia, & mit si bonne peine de luy être obéissant que son bon service fit depuis sortir une envie és cueurs d'aulcuns Gentilshommes qui plus servoient le Roy de

faulx rapports que de bons conseils; combien que la prudence du Roy fut si grant durant son règne, & fut si jaloux de sa renommée qu'il expérimentoit les gens avant que de les croire, & avoit gens pour son passe-tems, sans lesquels tout le pesant des affaires du Royaume estoit conduit & fait; combien n'est qu'il n'eust les oreilles serrées aux paroles, toutesfois ne leur donnoit lieu en l'honorable siege de sa mémoire.

CHAPITRE IX.

De l'annullacion du Mariage entre Madame Jeanne de France & le Roy Louis XII, lequel espousa Madame Anne de Bretagne.

L'affaire qui plus fit d'ennuy à l'esprit du Roy, au commencement de son regne, fut que dès ses jeunes ans il avoit espousé Madame Jehanne de France, fille du feu Roy Loys Unziesme, pour la crainte d'iceluy Roy, qui sevère estoit à ceulx de son sang plus que la raison ne vouloit: toutesfois ne l'avoit (ainsi qu'on dit) jamais cogneüe charnellement, attendant la mutation du temps, & des personnes à ce qu'il peust aultre espouse avoir; car indisposée estoit à generation pour l'imperfection de son corps, combien qu'elle eust

fort beau (53) visage; or vinst le temps qu'il le put faire sans contradiction aucune, mais luy qui vouloit droictement vivre, & ne faire chose à sa royale dignité répugnante, craignoit exécuter ceste ancienne & continuée volunté, dont après son sacre & couronnement le déclara au Seigneur de la Tremoille, pour en avoir son conseil & aussi en porter la parole à ladite Dame; ledit Seigneur fit reponse au Roy, que s'il estoit ainsi que jamais n'eust donné consentement à ce simullé & contraint mariage, facillement selon son jugement pourroit-il estre solu (a), attendu qu'il n'avoit icelluy consommé, n'y eu d'icelle Dame charnelle cognoissance, toutesfois que le mieulx feroit sur ce assembler gens lettrez, ayans le savoir & l'expérience de telles matieres.

Pour toutes ces considérations & aultres, le Roy differa quelque temps à faire declairer nul ce mariage, mais pressé par les Princes de France, il obtint ung Bref du Pape Alexandre VI, & des Juges deleguez pour cognoistre s'il y avoit vray mariage ou non, lesquelz après avoir ouy luy & ladite Dame, & fait enqueste de la vérité du faict en forme de droit, par Sentence donnée en l'an mil quatre

(a) Dissous.

cens quatre-vints-dix-huit, par le Cardinal de Luxembourg, Evêque du Mans, Monſieur Loys d'Amboiſe, Evêque d'Alby, & Monſieur Ferrand, Evêque de Septe (a), Juges déléguez en cette partie pour le Pape, ledit ſuppoſé mariage fut déclairé nul, & licence donnée en tant que beſoing eſtoit, par auctorité Apoſtolique audit Roy Louis, de pouvoir prendre par mariage telle femme que bon luy ſembleroit; après laquelle Sentence donnée, il eſpouſa Madame Anne, Ducheſſe de Bretaigne, lors veuve dudit feu Roy Charles VIII, & bailla pour apennage à Madame Jehanne de France, la Duché de Berry, avec beau & honneſte train, qu'il luy entretinſt juſques à ſon décès, qui fut en l'an mil cinq cens quatre, en la ville (54) de Bourges, où elle fit toujours depuis, ſa principale réſidence & y veſquit en grant ſainčteté.

(a) Ceuta.

CHAPITRE X.

Comment par la sage conduicte du Seigneur de la Tremoille, Louis Sforce, usurpateur de Milan, fut prins prisonnier, & la Duché de Milan mise entre les mains du Roy Louis XII.

APRÉS toutes ces choses faictes, en la seconde année du regne du Roy Louis XII, nonobstant qu'il eust trouvé son Royaume pauvre de deniers & riche d'honneur, néantmoins mist si bon ordre en toutes ses affaires, que sans augmenter ni croistre les tailles & aydes, mais les diminuant, dressa grosse armée pour la recouvrance de sa Duché de Milan, lors occupée par la tyrannie de Louis Sforce, qu'on nommoit le More (a), & laquelle avoit par François Sforce son pere été usurpée sur le pere dudit Roy Louis auquel elle appartenoit, à cause de Valentine son ayeule, fille de Galeas, vray Duc de Milan, & espouse de Monseigneur Louis Duc d'Orleans, qui fut occis à Paris par la faction de Jehan, Duc de Bourgogne son

(a) Sobriquet faisant allusion au mot MORO, Murier, qu'il avoit choisi pour sa devise : il considéroit cet arbre comme le symbole de la prudence.

cousin germain ; laquelle armée ledit Roy Louis envoya delà les Monts sous la conduite du Seigneur d'Aubigny & du Seigneur Jehan-Jacques Italien, qui firent telle peur audit Louis Sforce, que la ville de Milan, par luy & Maximilien son fils, abandonnée & laissée, se retirerent au Roy des Romains Maximilien, parquoy fut ladite Ville par les François prinse sans resistance en ladite année, mil quatre cens quatre-vingt-dix-neuf. Et peu de temps après ledit Roy Louis y feit son entrée, & luy fut rendu le Chasteau qui estoit de merveilleuse défense & presque imprenable, comme aussi furent plusieurs autres Villes & Chasteaux dudit Duché, & entre aultres la Ville & Communauté de Gênes, de laquelle le Roy fit Gouverneur Mre Phelippe Ravastain son proche parent à cause de Madame Marie de Cléves sa mere, puis s'en retourna en France.

Incontinent après ledit Louis Sforce, accompagné de grant quantité de Alemans & Suisses, par la faction des habitans de ladite ville de Milan qui avoient avec luy intelligence reprinst icelle ville, & en mist hors les François & ledit Seigneur Jehan-Jacques, qui en estoit Gouverneur, dont le Roy fut fort déplaisant, & soudain y renvoya son armée bien

bien équippée soubs lesdits Seigneurs d'Aubigny & Jehan-Jacques ses Lieutenans généraulx en ceste guerre, qui estoient gens de cueur, hardiz, & de grant entreprise & conduicte; mais le bien faire leur fut difficile à la raison de ce qu'ils ne s'accordoient en délibération, contre l'ordre de discipline militaire; de ce averty, le Roy non ignorant le Seigneur de la Tremoille estre heureux en ses entreprises, l'envoya son Lieutenant Général delà les Mons, avec lesdits Seigneurs d'Aubigny & Jean-Jacques, ausquels manda le croire & faire ce qu'il diroit, ce qu'ils feirent; or furent de si bon accord que avec l'armée Françoise approcherent de la ville de Milan, de laquelle Louis Sforce vuida, & avec cent chevauls seulement se retira en la ville de Novarre, où étoit son armée en laquelle avoit quatre mille lancequenetz, huit cens hommes à cheval de la Franche Comté de Bourgogne, & sept mille autres gens de guerre de Italie; l'armée du Roy en laquelle y avoit dix mille Suisses, le suivit; & quand ils furent devant Novarre (55) le Seigneur de la Tremoille trouva moyen de pourparler aux ennemis du Roy, & à leurs Capitaines, cognoissant partie d'iceulx.

Ses devis & remonſtrances donnerent occaſion aux Suiſſes, Lancequenetz & Bourguignons, d'eulx aſſembler pour adviſer à ce qui leur avoit été dict par le Seigneur de la Tremoille; aulcuns ſouſtenoyent la maulvaiſe querelle de Louis Sforce, les aultres & la plus grant part le bon droict & juſte tiltre du Roy de France, & le tout mis à la juſte balance, remonſtrerent à Louis Sforce ſon tort, le perſuadant faire compoſicion avec les Françoys, à quoy ne voulut entendre, ni les Suiſſes payer de leur ſolde, pour leſquelles cauſes luy declairerent qu'ilz ne frapperoyent coup pour luy, & qu'il ſauvat ſa perſonne s'il pouvoit, dont fut fort esbay, les priant puiſqu'ainſi le voulloyent abandonner, qu'il s'en allaſt avec eux en habit *diſſimulé*, lequel s'efforça faire ſoubz l'habit d'ung Cordelier (56), parce que pluſieurs Cordeliers eſtoyent en ſon armée, ſervans de Chappelains & Confeſſeurs, avec les Suiſſes il ſortit de Novarre, cuydant par ce moyen ſe ſaulver, mais il ne put; car comme les Suiſſes avoient faict compoſicion avec le Seigneur de la Tremoille & autres Capitaines, & avoient déclairé ledit Louis Sforce s'eſtre évadé, la Tremoille pour le trouver en l'armée, fiſt tous les Suiſſes & aultres gens de

pied paſſer ſoubz la picque, où il fut connu & prins par ledit Seigneur.

Les nouvelles de cette prinſe furent incontinant portées par la poſte au Roy de France, eſtant lors à Lyon, ung jour aſſez matin, dont fut joyeux, & pour donner partie de ſa joye à la Royne, ſe tranſporta en ſa chambre, & luy diſt : « Madame, croyez-» vous bien que Monſieur de la Tremoille » ait prins Louis Sforce, ſa reſponſe fut que » non, car encores n'eſtoit ſon cueur pa-» ciſſié de la victoyre que ledit Seigneur » avoit eu contre le Duc de Bretagne ſon » pere; & le Roy luy replicqua : ſi a pour » certain, & vous aſſure que jamais Roy de » France n'eut un plus loyal & meilleur ſer-» viteur, ne plus heureux en ſes entrepri-» ſes, & s'il a merité le triumphe de Bre-» tagne, il a le triumphe de l'Italie. Si je » ne meurs bientoſt, je le recompenſeray » enſorte que les aultres Capitaines auront » vouloir de me bien ſervir... ». La Royne voyant l'affectionné vouloir du Roy ſur ledit Seigneur de la Tremoille, ne diſt choſe aulcune au contraire, mais commença à fort exalter icelluy Seigneur.

Dés que le Cardinal Aſcaigne, frere de Louis Sforce, qui eſtoit en la ville de Mi-

lan, sceut la prinse de son frere, & la rupture de son armée, incontinent envoya ses enfans à Maximilien, Roy des Romains, & se mist aux champs le plutost qu'il put pour se saulver ; comme il vouloit se retirer à Boulongne, accompagné de six cens hommes à cheval, Soncyn, Capitaine Venicien, & frere du Marquis de Mantoue, le suivit jusques au chasteau de Rivoles, où il le print avec cent mille ducats & plusieurs riches bagues ; les Citoyens de Milan fort esbayz de cette prinse, soudain envoyerent vers le Seigneur de la Tremoille, & autres Capitaines, les clefz de laditte ville, par leurs Ambassadeurs chargez de composer & moyenner pour leur forfaicture ; pour les ouyr, fut assemblé le Conseil où présidoit le Cardinal d'Amboise, que le Roy y avoit envoyé, chascun en dist son opinion ; aulcuns disoyent qu'on devoit mettre à sac la ville de Milan, & l'abandonner au pillage, sans donner la vie à homme qui eust plus de quinze ans ; mais tous ceulx du Conseil furent de l'opinion du Seigneur de la Tremoille, qui fut de les recevoir à composition ; & le jour du Vendredy-Saint de l'an mil cinq cens, qui fut le dix-septieme jour d'Avril, sept jours après la prinse de Lu-

dovic Sforce, les Milanois firent amende honnourable au Roy de France, en présence dudit Cardinal d'Amboise, ayant charge expresse du Roy pour la recepvoir. Publicquement & en grant solennité leurs vices leur furent pardonnés & leurs biens saulvés, moyennant la somme de trois cens mille livres, dont ilz baillerent cinquante mille comptant, les aultres cinquante mille, promirent bailler le douzieme jour de May ensuyvant, & les deux cens mille à la volunté du Roy; & feirent les nouveaulx sermens de fidelité. Tout cela fait, le Seigneur de la Tremoille, averty de la prinse dudit Cardinal d'Ascaigne, envoya vers les Veniciens à ce qu'ilz le rendissent au Roy avec ses ducats & bagues qu'ils avoient prins en sa Duché, aussi l'épée royale du Grand-Escuyer de France, laquelle avoit été prinse ès coffres du Roy Charles huytiesme à Fornoue par les Albanoys, comme il a été dict dessus; & où les Veniciens differeroyent, les y contraindre à main armée, en quoy ilz penserent, & voyant fortune donner faveur audit Seigneur de la Tremoille, luy envoyerent ladite espée avec ledit Cardinal d'Ascaigne, & partie de ses bagues & ducatz. Quelque temps après fit mener ledit Car-

dinal à Lyon, où jà avoit été mené Louis Sforce son frere, lequel Sforce fut depuis envoyé par le Roy au chasteau de Loches pour sa prison.

CHAPITRE XI.

Comment les François conquestent le Royaume de Naples, & en sont chassés, & de la maladie qui empescha le Seigneur de la Tremoille de recouvrer ledit Royaume de Naples.

DEUX ans après, le Roy retira & conquist le Royaulme de Naples, mais ung an ou deux après ledit recouvrement, le perdit par la roupte (a) d'une bataille que les Françoys eurent contre Domp Ferrand, Roy d'Espaigne, l'armée duquel estoit conduicte par Gonssalle Ferrande, & l'armée de France par le Comte de Guyse (b) de la maison d'Armignac, & par Messire Jacques de Chabannes, l'ung des hardiz Chevaliers & Capitaines qui fut onc en France. Fut occis en cette bataille ledit Comte de Guyse, &

(a) Perte.

(b) Connu dans l'Histoire sous le nom du Duc de Nemours.

les Françoys deffaicts par la coulpe (a) des Tresoriers, qui pour eulx enrichir des deniers ordonnez pour le deffray de l'armée, la laisserent sans vivres, ne payerent à temps & heure les Gensdarmes, par le moyen de quoy ne se pouvoyent nourrir, ni leurs chevaulx, ce dont le Roy fut fort desplaisant & courroussé, tant contre les Gensdarmes qui retournoyent, lesquels ne voulut veoir ni ouyr, que contre les Tresoriers dont (b) en fist punir aulcuns par Justice.

Pour le recouvrement de Naples quelque temps aprés le Roy fit son Lieutenant Général le Seigneur de la Tremoille qui partit de France & passa les monts avec une fort belle armée; mais en allant, une (c) maladie le surprint, nonobstant laquelle il passa oultre sans se arrester pour icelle, jusques à

(a) Il faut lire dans Guichardin le récit qu'il fait de l'avarice & des malversations des Trésoriers & Munitionnaires de l'Armée. La disette qui en résulta, se joignant aux intempéries du climat, occasionna des maladies & une grande désertion.

(b) On fit le procès à Jean Heroet, Trésorier de l'Armée, & à Duplessis Corcou Munitionnaire; ils furentcondamnés a être pendus.

(c) Le récit de L'auteur des mémoires est conforme à celui de Saint Gelais Hist. de Louis XII. p. 173.

tant qu'il fut par neceſſité contraint de demourer; car il fut ſi preſſé de ſon mal que déſeſpéré de vie les médecins manderent au Roy que impoſſible eſtoit à nature le relever & que ſans le divin ſecours ne pourroit guerir; par laquelle cauſe le Roy manda audit Seigneur que peu à peu retournat en France, ce qu'il fiſt à ſon grant regret avec l'armée françoyſe, & fuſt près d'ung an tousjours contiuuellemeut malade & hors d'eſpoir de ſanté, dont le Roy eſtoit fort deſplaiſant, car c'eſtoit le Seigneur de Cour du nombre de ceulx qui pouvoyent ſervice faire au Roy & à la choſe publicque, le moins importun & qui moins demandoit de choſes au Roy pour luy & ſes ſerviteurs, doubtant luy deſplaire, & aux Princes & aultres Capitaines eſquels on doibt eſgallement diſtribuer les eſtats ſelon leurs qualités & mérites, pour que le Roy ſoit bien ſervi.

Il ſe contentoit de peu ſans trop entreprandre & n'euſt voulu par ambicion donner occaſion aux Princes de la Court ni aux gentils hommes méritant avantage d'avoir contre luy envie, conſiderant que ces gros morceaux pris en haſliveté & par excés eſtranglent ceulx qui ainſi les devorent; il rememoroit ſouvent les excés faiz à aucuns

Conneſtables de France & autres Gouverneurs trop entreprenans par les Princes du ſang; il ne vendit onc office & n'en demanda jamais pour les vendre & en faire ſon profit particulier; aucuns de la maiſon du Roy s'en ébaiſſoyent, vu ſon ſon credit, & meſmement ſes ſerviteurs: pour ces conſidéracions & les merites dudit Seigneur vacant l'eſtat de Gouverneur de Bourgogne & des pays adjacens par le deceds de Monſeigneur Gilbert de Cleves Comte de Nevers, le Roy Louis en pourvut icelluy Seigneur & l'a tenu juſques à ſon deceds à ſon honneur, qui eſt ung bel eſtat & fort deſiré par les gens de bien.

CHAPITRE XII.

Des meurs vertus Gouvernement & forme de vivre de Madame Gabrielle de Bourbon premiere eſpouſe du Seigneur de la Tremoille & Monſieur Charles leur filz.

NOUS avons vu comme incontinent après la premiere année que le Seigneur de la Tremoille eut eſpouſé Madame Gabrielle de Bourbon fille du feu Comte de Montpenſier, elle eut un filz nommé Charles, & a la raiſon de ce que la forme de vivre de

cette noble Dame vault bien eſtre reduicte à memoyre, pour la doctrine des Dames qui pouront lire cy dedans, je écripray en briefves parolles ce que je y ay peu voir & cognoiſtre. C'eſt que cette Dame eſtoit devote, & pleine de grant Religion, ſobre, chaſte, grave ſans fierté, peu parlant, magnanime ſans orgueil, & non ignorant les lettres vulgaires. Tous les jours ordinairement aſſiſtoit aux heures canoniales, oyoit la meſſe & diſoit ſes heures devotement ſans ypocriſie; elle ſe delectoit ſur toutes choſes à ouyr parler de la ſaincte eſcripture ſans trop avant s'enquerir des ſecretz de Theologie; plus aimoit le moral & les choſes contemplatives, que les argumens & ſubtilités eſcorchées de la lettre, par leſquelles le vray ſens eſt ſouvent perverty; elle ſe contentoit de peu de viandes aux heures accoutumées; en public monſtroit bien eſtre du Royal ſang deſcendue par ung port aſſez grant & reverencial, mais au privé entre ſes gentilshommes, damoyſelles, ſerviteurs & gens quelle avoit accoutumé veoyr, eſtoit la plus benigne, gracieuſe, & familiere qu'on euſt peut trouver, conſolative, & tousjours abondante en bonnes paroles ſans vouloyr ouyr mal parler d'autruy, ni de choſe laſcivieuſe,

& ſcandaleuſe; elle hayſſoit les gens notez de telz vices.

Elle eſtoit ſi magnanime que bien ſe contentoit eſtre la pluſpart du temps privée du plaiſirs & doulceurs du mariage & dormir ſeule en ennuy & regret, à ce que ſon eſpoux en ſervant le Roy & s'employant aux affaires du Royaulme & du public acquiſt honneur & louange. Elle aimoit mieulx le rapport luy avoir fait louables armes, que tout l'or du monde, elle eſtoit liberalle & magnifique en conviz (a), tapiſſeries, vaiſſelle d'or & d'argent comme à ſa maiſon appartenoit ſans ſuperfluité, jamais n'eſtoit oyſeuſe, mais s'employoit une partie de la journée en broderies & aultres menus ouvrages appartenans à telles Dames & y occupoit ſes Damoyſelles dont avoit bonne quantité, & de groſſes, riches & illuſtres maiſons. Quand aulcunes fois eſtoit ennuyée de telz ouvrages, ſe retiroit en ſon cabinet fort bien garny de livres, liſoit quelque hiſtoire ou choſe morale ou doctrinale, & ſi eſtoit ſon eſprit ennobly & enrichy de tant bonnes ſciences, qu'elle employoit une partie des jours a compoſer petits traictez à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie & à l'inſtruction

(a) A la table.

de ſes Damoiſelles; elle compoſa en ſon vivant une contemplation ſur la nativité & paſſion de notre Seigneur Jheſucriſt, un traité intitullé le Chaſteau de Saint Eſprit; & un aultre ſur l'inſtruction des jeunes filles; qui ſont toutes choſes ſi bien compoſées qu'on les eſtimeroit eſtre plus ouvrage de gens de Lettres que compoſition de femme; voire & ſi n'eſtoit aulcunement preſomptueuſe, car elle faiſoit tousjours viſiter ſes compoſitions à gens de bon ſavoir, comme je ſcay, parceque de ſa grace me bailloit la charge de les faire amander.

Toutes ces bonnes meurs & conditions ayderent fort aux perfections que M. Charles ſon filz acquiſt en jeuneſſe, voire autant que jeune prince qu'on euſt ſceu lors. Aucuns trouvoyent extrange que cette Dame employat ſon eſprit à compoſer livres, diſant que ce n'eſtoit l'eſtat d'une femme, mais ce legier jugement procede d'ignorance; car en parlant de telles matieres on doit diſtinguer des femmes, & ſçavoir de quelles maiſons ſont venües, ſi elle ſont riches ou pauvres. Je ſuis bien d'opinion que les femmes de bas eſtat, & qui ſont chargées & contrainctes vacquer aux choſes familieres & domeſtiques pour l'entretiennement de leur famille

ne doivent vacquer aux Lettres, parceque c'eſt choſe repugnant à ruſticité ; mais les Roynes, Princeſſes & aultres Dames qui ne ſe doyvent pour la reverence de leurs eſtats appliquer à meſnager comme les mechaniques, & qui ont ſerviteurs & ſervantes pour le faire, doyvent mieulx applicquer leurs eſprit & employer le temps a vacquer aux bonnes & honneſtes Lettres concernant choſes morales ou hiſtorialles, qui induyſent à vertus & bonnes meurs, que à oyſiveté mere de tous vices, ou à dances, banquetz, & aultres paſſe temps ſcandaleux & laſcivieux ; icelles ſe doyvent garder d'appliquer leurs eſprits aux curieuſes queſtions de theologie concernant les choſes ſecretes de la divinité, dont le ſavoir appartient ſeulement aux Prelatz, Recteurs & Docteurs.

Et ſi a ceſte conſidéracion eſt convenable aux femmes eſtre lettrées en Lettres vulgaires, eſt encore plus requis pour une aultre bien qui en peut proceder ; c'eſt que les enfans nourris avec telles meres ſont voluntiers plus éloquens mieux parlans, plus ſages & mieulx diſans que les nourris avec les ruſtiques, parcequ'ils ſe retiennent tousjours des condicions de leurs meres ou nourrices.

Or Madame Gabrielle de Bourbon pleine

de bon ſçavoir, donna ung naturel inſtruit à Monſieur Charles ſon fils, Prince de Thalemont, de aymer les livres & les bonnes lettres, & ſçay que oultre les condicions de vraye nobleſſe & de diſcipline militaire, où Monſieur ſon pere l'avoit ſoigneuſement fait inſtruyre, il compoſoit très-elegamment en epiſtres & rondeaux; parce que aulcuns de ceux du nom de la Tremoille avoyent eſté graz, entr'autres le Seigneur de Craon, ſon oncle paternel, Georges de la Tremoille, Monſieur ſon pere, pour y obvier, le miſt entre les mains de gens fort éveillez, leſquelz l'excitoyent à tous jeux penibles & honneſtes, comme à faulter, geƈter la barre, jouer à la paulme, & à jouxter. Et combien qu'il aymaſt le paſſe-temps des Dames quant il eſtoit en Cour, je ſçay qu'il a eſté ung des chaſtes Princes qui fut onc, & qui plus avoit en horreur femmes meſchantes; à ſon port & contenance ſembloit eſtre grave & fier, mais n'y avoit Prince dont la familiarité de chambre entre ſes domeſtiques fuſt plus attraƈtive à l'aimer & reverer. Il parloit peu, & ne vouloit dire parole perduë, & qui ne portaſt fruiƈt : il fut marié jeune avec Madame Louiſe, fille de Monſeigneur Charles de Coiƈtivy, Comte de Tail-

lebourg, & de Madame Jehanne d'Orleans, son espouse, fille du bon Duc Jehan d'Angoulesme, & seur de Monseigneur Charles, pere du Roy Françoys qui à présent est; ce qui fut une grant & belle alliance.

CHAPITRE XIII.

Des services que le Seigneur de la Tremoille & son fils firent au Roy ès guerres contre les Genois & Venitiens, de la journée de Ravenne, & comment les François laisserent la Duché de Milan.

En 1507, le Seigneur de la Tremoille alla delà les Monts avec le Roy, pour le recouvrement de la ville de Gennes, laquelle s'estoit contre le Roy revoltée par la faction & conduicte d'un Tainćturier, nommé Paule de Novis, homme de plus grand cueur que de prudence, qui avoit incité les Genois à rebellion, & à chasser les François hors de Gennes, dont mal luy prinst; car Gennes recouverte par les glorieuses armes des François, le Roy present, accompaigné du Seigneur de la Tremoille, & aultres Princes, il fait descapiter ledit Paule de Novis, comme bien avoit merité; & de Gennes le Roy s'en alla à Milan, non sans le Seigneur de

la Tremoille, qui jamais ne le perdoit de vue, & ladite année Monſeigneur Jehan de la Tremoille, frere dudit Seigneur, ainſi qu'il alloit à Rome remercier le Pape, qui luy avoit envoyé le titre & chappeau de Cardinal, fut d'une fievre continue ſurprins en la ville de Milan (57), où il décéda au grant regret de ſon frere, & de ſon nepveu le Prince de Thalemont; il tenoit en l'Egliſe cinquante mille livres de révenu; car il eſtoit Eveſque de Poictiers, & Archeveſque d'Aulx, & ſi avoit pluſieurs autres groz bénéfices, & combien que ſa chaſteté, bonté & ſcience, méritaſſent telles dignitez, honneurs & biens, toutefois ne les avoit euz ſans la faveur de ſon frere aiſné, ledit Seigneur de la Tremoille.

Aprés toutes ces choſes, fut traicté l'accord de Cambray, par la conduicte de Monſeigneur Georges d'Amboiſe, Archeveſque de Rouen, Cardinal & Legat en France, & Madame Margarite de Flandres, entre le Pape Jules, Maximilian, Roy des Romains, ſoy-diſant Empereur, le Roy de France, & Ferdinand, Roy d'Eſpaigne, qui fut fort pernicieux pour les François; car ſoubz ombre d'icelluy, on feit depuis pluſieurs grans tors au Roy de France par le moyen de

de ce simullé accord, ou paix fourrée, tous ces Princes entreprindrent de contraindre les Venitiens à leur rendre les places & seigneuries par eulx usurpées, dont ilz furent sommez par le Roy de France; Chief de cette entreprinse, comme y ayant le plus grand interest, à la raison de ce que les Veniciens usurpoyent Bresse, Bergamme, Cremonne, & autres villes & seigneuries de sa Duché de Milan. Et parce que les Veniciens n'y voulurent entendre, le Roy droissa grosse armée contre eulx, qu'il fist passer delà les Monts, & y fut en personne, non sans le Seigneur de la Tremoille, qui toujours estoit le premier prest à faire service au Roy, son Seigneur & Maistre, & au Royaulme.

Les Veniciens de l'autre part deliberoyent de actendre le Roy avec belle & grosse armée, & le dix (58) huictieme jour de May l'an mil cinq cens & neuf, se rencontrerent les deux armées à Agnadel, où y eut grosse & cruelle bataille, qui dura quatre heures; & finablement les Veniciens y furent deffaictz, & leurs gens de pié presque tous occis sur le champ. Berthelomy Dalviane, Chief & Lieutenant-Général de l'armée Venicienne, fut prins prisonnier par le Seigneur de Vandenesse, frere du Mareschal de Chabanes,

Le Seigneur de la Tremoille & le Prince de Thalemond ſon filz ſe y porterent très-bien & y acquirent groz honneur. Par le moyen de ceſte victoire, le Roy de France retira ſeſdites villes de Breſſe, Cremonne, Bergamme & aultres, eſtans des appartenances de la Duché de Milan, & fiſt rendre à l'Egliſe Romaine les villes de Romaigne, Imole, Faenze, Forly, & autres terres que le Pape Jules querelloit, & au Roy des Romains, Veronne, Padoue, Treviſe & aultres lieux, & audit Roy d'Eſpagne, Brunduſe & Tarente.

Certain peu de temps après, ledit Cardinal d'Amboiſe, Légat en France, qui manyoit le Roy & ſon Royaume en ſi bonne ſorte, que le peuple François ne fut onc mieulx traicté, alla de vie à treſpas (59), qui fut groz dommage & perte, car il a ſemblé à pluſieurs perſonnes de bon eſprit que à l'occaſion de ſon décès, le traicté de Cambray fut enfrainct par le Pape Jules, par le Roy des Romains & le Roy d'Eſpagne, parce que incontinant après ledit Pape Jules fiſt alliance avec les Veniciens, & s'efforcea faire perdre au Roy de France ſa Duché de Milan, par l'intelligence qu'il avoit avec le Roy des Romains & le Roy

d'Eſpagne, qui tous faulſerent leur foy & ferment baillez & faicts audit traicté de Cambray, lequel traicté fut pourchaſſé au dommage des Françoys.

Le Roy fut fort troublé de ces entreprinſes, & plus courouſſé de l'ingratitude du Pape Jules, auquel il avoit fait tant de ſervices & plaiſirs à l'augmentacion du Siege Apoſtolique, & meſmement en la reſtitucion de la ville de Boulogne, laquelle il avoit recouverte contre ceux de Benetyvolles, & mis entre les mains dudit Pape Jules, & eut volontiers trouvé les moyens pour luy monſtrer qu'il ne devoit ainſi le traicter, ſur quoy aſſembla en la ville de Tours les Eveſques, Prelatz, Docteurs, & aultres gens de bonnes lettres de ſon Royaulme, pour ſavoir comment & en quelle ſorte, ſans offenſer Dieu, il y devroit procéder, & fut adviſé qu'on feroit ung Concile qui fut commencé à Piſe, & depuis transferé à Lyon; mais il n'y eut aucune concluſion. Cependant les Veniciens & les Suiſſes qui avoyent eſté gaignez par ledit Pape Jules, & les Eſpaignols faiſoient la guerre au Roy de France en ſa Duché de Milan, & pour remonſtrer auſdits Suiſſes qu'ilz avoyent mal faict d'avoir laiſſé le Roy, qui tant leur avoit

fait de biens & les gagner; le Roy envoya vers eulx, jusques en Suisse, ledit Seigneur de la Tremoille, lequel y fut longuement en dangier de sa personne, & n'eust esté son humilité, cautelle & prudence, l'eussent retenu pour l'argent qu'ilz demandoyent au Roy, pour la prinse de Louis Sforce : & neantmoins fit tant qu'il gaigna au Roy certains Cantons desdits (60) Suisses, & s'en retourna en leur grace & amour.

Comme on faisoit toutes ces choses, Monsieur Gaston de Foix, Duc de Nemours, qui querelloit le Royaulme de Navarre contre ceux qui sont descendus de la Maison d'Alebret, se desroba du Roy, & avec luy le Prince de Thalemont, filz dudit Seigneur de la Tremoille, pour aller à Milan, où le Seigneur de Chaulmont de la Maison d'Amboise estoit Lieutenant-Général ; le Roy & ledit Seigneur de la Tremoille faignirent estre couroussés de ce que ces deux jeunes Princes s'en estoyent allez sans leur congié, mais envoyerent après eux or & argent, & tout ce qui leur estoit necessaire, & quant ilz eurent été quelque temps à Milan, ledit Prince de Thalemont retourna en France, & laissa à Milan ledit Duc de Nemours qui y fut Lieutenant-Général pour le Roy.

A son entrée dudit Estat, il prinst la ville de Boullongne & la mist hors des mains du Pape Jules, par l'advis & opinion dudit Concile : & tost après les Suisses vindrent assiéger Milan; mais ne firent rien; semblablement les villes de Bresse & Bergame se revolterent pour les Veniciens, & tost après furent recouvertes par les Françoys, & la ville de Bresse pillée, où les Françoys se enrichirent pour les richesses qu'ilz trouverent dedans.

En ce tems, le pays d'Italie estoit fort opprimé de guerres & pillé de gens d'armes, tant des Françoys, Suisses, Espagnols, que Veniciens; & au Carême de l'an mil cinq cens-douze, les armées du Pape, des Suisses & Espagnols se joignirent, querans les moyens de surprendre les Françoys & les chasser de ce pays, mais ledit Duc de Némours par l'opinion & sage conduicte des anciens Capitaines de France qui estoyent avec luy y resistoit toujours, à la gloire & honneur des Françoys.

Après plusieurs saillies & rencontres le jour de Pasques ensuyvant, toutes ces armées se rencontrerent devant Ravenne, où la bataille fut grant & aussi longue & cruelle qu'on en veit onc, car d'une part & d'aul-

tre la vertu de hardiesse fut si grant & y eut de si grans proesses faictes qu'on ne sçait à qui bailler l'honneur de la victoyre. Toutefois le camp demoura aux Françoys, non sans grand perte de plusieurs gens de bien par ung malheur; car comme ilz fussent demourés les maistres & eussent mis en fuitte les adversaires (ce qui leur devoit suffire) ledit Duc de Nemours suyvant sa martiale fureur & se confiant en la riante face de fortune, tout yvre de la doulceur de gloire, par luy en ceste bataille acquise, contre l'opinion des anciens Capitaines, s'en alla gecter entre ung grant nombre de Suisses (61) qui se retiroyent, où fut suivy pour la deffense de sa personne, par plusieurs gens de bien à leur grant regret non sans cause, car en ceste suyte ledit Duc de Nemours fut occis, & avec luy le Seigneur d'Alegres, le Lieutenant du Seigneur de Ymbercourt, le Capitaine Molart, le Capitaine Jacob, & un Capitaine Alemant nommé Phelippes, toutesfois ne demoura pas ung desdits Suisses; car incontinant après, le reste des Françoys allerent en ordre sur eulx & les deffirent en mesme lieu.

Après la bataille gagnée par les Françoys, prindrent la ville de Ravenne & la pillerent,

mais tant perdirent de gens de bien à ceste bataille, & en si groz nombre, qu'ilz se treuverent foibles pour résister aux continuelz assaults que leur faisoyent les Suisses, Italiens, & aultres, soustenans le party de Maximilian filz de feu Louis Sforce, qui estoit mort prisonnier, ensorte qu'ilz furent contraincts laisser la ville de Milan, & retourner en France.

CHAPITRE XIV.

Comment par faute d'avoir obey au Seigneur de la Tremoille, Lieutenant-Général du Roy Louis XII, l'armée des Françoys fut rompuè devant Novarre.

TOUT ce nonobstant, le Roy Louis fort affectionné au recouvrement de sa Duché de Milan, délibera y envoyer grosse armée, pour laquelle droisser feit assembler son Conseil, qui fut d'opinion qu'on differat ce voyage jusques à ung autre temps, à la raison de ce que le Pape Jules droissoit contre luy grosses menées avec Flamands, Hennuyers, Brebançon, Anglois, Espagnols, & Suisses, & que jà le Roy d'Espaigne avoit mis sus une armée pour aller au Royaulme de Navarre, par le moyen de quoy le Roy avoit

M 4

assez affaire pour la deffense de luy & son Royaulme, sans aller guerroyer au loin, mais le Roy qui se sentoit fort injurié des laschetez de ses confédérez, par ledit traicté de Cambray, ne peult estre destourné qu'il n'envoyat une armée à Milan, de laquelle il fit Chef ledit Seigneur de la Tremoille (62) qui n'osa le refuser, combien qu'il cogneust la charge estre dangereuse pour les causes susdites. Et fut son armée de cinq cens hommes d'armes, quatre mille Lancequenetz, & autres gens de pié de France, soubz laquelle confiance le Seigneur de la Tremoille, Lieutenant-Général du Roy, accompaigné du Duc d'Albanye, du Seigneur Jehan-Jacques Italien, du Seigneur de Bussi, du Marquis de Saluces, Monsieur René d'Anjou Seigneur de Mézières son nepveu, & aultres gros personnages passerent les Monts; prindrent Alexandrie, Vissures & Pavye, & commençoit Milan à parlementer pour se rendre.

Ledit Seigneur de la Tremoille fut adverti du grant nombre des Suisses & autres gens qui estoyent venus au secours dudit Maximilian lequel estoit dedans Novarre: au moyen de quoy il rescripvit au Roy qu'il envoyast le nombre des gens de cheval & de pied qu'il

avoit promis, ce que le Roy ne peult faire, à la raiſon de ce que ſon Royaume eſtoit aſſailly en la Picardie par les Anglois, Hennuyers & Flamans & en Acquitaine par les Eſpagnols qui avoyent jà pris Pampelune principale ville du Royaume de Navarre ; & manda audit Seigneur de la Tremoille que avec le petit nombre de gens qu'il avoit, avanturaſt & miſt en hazard ſon entreprinſe : ce qu'il differa faire par le conſeil de ceux qui avec luy eſtoient juſques à triple commandement, & injonction par lettres du Roy eſcriptes de ſa main, dont furent fort troublés.

Finallement pour obeyr au commendement du Roy, ledit Seigneur de la Tremoille & autres Capitaines eſtant avec luy feirent marcher l'armée vers Novarre, prindrent le Boulevert & furent prets à donner l'aſſault, mais avertis que ledit Maximilian fils de Ludovic Sforce eſtoit au chaſteau de Novarre accompagné de dix mille Suiſſes eſtans dedans la ville & que autres dix mil Suiſſes venoyent à leur ſecours, délibérés paſſer par le chemin de Tracas, tindrent tous enſemble Conſeil vers le ſoyr & adviſerent que le mieux ſeroit aller au-devant des dix mil Suiſſes qu'on attendoit, & camper audit lieu de Tracas pour les com-

battre, parce que c'estoit une plaine propice pour les François dont la pluspart estoient gens de cheval. En ensuyvant cette opinion, le Mareschal des logis du Camp alla devant pour marquer les logis, mais à l'appetit (a) du Seigneur Jehan Jacques Marquis de Vigent qui est près dudit lieu de Tracas, lequel voulut espargner ses hommes & subjets, le Mareschal logea l'armée & droissa le Camp à moitié chemin en un lieu fort estroict & mal aysé pour gens de cheval & très-avantageux pour les Suisses qui estoient à pié au desceu dudit Seigneur de la Tremoille, qui estoit crime capital, si discipline militaire eut eté bien gardée.

Ledit Seigneur de la Tremoille demoura devant Novarre toute la nuict avec trois cens hommes d'armes, trois mil hommes de pié & six pieces d'artillerie pour repousser les dix mil Suisses qui estoient dedans la ville, s'ils sortoyent. Le lendemain prinst son chemin avec ses gens & artillerie pour aller à Tracas, mais à moitié chemin qui estoit de deux lieues ou environ trouva son Camp droissé, dont il fut fort esbay & très mal-contant, parce que le lieu estoit estroict & pro-

(a) C'est-à-dire, pour plaire au Seigneur J. J. Trivulce.

pre pour les Suisses estans à pié & contraire à gens de cheval qui veullent le large : & pour desloger & s'en aller à Tracas assembla les Capitaines & leur dit ce.

Persuasion du Seigneur de la Tremoille aux Capitaines de son armée.

» La conclusion du Conseil hier par nous » tenu, Messieurs, devant Novarre fut, que » pour rencontrer les dix mille Suisses venans » au secours de ceux de Novarre & les em- » pescher de se joindre avec eux, irions lo- » ger à Tracas (a), & neantmoins le Mareschal » des Logeis de son authorité sans mon congé » a logé le Camp à son plaisir à nostre grand » desavantage & au desir de nos adversaires si » veullent venir sur nous, ou pour passer sans » estre par nous veuz, & se rendre à No- » varre avec leurs compaignons, puis tous » ensemble venir donner sur nous & nostre » petite compagnée, parquoy me semble » sauf vostre mellieur advis que devons mar- » cher jusques à Tracas & desloger de ce lieu » contraire à nostre vertu, & que celuy qui » à fait le logis soit pugny comme transgres-

(a) Treca, ou Trecato, bourgade d'Italie au Duché de Milan dans la Novareze, à cinq milles de Novarre, du côté de Vigevano.

» ſeur de l'ediƈt du chef de l'armée & violateur
» de la loy militaire, car aultrement ce ſeroit
» donner permiſſion à chaſcun de faire à ſon
» plaiſir & appetit, par le moyen de quoy
» tumberions ſubit en deſarroy & deſordre à
» noſtre deshonneur, & vous aſſeure, Meſ-
» ſieurs, que ſi nous laiſſons aſſembler les
» deux bandes des Suiſſes que à peine les
» pouvons deffaire, veu que le lieu où ſom-
» mes eſt à noſtre déſavantage.

Aucuns deſdiƈts Seigneurs & Capitaines furent de l'advis dudit Seigneur de la Tremoille Lieutenant général, mais lediƈt Seigneur Jehan Jacques y contrediſt, diſant qu'il n'eſtoit à conjeƈturer que les Suiſſes les vinſſent aſſaillir, & ne ſauroient paſſer ſans eſtre vus de ce lieu : auſſi que s'ils alloyent camper à Tracas deſtruyroyent tout le pays parce que c'eſtoit une plaine couverte de bled & riche de prez qui donneroit occaſion aux villains dudit pays de ſe revolter contre eux, & ne leurs voudroyent donner aulcuns vivres, & davantaige que les chevaux de l'artillerie & du bagage eſtoyent allez en fourage. Pour leſquels cauſes ledit Seigneur de la Tremoille ne peut eſtre le maiſtre pour ceſte fois, à la grant perte des Françoys, comme nous verrons.

Or donc (cogneu par ledict Seigneur de la Tremoille que force estoit demourer en ce lieu, & que la nuict approchant empeschoit le desloger) mist ordre en son Camp & fut l'armée droissée, de laquelle il menoit l'avant-garde : le Seigneur Jehan Jacques la bataille & le Seigneur du Bussy l'arriere-garde. Les dix mille Suysses furent diligens, & ne faillyrent à passer par Tracas & eux rendre à Novarre, où ils entrerent à dix heures de nuit & y demourerent pour boire & rafraichir jusques environ minuit, que eux & les autres dix mille Suisses partirent bien acoustrez & se mirent à trois hotz ou bandes ; l'une bande estoit de dix mille & chacune des autres deux de cinq mil qui estoit en tout vingt mil. Ils arriverent au Camp des François au point du jour où la bande des dix mil Suisses vint donner sur l'avant-garde que conduisoit ledit Seigneur de la Tremoille ; l'effort fut grant & avantageux pour les François ; car l'avantgarde defit six ou sept mil Suisses de ladite bande, ensorte que les François cuidoient avoir gagné la bataille, mais les autres deux bandes desdits Suisses (auscune desquelles estoit de cinq mil) se jetterent sur l'artillerie & la gagnerent parquoy la bataille qui estoit presque toute de Italiens, & aussi l'ariere-garde se

retirerent sans coup Frapper, & si tous se feussent aussi bien acquitez que ledit Seigneur de la Tremoille & ceux de l'avant-garde qu'il conduisoit, l'honneur en fut aux François demouré, combien qu'ils ne perdirent que cinquante hommes d'armes dont en y avoit trente de la compagnée dudit Seigneur de la Tremoille & douze cens avanturiers tant Alemans que Françoys, & desdits Suysses furent occis huyt mil & plus; neantmoins ceulx qui demourerent furent les maistres; onc homme ne fut plus courroussé que ledit Seigneur de la Tremoille parce qu'il estoit chef de cette armée deffaicte, & s'en retourna en France blecé en aulcuns lieux non sans grosse perte, car la plupart du bagage fut perdu pour les Françoys; le Roy scachant la vérité du faict fut fort desplaisant; mais n'en donna le blame audict Seigneur de la Tremoille, scachant l'inconvenient estre advenu pour ne l'avoir voulu croire.

CHAPITRE XV.

Comment le Roy Louys XII envoya le Seigneur de la Tremoille son Lieutenant général en Normandie pour la fortification du pays contre les Anglois, & comment ledit de la Tremoille garantit la Bourgogne de la fureur des Suisses.

INCONTINANT après cette perte le Roy Louys fut affailly en son Royaulme par ses ennemis, & doutant que les Anglois descendissent par la Normandie y envoya le Seigneur de la Tremoille son Lieutenant pour fortifier les villes & persuader le peuple à la deffense de leur pays, laquelle charge ledict Seigneur executa trés-bien.

Après le bon ordre mis au pays de Normandie par le Seigneur de la Tremoille & qu'il eut esté par devers le Roy luy en faire le rapport & du bon & grand vouloyr des gens dudit pays dont le Roy fut très-joyeux, alla en diligence en son Gouvernement de Bourgogne, parce que nouvelles estoient que les Suysses y vouloient descendre scachant le Roy & ses gens d'armes estre fort occupés à garder la Guyenne. Les Suysses & Bourguignons de la Franche Comté descendirent en bon or-

dre en la Duché de Bourgogne que Maximilian Roy des Romains (a) querelloit, & allerent assieger la ville de Dijon.

Le Seigneur de la Tremoille & ceux du dedans avoyent fait faire rampars & autres fortifications, mais non assez fortes pour longuement soustenir ledict siege & resister à si grosse puissance; à ceste cause ceulx de la ville furent fort esbahis & en merveilleuse crainte, congnoissans que ceulx qui les tenoyent assiegez estoient gens affamez, non voulans conquerir terres, mais seulement piller leur ville & tout le pays, & pour ceste consideration portoyent des visaiges timides & tristes, démonstrans la deffaillance de leur vertu, ce qui donnoit esbaissance audict Seigneur de la Tremoille & autres gens de guerre estans avec luy, avec trois autres considerations, l'une qu'il cognoissoit la prosperité du Roy estre tournée en malheur & infortune, l'autre que le Roy de France estoit en son Royaume assailly de toutes pars, & enfin que la hardiesse des François estoit tout abbatardie, & leurs cueurs tout amollis de pusillanimité par de divin jugement (comme il conjecturoit) que tout estoit mis en desespoir, & toutes les villes capitales de France ne attendoyent

(a) Réclamoit.

tendoyent que leur perdicion & ruyne.

Or luy estant en cette perplexité par l'opinion du Conseil qu'il assembla fist trois choses, la premiere qu'il envoya vers le Roy pour l'advertir à ce qu'il luy plust bailler secours, l'autre qu'il envoya vers les ennemis pour, soubz umbre d'accord, scavoir l'estat de leur Camp & siege & leur deliberation, & aussi pour les amuser en attendant nouvelles du Roy, & l'autre qu'il fit assembler les citoyens pour les encourager à leur deffense; ensorte que les ennemis ne pussent cognoistre la foiblesse de leurs cueurs & le rabaissement de leur vertu.

Il envoya au camp des Suisses l'ung des Gentilshommes de sa maison nommé Regnaud de Moussy Chevalier son Visadmiral, pour soubs umbre de traicter paix avec eulx, sçavoir l'ordre de leur siege, le nombre de leurs gens d'armes, leurs municions, & s'ils avoient assez de vivres & autres choses necessaires à un camp & siege.

Moussy le sceut trés-bien faire, & de par le Seigneur de la Tremoille parlementa avec dix ou douze des principaux de l'armée des Suisses, lesquels il trouva fort arrogans & superbes, & non craignans la force de ceulx

de Dijon ; pour donner crainte, ils monstrerent audit de Mouffy leurs vivres, municions & artillerie, & sceut par aucuns (qui avoient contracté secrette amytié avec le Seigneur de la Tremoille au voyage par luy fait en leur pays de Suysse) la deliberation desdits Suisses & de leurs alliez. Pour toute response ils dirent à Mouffy que si le Seigneur de la Tremoille vouloit aller vers eux pour traicter paix, voluntiers luy donneroyent audience, & luy ouy, penseroyent en leur affaire, ce que ledit de Mouffy rapporta au Seigneur de la Tremoille, & luy assura que l'armée des ennemis estoit de soixante mille combattans tant à pié que à cheval, avoient plus de cent pieces d'artillerie, & quatre ou cinq charrois de pouldres, & vivres assez, mesmement chairs salées & seiches qu'ils mettoyent en pouldre dont faisoyent *pulmens* & potaiges fort nourissans, & si avoyent les raisins par les vignes qu'ilz mangeoyent & davantaige avoit sceu par aulcuns de ses amys que leur deliberation estoit (après Dijon prins) envoyer seize mille de leurs gens courir devant Paris pour y entrer & piller la ville, & que s'ilz trouvoient résistance, pilleroyent tout le pays d'environ, & se renderoyent à une autre bande de douze

mille hommes qu'ilz vouloyent envoyer en Bourbonnois.

Le Seigneur de la Tremoille envoya derechief par devers le Roy pour l'advertyr de tout cecy & à ce qu'il donnast secours, à quoy le Roy ne fist aultre responsе audit Seigneur de la Tremoille, fors qu'il ne pouvoit luy envoyer secours, & qu'il fist ce qu'il pourroit pour le prouffit & utilité de luy & du Royaulme. Les Suisses battoyent jour & nuit ladicte ville de Dijon, & desjà l'avoyent fort endommagée & gastée; voyant ledit Seigneur ne la pouvoir longuement tenir, & que, si elle estoit prinse, tout le Royaulme de France seroit en grand dangier de ruyne, assembla le Conseil & declara qu'il ne pouvoit pour lors avoir secours du Roy par les grans affaires qu'il avoit en la Picardie. La conclusion du Conseil fut que le Seigneur de la Tremoille s'en iroit vers les ennemis à ce que moyennant quelque somme de deniers pour le deffray de leur armée on les peust renvoyer en leur pays sans aultre desplaisir ni dommaige, laquelle chose on leur fist sçavoir, & leur sauf-conduit receu, le Seigneur de la Tremoille sans armes & petitement accompagné selon la forme dudict sauf-conduit alla vers eulx.

La fin du difcours du Seigneur de la Tremoille fit incontinant aſſembler les principaux des Suiſſes pour ſçavoir par ceulx qui n'avoient l'intelligence de la langue Françoiſe la ſubſtance du long parler dudiſt Seigneur par leurs interpreites, (car peu d'iceulx entendoient notre langaige), & une heure aprés la reſponſe remiſe à une autre heure du jour, & depuis ce jour au lendemain furent ſi bien menez par exhortations dudit Seigneur de la Tremoille que moyennant quelque groſſe ſomme de deniers qu'il leur promiſt, leverent leur ſiege & retournerent en leur pays ſans aultrement endommager la Duché de Bourgogne : mais ce ne fut ſans prendre aſſurance de la promeſſe dudiſt Seigneur qui pour le gage ou oſtage bailla ſon nepveu Meſſire René d'Anjou Chevalier Seigneur de Mezieres, l'ung des hardis & prudens Chevaliers Seigneurs du Royaulme de France ; ſans ceſte honneſte deffaicte, le Royaulme de France eſtoit lors affolé ; car aſſailly en toutes ſes extremitez par ſes voiſins adverſaires n'euſt ſans grant hazard de finale ruyne pu ſouſtenir le faix & ſe deffendre par tant de batailles.

Ce neantmoins, (63) envie ennemie de vertu ſouillant la bouche d'aulcuns Gentils-

hommes (non Princes) eſtans prés de la perſonne du Roy & de la Royne, engendra quelque murmure & mauvaiſe extimation en l'eſprit de la Royne & par le moyen d'elle en celuy du Roy, qui voluntiers preſtoit l'oreille à ſes paroles, parce que prudente & bonne eſtoit : comme le Seigneur de la Tremoille eut envoyé Meſſire Regnaud de Mouſſy advertir le Roy du grand ſervice qu'il luy avoit fait & à tout le Royaulme, il trouva par les envieux le bon extime du Seigneur de la Tremoille auprés du Roy tout alteré & changé, enſorte qu'il ne put eſtre ſoudain ouy; ledit de Mouſſy adverty de la cauſe ſans emprunter l'ayde d'aulcuns (car hardy homme eſtoit-il pour ſes vertus) entra en la chambre du Roy (& proſterné ung genou) luy déclaira par ordre le ſervice à luy fait par ſon maiſtre, & que ſans iceluy le Royaulme de France eſtoit en dangier de ruyne ; dont il luy deduiſit les cauſes; ce fut devant ceulx leſquels avoyent mis le Roy en ceſte maulvaiſe ymagination, qui ne ſçurent que dire ni reſpondre au Roy, qui leur diſt, « vous m'avez rapporté qu'ils n'eſtoient » que vingt-cinq mille hommes de Suiſſes & » Bourguignons devant Dijon, & n'avoyent » artillerie ni vivres pour entretenir ung

» camp; or vous voyez le contraire, non
» par le rapport de Regnaud, mais des Sei-
» gneurs du pays qui m'en escripvent; *par*
» *la foy de mon corps* je pense & cognois
» par experience que mon Cousin le Seigneur
» de la Tremoille est le plus fidelle & loyal
» serviteur que j'ay en mon Royaulme, &
» auquel je suis le plus tenu selon la qualité
» de sa personne; allez Regnaud & luy dictes
» que je feray ce qu'il a promis & s'il a
» bien fait qu'il fasse mieux »... La Royne
sceut ceste bonne responsc faicte par le Roy;
& elle n'en fut contente; mais depuis (la
verité cognue) jugea le contraire de ce qu'elle
avoit par faulx rapport imaginé & pensé;
après cela, (non sitost) les Suisses satisfaits,
ledit Seigneur de Mezieres fut delivré & mis
hors de leurs mains aux despens du Roy qui
bien cognoissoit que la gracieuse rupture de
l'armée des Suisses l'avoit mis hors du dan-
gier de tous ses ennemys, & restauré les
timides cueurs du commun peuple de France.
Lors le Roy d'Angleterre vinst à paix par
le mariage de Madame Marie sa sœur aveo
ledit Roy Loys, quelque peu de temps aprés
le trespas de sa trés-bonne espouse Madame
Anne Duchesse de Bretagne, à laquelle Ma-
dame Marie, le Roy tinst compagnée, qua-

tre mois seulement & jusques au dernier jour de Decembre (a) l'an mil cinq cens quatorze qu'il deceda en la ville de Paris, & fut son corps mis avec les aultres Roys à Sainct Denys en France.

CHAPITRE XVI.

Comment Monsieur François Duc d'Angoulesme fut Roy de France le premier de ce nom, & de la victoire qu'il obtint contre les Suisses à Saincte Brigide, & comment le Prince de Thalemont fils du Seigneur de la Tremoille y fut navré des playes dont il mourut.

LE Roy Louys laissa deux filles seulement de Madame Anne Duchesse de Bretaigne, Claude & Anne; & par deffault de hoir masle en droicte ligne la couronne & Sceptre de France vindrent à Monsieur François Duc d'Angoulesme le plus proche en ligne collatérale, lequel avoit auparavant espousé ladicte Madame Claude fille aisnée de France. A l'entrée de son regne il confirma le Seigneur de la Tremoille en tous ses estats & offices, l'année prochaine aprés il entreprinst le recouvrement de sa Duché de Milan occupée par Maximilian filz de

(a) Il mourut le 1 Janvier 1515.

Ludovic Sforce par le ſupport des Suiſſes; & pour ce faire droiſſa groſſe armée qui ne fut ſans ledict Seigneur de la Tremoille & Monſieur Charles Prince de Thalemont ſon fils qui accompagnerent avec les aultres le Roy en cette expedition : ils prinrent leur chemin à Grenoble, à Notre-Dame d'Ambrun & à Sainct Paul, puis paſſa le Roy avec ſon armée & artillerie par ung chemin qu'on diſoit inacceſſible pour chevaulx & chariots, dont les ennemis ne ſe doubtoient. Par le moyen de quoy Proſpere Columpne avec quinze cens hommes de cheval de l'armée dudict Maximilian furent ſurprins par les Seigneurs de Imbercourt (a), & de la Palice à Villefranche qui eſt une petite ville au pays de Piedmont; ledict Proſpere Columpne fut emmené priſonnier au Roy qui l'envoya en France ſoubs bonne & ſeure garde.

Les Suiſſes eſtoyent à Suze, à Villanne & Immole pour garder les paſſages, qui courrouſſez & esbahis de la prinſe de Proſpere Columpne commencerent à marcher vers Milan, & à grant diligence paſſerent la riviere du Pô avec leur artillerie par ponts

(a) On verra ce fait mieux detaillé dans les Mémoires de Bayard.

de cordes & entrerent à Novarre où le Roy les ſuyvoit, & luy eſtant à Verceil, furent portées parolles de paix, pour laquelle faire furent commis & deputez le Baſtard de Savoye, le Seigneur de Lautreċt & aultres gens de ſorte; neantmoins l'armée du Roy marchoit tousjours, & aſſiegea Novarre laquelle, vuyde des Suiſſes ſe rendit; de Novarre allerent à Bufferoles, & cependant le Roy eut nouvelle que la paix eſtoit accordée entre luy & les Suiſſes moyennant certaine ſomme de deniers qu'il leur donnoit pour le deffray de leur armée; & comme on leur portoit l'argent ſe mirent en chemin pour aller au devant du Roy, & le ſurprendre en venant contre leur accord, à l'exhortation du Cardinal de Syon.

O grant malice & laſcheté de gens inventée & ſouſtenuë par perſonne en dignité Eccleſiaſtique conſtituée, & dont le malheur tomba ſur les laſches, car le Roy de ceſte trahiſon adverty, non eſtonné de ſi preſtement combattre, comme hardy & plain de courage délibera les attendre & ſe mettre premier au labeur & dangier, & ce meſme jour qui fut le quatorzieſme (64) jour de Septembre l'an mil cinq cens quinze; environ trois ou quatre heures aprés midy, les

Suiſſes accompagnés des Italiens vindrent frapper ſur l'armée des François, dont les Allemans du Roy de la bande noire esbahis, reculerent, doubtans que le Roy euſt intelligence avec les Suiſſes pour les deffaire au moyen dudict traicté de paix qui avoit eſté tenu pour faict le jour précédent : mais deux mille adventuriers François ſouſtinrent la premiere pointe des Suiſſes & ſe monſtrerent gens de bien, car ils deffirent d'entrée quatre mille Suiſſes ; les aultres bandes des Suiſſes (cuydans mettre en deſordre les François comme ils avoyent fait la bataille à Novarre, en laquelle eſtoyent les Italiens deux ans d'avant) donnerent ſur la bataille Françoiſe : mais ils furent reboutez par l'artillerie qui beſogna ſi bien avec les hommes d'armes que les Suiſſes ne furent les plus forts. Le Roy qui eſtoit en la bataille accompagné du Seigneur de la Tremoille & d'aultres vaillans Capitaines ne perdit de vue l'artillerie, & ſi alloit de lieu en autre croiſſant tousjours par doux langaige les hardys cueurs de ſes genſdarmes.

La meſlée fut cruelle & longue, car elle dura juſques áprés jour couché, à la raiſon de ce que la lune luyſoit, & ſi eſtoyent les François & Suiſſes ſi acharnés à ſe occire

l'ung l'autre, qu'il n'y euſt choſe qui les peuſt ſeparer, que l'obſcurité de la nuit, en laquelle le Roy n'eut autre liƈt, fors le timon d'une charrette, & pour fins linceulx le harnois ſur le dos, car d'une part & d'autre les genſdarmes furent tousjours en doubte; à peine on trouva de l'eaue clere pour le Roy parce que les ruiſſeaux courant autour du lieu de la bataille eſtoient plains du ſang des occis, les aultres Princes & Seigneurs n'eurent moindre peine comme la raiſon le vouloit, & entre aultres le Seigneur de la Tremoille fut toute la nuit armé ſans clore les yeux prés du Roy : ſon fils le Prince de Thalemont eſtoit en la compagnie du Duc de Bourbon qui conduiſoit l'avant-garde. Le lendemain matin le Roy fut adverty que les Italiens & Suiſſes retournoyent en gros nombre & bon ordre pour lui donner bataille.

Les Italiens & Suiſſes qui eſtoyent au nombre de trente mille combattans aſſaillirent les François en leur camp; Meſſire Jacques Galiot Chevalier hardy, de grant ſens & bonne conduiƈte, (qui eſtoit maiſtre de l'artillerie) les reçeut à leur groſſe perte & dommaige, car à grans coups de canons en deffiſt une partie, neantmoins les aultres

qui tousjours tinrent leur ordre entrerent chez les François & Allemans qui les reçeurent hardiment; la meslée fut grande & cruelle, mais les François furent les plus forts, & deffirent les Suisses, fors ceulx qui tournerent le dos, & ausquels les jambes feirent plus de services que les bras & mains; n'eust esté la poussiere, peu se feussent sauvez : il en demoura sur le camp quinze ou seize mille, le reste print son chemin vers Milan.

Ceste victoire ne fut sans perdre plusieurs gens de bien & mesmement la plus grant partie d'une bande de jeunes Princes & Seigneurs de France estans en l'avant-garde, lesquels pour rompre les Suisses, se meirent entre eulx & furent en partie cause de leur desarroy & desconfiture, où ledit Monsieur Charles de la Tremoille (a) Prince de Tha-

(a) Le Prince de Talmont fut blessé à mort le lendemain, lorsque les Suisses recommencèrent l'attaque. « A la premiere charge fut tué & occis le Prince » de Tallemont, fils unique du Sr. de la Trémouille, » qui est un gros dommaige pour le nom & grosse » succession de la dite maison de la Tremoille, & » aussy de sa personne; car c'estoit un jeune Prince » vertueux & hardy. » (Extrait de l'Histoire du recouvrement du Duche de Milan en 1515 par François I).

lemont fils dudict Seigneur de la Tremoille fut abbatu & bleſſé en ſoixante-deux parties de ſon corps, dont il y avoit cinq playes mortelles. Meſſire Regnault de Mouſſy, Chevalier, qui l'avoit gouverné en ſes jeunes ans, le retira de la preſſe & le feit porter ainſi bleſſé juſques en ſa tante où les Chirurgiens le panſerent à grant diligence. Auſſi y furent abbatus & occis François Monſieur frere puiſné du Duc de Bourbon, le fils du Comte Petillane qui conduiſoit les Venitiens pour le Roy, le Seigneur de Imbercourt, le Comte de Sanxerre, le Seigneur de Buſſy, le Capitaine Moüy, & autres gens hardys & bien renommés.

Le Seigneur de la Tremoille ſçeut comment Monſieur Charles ſon fils unique avoit eſté bleſſé en ſoixante-deux parties de ſon corps, parquoy aprés la victoire alla le viſiter & conſoler; les Medecins & Chirurgiens luy donnerent eſpoir de gueriſon par le moyen de quoy ſe monſtroit ſatisfait de ce que ſon fils s'eſtoit trouvé en ſi forte preſſe & dont il avoit les enſeignes de hardieſſe; puis s'en alla vers le Roy qui luy fiſt fort bon accueil luy celant la prochaine mort de ſon fils, qu'il avoit par les Chirurgiens ſçeue.

Le Roy premier adverty de ſon treſpas

alla soudain en la tante dudit Seigneur de la Tremoille qui rien n'en savoit, & luy dist, « Monsieur de la Tremoille, je vous » ay tousjours cogneu magnanime, & m'a-» t'on dit votre fortitude telle que pour » toutes les infortunes & adversitez qui vous » sont advenues, ne changeastes onc votre » bon propos, & n'en furent vos affaires ni » ceulx de la chose publique onc retardez » ni mal conduicts; j'en ay vu l'experience » derniere au mal de mon Cousin votre fils » que vous avez trés-patiemment supporté; » ce n'est assez, car il faut que vous usiez » de votre force & prudence plus que ja-» mais en la mort de mondict Cousin votre » fils qui est decedé depuis une heure, ce » que vous suis venu declairer, extimant » n'y avoir personne en ma compagnie du-» quel accepterez mieulx la parolle sans » immoderé courroux; je sçais qu'il seroit » impossible à nature de le passer sans griefve » douleur, car le personnage le valoit, & » vous assure que hors la paternelle affection » votre regret ne sera plus grand que le » mien ».

Le Seigneur de la Tremoille couvrit son piteux visage d'une louable constance contre la majesté de nature, toutesfois les yeux qui

ſelon naturelle providence plus obeiſſent au cueur que membre qui ſoit en la perſonne ne purent tant celer ſa douleur, que pour luy donner allegence ne diſtillaſſent larmes contre la volunté de l'eſprit; & depuis ledit Seigneur ſe porta ſi prudemment en la charge qu'il avoit du Roy, que à ſes geſtes & parolles on n'euſt cogneu ſon dueil.

CHAPITRE XVII.

Du retour de la Tremoille en France, & de la mort de la Dame ſon eſpouſe.

LE Roy laiſſa Gouverneur à Milan Meſſire Charles de Bourbon, lors conneſtable de France, qui ſi bien exercea ſa charge que les Milanois monſtrerent leur obeiſſance promiſe contre leurs volontez juſques en 1521 comme nous verrons.

Le Seigneur de la Tremoille, aprés avoir accompagné le Roy juſques à Lyon, (ſon congié prins) arriva à Thouars où l'attendoient la Dame ſon eſpouſe & Louiſe de Taillebourg (a) ſa belle fille toutes deux deſolées. Leur rencontre ne ſe fit ſans pleurs, gémiſſements & regrets. Combien que la Dame de la Tremoille diſſimulaſt & couvriſt

(a) De la maiſon de Coetivy.

ſa douleur, neanmoins tout le faix des triſtes penſements, que enſemble ils avoient, demoura ſur ſon cueur. Voire fut la contenance de ſa triſteſſe ſi longuement en ſon pouvoir, qu'en elle s'engendra une mortelle apoſtume non curable. L'eſprit fatigué des ennuis qu'il enduroit pour la guerre que raiſon avoit jour & nuit contre charnelle amour en la region de ſon entendement, laiſſa le corps attenué & au lit malade peu de tems aprés le départ du Seigneur de la Tremoille, qui contraint par le redoublement de couriers s'en eſtoit allé en ſon gouvernement de Bourgogne. (65).

Une lente fievre accompagnée de langueur empira le mal de la Dame de la Tremoille, & la conduiſit, en decevant les Medecins, juſques au pas de la mort. A cette cauſe le Seigneur de la Tremoille revint à Thouars où trouva la certitude de la nouvelle qui ſitoſt l'avoit fait venir. Sans changer de veſtements, ni faire aultre choſe, alla veoir celle que tant aimoit. Avant que d'entrer il laiſſa à la porte de ſa chambre la Compagnie de larmes qui dés ſon partement de Bourgogne l'avoit toujours conduit. « Monſieur, « lui diſt la Dame le voiant, l'heure de votre » venue par moi tant deſirée m'a eſté fort longue,

» longue, doutant par la presse de mon mal » pouvoir vous dire le dernier adieu avant » que mourir..... Vous n'en estes pas là (dit » le Seigneur) j'espere, au cas que vous » voudrez mettre peine a chasser de votre » esprit les mortelles tristesses que trop y » avez gardées, que aisément retournerez à » vostre premiere santé..... La chose n'est » possible (dit-elle) quant à nature ; & si » resjouyssement pouvoit estre le Medecin » de mon mal, vostre seul regarder le gué- » riroit comme la chose du monde qui plus » me plaist. Mais je suis au période de ma » mortelle vie : il y a trente trois ans que » la loi de mariage nous lia. Honneste » amour assembla nos cueurs, & en fit une » volonté. Je vous rendy du fait de cette » alliance un seul fils auquel Dieu & nature » mirent tant de bien, que le decés d'ice- » lui m'a mise dans l'estat où vous me voyez, » non du tout de ma coulpe ; car pour ré- » sister à ma douleur, je me suis de raison » aidée autant que mon petit sens l'a pu » faire. Je vous laisse le vif image de notre » fils : c'est nostre jeune enfant François : » il est de cler engin & de faciles mœurs, » & ne tiendra qu'à bonne conduite si n'a » toutes les graces de son pere. Je me es-

» timerois heureuſe, ſi plus grant fruit de » noſtre ſang je vous laiſſois : mais aprés » mon decés, ſi voiez que neceſſité le re» quiere, pourrez avoir aultre eſpouſe qui » ſera plus jeune que moi pour vous donner » lignée à ce que voſtre redoutable & bien » eſtimé nom ſoit perpetué ». . . . Point ne la quittoit ledit Seigneur, & moult choſes conſolatives luy diſoit.

Quelques jours aprés la bonne Dame rendit l'ame à Dieu le dernier Novembre 1516.

Le deuil du Seigneur de la Tremoille fut ſi grant qu'il ne prenoit repos aſſuré, ni conſolacion par laquelle il put l'excés de ſouſpirs moderer. Toutes les Damoiſelles de la Dame treſpaſſée eſtoient de larmes teintes juſques a meſconnoitre de prime face, viſages & perſonnes. Pour parachever le malheur de cette maiſon, triſteſſe, chagrin & angoiſſes vouloient abbatre & atterer le Seigneur de la Tremoille chef d'icelle, lequel n'y pouvoit ſi virilement réſiſter qu'il eut fait en ſa floriſſante jeuneſſe (car jà paſſoit l'aage de cinquante trois ans). Or lui eſtant ainſy maltraité & en dangier de mort, le Roy (comme Dieu voulut) le manda pour aller à ſa Cour à Blois où à grand regret ſe tranſporta, & de Blois à Paris avec le Roy

& les Princes pour reçevoir l'Ambaſſade du Roy des Romains & du Roy d'Eſpagne.

CHAPITRE XVIII.

Comment on conſeilla au Seigneur de la Tremoille de ſe marier à la Ducheſſe de Valentinois qu'il eſpouſa, comment il maria ſon petit fils à Madame Anne de Laval, & des guerres que le Roy de France eut en Picardie, ledit de la Tremoille ſon Lieutenant Genéral.

TROIS ans après, tant remonſtrerent au Seigneur de la Tremouille ſes amis qu'il eſtoit encore en ſa corporelle force, & que n'avoir qu'ung ſeul héritier, c'eſt point n'en avoir, qu'il conſentiſt a demander en mariage une jeune Ducheſſe nommée Louiſe, laquelle eſtoit ſeule fille & heritiere du Duc de Valentinois & d'une Dame de la trés noble & illuſtre (a) maiſon d'Albret. Ce Duc de Valentinois (b) eſtoit extrait de l'an-

(a) Charlotte fille d'Alain Site d'Albret & de Françoiſe de Bretagne. Ce fut une Dame du plus grand mérite qui prit part aux malheurs de ſon époux, ſans participer à ſes vices & à ſes déſordres. Elle mourut en 1514.

(b) C'etoit ce Borgia fils de Jules II ſi connu dans l'Hiſtoire.

cienne lignée des Borgia d'Espagne & vinst en France au commencement du regne de Louis XII pour les factions qui furent en Italie entre lui & les Ursins. Lui & sa femme decedez, Madame la Régente prinst le Gouvernement de Louise leur seule fille; & falloit donc que ce mariage se fit sous le bon plaisir d'icelle Régente; ce qui (66) se fit à Paris.

On se pourroit esbahir comment le Sei-de la Tremoille, qui estoit homme prudent & riche, ne jettoit sa fantaisie sur aultre Dame non si jeune que la Duchesse; car assez y en avoit en France belles & de bon renom tant veuves que aultres. J'ai sçeu par sa bouche que deux choses le mouvoient; l'une qu'il ne vouloit espouser femme veuve, l'autre qu'il n'en congnoissoit point en Cour qui fut à luy plus (a) agréable, qu'il sçavoit qu'en la race d'Albret toutes les femmes & filles ont eu & gardé sans macule l'honneur & titre de chasteté, finalement qu'elle estoit en l'aage pour avoir lignée, qui estoit l'ung des plus grants desirs dudit Seigneur, parceque il n'avoit qu'ung seul hé-

(a) Après la mort du Seigneur de la Tremoille elle épousa en secondes nôces Philippe de Bourbon Baron de Busset.

ritier. Combien que ledit Seigneur eut cinquante six ans accomplis, touttes fois estoit tant en la grace de nature qu'il sembloit bien n'en avoir que quarante cinq. Aussi les ans ne font les gens vieulx totalement, mais l'imperfection de leurs complexions.

Quoique par le jugement des hommes cette jeune Duchesse fut bien disposée & organisée de tous ses membres, & le Seigneur de la Tremoille en disposicion convenable pour luy faire des enfants, néanmoins Dame nature ne put estre la maitresse sur la divine Providence qui avoit reservé l'entiere succession dudit Seigneur à Monsieur François fils unique du Prince de Thalemont, occis à Sainte Brigide (a). A cette considéracion, & pour qu'en luy fut si noble génération perpetuée, le Seigneur de la Tremoille son ayeul s'enquist par tout le Royaume d'une jeune Dame pareille au jeune Prince en âge, en lignage & en mœurs. Ce fut Madame Anne de Laval, fille & héritiere du Seigneur de Laval l'une des anciennes illustres maisons de Bretagne & qui a plus duré sans mutacion. La Dame Anne fut donc conjointe par mariage avec le Prince de Thalemont environ quatre ans aprés les fe-

(a) Autrement dite journée de Marignan.

conde nopces du Seigneur de la Tremoille. L'union de ces deulx illuſtres perſonnes fut acccomplie de toutes les choſes qu'on pourroit deſirer ; & Madame Anne eut à la fin du premier an de ſes eſpouſailles ung beau fils qui eſt le plus grand bien que l'Ayeul & le pere euſſent pu en ce monde avoir.

Environ ce tems, Charles Roy d'Eſpagne élu Empereur, & Henry Roy d'Angleterre ſon beau frere commencerent a manifeſter & monſtrer les envies par eulx long tems auparavant conſpirées contre la proſpérité du Royaume de France. Nonobſtant l'alliance qui avoit eſté faite au feſtin d'Ardres entre les Roys de France & d'Angleterre où ils s'eſtoient veus, ils entreprindrent faire la guerre aux François ; ſavoir eſt le Roy d'Eſpagne à Mouzon & Méziéres par le ſecours des Allemands où peu gagnerent ; car le Roy de France eut la Victoire. Meſſire Pierre Terrail, qu'on appelloit le Capitaine Bayart, homme hardy & prudent en guerre ſçeut bien garder Mezieres. Mont-moreau y mourut par inconvenient de maladie en la fleur de ſon age & pluſieurs aultres. Cette guerre faite ſans propos & en hayne de Meſſire Robert de la Marck tenant le party du Roy de France, fut ſans fruit d'une part

& d'aultre, & avec grant dommage ; car les Allemands mirent à feu & ſang pluſieurs bourgs & villages de la Picardie : autant, ou plus ſirent les François en Haynaut.

Peu de tems aprés le Roy de France, ſans faire bruit, fit aſſaillir & prendre ſur le Roy d'Eſpagne la ville de Fontarabie par Meſſire Guillaume Gouffier admiral de France; adverty que les Anglois vouloient deſcendre en la Picardie, y envoya le Seigneur de la Tremoille, pour donner ſecours au Duc de Vendoſme Gouverneur dudit pays. Tous deulx enſemble pourveurent trés-bien aux affaires, & avec les garniſons avitaillerent trois ou quatre fois Therouenne, ce qui depuis n'a eſté fait ſans groſſe aſſemblée de gens, ni ſans plus grants frais & miſes. Comme on faiſoit toutes ces choſes en Picardie, furent apportées nouvelles au Roy de France, lors eſtant à Paris, que les Allemands faiſoient grant aſſemblée pour venir en Bourgogne ; parquoy le Roy manda le Seigneur de la Tremoille d'aller par devers luy, delà le Roy l'envoïa en Bourgogne à diligence, pour donner ordre audit pays. Les Allemands certains de ſa venue, & de l'ordre qu'il avoit mis jà pour les recevoir, laiſſerent leur entrepriſe ſans effet. Mais les An-

glois sachant que ledit Seigneur de la Tremoille n'estoit plus en Picardie, accompagnés des Flamands & Hennuyers y entrerent en 1522, & assiegerent la ville de Hesdin. Pour cette cause le Roy donna charge audit Seigneur de secourir le Duc de Vendosme au pays de Picardie; aussi il y envoia MM. les Marechaux de Foix & de Montmorency, le Seigneur de Mezieres & le Seigneur Frederic (a) de Bauge avec leurs bandes. La chose sçeue par les Anglois, se retirerent bientost, sans oser les attendre.

Audit temps le Roy droissoit une aultre armée fort belle, pour aller en Italie recouvrer la ville de Milan, laquelle le Seigneur de Lautrec qui en estoit Gouverneur pour luy avoit esté contraint laisser par faute de secours. Mais avant que le faire, le Roy voulut donner ordre à son Royaume, luy estant à Sainct Germain en Laye prés Paris manda au Seigneur de la Tremoille estant en Bourgogne de se trouver vers luy; ce qu'il fit. Lors il luy dit. . . . » Monsieur de la Tremoille, » vous voyez les affaires de mon Royaume

(a) Il paroît que c'est le même qui dans le rôle de l'ordre de l'Armée de Louis XII à la bataille de Ravenne est appellé le Sieur Frederic: il y commandoit mille hommes de pied.

» & le tour qu'on m'a fait à Milan où je suis » deliberé aller : mais je sçai, que moy parti » de ce pays, Anglois, Hennuyers & Flamans » s'efforceront me faire ennuy & dommage » au pays de Picardie. Adverty qu'ils vous » craignent, vous y veux envoyer mon Lieu- » tenant général. . . . .
» Sire (luy respondit le Seigneur de la Tre- » moille) je suis tousjours prest de vous obeyr » touttesfois je me desporterois volontiers de » cette charge, s'il vous plaisoit m'en bailler » une autre, parce qu'elle pourroit desplaire » à Monsieur de Vendosme Gouverneur du- » dit pays, lequel est un Prince hardy, pru- » dent & loyal, & tant à cause de son au- » thorité que par son sens sçaura trés-bien » resister à vos ennemis. Volontiers sous sa » charge vous y feray le service auquel je suis » tenu . . . . . Et si mon cousin le Duc de » Vendosme vous en prie (dit le Roy) le » ferez-vous ? . . . Sire (respliqua-til) vous » scavez que mon vouloir à tousjours esté, » est, & sera entre vos mains . . . .

Le Duc de Vendosme & le Seigneur de la Tremoille parlerent ensemble de cette matiere, & à sa requeste la Tremoille accepta la charge de Lieutenant général au pays de Picardie. Luy bailla le Roy cinq cens hommes

d'armes dont les bandes n'estoient complettes, & dix mille hommes de pied des gens du pays qui n'avoient jamais veu la guerre, & ne faisoient que faillir de la charrue.

CHAPITRE XIX.

Comment le Conneſtable de Bourbon s'evada de France, & de la conduite du Seigneur de la Tremoille en Picardie.

Le Roy prinſt le chemin de Lyon pour aller en Italie, paſſa par Moulins en Bourbonnois où eſtoit malade Meſſire Charles de Bourbon Conneſtable de France. Aprés avoir parlé enſemble dudit voyage, le Roy ſuivant ſon chemin arriva bientoſt à Lyon. Meſſire Charles de Bourbon s'en alla au Chaſteau de Chantelles qui eſt l'une des fortes places d'Aquitaine. Dix ou Douze jours aprés on ſit rapport au Roy que, s'il alloit delà les monts, ledit de Bourbon ſous ombre qu'il eſtoit Conneſtable de France & autres de ſa faction & entreprinſe avoient deliberé & conclu s'emparer du Royaume de France, & de Monſieur le Dauphin & des autres enfans du Roy, pour faire d'eux & du Royaume à leur plaiſir; ce dont il fut fort esbahi & courroucé : incontinent envoya gens à Chantelles pour prendre, & luy ame-

ner ledit de Bourbon, lequel de ce adverty par aulcuns de ſes amis eſtans en la Cour du Roy, laiſſa Chantelles & avec un de ſes Gentilshommes nommé Pomperant & trois ou quatre ſe retira à grant diligence par le Comté de Bourgogne en Auſtriche vers le Roy d'Eſpagne ennemy du Roy de France.

Le Seigneur de Sainct Vallier, l'Eveſque d'Autun, l'Eveſque du puy & autres qu'on diſoit eſtre de ladite faction furent prins priſonniers & envoyés au chaſteau de Loches. Toutes leſquelles choſes donnerent (non ſans cauſe) rupture au voyage que le Roy avoit deliberé faire en Italie. Il y envoya Meſſire Guillaume Gouffier Admiral de France ſon Lieutenant général avec ſon armée qui eſtoit fort belle & en bon ordre.

Pour ces cas le Roy eut matiere d'avoir en ſuſpection grande les parens & alliés dudit Duc de Bourbon & entre autres le Seigneur de la Tremoille, parce qu'il avoit eſté marié en premieres nopces avec feu Madame Gabrielle de Bourbon ſœur du pere dudit Charles de Bourbon. Neantmoins il n'eut jamais aucune deffiance d'icelluy de la Tremoille, mais l'advertiſſant du cas luy recommanda la charge de Lieutenant général en Picardie en laquelle il s'acquitta três-bien. Car

des qu'il eut eu son expédition du Roy pour ladite charge, s'en alla à Sainct Quentin où sejourna quelque temps attendant à venir sa Gendarmerie, & aussi qu'il estoit fort blessé de la cheute d'un cheval tumbé sous luy.

De Sainct Quentin la Tremoille demy guery s'en alla tout le long de la frontiere jusques à Boulogne sur mer, puis à Monstreuil où il se tint longuement à la raison de ce que c'estoit l'une des foibles villes du pays. Aussi craignoit-il, s'il en fut party, que ceux qui estoient ordonnez pour la garde en fissent difficulté au moyen de la grant mortalité de peste qui y estoit. Luy estant là, le Duc de Suffolck avec grosse armée d'Anglois descendit au pays, & se vinst joindre au Seigneur (a) d'Isham, lors Lieutenant géneral du Roy d'Espagne. Eulx assemblés avec leurs armées se trouverent jusques au nombre de trente six mille hommes de pied, six mille chevaux, & une des plus belles bandes d'artillerie qu'on ait guieres veu en armée. Si prindrent leur chemin droict à Boulogne; mais sçeu par eulx le bon ordre que le Seigneur de la Tremoille y avoit mis, ne l'oserent assaillir, & prindrent un petit chasteau qu'on n'avoit pourveu, parce qu'il n'estoit tenable. De là ils allerent passer de-

(a) Le Comte de Bure.

vant Therouenne, & furent trois ou quatre jours autour de la ville pour l'aſſieger, ce que à la fin ne trouverent bon; car dedans eſtoit le Capitaine Pierre Ponth (a) Lieutenant du Duc de Lorraine homme de grant hardieſſe & ſage conduite qui fiſt pluſieurs ſaillies ſur eulx à leur dommage & perte.

De Therouenne les ennemis allerent à Dourlens où ils furent douze ou treize jours ſans approcher leur artillerie, parce que en le cuidant faire on y avoit occis tout plein de leurs gens à coups de canon d'un chaſteau de terre qu'avoit fait faire le Seigneur (b) de Pontdormy: au moyen de ce qu'il n'avoit aſſez de gens dedans la ville de Dourlens pour la deffendre, le Seigneur de la Tremoille y envoya deux bandes & enſeignes de gens de pied, leſquels y entrerent de plein jour & enſeignes deſployées à la vuë de l'armée des ennemis; & quand les ennemis partoient d'une place pour aller à l'autre, le Seigneur de la Tremoille eſtoit contraint à faire partir & aller toute la nuit ceulx de la place que les ennemis avoient abandonnée, pour eux mettre en celle ou alloient, à raiſon de ce qu'il n'avoit aſſez de gens pour garnir ſi grant frontiere. Alloit

(a) Neveu du Chevalier Bayard.

(b) Crequi de Pontdormy.

tousjours ledit Seigneur les coſtoyant pour donner ordre à tout.

Au partir de Dourlens les ennemis prindrent leur chemin le long de la riviere de Somme, ſans entrer au pays du Roy, juſques à tant qu'ils allerent devant la ville de Bray, laquelle ils prindrent parce quelle n'eſtoit tenable.

La riviere par eulx paſſée; allerent à Roye & à Montdidier, qui ſont deux petites villes, leſquelles ils prindrent à la raiſon de ce que on ne avoit gens, ni municion pour les pourveoir. Or faut entendre que, dés que les ennemis eurent paſſé la riviere de Somme le Seigneur de la Tremoille envoya le Comte de Dampmartin à Noyon, qui aſſembla ce qu'il put des gens du pays, & répara la ville à ſon poſſible, de ſorte que les ennemis n'y allerent. Auſſi manda le Seigneur de la Tremoille à Meſſieurs de la Cour de Parlement & citoyens de Paris qu'ils envoyaſſent gens & artillerie le long da la riviere de Marne, ce qu'ils firent. D'une autre part il mit dedans la ville de Peronne les Seigneurs de Montmor, & de Humieres, & dedans Corbie le Seigneur de Pontdormy, les Vicomtes de Turenne & de Lavedan & le Seigneur de Rochebaron avec leurs bandes. Brief miſt ſi bon

ordre partout que les ennemis par faute de vivres furent contraints de eulx retirer. A leur retraicte ils prindrent Beaureveoir & Bohain. Mais Beaureveoir fut inconti nent reprins par le Seigneur de Pontdormy, & Bohain par la Tremoille, les ennemis n'estans encores à six lieuës des François; parquoy ne leur demoura une seule place dedans les terres du Roy; & si perdirent en se retirant grant nombre de leurs gens. Et ce fut ung gros service fait au Roy & au Royaume.

CHAPITRE XX.

Comment Messire Charles de Bourbon assiegea Marseille, dont fut chassé & le siege levé; comment le Roy de France suivit ledit de Bourbon jusques en Italie, & mist le siege devant Pavie.

Si les affaires d'Italie se fussent aussi bien portées que celles de la Picardie, le Roy & le Royaume de France n'eussent eu les grants desastres depuis survenus. Mais fortune fut contraire à l'Admiral de France: car il trouva Milan occupé & détenu par Messire Charles de Bourbon, comme Lieutenant Général du Roy d'Espagne. Les

armées furent long-tems l'une prés de l'autre, faisant toujours quelques saillies & courses où plusieurs furent occis, encore plus de prisonniers qu'on rendoit l'ung pour l'aultre selon la qualité des personnes, & tout ce contre la nature des François, lesquels s'ils ne donnent en colere & fureur perdent leur force; car ils ne peuvent longuement supporter les ennuis de guerre, sans maladie ou diminucion de hardiesse. Or les François, ennuyez d'estre si long-tems aux champs, ne donnant fin à leur entreprise, aprés la prise de *Rebec*, prindrent conseil de eulx retirer en France : ils se mirent en chemin en assez bon ordre. Les adversaires les suivoient sous la conduite de Messire Charles de Bourbon, & se rencontrerent où il y eut quelques gens occis; entre aultres, Messire Pierre Terrail, natif du Dauphiné, qu'on appelloit Capitaine Bayard; fut tué d'un coup d'arquebuse à crochet; & fut bien dommage, car en parlant de l'excellence des bons Capitaines, il ne doit estre mis hors du rang, mais en lieu évident pour ses mémorables faits & gestes, & pour ses bons services aux Roys de France tant au *Garillan*, recouvrement de *Genes*, prinse de *Bresse*, & à la garde de *Mezieres*. Aussi fut à cette suite frappé d'un coup

coup de Arquebuſe le Seigneur de *Vandeneſſe*, frere du Mareſchal de Chabannes, dont il mourut certain tems aprés : en cet eſtat les François retournerent en France.

Cette retraite faite à bonne cauſe augmenta fort le credit de Charles de Bourbon envers le Roy d'Eſpagne, par l'aide duquel bientoſt apres deſcendit avec groſſe armée en la Comté de Provence où il diſoit avoir (67) droit (ne ſcay à quel titre.) Il alla mettre le ſiege devant la ville de Marſeille, en laquelle eſtoient Mre Philippe Chabot Seigneur de Brion, le Seigneur *Rance* (a) & aultres bons Capitaines qui l'avoient trés bien fortifiée & pourvue. Le Roy prinſt délibéracion de aller lever ce ſiege, & manda le Seigneur de la Tremoille, lors eſtant en Bourgogne, de ſe trouver à Lyon, ce qu'il fit. Alla avec le Roy juſques à Tournon par la riviere du Rhoſne où le Roy fut adverty que le Légat d'Avignon n'avoit voulu mettre ladite ville d'Avignon entre les mains de M. Jacques de Chabannes, Seigneur de la Palice, Mareſchal de France & ſon Lieutenant Général en cette expédition. Par quoy le Roy envoya le Seigneur de la Tremoille vers le Legat, & avec

(a) Renzo ou Lorenzo des Urſins, Seigneur de Cerés. (Voyez Guichardin Tome I. p. 448).

luy les Seigneurs d'Aubigny, de Fleuranges & de Mezieres. Eulx arrivés à Avignon y trouverent le Mareschal de Chabannes & le Duc de Longueville qui n'avoient les clefs d'une seule porte. Mais dés que le Seigneur de la Tremoille eut parlé audit Legat, toutes les clefs de la Ville furent mises entre ses mains, & fut baillée la garde d'icelle au Seigneur d'Aubigny. Sans ce, l'armée du Roy estoit en dangier, à la raison de ce que par ladite Ville on pouvoit avoir vivres & secours.

Le Mareschal de Chabannes s'en alla loger au camp, & demoura le Seigneur de la Tremoille en ladite Ville jusques à la venue du Roy; incontinent aprés que le Roy fut en ladite Ville, le camp des François où se retira la Tremoille, marcha jusques à Salon. Le Mareschal de Chabannes menoit l'avant-garde, & la Tremoille la bataille, attendans le Roy à venir d'Avignon. Charles de Bourbon adverty de la présence du Roy & du bon ordre qui estoit en son armée, voiant qu'il ne pourroit acquerir honneur ni profit en son entreprise, ni faire dommage à la ville de Marseille, se retira diligemment en Italie, non sans perte de son artillerie & de nombre de ses gens. Le Roy suivant son armée se trouva en icelle le jour qu'elle

avoit paſſé la riviere de Durance à gué *par miracle*, ce qu'on n'avoit oncques veu. A' raiſon de ce que ſes ennemis s'eſtoient jà trop eſloignés, il alla à Aix en Provence. Là fut mis en deliberacion s'il devoit ſuivre la promeſſe de ſa fortune, & paſſer les monts avec ſon armée pour pluſieurs conſidéracions; l'une qu'il avoit groſſe armée meſmement d'Italiens & adventuriers de France qui avoient fort endommagé ſon Royaume, & que, ſi plus les retenoit, ils en paracheveroient la ruyne; parquoy néceſſaire eſtoit les envoyer ailleurs; ce qu'il pourroit honneſtement faire faiſant la guerre en Italie; l'aultre, que ſon armée eſtoit en bon ordre & preſte à marcher, que ſes gens d'armes avoient bon vouloir d'aller pourveu qu'il y allaſt, & que ſa préſence leur croiſtroit cueur & courage. Pour ces cauſes & aultres le Roy par la deliberacion de ſon Conſeil, entreprinſt le voyage & fit marcher ſon armée ſous la conduite du Mareſchal de Chabannes par un chemin; & quant à luy & ſa compagnie où eſtoit la Tremoille (68), allerent par une aultre voye.

Les monts paſſez & la riviere du Theſin, le Roy alla loger à *Biagras* où il eut nouvelles certaines que Charles de Bourbon &

l'armée d'Espagne estoient dedans Milan; sur quoy y eust plusieurs deliberacions si on devoit assieger Milan, ou non. Suivant la meilleure le Roy y envoia le Marquis de Saluces pour faire ung essay, & la Tremoille aprés luy, lequel eut nouvelles en chemin comme le Marquis avoit prins ladite ville, & que les ennemis s'estoient retirez ailleurs; ce que ne voulant si facilement croire, y alla, pour en savoir la verité, puis retourna soudain vers le Roy pour luy dire ce qui en estoit. Il trouva le Roy en chemin, lequel le renvoya son Lieutenant Général en cette Ville, le penultieme jour d'Octobre 1524. Aprés, le Roy lui envoya le Comte de St. Paul, le Seigneur de Vaudemont, le Mareschal de Foix & le Seigneur Théolde de Trevolth (a).

Le Seigneur de la Tremoille fortifia la ville de Milan au mieulx qu'il put de tranchées & remparts entre le Chasteau & la ville, pour que les ennemis, qui tenoient encores le Chasteau, ne fissent quelques surprises ou saillies sur ceulx de la ville & y demoura ledit Seigneur jusques au quatrieme jour de Fevrier prochain ensuivant.

De l'aultre part le Roy assiegea la ville de Pavie, & y fit dresser son camp aussy

(a) Trivulce.

bien equipé qu'on en vist oncques. Ledit camp fut assis devant le Chasteau & ville de Pavie, & partie au parcq où y avoit une maison appellée Myrabel que les François gagnerent, par le moyen de laquelle & d'une breche qu'il firent en la muraille dudit parcq avoient vivres sans dangier.

Ceulx du dedans de Pavie dont Messire Anthoine de Leve Chevallier vaillant estoit Capitaine, s'estoient fortifiés. Souvent faisoient des saillies sur nos gens, non sans perte d'une part & d'aultre. Y furent les Suisses quelquefois endommagez, & avoient toujours l'œil sur ceulx qui alloient visiter les tranchées. Là Monsieur Claude d'Orleans Duc de Longueville, Prince jeune & hardy fut occis en l'age de seize ans d'un coup de Arquebuse, dont le Roy fut fort desplaisant. Tous les jours le camp du Roy endommageoit les adversaires, & battoit la ville & Chasteau de toutes parts. Trouva moyen le Roy de faire divertir le cours de la riviere du Thesin, à ce qu'elle ne passât plus par la ville, ce qui ne fut sans peine, frais & mises. Parceque l'armée Françoise estoit fort grant, & que le Roy trouva par conseil qu'il pouvoit sans dangier en envoyer partie à Naples, y alla le Duc d'Al-

banie avec quatre cent lances & six mille homme de pied, lesquels passerent jusques à Rome. Le Roy se tinst au siege où il fit ce qu'ung bon Chef de guerre pourroit & devoit faire tant aux vivres, payement de ses Gensdarmes que bonne police. Si parfois l'argent ou les vivres estoient retardez, il consoloit ses Gensdarmes, leur remonstrant qu'il enduroit comme eulx. Quand aulcun estoit malade, le visitoit, & le faisoit medeciner & panser.

Comme on faisoit toutes ces choses, le Seigneur de la Tremoille se porta si trésbien en sa charge à Milan, que les ennemis n'en approcherent. Il fit si grosse despense de ses propres deniers, que plusieurs fois fut contraint de faire venir grants sommes d'or & d'argent de sa maison.

CHAPITRE XXI & dernier.

De la bataille de Pavie, en laquelle le Seigneur de la Tremoille fut occis, & de ses vertus.

PENDANT que le Roy tenoit Pavie assiegée, Charles de Bourbon assembla une armée excedant en nombre celle du Roy, qui estoit fort affoiblie, à raison de ce que bien

des Gentilshommes non ſtipendiez eſtoient retournez malades en France, aultres eſtoient morts, aultres avoient laiſſé le ſiege par l'ennuy des pluyes & froidures qu'ils avoient ſupportées quatre mois environ en tems d'automne & d'hiver, & encore parce que le Roy avoit envoyé à Naples le Duc d'Albanie, comme on a dit. Au commencement du mois de Février 1525, Charles de Bourbon, le Viceroy de Naples, & le Marquis de *Peſcaire* ſortirent aux champs deliberés d'entrer à Pavie, & furent repouſſez; puis allerent loger à la vuë du camp de France.

Le Roy manda le Seigneur de la Tremoille & aultres eſtans à Milan, leſquels vindrent au camp, fors le Seigneur Theolde de Trevolth, qui demoura pour la garde de la ville : Ils arriverent audit camp avec leurs bandes qu'il faiſoit beau veoir. En ce tems cuiderent avoir la bataille, & ainſy le conſeilloit la Tremoille, parce que lors les Genſdarmes de France eſtoient fort deliberés, ce qui eut eſté le meilleur pour les François, qui volontiers ſont plus forts en la premiere pointe. Mais aultres Capitaines ne furent de cet advis, diſant que les ennemis ne les oſeroient aſſaillir à leur fort, & qu'ils ſeroient

contraints de rompre leur armée, à raison de ce qu'ils estoient mal pourveus de vivres & d'argent. Par ces moyens, qui avoient bonne apparence, ne sortirent point, & furent ainsi l'ung camp près de l'aultre environ quinze jours ou trois semaines, faisant escarmouche ; tous les jours l'armée Impériale croissoit, & ne passoit guieres de nuit qu'il n'y eut allarme. Les bons Capitaines & gens de bien, durant ce tems eurent toujours le harnoys sur le dos. Souvent le Seigneur de la Tremoille predisoit une partie du désordre qui depuis advinst : mais sans avoir regard au passé, aulcuns jeunes Gensdarmes prenoient le present pour resverie, & l'advenir en presumption.

Enfin les Capitaines de l'Empereur voyans que fortune commençoit à estre pour eulx, & desprisans le dangier, delibererent d'entrer au parcq de Pavie, & de gagner la place de Myrabel, où estoit logée partie de l'armée de France, & ce pour empescher que les François n'eussent vivres à leur aise, & essayer s'ils pourroient les surprendre & mettre en desordre. Messire Anthoine de Leve, Capitaine de Pavie, devoit donner de l'aultre costé sur les François. Ils n'y pouvoient parvenir sans faire breche à la

muraille du parcq de Pavie. A cette cause, le 28e de Febvrier, deux heures devant le jour, une partie de l'armée de l'Empereur, sous la conduite du Marquis de *Pescaire*, commença à rompre ladite muraille du parcq avec gros soliveaux embourrés à ce qu'on n'en put ouïr le bruit. Toute la nuit y eut en l'armée Françoise quatre ou cinq allarmes.

Cette breche, pour passer cent hommes de front, fut faite à si grant labeur & difficulté, que le jour vinst avant de la parfaire, ensorte que l'ordre pour donner de nuit & gagner la place de *Myrabel*, estant presque au milieu dudit parcq de Pavie, ne put avoir effet.

Neantmoins l'armée de l'Empereur entra par ladite breche fort large & ample au parcq, où fut le combat des deux armées plus conduit par fortune que par art. J'ay prins peine de sçavoir l'ordre & la forme de cette bataille, avec plusieurs qui en sont à leur honneur retournez; mais de quinze ou seize avec lesquels j'en ai conferé, deux ne se sont accordez. N'en ai voulu prendre la description que les Espagnols en ont faite, parce qu'il y a plus de parole affectée que de verité historiale. A cette occasion,

prie mes Lecteurs me pardonner, si voulant esviter de mentir, j'ay retiré ma plume d'en escrire plus avant. Mais il est certain que les François eurent bien du pire, plus par malheur que par la bonne conduite de nos ennemis. Car en leur armée il y eut du desordre premier que en la nostre. Les arquebuses à crochets que portoient leurs gens de cheval (ce dont les François ne se doutoient) endommagerent lesdits François plus que leur prouesse & vaillance.

Si tous ceulx de l'armée Françoise se fussent aussi bien acquittez que le Roy & que les Princes, Capitaines & Gentilshommes estans autour de sa personne, ils eussent eu la victoire : car à la premiere charge où estoient le Roy & le Seigneur de la Tremoille, lequel fut blessé par le visage prés & dessous l'œil, firent tant de beaux faits d'armes, qu'à force de coups ils occirent trois cents hommes d'armes des ennemis ; de sorte que le Vice-Roy de Naples entra en esbahissement, ainsi qu'on m'a racompté. Incontinent aprés le Seigneur de la Tremoille fut rencontré par Messire Louis Bonnin, Chevalier Seigneur du Cluzeau, Jacques de la Brosse, Escuyer Gentilshommes de sa Maison, & par Jehan du Bourget, homme

d'armes qui l'avoit autrefois fervi. Voyant ledit Bonnin le cheval du Seigneur de la Tremoille eftre bleffé à mort, le pria de defcendre; ce qu'il fit; & lors ledit de la Broffe, qui avoit efté nourri Page en fa Maifon, fe mift à pied, luy bailla fon cheval, & s'en alla mettre avec les Suiffes. Le Seigneur de la Tremoille, monté fur le cheval de la Broffe, s'en alla, & ledit Bonnin avec luy, au lieu où eftoit le Roy. Là environné des ennemis, fut abbattu mort d'un coup de arquebufe. Plufieurs de fes gens furent auffi occis en ce conflit, favoir eft de fa compagnie, Meffire Jean de Jaucourt, Chevalier Seigneur de Villarnon, fon Porte-Enfeigne, Meffire Jacques de Salezart, Jean Joufferant, Seigneur de la Hire, d'Arçon, le Breton, d'Arras & aultres; & des Gentilshommes de fa Maifon, qu'il avoit nourris jeunes, Jean de Poix, fils aifné du Seigneur de Villemor, le fils aifné de Meffire Odet de Chazerac, Chevalier, le fils unique de Meffire Jean de Poix, Chevalier, Adam du Ravenel, puifné du Seigneur de la Riviere. Y fut bleffé Claude de Cravant, Efcuyer, frere puifné du Seigneur de Banche; & prins prifonniers le fufdit Bonnin, Meffire Georges de Charge, Chevalier, lefquels

avec le frere puisné du Seigneur de Roncée, prisonnier aussi, amenerent depuis en France le corps du Seigneur leur maistre.

Le Roy fit vaillamment en ce combat. Aprés avoir choqué Don Ferrand de Castriot, auquel donna d'un grand coup d'épée par le visage, & que son cheval eut esté occis entre ses jambes, il fut prins non deffendu des siens; comme aussi le furent le Roy de Navarre, le Comte de St. Paul, François Monseigneur de Saluces, le Comte de Nevers, le Prince de Thalemont, petit-fils du Seigneur de la Tremoille, le Bastard de Savoye, Grant-Maistre de France, son fils, le Seigneur de l'Escun, Mareschal de Foix, le Mareschal de Montmorency, le Vidasme de Chartres, le Seigneur de Boysy, le Seigneur Galeas Viscomti, Bonneval, Gouverneur de Limousin, Messire Philippe Chabot, Seigneur de Brion, le Prince de la Rochesuryon, & aultres. Les gens de nom du parti de France qui furent occis en la bataille, oultre le Seigneur de la Tremoille, sont le Duc de Suffolck, de la Maison d'Yorck, qui querelloit le Royaulme d'Angleterre contre le Roy Henry VIII, François Monsieur, frere du Duc de Lorraine, Messire Jacques de Chabannes, Mareschal

de France, Messire Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Admiral de France, le Seigneur de Bussy d'Amboise, le Seigneur de Morete, le Capitaine Frederic Cataigne, le Comte de Tonnerre, neveu du Seigneur de la Tremoille, le Seigneur de Tournon, le Grant Escuyer de France, l'Escuyer Maraffin, & aultres dont les ennemis ne doivent prendre gloire; car la pluspart d'iceulx furent occis par les arquebusiers, qui estoient gens montés sur croupes de chevaux legers chargez de arquebuses à crochets, dont les Chrestiens ne devroient user fors contre les Infidelles.

Les corps des Princes & Seigneurs occis furent par leurs serviteurs *quis* (a) entre les morts; & ces nobles corps trouvés furent par iceulx serviteurs portez és Eglises de Pavie, où furent nuds sur la terre quelque tems, pendant qu'on preparoit les coffres pour les *confire* en myrrhe & aloës, & les transporter en France.

Tous les serviteurs de la Maison du Seigneur de la Tremoille firent un merveilleux deuil de son trespas; & non sans cause; car ce fut un des meilleurs qu'on veit oncques, & qui mieulx traita ses sujets. Combien que

(a) Cherchés

pour les laborieux services qu'il avoit faits pendant le tems de 45 ans à la Couronne de France, il se dut estre enrichy d'ung million d'or, veu le grant revenu qu'il avoit à cause de ses parents, lequel estoit de trente cinq à quarante mille livres de rente, & les pensions des Gouvernement de Bourgogne, Admirauté de Guyenne, & aultres estats qu'il eut en la Maison de France, neanmoins on ne luy trouva que bien peu d'argent comptant. Si pourtant n'avoit fait aulcuns Edifices, fors la structure de son Eglise Nostre-Dame de Thouars, qui est somptueuse & magnifique. Aussi n'avoit rien acquis, fors la Seigneurie de *Montagu*, dont encore bailla pour recompence avec quelque somme de deniers, les Seigneuries de Puybeliart & Chantonnay, qui estoient de son ancien patrimoine.

Parce qu'il fut pur & net de toute tyrennie, concussion & pillerie, a eu pour la retribucion ou loyer de si bonnes œuvres, le titre & nom de *Chevalier sans Reproche.*

Cy finissent les Mémoires du Chevalier sans Reproche.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DU SEIGNEUR
DE LA TREMOILLE.

(1) L'ÉDUCATION de la Nobleſſe étoit alors toute militaire. Quoique la Chevalerie dégénerât de jour en jour, ſon eſprit ſubſiſtoit encore. Les Cours des Princes & les châteaux des Seigneurs formoient autant d'écoles où la Nobleſſe recevoit les premieres leçons de la profeſſion qu'elle devoit embraſſer. L'idée ſeule de mériter un jour d'être armés Chevaliers, devoit exciter ces jeunes élèves à ſe perfectionner dans les exercices du corps, puiſqu'on comptoit pour beaucoup l'adreſſe, la vigueur & le courage.

(2) L'étude des arts libéraux qui pendant long-temps entra dans l'éducation des Nobles, & qui ſembloit même être un des privilèges de leur naiſſance, étoit ſi négligée à cette époque, qu'un de nos anciens Poëtes (a) ſemble en avoir gémi :

Car Chevaliers ont honte d'être Clercs.

(a) Euſtache Deſchamps, Poeſ. MSS. folio 137.

par la ſuite *faire des Caſtilles.* Vraiſemblablement l'expreſſion populaire *chercher Caſtille*, qui s'eſt conſervée dans notre langue, tire ſon origine de ces ſortes de ſiéges. Il en eſt ainſi de celle *ſe tirer d'un mauvais pas :* elle provient de ces *pas d'armes* que ſoutenoient les Chevaliers ; & on ſait que l'entrepriſe étoit difficille.

(4) Ces diſſentions entre Louis XI & les Princes de ſon Sang ne doivent pas ſe rapporter à ce qu'on nomme la guerre du bien public. Elles s'élevèrent en 1468 & furent cauſées par l'inexécution du traité de Conflans. Louis XI avoit promis à ſon frère, le Duc de Guyenne, la Normandie pour ſon appanage. Ses demarches tendirent à éluder cette convention ; de-là les nouveaux troubles.

(5) La Dame de Montſoreau étoit Nicole de Chambes ou de Jambes, fille du Seigneur de Montſoreau : elle avoit un frère & deux ſœurs. L'une épouſa Jean de Polignac (a), Seigneur de Rendan, & l'autre Philippe de Comines. Il eſt probable que Louis XI connoiſſant l'aſcendant de la Dame de Mont-

(a) Voyez l'Hiſt. de France d'Anſelme, Tome II, p. 941.

ſoreau ſur l'eſprit du Duc de Guyenne ſon frère, qu'il vouloit s'attacher, lui donna une partie de la Vicomté de Thouars. Il diſpoſa d'autant plus librement de ces biens, que, comme nous le dirons plus loin, ils avoient été confiſqués au profit du Roi ſous le règne de Charles VII.

(6) C'eſt dans le cours de 1473 à 1474 qu'il faut placer les remontrances du Sire de la Tremoille à ſon fils. Tous les événements dont il parle, s'étoient paſſés depuis environ dix-huit mois. Edouard IV avoit ſigné une ligue offenſive & défenſive avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, il ne s'agiſſoit pas moins que du partage de la France. Le Duc de Nemours étoit déjà ſuſpect à Louis XI : on faiſoit le procès au Duc d'Alençon. Le Connétable de Saint Paul, égaré par l'ambition, creuſoit ſous ſes pas l'abîme qui l'engloutit. Il venoit d'avoir avec Louis XI cette entrevue où il eut l'inſolence d'éxiger qu'il y eut une barriere entre ſon Souverain & lui.

(7) Le traité de Louis XI avec Edouard fut ſigné à Picquigny le 29 Avril 1475.

(8) Ces *Enfans d'honneur* peuvent ſe com-

parer aux Pages que nos Princes font élever aujourd'hui dans leurs Palais. On les défignoit quelquefois fous les noms de *Valet*, *Valleton* ou *Damoifeau*. Plufieurs Auteurs les ont confondus mal à propos avec les *Efcuyers*. L'*Enfant d'honneur* ou *Paige* reçevoit une éducation propre à le rendre digne un jour du grade de la Chevalerie. Outre les éxercices du corps, auxquels on le formoit, on gravoit foigneufement dans fon cœur *l'amour de Dieu & des Dames*. Ces deux principes fondamentaux de fon éducation morale ne devoient point être féparés. Suivant la doctrine (a) de la Dame des belles Coufines, *l'amant, qui entendoit à loyaument fervir une Dame, étoit fauvé...* C'étoient, dit-on, les Dames elles-mêmes qui enfeignoient à ces jeunes élèves le *Catéchifme* & *l'art d'aimer;* fi d'un côté on s'efforçoit de leurs rendre pour ainfi dire fenfibles les mifteres de la religion, de l'autre on leur préfentoit l'amour fous une forme tellement indépendante des fens, qu'il reffembloit à ce que nous appellons *amour Platonique*. On vouloit les accoûtumer à une

(a) Voyez fa Logique & fa Théologie dans les neuf premiers Chapitres de cet Ouvrage.

galanterie respectueuse, & propre à prévenir les désordres du libertinage.

Les fonctions de ces Enfants d'honneur consistoient à servir leur Maître, ou Maîtresse, & à les accompagner partout. Ils faisoient les messages, & avoient soin des chevaux. Cette occupation n'avoit rien que de noble aux yeux d'une Noblesse guerrière qui combattoit toujours à cheval. Les Escuyers les exerçoient aussi dans l'art de l'équitation ; mais ils avoient sous eux des palfreniers qu'on distinguoit par les dénominations de *gros varlets* ou de *garçons*.

Ces jeunes gens, en cessant d'être Pages devenoient E*cuyers*. Alors ils accompagnoient les Chevaliers dans les combats : ils devoient parer les coups qu'on leur portoit, & les secourir dans toutes les circonstances.

Tous les Seigneurs avoient des Pages ; mais il semble que la dénomination d'*Enfants d'honneur* ait été surtout affectée à ceux de nos Rois. Au surplus le mot importe peu, puisque leurs fonctions étoient les mêmes. Les jeunes gens de la plus haute extraction faisoient cet apprentissage. On trouve les noms des plus grandes familles dans la liste

des *Enfants d'honneur* de Charles VIII. On y lit ceux de *Gaſpard de Vienne*, *de François de Grammont*, *de Chriſtophle de Tournon*, *de Claude de Chaſtelus*, *de d'Aillon*, *de Cruſſol*, *de Gouffier*, *de Bonneval*, *&c.* Souvent on s'attachoit en cette qualité à un ſimple Chevalier, renommé par ſes exploits. On ne conſidéroit que ſa valeur, ſon expérience & ſon habileté dans l'art militaire. Voilà pourquoi ſans doute Antoine de Chabanne entra d'abord comme Page dans la maiſon du Comte de *Ventadour*, & paſſa enſuite au ſervice du *brave la Hire*.

(9) C'étoit ce que l'on appelloit le jeu de *Croc-Madame*. Nous retrouverons dans les Mémoires de *Bayard* & du *Jeune Adventurier* ces jeux & autres exercices corporels auxquels ſe livroient la Tremoille & ſes compagnons.

(10) La trêve de Vervins fut concluе en 1475.

(11) Ces évenements ſe paſſèrent en 1478.

(12) La trêve entre Louis XI & Maximilien avoit ſuſpendu les hoſtilités. La Tre-

moille n'ayant rien à faire suivi son ami à la campagne.

(13) Nous avons conservé cette anecdote qui, racontée avec ingénuité, est une image fidèle des mœurs de ce tems. On y voit la preuve de ce que nous avons remarqué dans l'observation N°7. Le respect pour les Dames, les loix de l'amitié & celles de l'hospitalité étoient autant de motifs qui rassuroient le Chevalier sur la passion de la Tremoille : il jugeoit l'ame de son ami d'après la sienne. D'ailleurs, l'éducation que son épouse avoit reçue, le tranquilisoit encore. Suivant un moderne (a) que nous nous honorons d'avouer pour notre guide, les Cours & les Châteaux étoient des écoles de *courtoisie* & de vertu pour les jeunes Demoiselles. On les instruisoit des devoirs les plus essentiels qu'elles avoient à remplir : on cultivoit, on perfectionnoit *les graces naives & les sentiments tendres* pour lesquels la nature semble les avoir formées. L'expédient qu'emploia le Chevalier pour guérir la Tremoille & son épouse de leur fol amour, est l'apologie de ces trois personnes. Si elles n'avoient pas été

(a) La Curne de Sainte Palaye, Mémoires sur la Chevalerie.

douées de la même délicatesse, le succès ne l'eût point couronné.

(14) Ses regrets étoient bien fondés, & l'auroient été encore plus dans des tems antérieurs. Les loix de la Chevalerie en ordonnant expressément de ne point médire des Dames, les assujettissoient à une austère régularité de conduite & de mœurs. On n'épargnoit pas alors celles qui s'en écartoient.

» S'il advenoit (observe (a) un de nos an-
» ciens escrivains) par aucune adventure que
» Dame ne Damoiselle que eust mauvais re-
» nom, ne qui fut blasmée de son honneur, se
» mist avec une bonne Dame ou Damoiselle de
» bonne renommée, combien qu'elle fust plus
» gentil femme, ou eust plus noble & plus
» riche mary...., on la forçoit de ceder sa
» place à la premiere en luy disant devant toute
» l'assemblée... Dame, ne vous desplaise ce
» ceste Dame ou Damoiselle va devant; car
» combien qu'elle ne soit pas si noble ou si
» riche comme vous, elle n'est point blasmée;

(a) Le Chevalier de la Tour dans une instruction à ses filles... Lisez les Mémoires de la Curne de Sainte Palaye, Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, p. 541, édit. in-12, Tome 34.

» ains est mise au compte des bonnes, & » ainsi ne dit-on pas de vous, dont il me des- » plait ; mais on fera honneur à qui la des- » seroy (a), & ne vous en merveillez pas....

Malheusement cette censure rigoureuse des mœurs ne dura pas, puis que le Chevalier de la Tour, qui écrivoit vers l'an 1371, faisoit des vœux pour qu'on la remît en vigueur, ou pour qu'au moins, dans les assemblées publiques, on ne confondit pas la femme galante avec la femme vertueuse.

(15) Louis Duc d'Orléans, depuis Louis XII, eut une jeunesse très-dereglée. Sa mere, Marie de Cléves, le retint tant qu'elle put. Mais à compter du moment où il échappa à son autorité, il se livra à l'effervescence d'un tempéramment ardent & tout de feu. On remarqua cependant qu'en se plongeant dans la débauche il évitoit de s'offrir aux regards du public. Louis XI, qui naturellement auroit du lui servir de pére, ne s'opposa, point à la vie licencieuse de ce Prince. Peut etre n'étoit-il pas fâché que le premier Prince du sang s'avilit aux yeux de la nation. On est tenté de croire que sa sombre politique avoit calculé qu'il en seroit moins dangereux pour lui &

(a) A qui le mérite.

pour son fils. Il lui fit épouser contre son gré Jeanne, la seconde de ses filles, Princesse difforme par la taille & peu propre à fixer le cœur de son jeune mary. Après la mort de Louis XI, le Duc d'Orléans prétendit à la Régence. Sa jeunesse le rendoit incapable d'exécuter un projet de cette nature. Mais il étoit Conseillé par François I, Comte de Dunois, & de Longueville, fils, du célébre Dunois, à qui Charles VII dût en grande partie l'expulsion des Anglois. Le Comte de Dunois n'avoit pas les talents militaires de son pére : mais il excelloit dans l'art de négocier ; & personne ne conduisoit mieux que lui une intrigue de Cour.

Quant au Duc de Bourbon, il ne s'attacha à ce parti que dans l'espérance de devenir Régent lui même. La jeunesse du Duc d'Orléans lui sembloit avec raison devoir l'éloigner de cette place. Agé de 60 ans, il ne voyoit donc que lui à qui dans pareille circonstance la Régence fut dévolue de droit. Il ne pouvoit considérer de sens froid que son frere cadet, Pierre de Bourbon sire de Beaujeu, eut par le moyen d'Anne de France son épouse plus de crédit & de pouvoir que lui.

(16) La nature avoit départi à çette Prin-

ceſſe une ame grande & forte. Louis XI ne s'eſtoit pas trompé en luy confiant les interêts de ſon fils. Mais ce qui carracteriſe bien l'eſprit du temps, c'eſt que cette Princeſſe, née avec du génie, croyoit pieuſement poſſéder la faculté de s'abſoudre elle même & dix perſonnes à ſon choix, quarante huit jours par an (non compris les Dimanches) de tous leurs péchés. La piéce qui conſtate ce fait eſt conſignée dans les obſervations de Godefroy ſur l'Hiſtoire de Charles VIII, p. 598, in-folio, de l'Imprimerie Royale.

Au ſurplus, les Hiſtoriens n'ont point fait aſſez remarquer que pendant les cinq années de ſon adminiſtration, qui furent très-orageuſes, on n'eut à lui reprocher aucune de ces éxécutions ſanglantes avec leſquelles ſon pere avoit, pour ainſi dire, familiariſé la nation. Elle tint d'une main aſſurée les rênes de l'adminiſtration; mais il eſt à préſumer qu'on les lui auroit enlevées, ſi *Charlotte de Savoye* ſa mere eut vécu plus long-temps.

» La Royne Charlotte (raconte un de » nos (a) anciens hiſtoriens) n'étoit pas con- » tente de cette maniere de faire; & diſoit: » (& il étoit vray) qu'à elle appartenoit

(a) Hiſt. de Louis XII par Jean de Saint Gelais, Sgr. de Monlieu, p. 43.

» d'avoir le Gouvernement de son fils, & » menoient son affaire Monseigneur de (a) Du- » nois & un Gentlhomme nommé Tiercelin » Seigneur de la Brosse.

Louis XI, qui méprisoit cette Princesse, l'avoit confinée dans une espèce de solitude. Par son testament, il ne voulut pas qu'elle participat au Gouvernement. Si elle n'étoit pas morte, les volontés de Louis auroient bien pu n'être pas respectées; il est permis de conjecturer qu'Anne de Beaujeu elle-même n'auroit pas osé lutter contre une mere, ni lui disputer le droit de commander sous le nom de son fils.

(17) Elle étoit fille de Louis de Bourbon, 1er. Comte de Montpensier, & sœur de Gilbert de Bourbon-Montpensier, qui en 1496 mourut à Naples. Gilbert laissa plusieurs fils, dont l'un fut tué à la journée de Marignan; l'autre qu'on nommoit Charles, est le trop célèbre Connétable de Bourbon, qui épousa Susanne, fille du Sire de Beaujeu & d'Anne de France.

(18) Il y a ici anticipation de dates. Dès

(a) Dunois après la mort de la Reine se retourna du côté du Duc d'Orléans.

1683, Louis XI, il est vrai, avoit ordonné la restitution de la Vicomté de Thouars, au profit du Seigneur de la Tremoille. Mais (a) celui-ci n'en obtint la délivrance qu'après avoir gagné la bataille de St. Aubin du Cormier. Or cet événement ne put avoir lieu qu'en 1488.

(19) L'Auteur des Mémoires de la Tremoille avoit commis une faute grossiere, en plaçant la tenue des Estats au mois de Juillet 1484. Nous l'avons rectifiée : nous n'aurions pas même parlé de cet anachronisme, si plusieurs de nos Historiens ne l'eussent copié d'après lui, & d'après la vie latine de Louis XII. Les Eats de Tours se tinrent en Janvier 1483. La clôture s'en fit le 7 Mars suivant; & Charles VIII fut sacré le 30 Mai 1484. Telles sont les dates précises de ces événements, qui ont tant embarassé le Pere Daniel & MM. Godefroy. On peut en lire les Preuves dans l'éclaircissement (b) sur les premieres années du

(a) La Tremoille fut même contraint de payer à la Dame de Beaujeu la somme de dix sept mille écus, qui étoit vraisemblablement le prix de l'acquisition faite par Louis XI.

(b) Mémoires de l'Académie des belles Lettres, Tome 12. p. 320, édit. in-12.

règne de Charles VIII, par M. Lancelot.

(20) Pendant la tenue des Etats, Charles d'Armagnac & les enfans du Duc de Nemours, vinrent demander justice. On verra sans doute avec plaisir le récit de cette scène touchante, qui nous a été conservé par Godefroy, dans ses Observations sur l'Histoire de Charles VIII, pag. 426.

« Le Roy estant assemblé avec les Estats, » Charles d'Armagnac se jetta à ses pieds, » & demanda permission de parler, ce qui » lui fut accordé. Un Advocat parla pour » luy, & representa au Roy le mauvais trai- » tement qui avoit été fait à la Maison d'Ar- » magnac; que le frere du Suppliant, qui » estoit Comte d'Armagnac, avoit esté fauf- » sement accusé devant le Roy; que le Comte » de Dampmartin avoit esté avec une armée » dans l'Armagnac, & avoit contraint le » Comte d'Armagnac de se renfermer dans » *Laitoure*, & luy ayant demandé permis- » sion d'envoyer vers le Roy pour se justifier, » il là luy avoit desniée; que pour cela il » s'estoit rangé du parti d'*Espagne;* que tout » son pays avoit esté ravagé par le Comte » de Dampmartin, lequel avoit emporté » tout ce qu'il avoit trouvé, tant ès Eglises

» qu'ailleurs; que s'estant retiré en Espagne, » il ne put obtenir du Roy aucun pardon, » ni rentrer dans son Comté, qu'en prenant » lettres d'abolition & de grace par escrit, » comme convaincu de perfidie; qu'il avoit » demandé d'estre jugé par la Cour de Par- » lement, à quoy l'on n'avoit voulu avoir » aucun esgard; ce que voyant, il avoit esté » par le monde misérable & sans aucun se- » cours : enfin poussé par le désespoir, ré- » solu de rentrer dans son bien, & voyant » que les siens luy tendoient les bras, il » seroit rentré par surprise dans *Laitoure*, » d'où il chassa la garnison du Roy, sans » luy faire aucun mal. Peu après, une grande » armée le vint assiéger dans *Laitoure*, ruina » tout son pays ; & encores qu'il fut bien » fort dans la ville, & que rien ne luy man- » quast, il fut conseillé de traiter avec le » Lieutenant du Roy, & il fut convenu qu'il » se retireroit luy, sa femme, sa famille & » ses biens hors du Royaume, sans jamais » y retourner. Les gens de guerre entrerent » aussi-tôt dans la ville, & pendant qu'il » mettoit ses affaires en ordre, pour se re- » tirer le lendemain de la capitulation, Ro- » bert de Balzac, nepveu du Comte de » Dampmartin, Guillaume de Montfaucon,

» Pierre le Gorgias, archer & autres vinrent au logis du Comte d'Armagnac, & le trouverent dans une chambre avec sa femme. Lors de Montfaucon dit a l'archer, qu'il eust à faire ce qu'il devoit; & aussitost il tua le Comte d'Armagnac de plusieurs coups en présence de sa femme. Après cela il fit de grandes violences aux femmes qui estoient dans la maison; puis ils menerent la Dame d'Armagnac, la veuve (a), en un chasteau à 3 lieues de *Laitoure*. Elle estoit preste d'accoucher. Le Seigneur de Castelnau, Olivier le Roux, Secrétaire du Roy & autres, entrerent en en la chambre où estoit cette Dame. Ils avoient mené un Apotiquaire avec eux. Ils firent prendre à cette Dame & par force un breuvage ; & deux jours après elle & son *part* moururent. Le S[r]. d'Armagnac Suppliant, frere du deffunt, qui estoit en l'une de ses maisons, fut pris & mené lié à Paris, & mis en prison, où il a esté quatorze ans maltraité de toutes manieres. Il a esté changé en diverses prisons, & enfin mis à la Bastille, entre les mains de Philippe l'*Huillier*, homme très-cruel, Capitaine d'icelle. Là il fut mis en une basse-fosse pleine d'eau, & ne fut

(a) Elle étoit fille du Comte de Foix.

» nourry que de pain & d'eau. L'on luy
» arracha les dents, & fut ſouvent fouetté
» juſques au ſang. Enfin il fut delivré plus
» près de la mort que de la vie, ſans aucun
» bien, & luy fut ſeulement ordonné quel-
» que peu d'argent pour ſon vivre.....

« Le Chancelier ayant demandé advis au
» Roy & aux Princes, prononça qu'il ſeroit
» fait juſtice au Comte d'Armagnac & aux
» enfans de Nemours, qui s'eſtoient adreſſés
» aux Eſtats, & pour plus grande connoiſ-
» ſance de l'affaire, elle fut renvoyée au
» Conſeil du Roy.

« Comme le Roy ſortoit, le Comte de
» Dampmartin dit tout haut, que ce qui
» avoit eſté fait au Comte d'Armagnac,
» avoit eſté bien fait. Le Seigneur de Com-
» minges & autres amis d'Armagnac, dirent
» tout haut, que le Comte de Dampmartin
» en avoit menti par ſa gorge; & les eſpées
» furent tirées; & y euſt eu du mal, ſans
» la préſence du Roy qui l'empeſcha.

« Charles d'Armagnac & les enfants du
» Duc de Nemours furent rétablis dans leurs
» biens. Le malheureux Charles n'en pro-
» fita pas. Ses longues ſouffrances avoient
» aliené ſa raiſon ».

(21) La Dame de Beaujeu ne fut point
nommée

nommée Régente. Les Etats (a) arretèrent ſeulement que le Roy, « ayant été juſqu'à » ce jour bien élevé & bien nourri, il au» roit toujours auprès de ſa perſonne des » gens ſages, vertueux & éclairés, qui con» tinueroient de veiller ſur lui, & de lui » inſpirer de bons ſentiments ». C'étoit tacitement indiquer la Dame de Beaujeu; auſſi le Duc d'Orléans & ſes Partiſans ne cacherent-ils pas leur mécontentement. En demandant la convocation des Etats, ils s'étoient attendus à une iſſue bien différente.

(22) Ce n'étoient pas les corps qui favoriſoient les intentions du Duc d'Orléans; car le Parlement & l'Univerſité à qui il s'adreſſa, accueillirent très-froidement ſes plaintes contre l'adminiſtration de la Dame de Beaujeu: ces Corps répondirent qu'ils en feroient part au Roi. On ſait (dit M. Lancelot (b) que le premier Préſident La Vacquerie répliqua ſagement « que la Cour eſt inſtituée par le » Roy pour adminiſtrer Juſtice, & n'ont point

(a) Relation manuſcrite des Eſtats de Tours par Jean Maſſelin Official de Rouen, l'un des Députés de Normandie.

(b) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome 12, p. 547, de l'édit. in-12.

» ceux de la Cour adminiſtration de guerre,
» de Finances, ni du fait & gouvernement
» du Roy, ne de grands Princes; & ſont
» Meſſieurs de la Cour de Parlement gens
» clercs & lettrez pour vacquer & entendre
» au faict de la Juſtice, &c. »

(23) Ces évenements eurent lieu vers la fin de Janvier 1485. L'Hiſtorien de la vie latine de Louis XII raconte p. 260, que ce Prince jouoit à la paume aux halles, lorſqu'il fut averti du projet d'Anne de Beaujeu pour s'aſſurer de ſa perſonne. Soudain il monta ſur une mule, ſuivi du Comte de Dunois, de Guy Pot, & de Jean de Louan. Il ſe ſauva à Alençon. Anne de Beaujeu ramena Charles VIII à Paris, & la procédure contre les Princes ne tarda pas à commencer.

(24) Monſeigneur d'Orléans, dit un Hiſtorien (a) du tems, « eſtoit à Beaugency avec
» trois ou quatre cens (b) hommes d'armes
» pour le bien du Royaume... Mais ceux

(a) Hiſt. de Louis XII par Saint Gelais, p. 55.

(b) Le récit de Saint Gelais par rapport au nombre des gens de guerre que le Duc d'Orléans avoit raſſemblés pour le bien du Royaume, eſt démenti par les Regiſtres du Parlement du 19 Septembre. Au lieu de 3 à 400, on le porte à 800.

» qui manioient la queue de la poisse, me-
» nerent le Roy tout jeune qu'il estoit avec
» une grande armée garnie d'artillerie contre
» ledit Beaugency, comme si c'eust esté pour
» chasser les anciens ennemis hors du pays.
» Si veulx-je bien que ceulx qui sont encores
» vivants, & qui y estoient pour l'heure,
» saichent que si le Roy n'y eust esté en per-
» sonne, Monseigneur leur eust donné avec
» la compaignée qu'il avoit une telle venue
» que le plus hupé eust voulu estre à 50
» lieues de là. Mais le bon Prince quand
» il sceut que le Roy y estoit (auquel il a
» rendu tant qu'il a vescu aussy grande obeis-
» sance que le plus pauvre Gentilhomme de
» France) fut aisé à persuader de s'en aller
» devers lui. Car il ne desiroit nulle chose
» tant que lui faire service : on lui promeit
» beaucoup de choses qui ne furent pas te-
» nues; & si fallut que Monseigneur de Du-
» nois s'en allast à Ast ».

Le Comté d'Ast appartenoit alors au Duc d'Orléans. Un des articles du traité fut que Dunois s'y retireroit. On crut qu'en l'éloignant il cesseroit d'intriguer : on se trompa; aussi le verra-t-on bientôt reparoître sur la scène, & accourir en France. Quoiqu'en dise l'Historien qu'on vient de citer, les inten-

tions du Duc d'Orléans & des Seigneurs de ſon parti n'étoient rien moins que pacifiques. Ils vouloient dépouiller Anne de Beaujeu de l'autorité, pour s'en emparer : écoutons le même Hiſtorien (a); voici comment il explique cette énigme.....

« Durant ce tems Meſſire George d'Am-
» boiſe Eveſque de Montauban & eſleu en
» l'Archeveſché de Narbonne avoit propos
» avec d'autres d'emmener le Roy, lequel
» le vouloit ainſy; & s'il fuſt venu à chef
» de ſon entrepriſe il euſt gagné le jeu. Mais
» un nommé George Gaſton ſerviteur du Gou-
» verneur d'Auxerre, auquel on ſe fioit, &
» qui ſçavoit de ſes affaires, deſcouvrit le
» tout ».....

On arrêta avec George d'Amboiſe, Pompadour, Evêque de Perigueux, Buſſy d'Amboiſe frère du premier, & Comines qui, comme nous l'avons remarqué dans nos obſervations ſur le 7e Livre de ſes Mémoires, paya cher ſon imprudence.

Si l'on doit s'en rapporter à Saint Gelais & à Jaligny (b), cette trame fut ourdie en 1486; & il ne faut pas la confondre avec celle qui fut ménagée par les lettres du Duc

(a) P. 57.
(b) Hiſt. de Charles VIII, p. 14.

d'Orléans & du Comte de Dunois à des Souverains étrangers. Ces lettres, par lesquelles ils sollicitoient des secours, furent interceptées suivant Jaligny en 1487.

(25) Par une lettre que nous a conservé l'Auteur de l'*Histoire de Blois* p. 33 & 34 des Preuves de son Ouvrage, il paroît que la mere du Duc d'Orléans n'approuvoit pas les menées de son fils. Dans cette lettre adressée à la Dame de Beaujeu *elle represente la misere de sa fille de Foix, la prie d'en avoir pitié, n'ayant que boire, que manger, ne que vestir, qui m'est dure chose* (dit-elle) *à porter; car je n'aime qu'elle seule, & plust à Dieu que les deux autres* (le Duc d'Orléans & l'Abbesse de Fontevrauld) *fussent en Paradis!..* Elle finit sa lettre par ces mots : *Or, Madame, prenez courage; & montrez-vous vertueuse; punissez ceux qui font contre le Roy plus aspremant que n'aviez fait jusques icy; où ils vous feront mourir & le Roy s'ils peuvent; & on dit dejà que vous estes bien lasche, & les craignez, parce que vous avez laissé passer pour aller en Bretagne.....*

La Dame de Beaujeu n'avoit pas voulu par générosité qu'on arrêtât les équipages &

domestiques du Duc d'Orléans qui alloient le rejoindre en Bretagne.

(26) On croiroit d'après l'Auteur des Mémoires de la Tremoille, que dès 1486 la guerre commença en Bretagne. Les François n'y entrèrent que l'année suivante. Le Roi, à la tête d'une armée, parcourut une partie de la France, & soumit les mécontens, parmi lesquels on comptoit entr'autres le Sire d'Albret, le Sire de Lescun, Comte de Comminges, & le Comte d'Angoulême. L'année 1486 se passa en négociations avec les Ducs d'Orléans & de Bretagne.

(27) Françoise de Dinan, Comtesse de Laval, inspira une si juste confiance à François II Duc de Bretagne, qu'il la chargea par son testament de la garde de ses deux filles. Elle s'acquitta en femme d'esprit de cette importante commission. Convaincue par la suite que le bien de sa patrie exigeoit le mariage de la jeune Duchesse Anne avec Charles VIII, elle en donna le conseil à cette Princesse, malgré les nœuds de la parenté qui l'unissoient au Sire d'Albret son frère utérin.

(28) Les Historiens contemporains ne

parlent point de cette prétendue chaleur qui fit lever le siege de Nantes. Jaligny l'attribue aux secours que le Comte de Dunois avoit introduit dans cette ville.

(29) Le Seigneur de Rieux, Maréchal de Bretagne, réconcilié avec le Duc François par l'entremise du Sire de Lescun, n'eut pas de peine à s'emparer de Chasteau-Briant. Il surprit cette ville qui appartenoit à François de Laval Seigneur de Montafilant son gendre; & il l'obligea de renoncer à l'alliance de la France.

(30) Le Maréchal de Rieux ne commandoit point l'armée Bretonne qui prit Vannes: c'étoit le Duc d'Orléans.

(31) Ces évenements, selon Jaligny (a), se passerent en 1488; & ce furent là les premiers exploits de la Trémoille, en qualité de Général. L'Auteur de ses Mémoires auroit dû placer ces faits dans le Chapitre 7, immédiatement avant le siege de Fougeres.

(32) La Trémoille devoit avoir alors 27 ou 28 ans. On en a la preuve par la date de sa naissance qui est du 20 Septembre 1460.

(a) Hist de Charles VIII, p. 48 & 49.

Le Préſident Henault (a), ſans doute pour éviter la difficulté, dit qu'il n'avoit pas trente ans.

(33) Alain, Sire d'Albret, infidèle à ſes engagements, paſſa en Eſpagne, en obtint des ſecours, & debarqua en Bretagne. Malgré la diſproportion d'âge & ſa laideur il comptoit épouſer la Princeſſe Anne.

(34) Le Comte de Dunois étoit accompagné du Sire de Leſcun « à l'heure, raconte S. Gelais (b), où les nouvelles de la » rencontre de St. Aubin vinrent en Cour, » eſtoient par leſdits Ambaſſadeurs les appointemens preſque faits & accordés. Mais la » choſe ainſi advenue, ils s'en retournerent » ſans rien conclure ».

(35) Dans le nombre des principaux Officiers, qui ſervoient ſous la Trémoille, on comptoit Perrin des Ages, d'Eſtouteville Seigneur de Torcy, Jean Banchier Roi d'Yvetot, Euſtache de Montberon Vicomte d'Aunoy, Pierre de Rohan Sire de Quintin, le Vicomte de Rohan, Jean de Polignac Seigneur de Beaumont, Yvon du Fou, Jean de Graſſai Seigneur de Champeroux, Charlus,

(a) Abrégé Chronologique, Tome II, p. 419, édit. de 1774.

(b) Hiſt de Louis XII, p. 63.

Jean de Méritain, &c. Suivant Jaligny & les autres contemporains la quantité de morts fut moins considérable.

(36) « La défaite de Saint Aubin advenue, » Mgr. fut mené à Lusignan où il fut pour » un temps, & depuis, en la Tour de » Bourges ». *Hist. de Louis XII, par Saint Gelais, p. 62.*

« Il fut détenu un an à Lusignan, quel- » que peu de temps à Mehun sur Yevre, & » le reste du tems dans la Tour de Bour- ges ». *Extrait d'une Histoire de France manuscrite qui finit en 1510, p. 94.*

(37) Le Duc de Bretagne mourut de chagrin. Son armée détruite à la journée de Saint Aubin, & son pays dévasté causerent le désespoir qui termina sa carriere, « car » auparavant (dit (a) Saint Gelais) son » peuple estoit riche à merveilles; & n'eus- » siez sceu gueres aller en maison de la- » boureur, n'y autre sur le plat pays que » n'y eussiez trouvé de la vaisselle d'argent. » Mais depuis lesdites guerres commencées » leurs biens se diminuerent fort... Le Duc François mourut à Coiron le 9 septembre

(a) Page 63.

1488. Il fut peu regretté. (a) Ses maîtresses & ses favoris par qui il se laissa gouverner, firent le malheur de la Bretagne & le sien. Aussi ne lui pardonna-t'on aucune de ses foiblesses. On lui reprocha jusqu'à l'attachement peut-être puéril qu'il eut pour un Corbeau blanc.

L'Auteur des Mémoires de la Trémoille est tombé dans une erreur rélativement à la date de la mort d'Isabelle de Bretagne. Cette Princesse n'est morte qu'en 1490, c'est-à-dire, avant le traité de Rennes, qui ne fut signé (b) qu'en 1491.

(38) Anne opprimée par la France & par les differents partis qui divisoient la Bretagne avoit épousé Maximilien. Ce mariage s'étoit fait par procuration. On sentit à la Cour de France qu'on alloit perdre la Bretagne. Le Comte de Dunois avoit lié une intrigue pour qu'Anne donnât sa main à Charles VIII. Secondé par le Prince d'Orange, par le Maréchal de Rieux, le Chancelier de Montauban & la Comtesse de Laval, Dunois agit si efficacement que le 6 Décembre 1491 le contrat de mariage fut

(a) Voyez Lobineau, Histoire de Bretagne, Tome I, p. 750.

(b) Ibid. p. 815.

ſigné à Langeais (a). Dunois ne jouit pas de ſon triomphe : il mourut d'apoplexie onze jours auparavant.

(39) La paix avec Maximilien ſe fit en 1493.

(40) Par les monuments qui nous ſont connus, nous ne voyons point que la diſcuſſion des droits de Charles VIII ſur le Royaume de Naples ait été déferée à ſes Parlemens. Le Conſeil prononça entre lui & René Duc de Lorraine. Godefroy (b) a recueilli pluſieurs Mémoires ſur cette affaire, où les prétentions reſpectives des deux partis ſont bien developpées.

(41) Ce jeune Prince eut le temps de réfléchir dans ſa priſon, où il fut détenu l'eſpace de trois ans. Il n'avoit avec luy que ſon Médecin, Maiſtre *Salomon Boubelles*. Sur les inſtances du Seigneur de Miolans & du Seigneur de Coſſé, Charles VIII s'étoit déterminé à luy rendre la liberté. Le jeune Roy (raconte ſaint Gelais (c)) » qui avoit le cœur tout gentil &

(a) Voyez tous ces détails ſavamment diſcutés dans le Mémoire de M. Lancelot. Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XX, édit. in-12, p. 505.

(b) Obſervations ſur l'Hiſt. de Charles VIII, p. 476 & 675.

(c) Hiſt. de Louis XII, p. 69 & 70.

» liberal... partit un soir du Plessis les Tours, » feignant d'aller à la chasse... & alla jusqu'au » pont de Barangon; là où il depescha M. » d'Aubigny pour querir Monseigneur (d'Or. » leans), & l'amener avec luy, ce qu'il feit... » Le Roy emmena toujours depuis mondit » Seigneur, & le feit coucher avec luy...».

(42) Le Pape & le Roi de Naples tentèrent de soulever l'Italie entière contre Charles VIII; ils demandèrent des secours à (a) Bajazet II.

(43) *Praguerie* signifie complot. Ce mot tire son origine des guerres civiles des Hussites en Bohême. Prague, capitale de ce Royaume fut le principal théâtre de leur fureur.

(44) Nous prévenons le lecteur que les Ecrivains contemporains, qui parlent des actes de Souveraineté exercés à Rome par Charles VIII, ne disent point que, pour infliger la peine de mort aux perturbateurs du repos public, ce Monarque ait demandé l'avis des Sénateurs Romains. Voici sur cela le récit d'André de la Vigne (b)...» Six des plus mutins

(a) Lisez Guichardin & son Annotateur, Tome I, p. 65.

(b) Hist. de Charles VIII, p. 126.

» de ces galants furent pendus & estranglez » en place publique dans le champ de Fleurs » (a)..... Cela fust cause que, pour reme- » dier à l'avenir à telles noises & disputes, » le Roy fit promptement dresser trois ou qua- » tre justices en divers quartiers de la ville » où qnelques larrons meurtriers & sedicieux » furent pendus: quelques autres criminels eu- » rent par son ordre la teste tranchée ... fai- » sant en cela veoir manifestement qu'il avoit » dans Rome comme à Paris haute, moyenne » & basse justice (b) ».

(45) André de la Vigne réduit l'armée des Confédérés à quarante mille hommes. Selon St. Gelais, elle étoit de deux mille hommes d'armes & de vingt mille hommes de pied. Guichardin, pour sauver sans doute l'honneur de sa nation, se taît sur le nombre des combattans.

(46) *Pacquer* ou *parquer* ont le même

(a) Alias Flore.

(b) Ces deux récits contredisent fortement le père Daniel qui prétend que le Pape, pour faire honneur au Roy, voulut que la justice fût rendue dans Rome au nom & par les officiers de Charles. Brantôme a dit avec plus de franchise que ce Monarque le fit de sa propre autorité.

ſens, & ſignifient ici *camper*. Ce mot tient à l'expreſſion dont on ſe ſert pour l'artillerie. — Le Roy (dit André de la (a) Vigne) » y fiſt parquer ſon camp ; & là ſous ſes » tentes & pavillons, il ſoupa avec tous ſes » Genſdarmes ».

(47) Ce récit, qui fait honneur à l'activité & à l'intelligence de la Trémoille, eſt confirmé par André de la (b) Vigne, déjà cité pluſieurs fois.

(48) Jean Jacques Trivulce, Gentilhomme Milanois, & depuis Maréchal de France.

(49) Anthoine de Beſſey.

(50) Meſſire de Lornay.

(51) Guichardin, tome 1er., p. 164, prétend que l'arriere-garde étoit ſous les ordres de Jean de Foix, Comte de Narbonne & d'Eſtampes, pere de Gaſton, Duc de Nemours. Il ajoûte que M. de la Trémoille, Capitaine fort eſtimé en France, étoit auprès du Roi. Mais André de la Vigne (c) eſt d'accord avec les Mémoires de la Trémoille.

(a) Hiſt. de Charles VIII, p. 155.
(b) Ibidem. (c) Ibid. p. 158.

(52) Louis d'Armagnac, Comte de Guise.

(53) On ne peut concilier cette beauté du visage de Jeanne, avec le mot de Louis XI, lorsqu'on la lui présenta : il ne l'avoit pas vue depuis longtems : *Je ne la croiois pas si laide*, s'écria-t-il !

(54) On peut consulter sur cette Princesse son (a) Histoire par Louis Doni d'Attichy, Evêque & Seigneur de Riez, & sa vie (b) par Louis de Bony, Jésuite.

(55) Plaçons ici, d'après Jean d'Auton (c), une anecdote qui prouve que dans tous les tems la noblesse Françoise se distingua par sa bravoure. « Plusieurs Gentilshommes & » autres de la maison du Roy, oyans nou- » velles de la bataille, ... eurent delibera- » tion de eulx trouver à cette besogne; & » feurent entre iceulx le Marquis de Bade, » le Comte de Roussillon, Jacques Monsei- » gneur de Rohan, Louis de Bourbon, Jac- » ques de Chabannes, Jean de Chabannes, » Germain de Bonneval, Louis des Barres, » le Seigneur de Beaudisner, le Seigneur

(a) Paris, Cramoisy, 1644, in-8°.
(b) Paris, Dubois, 1684, in-8°.
(c) Hist. de Louis XII, par d'Auton, p. 99.

» d'Arpajon, le Baron de Bearn, le Seigneur de Liſtenay, &c., leſquels partirent de Lyon....., en trois jours & demi ils firent cent lieues & joignirent l'armée. Trois Gentilshommes penſionnaires du Roy, qui avec le Duc de Valentinois eſtoient allez au jubilé, oyans à Rome paroles de bataille, pour ne faillir à telle affaire, ſe voulurent mettre au retour. Et pour advancer leur voyage, s'embarquerent à Oſtie... Mais pour l'ennuy de la tourmente, ne peurent à la voile donner vent à gré, dont preindrent terre, & delà coururent l'Italie juſques à Gennes; & tant haſterent leur cours, que de Rome en quatre jours furent à Mortere en Lombardie, aſſemblés avec l'armée de France.

(56) D'après le récit de St. Gelais (a), Louis Sforce fut pris, déguiſé ſous l'habillement d'un Suiſſe.

Jean d'Auton (b) raconte le fait d'une autre maniere. « Telle pourſuite en feit le » Bailli de Dijon que par aulcuns des Allemans auxquels il donna deux cens eſcus, ſceut où il eſtoit... Il voulut prendre le

(a) Hiſt. de Louis XII, p. 159.

(b) J. d'Auton, Hiſt. de Louis XII, p. 110.

Seigneur

» Seigneur Ludovic, lequel ne luy vouloit
» bailler la foy; & ainsy qu'ils *estrivoient*,
» arriva le Comte de Ligny parmi la presse,
» & là le vint trouver à tout ses cheveux
» troussés sous une coüeffe, une gorgerette
» autour du col, un pourpoint de satin cra-
» moisy, & des chausses d'escarlate, la ha-
» lebarde au poing; & en ce point le preist
» le Comte de Ligny, & le feit monter sur
» un courtaut que luy bailla le Seigneur de
» la Palisse.

(57) Suivant Jean d'Auton (a), les banquets continuels & la bonne chere qu'on faisoit à Milan, tuerent ce Cardinal.

(58) Guichardin & le Président Henault plaçent la date de cette bataille au 14 de May, & non au 18.

(59) Le plus bel éloge du Cardinal d'Amboise est celui qu'en fait Mezeray. Il est d'autant plus honorable pour sa Mémoire, que cet Historien ignoroit l'art de flatter : laissons-le parler : « Sage Pilote de la France,
» Ministre sans avarice & sans orgueil, Car-
» dinal avec un seul bénéfice, qui n'ayant en
» vuë d'autre richesse que celle du bien pu-

(a) Hist. de Louis XII, p. 278.

» blic, s'eſt amaſſé un tréſor de bénédictions
» dans toute la poſtérité....

(60) Les heureux effets de cette négociation avec les Suiſſes ne furent pas de longue durée. Louis XII, par une économie mal entendue, irrita cette nation, & l'eut bientôt pour ennemie.

(61) L'Auteur des Mémoires ſe trompe, Gaſton fut tué par un corps d'infanterie Eſpagnole qu'il eut l'imprudence de pourſuivre.

(62) On verra dans les Mémoires de *Fleuranges* & de Du Bellay que la Trémoille n'étoit pas plus exempt d'ambition qu'un autre. Si l'on s'en rapportoit à l'Auteur de ſes Mémoires on le croiroit un héros accompli. Tout grand homme qu'il étoit, il eut ſes foibleſſes. Il paroît conſtaté qu'il ſollicita ce commandement; & il devoit ſentir que l'expédition étant mal concertée ne réuſſiroit pas. D'ailleurs on ne peut ſe diſſimuler qu'il ſe laiſſa ſurprendre par les Suiſſes. Nous y reviendrons, lorſque nous publierons les Mémoires de *Fleuranges*.

(63) Louis XII dans les premiers mouvements d'indignation, que lui cauſa le traité

de Dijon, menaça la Trémoille de le faire juger par le Parlement. Ce Seigneur eut d'abord peine à se justifier. Les traces de la calomnie sont toujours difficiles à effacer.

Nous observerons que dans les Mémoires de la Trémoille le nombre des Suisses & de leurs alliés est exageré. Leur armée étoit d'environ 40 mille hommes. Mais c'étoit plus qu'il n'en falloit pour ravager la France, qui n'avoit ni troupes, ni places fortes à leur opposer.

(64) Le bataille de Marignan dura deux jours, & commença le 13 de Septembre. C'est là que périt le Prince de Thalmond, fils unique de la Trémoille, & non à la journée de Pavie, comme on le lit dans l'abregé du (a) Président Henault.

(65) Nous invitons à comparer ce Chapitre avec le récit de la mort du Comte d'Angoulême dans l'Histoire de Louis XII par St. Gelais. Les soins que lui donna Louise de Savoye son épouse offrent une image attendrissante de l'amour conjugal. On en parlera ailleurs.

(66) Nous remarquerons que l'Annotateur

(a) Tome II, édit. de 1774 p. 462.

(a) de Guichardin assure que ce mariage (b) fut célebré en 1517. Il dit que le Seigneur de la Trémoille étoit le 8[e] ayeul du Duc du même nom qui vivoit en 1738.

(67) Le Connétable de Bourbon assiégea malgré lui Marseille. S'il eût été le maître de ses opérations, il auroit pénetré dans le cœur du Royaume, espérant que ses amis & ses vassaux se déclareroient pour lui.

(68) François I[er] seul décida cette expédition en Italie. La Trémoille, qui en sentoit les inconvénients, s'y opposa de tout son pouvoir. Il est étonnant que l'Auteur de ses Mémoires ait gardé le silence sur la manière dont ce guerrier motiva son avis.

(a) Tome I, p. 100.

(b) Nous présumons que l'Annotateur a copié Moreri ; car les deux articles se ressemblent. Et on sait que Moreri n'est pas exempt de fautes.

Fin des Observations des Mémoires.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DE LA TREMOILLE.

S 3

Fin de la Table des Chapitres.

MÉMOIRES

DU

CHEVALIER BAYARD,

DIT

LE CHEVALIER SANS PEUR

ET SANS REPROCHE,

Lieutenant-Général pour le Roy au Gouvernement du Dauphiné, & Capitaine de cent hommes d'armes, rédigés par le Loyal Serviteur, commençant en 1489 & finissant en 1524.

XVe & XVIe SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET
LES MÉMOIRES
DU
CHEVALIER BAYARD.

PIERRE *Terrail* ou *du Terrail*, connu ſous le nom de BAYARD, & ſurnommé *le Chevalier ſans peur & ſans reproche*, nâquit en 1476 au château de Bayard en Dauphiné. On ne donnera point ici la Généalogie des Seigneurs du Terrail, parce que leur Maiſon n'exiſte plus; on obſervera ſeulement qu'elle étoit alliée à tout ce qu'il y avoit de grand & d'illuſtre(a), ſoit dans le Dauphiné, ſoit dans les Pro-

(a) Pour qu'on ſe forme une idée de l'illuſtration de ces alliances, il ſuffit de nommer les Allemans de Laval, les Allemans de Montmartin, les la Rochefoucault, les Simiane d'Eſparron, les Boiſſieu, les Beaumont, les la Tour & des Adretz, les Romanien, les la Tour du Pin, les Morges, les Saſſenage, les

vinces qui l'avoisinent. Le Lecteur qui auroit intérêt à de plus grands éclaircissemens, peut consulter les dernières Editions de *Moreri*, ou le Tableau Généalogique de la Maison Terrail, inséré dans le *Supplément à l'Histoire de Bayard*, par le Président Expilly. On y verra la substitution faite par Gilberte de *la Rochefoucault*, en faveur de l'aînée de la Maison d'*Estaing-Saillant*, & la représentation des *Allemans de Montmartin*, dans la personne de Madame la Maréchale de *Balincour*.

Les blessures que reçut *Aymon Terrail*, pere du Chevalier, en défendant la Patrie, le forcèrent de quitter le service. Il mourut en 1496, & laissa de son mariage avec Helène *Alleman*, ou *des Allemans*, quatre fils & quatre filles.

Georges, l'aîné, épousa Jeanne d'*Arvillars*, & en eut une fille qui institua sa mere sa légataire universelle (a). Pierre, second fils

Virieu, les Montlezun, les Lachau, les Dagout, les Mangiron, les Hostun & tant d'autres dont la nomenclature seroit trop longue.

(a) C'est par celle ci que les biens de la branche aînée, entre autres le Chasteau de Bayard, sont entrés dans la Maison de *Simiane*, & de là furent transmis à *Gilberte de la Rochefoucault*.

d'Aymon, eſt le Chevalier Bayard, dont nous publions les Mémoires. Le troiſième fut Abbé de Joſaphat, près Chartres; & le quatrième obtint l'Evêché de Glandèves.

Deux des filles embraſsèrent l'état Monaſtique; une autre épouſa Jacques *Dupont*, Seigneur d'*Aly* en Savoye; & la dernière fut mariée à Antoine de *Théis*, Seigneur de *La Blayette*.

Si le Chevalier Bayard n'étoit pas un de ces hommes extraordinaires, dont les Annales de toutes les Nations fourniſſent peu d'exemples, nous nous bornerions à dire qu'il fut Page de Louis de Luxembourg, Comte de Ligny; que ce Seigneur l'*appointa* en qualité d'hommes d'armes dans ſa compagnie; que Louis XII le nomma Capitaine de mille hommes de pied; qu'il eut la Lieutenance générale du Dauphiné; enfin que François I le décora du cordon de ſon ordre (a), & lui donna une Compagnie de cent hommes d'armes d'ordonnance. L'énumération de ces grades divers ſuffiroit ſans doute pour honorer la mémoire d'un militaire diſtingué; mais ce n'eſt point encore aſſez pour celle de Bayard. Chevalier accompli à une époque où la Chevalerie dé-

(a) C'étoit l'Ordre de Saint Michel.

généroit de jour en jour, né pour être l'ornement de tous les tems & de tous les pays où il auroit vécu; estimé, chéri & craint des nations ennemies de la France, fait sous tous les rapports pour commander les armées, & ayant toujours servi sous les autres sans en témoigner ni aigreur ni jalousie; consulté sans cesse par les Généraux les plus habiles; ramenant dans les Conseils tout le monde à son avis, parce qu'il n'étoit ni présomptueux ni tranchant; se chargeant gaîment des expéditions les plus périlleuses, quoiqu'il sçut que ses chefs en auroient toute la gloire; ne cherchant jamais que le bien de l'état : voilà ce que fut Bayard. Son esprit s'étoit pénétré de bonne heure des principes d'une morale aussi saine que profondément réfléchie. Un Gentilhomme lui demandoit, *quels biens l'homme noble devoit laisser à ses enfans ? — Ce qui ne craint ni la pluie, ni la tempête, ni la force d'homme, ni la justice humaine*, répondit Bayard, *la sagesse & la vertu.*

Il répétoit souvent que *la plus grande Seigneurie qu'un Gentilhomme puisse avoir, c'est de se lier avec des gens vertueux. Le comble du malheur pour un Seigneur*, ajoutoit-il, *est d'être entouré d'hommes vicieux & ignorans,*

vu

vu qu'il n'y a rien de si dangereux qu'audace & puissance, accompagnées de non sçavoir.

Dans un siècle où les amusemens de la noblesse offroient l'image bruyante de la guerre, Bayard parut aussi redoutable par son adresse dans ces jeux militaires qu'embellissoit une galanterie respectueuse, qu'au milieu des combats les plus sanglans. Glorieux d'être le *Tenant* d'un sexe qu'il adoroit, la Dame dont il portoit les livrées pouvoit se réposer de son honneur sur la seule loyauté de son Chevalier, parce qu'il observoit religieusement toutes les loix qu'imposoit la *courtoisie*. Quelquefois, il faut l'avouer, Bayard s'abandonna à certains écarts que ne justifient ni sa profession, ni les mœurs de son tems; mais ces momens de foiblesse furent râres : il faut les regarder comme les crises de la vie d'un Héros. Au surplus, la pudeur & l'innocence ne reclamèrent jamais envain sa protection; on peut dire même que les prières de la Beauté en larmes étoient pour lui des ordres suprêmes. Partout où il voyoit la vertu aux prises avec l'infortune, il s'honoroit de lui tendre une main secourable. La noblesse indigente avoit surtout des droits à ses bienfaits; on n'a sçu qu'a-

près sa mort la quantité de familles dont il avoit été l'appui. Jaloux de concourir en tout au bien de l'Etat, desirant même que ses largesses y contribuassent, il maria & dota, dans le cours de sa vie, plus de cent orphelines nobles ou roturieres.

Combien de fois n'a-t-il pas gémi sur le sort de ces malheureuses victimes des querelles des Souverains, qui, s'occupant en paix de l'agriculture, & sans avoir aucune part à la gloire d'une conquête brillante, ou d'une belle défense, sont seules immolées dans leurs biens, & souvent dans leur honneur, à l'ambition & à l'avidité d'un soldat injuste & cruel?

Bayard, chef d'un corps nombreux, ne quittoit pour ainsi dire jamais que le dernier le village où sa troupe avoit séjourné : il vouloit être la sauve-garde de ses hôtes, & les prémunir contre le pillage ou l'incendie dont, avec raison, ils auroient pu se croire menacés. Après la campagne de 1521, il revint à Grenoble. Le commandement de cette ville lui avoit été confié, & une maladie pestilentielle y exerçoit d'affreux ravages. Le Chevalier *sans peur & sans reproche* ne se contente pas de faire soigner à ses dépens les pauvres atteints de la contagion;

ſa bienfaiſance ne les perd de vue qu'après s'être aſſurée qu'ils ont aſſez de force & de ſanté pour ſubvenir à leurs beſoins. Tant qu'il fut homme d'armes, chacun de ſes compagnons n'eut en lui qu'un frere & qu'un ami; parvenu aux grades diſtingués, il devint le pere de tous; & ſi jamais il deſira des richeſſes, ce ne fut que pour les partager avec eux. Soldat intrépide dans l'action, le ſens froid ne lui manqua jamais quand il fallut ou prévoir le danger, ou trouver le moyen de lui échapper. On étoit ſi convaincu de ſa modeſtie, de ſes talents, & de ſon zele pour le bien public, que ſes ſupérieurs en grade, ou ſes anciens par la date de leurs ſervices, ne ſe croyoient point humiliés de combattre ſous ſes ordres.

Contemporain des la Trémoille, des Louis d'Ars, des Chaumont d'Amboiſe, des d'Aubigny, des Chabanne, & de beaucoup d'autres célèbres Officiers, la réputation d'aucun d'eux n'éclipſa la ſienne. La plupart furent à la tête des armées; & il ne commanda jamais en Chef qu'à la défenſe de Mézières. Il ne s'en plaignit point; il ſçavoit qu'on ne s'avance point à la Cour des Rois ſans demander : & ſa fierté ne ſe plia jamais aux ſoupleſſes de l'intrigue. Cependant, Bayard

ſollicitant pour lui n'auroit pas été refuſé. Rois, Miniſtres, Courtiſans, tous le reſpectoient, parce qu'ils ſçavoient l'apprécier; mais content d'être utile à ſon maître, il couroit modeſtement ſe ranger ſous les drapeaux du Général qu'on lui indiquoit; & tel étoit l'effet de ſa préſence, qu'elle sembloit accroître le courage des ſoldats & la capacité du Général. C'étoit la penſée de ce jeune *Gaſton de Foix* que la mort enleva couvert de lauriers dans un âge où ſeulement on peut eſpérer d'en cueillir.

N'oublions pas de faire remarquer que Bayard fut un des Officiers qui, ſous le règne de Louis XII, ont contribué à former en France une Infanterie nationale. L'Infanterie n'étoit compoſée que d'étrangers (a); Bayard qui, comme ſon Souverain, avoit calculé les avantages de cet établiſſement, ſe dévoua ſans héſiter à un genre de ſervice,

(a) Notre premiere Infanterie a conſiſté dans des corps qu'on nommoit indifféremment *Adventuriers* ou *Laquais*. Ce dernier mot n'avoit pas alors l'acception qu'on lui a donnée depuis. Il en eſt de même de celui de *Valet* qui étoit l'équivalent de Damoiſeau, pour déſigner un Page. Liſez d'Auton, Hiſt. de Louis XII, année 1507, p. 157, &c.

contre lequel réclamoient l'habitude & le préjugé.

Ainſi le Chevalier *ſans peur & ſans reproche* fut un des Créateurs de l'Infanterie Françoiſe. En lui rappellant la mémoire d'un Inſtituteur auſſi digne d'elle, c'eſt la juger digne de lui. Jamais l'opinion qu'on avoit de ſon expérience, n'éclata d'une maniere plus brillante qu'au moment où l'on apprit qu'il s'enfermoit dans Mézières. Perſonne alors ne déſeſpéra de la conſervation de cette ville. Parmi les Seigneurs qui accoururent pour partager le danger, on doit diſtinguer ce jeune Anne de Montmorency, depuis Connétable, & qui commandoit déjà une Compagnie d'hommes d'armes. *Je me fais honneur*, lui dit-il, en ſe préſentant, *de ſervir ſous un ſi grand & ſi renommé Capitaine.*

L'amour propre de Bayard dut aſſurément être flatté, lorſqu'à *Marignan* il conféra l'ordre de Chevalerie à François I. Mais ce Monarque témoigna d'une manière bien plus expreſſive l'eſtime dont il l'honoroit, quand après avoir appris la nouvelle de ſa mort il s'écria : *Chevalier Bayard que vous me faites faute !*

Le même Monarque évalua bien mieux en-

core dans la ſuite la perte qu'il avoit faite. Accablé de chagrin & d'ennui pendant ſa captivité, il diſoit à *Montchenu*, ſon premier Maître d'hôtel : *Si Bayard, qui eſtoit vaillant & expérimenté, euſt été vivant & près de moi, mes affaires ſans doute auroient pris un meilleur train ; j'aurois creu ſon Conſeil : ah ! je ne ſerois pas ici !*

La bravoure de Bayard ne ſe démentit jamais. Bleſſé à mort dans la retraite de Romagnano, on ſe préparoit à l'enlever ; il s'y refuſe : *n'ayant jamais tourné le dos à l'ennemi, il ne veut pas commencer en mourant.* S'adreſſant enſuite à Jacques Jouffrey, Gentilhomme de S. Chef, en Dauphiné : *qu'on me deſcende*, luy dit-il, *au pied de cet arbre, & me mettez en ſorte que j'aye la face regardant l'ennemi.*

Ainſi mourut Bayard, qui fut pleuré de ſes amis, de toute l'armée, de la France entiere. Paſſons à ſes Mémoires.

Celui qui les a rédigés n'eſt connu que ſous le nom du *Loyal Serviteur*. Seulement on ſait qu'il fut Secrétaire de Bayard. Ces Mémoires parurent en (a) 1527, ſous le titre *de la très-joyeuſe & plaiſante hiſtoire, compoſée par le*

(a) A Paris, chez Galiot Dupré, in-4°, en lettres gothiques.

Loyal Serviteur, des faits, gestes & prouesses du bon Chevalier sans peur & sans reproche.

En 1616, Théodore Godefroy (a) en donna une édition in-4°. avec des remarques & des annotations. Un nouvel Editeur, le Président de *Boissieu*, descendant de la Maison Terrail, par les femmes, se cacha sous le nom de Louis Videl, secrétaire du Connétable de Lesdiguieres, & publia l'edition d'après laquelle nous donnons celle ci. Cette édition faite à Grenoble chez Nicolas en 1650 (b), in-8°. de 605 pages, contient, outre le texte, les annotations de Godefroy, le suplément aux Mémoires de Bayard, par le Président *Expilly*, & un certain nombre de notes du Président de *Boissieu*.

Le nom de Bayard étoit trop célèbre, pour ne pas inspirer à plus d'un Ecrivain le desir de lui consacrer sa plume. Le Médecin *Symphorien Champier*, qui se prétendoit allié par sa femme de la maison Terrail, pu-

(a) Pacard, qui imprima cette édition à Paris, en fit une autre du même format en 1619.

(b) Cette édition n'est point in-4°, & n'a pas été imprimée en 1651, comme on le lit dans la Bibliothèque Historiq. du Pere le Long, Tome III, pag. 171; au surplus, elle est fort rare.

blia une vie (a) de Bayard en 1525. L'avocat *Aymar* écrivit l'hiſtoire de (b) ce Capitaine en 1699; mais ces deux ouvrages mêlés d'avantures romaneſques ne renferment qu'une partie des actions du Héros auquel ils ſont conſacrés. Deux Ecrivains du dix-huitième ſiècle nous ont auſſi donné une hiſtoire de Bayard. Le premier eſt *Lazare Bocquillot*, Chanoine d'Avalon qui s'eſt caché ſous le nom du Prieur (c) de *Lonval*. L'autre eſt *Guyard de Berville* (d) : tous deux ont tenté de remettre en nouveau langage le texte du *Loyal Serviteur*. Le dernier a pourtant profité quelque fois du travail des Editeurs qui l'avoient précédé. Nous ne prononcerons point ſur le mérite de ces ouvrages. Nous nous bornerons à une ſeule obſervation qui doit être commune à l'un & à l'autre. Nos Bibliothèques renferment un certain nombre

(a) Vie du Capitaine Bayard, Gentilhomme du Dauphiné, par Symphorien Champier, Médecin. Paris, Bonfons 1525, in-4°.

(b) Voici le titre : *Hiſtoire du Chevalier Bayard, par N. Aymar, Avocat.* Lyon 1699, in-12.

(c) Nouvelle Hiſtoire du Chevalier Bayard, par le Prieur de Lonval, Paris, Robuſtel, 1702, in-12.

(d) Hiſtoire de Pierre du Terrail, &c. par Guyard de Berville. Paris, 1760, in-12.

d'ouvrages anciens qui, malgré les défauts d'un ſtyle ſuranné, de conſtructions vicieuſes & d'expreſſions proſcrites par l'uſage, ont un charme que tous les effets du bon goût moderne ne peuvent remplacer. Tels ſont à notre avis les Mémoires de Bayard.

Le *Loyal Serviteur*, toujours gai, toujours plaiſant, toujours égal, s'eſt tellement pénétré de l'eſprit de ſon maître, il a ſi naturellement rendu cette naïveté originale qui le caractériſoit, qu'à chaque page le Lecteur voit Bayard, l'entend, & converſe avec lui. Quant à leur mérite particulier, il eſt ſuffiſamment conſtaté par la réputation dont ils jouiſſent.

« Je veux, diſoit à ſon fils, un de nos » anciens Moraliſtes François (a), que la vie » de Bayard ſoit la première hiſtoire que tu » liſes, & la première que tu me racontes. » Taſche de l'imiter en ce que tu pourras. » Il ne ſe peut faire de copie qui ne ſoit » bonne ſur un ſi merveilleux original. Si » tu ne peux arriver à ſa valeur, qui eſt hors » d'exemple, ſois fidèle à ton Prince, & » debonnaire comme luy.

(a) Extrait du *teſtament*, ou *Conſeils fidèles d'un bon pere à ſes enfants*, par P. Fortin Sieur de la Hoguette.

» Dans l'ouvrage du Loyal Serviteur, a » remarqué un moderne (a), l'ame du héros » paroît réunir toutes les vertus, sans aucun » mélange de défauts. On pourroit croire, » ou que l'Auteur a été aveuglé par son zèle, » ou qu'il n'a voulu que présenter aux hom- » mes un modèle chimérique & inimitable, » si son récit n'étoit confirmé par celui de » tous les Historiens contemporains, soit » François, soit étrangers.

On n'a rien négligé pour que cette Edition des Mémoires de Bayard fût complette. Nous avons inséré, soit dans les notes, soit dans les observations, tout ce qu'offroient d'intéressant les Annotations de Godefroy, le Supplément (b) d'Expilly, les Remarques du Président de Boissieu, & celles recueillies par Guyard de Berville. Nous avons comparé les Mémoires de Bayard avec les Historiens de son tems; on a rectifié les erreurs qui s'y étoient glissées; on a éclairci les portions de l'ouvrage qui avoient besoin de développemens. Beaucoup de familles trouveront dans

(a) Histoire de François I, par M. Gaillard, Tome II, pag. 303.

(b) Ce supplément se trouve aussi imprimé avec les Poësies de ce Magistrat, à Grenoble, chez Verdier, 1624. in-4°.

cet Ouvrage des renſeignemens importans; mais pour qu'on ne nous impute rien de perſonnel, nous déclarons formellement que nous avons pour garans Godefroy, Expilly, le Préſident de Boiſſieu, & que quand nous avons emprunté d'autres autorités, nous avons eu ſoin de les citer.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
DU
CHEVALIER BAYARD,
DIT
LE CHEVALIER SANS PEUR
ET SANS REPROCHE,

Lieutenant-Général pour le Roy au Gouvernement du Dauphiné, & Capitaine de cent hommes d'armes, rédigés par le Loyal Serviteur, commençant en 1489 & finissant en 1524.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le Seigneur de Bayard pere du bon Chevalier sans peur & sans reproche, eut vouloir de sçavoir de ses enfans de quel estat ils vouloient estre.

Au pays de Daulphiné, que possede presentement le Roy de France, & ont faict ses predecesseurs depuis sept ou huict (1) vingt ans, que un Daulphin Humbert qui feut le dernier, leur en feit don, y a plusieurs bonnes & grosses Maisons de Gentils-

hommes, & dont il eſt ſorty tant de vertueux & nobles Chevaliers, que le bruit en court par toute la Chreſtienté. En ſorte que tout ainſi que l'eſcarlate paſſe en couleur toutes autres teinctures de draps, ſans blaſmer la Nobleſſe d'autre Region, les Daulphinois ſont appellez par tous ceux qui en ont cognoiſſance l'eſcarlate (2) des Gentils-hommes de France. Entre leſquelles Maiſons eſt celle de Bayard (3), de ancienne & noble extraction. Et bien l'ont ceulx qui en ſont faillis monſtré. Car à la journée de Poictiers le triſayeul du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche mourut aux pieds du Roy de France Jean. A la journée de Crecy (a) ſon biſayeul. A la journée de Montlehery demeura ſur le champ ſon ayeul (b) avec ſix playes mortelles, ſans les autres. Et à la journée de Guine-

(a) L'Auteur des Mémoires s'eſt trompé, & a voulu dire la journée d'Azincour, où Pierre I, biſayeul de Bayard, fut tué. Le frere de ce Pierre I, périt à la bataille de Verneuil, en 1424. Trois cent gentilshommes Dauphinois, ſes Compatriotes, y perdirent également la vie.

(b) Il ſe diſtingua par ſa bravoure, & fut ſurnommé *l'épée Terrail.* Quoiqu'il ſe fût oppoſé aux projets de Louis XI, lorſqu'etant Dauphin, il ſe retira en Dauphiné, ce Roy qu'on n'offenſoit point impunément, n'en honora pas moins ſa valeur.

guaste feut son pere si fort blessé, que (a) oncques puis ne peut gueres partir de sa maison, où il mourut aagé de bien quatre-vingt ans. Et peu de jours avant son trespas considerant par nature qui ja luy defailloit, ne pouvoir pas faire grand sejour en ce mortel estre, appella quatre enfans qu'il avoit en la presence de sa femme, Dame tres-devote & toute à Dieu, laquelle estoit sœur de l'Evesque de Grenoble, de la Maison des (4) Allemans. Ainsi ses enfans venus devant luy, à l'aisné demanda, qui estoit en l'aage de dix-huict à vingt ans, qu'il vouloit devenir. Lequel respondit qu'il ne vouloit jamais partir de la maison, & qu'il le vouloit servir sur la fin de ses jours. *Et bien*, dit le pere, *George, puis que tu aimes la maison, tu demeureras icy à combatre les ours.* Au second qui a esté le bon Chevalier sans peur & sans reproche, fut demandé de quel estat il vouloit estre. Lequel en l'aage de treize ans ou peu plus, esveillé comme un esmerillon,

(a) Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait plusieurs écrivains, cette journée des Eperons ou de Guinegaste avec une du même nom qui eut lieu en 1513. C'est dans la premiere en 1479 que le pere de Bayard reçut quatre blessures, dont une le priva, de l'usage d'un bras.

d'un visage riant respondit comme, s'il eust eu cinquante ans: *Monseigneur mon pere, combien que mon amour paternel me tienne si fort obligé, que je deusse oublier toutes choses, pour vous servir sur la fin de vostre vie, ce neantmoings ayant enraciné dedans mon cœur les bons propos que chascun jour vous recitez des nobles hommes du temps passé, mesmement de ceulx de nostre Maison, je seray s'il vous plaist de l'estat dont vous & vos predecesseurs ont esté, qui est de suivre les armes; car c'est la chose dont j'ay le plus grand desir, & espere aydant la grace de Dieu ne vous faire point de deshonneur.* Alors respondit le bon vieillard en larmoyant : *Mon enfant Dieu t'en doint la grace. Jà ressembles tu de visaige & corsaige à ton grand pere, qui feust en son temps un des accomplis Chevaliers qui feust en Chrestienté. Si mectray peine de te bailler le train pour parvenir à ton desir.* Au tiers demanda quel moyen il vouloit tenir, il respondit qu'il vouloit estre de l'estat de son oncle Monseigneur d'Esnay, une Abbaye près de Lyon. Son pere le luy accorda, & l'envoya par un sien parent à son dict oncle qui le feit moyne, & depuis a esté par le moyen du bon Chevalier son frere, Abbé de Josaphat aux faulxbourgs de Chartres. Le dernier respon-

dit

dit de mesme sorte, & dit qu'il vouloit estre comme son oncle Monseigneur de Grenoble, à qui il fut pareillement donné, & peu après le feit Chanoine de l'Eglise nostre Dame, & depuis par le mesme moyen que son frere le moyne feut Abbé, il feut Evesque de Glandesve en Provence. Or laissons les autres trois freres là, & retournons à l'Histoire du bon Chevalier sans peur & sans reproche, & comment son pere entendit à son affaire.

CHAPITRE II.

Comment le pere du bon Chevalier sans peur & sans reproche envoya querir son beau frere l'Evesque de Grenoble, pour parler à luy, parce qu'il ne pouvoit plus partir de la maison.

APRÈS le propos tenu par le pere du bon Chevalier à ses quatre enfans, & parce qu'il ne pouvoit plus chevaucher, envoya un de ses serviteurs le lendemain à Grenoble devers l'Evesque son beau frere, à ce que son plaisir feust pour aucunes choses qu'il avoit à luy dire se vouloir transporter jusques à sa maison de Bayard, distante dudict Grenoble cinq ou six lieuës. A quoy le bon Evesque, qui oncques en sa vie ne feust las de faire

plaisir à un chascun, obtempera de très-bon cœur. Si partit incontinent la lectre reçuë, & s'en veint au giste en la Maison de Bayard, où il trouva son beau frere en une chaire aupres du feu, comme gens de son aage font volontiers. Si se saluërent l'un l'autre, & feirent le soir la meilleure chere qu'ils peurent ensemble, & en leur compaignée plusieurs autres (5) Gentils-hommes du Daulphiné qui estoient là assemblez. Puis quand il feut heure chascun se retira en sa chambre, où ils reposerent à leur aise jusques au lendemain matin, qu'ils se leverent, oüyrent la Messe, que ledict Evesque de Grenoble chanta. Car volontiers disoit tous les jours Messe s'il n'estoit mal de sa personne. Et pleust à nostre Seigneur que les Prelats de present feussent aussi bons serviteurs de Dieu, & aussi charitables aux pauvres, qu'il a esté en son temps!

La Messe oüye, conveint laver les mains, & se mectre à table, où derechef chascun feit tres-bonne chere, & y servoit le bon Chevalier tant saigement, & honnestement, que tout homme en disoit bien. Sur la fin du disner, & apres graces dictes, le bon vieillard Seigneur de Bayard commencea ainsi ses paroles à toute la compaignée. *Mon-*

seigneur, & Messeigneurs, l'occasion pourquoy vous ay mandez est temps d'estre declarée. Car tous estes mes parens, & amis, & ja voyez vous que je suis par vieillesse si oppressé, qu'il est quasi impossible que sceusse vivre deux ans. Dieu m'a donné quatre fils, desquels de chascun ay bien voulu enquerir quel train ils veulent tenir. Et entre autres m'a dict mon fils Pierre qu'il veut suivre les armes, dont il m'a faict un singulier plaisir. Car il ressemble entierement de toutes façons à mon feu Seigneur de pere vostre parent. Et si de conditions il luy veut aussi bien ressembler, il est impossible qu'il ne soit en son vivant un grand homme de bien, dont je croy que un chascun de vous comme mes bons parens & amis serez bien aises. Il m'est besoin pour son commencement le mectre en la maison de quelque Prince, ou Seigneur, afin qu'il apprenne à se contenir honnestement, & quand il sera un peu plus grand apprendra le train des armes. Si vous prie tant que je puis que chascun me conseille en son endroict le lieu où je le pourray mieux loger.

Alors dict l'un des plus anciens Gentilshommes, *Il faut qu'il soit envoyé au Roy de France.* Un autre dit qu'il seroit fort bien en la Maison de Bourbon. Et ainsi d'un en

autre n'y eut celuy qui n'en dit son advis. Mais l'Evesque de Grenoble parla, & dict: *Mon frere vous sçavez que nous sommes en grosse amitié avec le Duc Charles de Savoye, & nous tient du nombre de ses bons serviteurs. Je croy qu'il le prendra volontiers pour l'un de ses Paiges. Il est à Chambery, c'est pres d'icy. Si bon vous semble, & à la compagnée, je le luy meneray demain au matin, apres l'avoir tres-bien mis en ordre, & garny d'un bas & bon petit roussin, que j'ay depuis trois ou quatre jours en ça recouvert du Seigneur* (a) *d'Uriage.*

Si feut le propos de l'Evesque de Grenoble tenu à bon de toute la compaignée, & mesmement dudict Seigeur de Bayard, qui luy livra son fils en luy disant: *Tenez Monseigneur, je prie à nostre Seigneur que si bon present en puissiez faire, qu'il vous face honneur en sa vie.*

Alors tout incontinent envoya ledict Evesque à la ville querir son tailleur, auquel il manda apporter veloux, satin, & autres choses necessaires, pour habiller le bon Chevalier. Il veint & besogna toute la nuict, de sorte que le lendemain matin feut tout prest. Et

(a) Ce Seigneur d'Uriage étoit de la maison des Alemans. Voyez l'observation, n° 4.

apres avoir desjeuné, monta sur son rouffin, & se presenta à toute la compaignée qui estoit en la basse cour du chasteau, tout ainsi que si on l'eust voulu presenter dés l'heure au Duc de Savoye. Quand le cheval sentit si petit fais sur luy, joinct aussi que le jeune enfant avoit ses esperons dont il le piquoit, commencea à faire trois ou quatre saults, dequoy la compaignée eust peur qu'il affollast le garçon. Mais en lieu de ce qu'on cuidoit qu'il deust crier à l'aide, quand il sentit le cheval si fort remuër soubs luy, d'un gentil cœur asseuré comme un lyon, luy donna trois ou quatre coups d'esperon, & une carriere dedans ladicte basse court. En sorte qu'il mena le cheval à la raison, comme s'il eust eu trente ans. Il ne fault pas demander si le bon vieillard feust aise, & soubsriant de joye demanda à son fils s'il avoit point de peur. Car pas n'avoit quinze jours qu'il estoit sorty de l'eschole. Lequel respondit d'un visaige asseuré : *Monseigneur, j'espere à l'ayde de Dieu devant qu'il soit six ans le remuër luy ou autre en plus dangereux lieu. Car je suis icy parmy mes amis, & je pourray estre parmy les ennemis du Maistre que je serviray.* Or sus sus dit le bon Evesque de Grenoble, qui estoit prest à partir : *Mon nepveu mon*

amy ne descendez point, & de toute la compaignée prenez congé. Lors le jeune enfant d'une joyeuse contenance s'adressa à son pere, auquel il dit : *Monseigneur mon pere, je prie à nostre Seigneur qu'il vous doint bonne & longue vie, & à moy grace avant qu'il vous oste de ce monde, que puissiez avoir bonnes nouvelles de moy. Mon amy*, dit le pere, *je l'en supplie*, & puis luy donna sa benediction. En apres alla prendre congé de tous les Gentils-hommes qui estoient là l'un apres l'autre, qui avoient à grand plaisir sa bonne contenance.

La pauvre Dame de mere estoit en une tour du chasteau (6), qui tendrement ploroit. Car combien qu'elle feust joyeuse que son fils estoit en voye de parvenir, amour de mere l'admonestoit de larmoyer. Toutesfois apres qu'on luy feut venu dire, Madame si vous voulez venir veoir votre fils il est tout à cheval prest à partir, la bonne Gentilfemme sortit par le derriere de la tour, & feit venir son fils vers elle, auquel dit ces paroles : *Pierre mon amy, vous allez au service d'un gentil Prince, d'autant que mere peut commander à son enfant, je vous* (7) *commande trois choses tant que je puis, & si vous le faites soyez asseuré que vous vi-*

vrez triomphamment en ce monde. La premiere, c'est que devant toutes choses vous aimiez, & serviez Dieu, sans aucunement l'offenser, s'il vous est possible. Car c'est celuy qui nous fait vivre, c'est celuy qui nous saulvera, & sans luy & sa grace ne sçaurions faire une seule bonne œuvre en ce monde. Tous les matins & les soirs recommandez vous à luy, & il vous aydera. La seconde, c'est que vous soyez doulx & courtois à tous Gentils-hommes, en ostant de vous tout orgueil. Soyez humble & serviable à toutes gens. Ne soyez medisant, ne menteur. Maintenez vous sobrement quant au boire, & au manger. Fuyez envie, car c'est un vilain vice. Ne soyez flateur, ne rapporteur, car telles manieres de gens ne viennent pas volontiers à grande perfection. Soyez loyal en faicts, & dicts. Tenez vostre parole. Soyez secourable à pauvres veufves, & orphelins, & Dieu le vous guerdonnera. La tierce, que des biens que Dieu vous donnera, vous soyez charitable aux pauvres necessiteux. Car donner pour l'honneur de luy n'appauvrit oncques homme. Et tenez tant de moy, mon enfant, que telle aumosne pourrez vous faire, qui grandement vous profictera au corps & à l'ame. Voila tout ce que je vous en charge. Je croy bien

que vostre pere & moy ne vivrons plus guieres. Dieu nous face la grace à tout le moings, tant que serons en vie, que tousjours puissions avoir bon rapport de vous. Alors le bon Chevalier, quelque jeune aage qu'il eust, luy respondit : *Madame ma mere, de vostre bon enseignement tant humblement qu'il m'est possible vous remercie, & espere si bien l'ensuivre, que moyennant la grace de celuy en la garde duquel me recommandez en aurez contentement. Et au demeurant apres m'estre tres-humblement recommandé à vostre bonne grace je vois prendre congé de vous.*

Alors la bonne Dame tira hors de sa manche une petite boursette, en laquelle avoit seulement six escus en or, & un en monnoye, qu'elle donna à son fils. Et appella un des serviteurs de l'Evesque de Grenoble, son frere, auquel elle bailla une petite malette, en laquelle avoit quelque linge pour la necessité de son fils. Le priant que quand il seroit presenté à Monseigneur de Savoye, il voulust prier le serviteur de l'Escuyer, soubs la charge duquel il seroit, qu'il s'en voulust un peu donner de garde, jusques à ce qu'il feust en plus grand aage, & luy bailla deux escus pour luy donner. Sur ce propos preint l'Evesque de Grenoble congé de la compaignée, & ap-

pella ſon nepveu, qui pour ſe trouver deſſus ſon gentil rouſſin penſoit eſtre en un paradis. Si commencerent à marcher le chemin droict à Chambery, où pour lors (8) eſtoit le Duc Charles de Savoye.

CHAPITRE III.

Comment l'Eveſque de Grenoble preſenta ſon nepveu le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche au Duc Charles de Savoye, qui le receut joyeuſement.

Au departir du chaſteau de Bayard, qui feut un Sabmedy apres le desjeuner, chevaucha ledict Eveſque de Grenoble de ſorte qu'il arriva au ſoir en la ville de Chambery, où le Clergé alla au devant de luy. Car ladicte ville eſt de toute ancienneté de l'Eveſché de Grenoble, & y a ſon Official, & ſa Court. Il logea chez un notable Bourgeois. Le Duc eſtoit logé en ſa maiſon, avec bon nombre de Seigneurs, & Gentils-hommes, tant de de Savoye, que de Piemont. Le ſoir demeura ledict Eveſque de Grenoble à ſon logis, ſans ſe monſtrer à la Court. Combien que le Duc feuſt aſſez informé qu'il eſtoit à la ville, dont il feuſt tres-joyeulx. Parce que iceluy Eveſque eſtoit, ſi ainſi on les peut

appeller en ce monde, un des plus saincts & devosts personnaiges que l'on sceust. Le lendemain, qui feust Dimanche, bien matin se leva, & s'en alla pour faire la reverence au Duc de Savoye, qui le receust d'un riant visaige, luy donnant bien à cognoistre que sa venuë luy plaisoit tres-fort. Si devisa avec luy tout au long du chemin depuis son logis jusques à l'Eglise, où il alla ouyr Messe, à laquelle il servit ledict Duc, comme à tels Princes appartient, à luy bailler à baiser l'Evangile, & la paix. Apres la Messe dicte, le Duc le mena par la main disner avec luy. Ou durant icelui estoit son nepveu le bon Chevalier, qui le servoit de (9) boire tres-bien en ordre, & tres-mignonement se contenoit. Ce que regarda le Duc pour la jeunesse qu'il voyoit en l'enfant, de sorte qu'il demanda à l'Evesque : *Monseigneur de Grenoble, qui est ce jeune enfant qui vous donne à boire. Monseigneur*, respondit-il, *c'est un homme d'armes que je vous suis venu presenter pour vous servir s'il vous plaist : mais il n'est pas en l'estat que je le vous veulx donner, apres disner si c'est vostre plaisir le verrez. Vraiment*, ce dit le Duc qui desja l'avoit pris en amour, *il seroit bien estrange qui tel present refuseroit*. Or le bon

Chevalier qui desja avoit l'ordonnance de ſon oncle en l'entendement, ne s'amuſa gueres aux morceaulx, ains s'en alla au logis faire ſeller ſon rouſſin, ſur lequel apres l'avoir bien mis en ordre monta, & s'en veint le beau petit pas à la court de la maiſon dudict Duc de Savoye, qui desja eſtoit ſorty de ſa ſalle, appuyé ſur une gallerie. Si veid entrer le jeune enfant qui faiſoit bondir ſon cheval de ſorte qu'il ſembloit homme de trente ans, & qui toute ſa vie euſt veu de la guerre. Lors s'adreſſa à l'Eveſque de Grenoble, auquel il dit : *Je croy que c'eſt voſtre petit mignon, qui ſi bien chevauche ce cheval.* Qui reſpondit : *Monſeigneur, c'eſt mon nepveu, & de bonne Race, où il y a eu de gentils Chevaliers. Son pere qui par les coups qu'il a receus ès guerres & batailles où il s'eſt trouvé, eſt tant miné de foibleſſe & vieilleſſe qu'il n'eſt peu venir devers vous, ſe recommande tres-humblement à voſtre bonne grace, & vous en fait un preſent.* *En bonne foy*, reſpondit le Duc, *je l'accepte volontiers, le* (10) *preſent eſt beau & honneſte, Dieu le face preudhomme.* Lors commanda à un ſien Eſcuyer d'eſcurie, en qui plus ſe fioit, qu'il preint en ſa garde le jeune Bayard, & que à ſon opinion ſeroit une fois homme de bien. Ne

tarda guieres apres ce propos que l'Evesque de Grenoble, qui remercia tres-humblement le Duc de de Savoye, ne preintcongé de luy, pour s'en retourner à sa maison, & ledict Duc demeura à Chambery jusques à quelque temps apres, qu'il se delibera d'aller veoir le Roy de France Charles huictiesme, qui estoit en sa ville de Lyon, où il se donnoit du bon temps à faire joustes, tournois & autres passe-temps.

CHAPITRE IV.

Comment le Duc de Savoye se partit de Chambery, pour aller veoir le Roy de France Charles huictiesme en sa ville de Lyon, & mena avec luy le bon Chevalier sans peur & sans reproche, lors son Paige.

LE bon Chevalier demeura Paige avec le Duc Charles de Savoye bien l'espace de demy an, où il se feit tant aymer de grands, moyens, & petits qu'oncques jeune enfans ne le feut plus. Il estoit serviable aux Seigneurs & Dames, tant que c'estoit merveilles. En toutes choses n'y avoit jeune Paige, ne Seigneur, qui feut à comparer à luy. Car il faultoit, luictoit, jectoit la barre selon sa grandeur, & entre autres choses chevauchoit un che-

val le poſſible. De ſorte que ſon bon maiſtre le preint en auſſi grande amour, que s'il eut eſté ſon fils.

Un jour eſtant le Duc de Savoye à Chambery faiſant groſſe chere, ſe delibera d'aller veoir le Roy de France à Lyon, où pour lors eſtoit parmy ſes Princes & Gentils-hommes, menant joyeuſe vie à faire jouſtes & tournois chaſcun jour, & au ſoir danſer & baller avec les Dames du lieu, qui ſont volontiers belles & de bonne grace. Et à verité dire, ce jeune Roy Charles eſtoit un des bons Princes, des courtois, liberaux, & charitables qu'on ait jamais veu, ne leu. Il aymoit & craignoit Dieu, n'y ne juroit jamais que par la foy de mon corps, ou autre petit ferment. Et feut grand dommaige dont mort le preint ſi toſt comme en l'aage de vingt huict ans. Car ſi longuement euſt veſcu, achevé euſt de grandes choſes. Le dict Roy Charles ſceut comment le Duc de Savoye le venoit veoir, & que ja eſtoit à la Verpilliere, & s'en venoit coucher à Lyon. Si envoya au devant de luy un gentil Prince de la Maiſon de Luxembourg, qu'on appelloit le Seigneur de Ligny (11), avec pluſieurs autres Gentils-hommes & archers de ſa garde, qui le trouverent à deux

lieuës ou environ du dict Lyon. Si se feirent grand chere les dicts Duc & Seigneur de Ligny. Car tous deux estoient assez remplis d'honneur. Ils veindrent longuement parlans ensemble, & tellement que le Seigneur de Ligny jecta son œil sur le jeune Bayard, lequel estoit sur son roussin qui trotoit fort mignonnement, & le faisoit merveilleusement bon veoir. Si dit le Seigneur de Ligny au Duc de Savoye: *Monseigneur, vous avez là un Paige, qui chevauche un gaillard cheval, & davantaige il le sçait manier gentiment. Sur ma foy dit le Duc, il n'y a pas demy an que l'Evesque de Grenoble m'en feit un present, & ne faisoit que sortir de l'eschole; mais je ne veis jamais jeune garçon qui plus hardiment de son aage se mainteint, n'y à cheval, n'y à pied, & y a fort bonne grace. Bien vous advise Monseigneur mon cousin, qu'il est d'une Race où il y a de gaillards & hardis Gentils-hommes, je croy qu'il les ensuivra. Si dit au bon Chevalier: Bayard, picquez, donnez une carriere à vostre cheval.* Ce que le jeune enfant qui pas mieux ne demandoit feit incontinent, & tres-bien le sceut faire, & si au bout de la course feit bondir le cheval qui estoit fort gaillard, trois ou quatre merveilleux

faults, dont il resjouyt toute la compagnée. Sur ma foy Monseigneur dit le Seigneur de Ligny : *voyla un jeune Gentil-homme qui sera à mon opinion gentil galant s'il veit. Et m'est advis que ferez bien du Paige & du cheval faire present au Roy. Car il en sera bien aise, pource que le cheval est fort bel, & bon, & le Paige à mon advis encores meilleur. Sur mon âme*, dit le Duc, *puis que le me conseillez je le feray.*

Le jeune enfant pour parvenir ne sçauroit apprendre en meilleure eschole qu'en la Maison de France, où de tout temps honneur faict son sejour, plus longuement qu'en toutes autres Maisons de Princes. Ainsi en propos cheminerent si avant qu'ils entrerent dedans Lyon, où les ruës estoient pleines de gens, & force Dames aux fenestres pour les veoir passer. Car sans mentir ce Duc de Savoye estoit fort beau & bon Prince, & tres-bien accompagné, & à veoir sa contenance sentoit bien son Prince de grosse Maison. Si s'en alla pour le soir qui feut un Mercredy descendre à son logis, où il reteint le Seigneur de Ligny, & un autre appellé Monseigneur d'Avennes, (fils du sire d'Albret, & frere du Roy de Navarre qui estoit alors), un fort honneste,

& accomply Seigneur, à ſoupper avec luy, & pluſieurs autres Seigneurs, & Gentilshommes, où durant icelluy y eut force meneſtriers & chantres du Roy qui vindrent resjouyr la compagnée. Le ſoir ne partit point le Duc de Savoye de ſon logis, ains il feut joüé à pluſieurs jeux & paſſetemps, & tant qu'on apporta vin (12) & eſpices, leſquel prinſes, chacun ſe retira à ſon logis, juſques au lendemain au matin.

CHAPITRE V.

Comment le Duc de Savoye alla faire la reverence au Roy de France à ſon logis, & du grand & honneſte recueil qui luy feut faict.

Le Jeudy matin ſe leva le Duc de Savoye, & après ſoy eſtre mis en ordre voulut aller trouver le Roy: mais ainçois ſon partement arriverent à ſon logis les dicts Seigneurs de Ligny, & d'Avennes, avec le Mareſchal de Gié (13), qui pour lors avoit gros credit en France, auſquels il donna le bon jour. Et apres marcherent juſques au logis du Roy, qui desja eſtoit preſt pour aller à la Meſſe en un Convent de Cordeliers qu'il avoit faict conſtruire à la requeſte d'un

d'un devot Religieux appellé frere Jean Bourgeois, au bout d'un faulbourg de Lyon appellé Veize, & y avoit le dict Seigneur beaucoup donné du sien, aussi avoit faict sa bonne & loyale espouse Anne Duchesse de Bretaigne. Si trouva le Duc de Savoye le Roy ainsi qu'il vouloit sortir de sa chambre, auquel il feit la reverence telle & si haulte que à si grand & noble Prince appartenoit. Mais le bon Roy qui fils estoit d'humilité le preint & l'embrassa, en luy disant : *Mon cousin mon amy, vous soyez le tres bien venu, je suis joyeulx de vous veoir, & sur mon ame vous avez bien faist ; car si ne feussiez venu, j'estois déliberé vous aller veoir en vos pays, où je vous eusse porté beaucoup plus de dommage.* A quoy respondit le bon Duc : *Monseigneur, il est difficile que à ma volonté sceussiez porter dommaige. Tout le regret que j'auroye à vostre arrivée en vos pays & miens, seroit seulement que ne pourriez estre receu comme appartient à si hault ne magnanime Prince que vous estes. Mais bien vous advise que le cœur, le corps, l'avoir, & le sçavoir, si Dieu y en a aucun mis, sont en vostre disposition, autant que le moindre de vos subjects.* Dont le Roy en rougissant un peu le remercia. Si monterent sur

leurs mulles, & allerent ensemble devisans le long de la ville jusques au dict Convent des Cordeliers, où ils oüyrent devotement la Messe. Et quand veint à l'offrande, feut baillé par le Duc de Savoye au Roy l'escu, pour offrir à nostre Seigneur, ainsi que chascun jour ont accoustumé faire les Roys de France: comme estant le Prince à qui on vouloit plus faire d'honneur. Aprés la Messe oüye, remonterent sur leurs mulles pour retourner au logis, où le Roy reteint le Duc de Savoye à disner avec luy, & pareillement les dicts Seigneurs de Ligny, & d'Avennes. Durant le disner y eut (14) plusieurs propos tenus, tant de chiens, d'oyseaulx, d'armes, que d'amours. Et entre autre le Seigneur de Ligny dit au Roy: *Sire je vous jure ma foy, qne Monseigneur de Savoye a vouloir de vous donner un Paige qui chevauche un bas roussin fort gaillard aussi bien que jeune garçon que je veis jamais, & si ne pense point qu'il ait plus de quatorze ans, mais il mene son cheval à la raison comme un de trente. S'il vous plaist aller oüyr Vespres à Esnay en aurez vostre passetemps. Par la foy de mon corps dit le Roy je le veuil. Et puis regarda le Duc de Savoye, en luy disant, Mon cousin, qui*

vous a donné ce gentil Paige que dit le cousin de Ligny. A quoy respondit le dict Duc : *Monseigneur, il est de vos subjects, & d'une Maison en vostre pays du Daulphiné dont il est sorty de gaillards Gentils-hommes, son oncle l'Evesque de Grenoble puis demy an m'en a fait un present, Monseigneur mon cousin l'a veu, il en dit du bien tant qu'il luy plaist, vous verrez à vostre plaisir le Paige & le cheval en la prayrie d'Esnay.*

Alors n'estoit pas le bon Chevalier en presence, mais tantost luy feut racompté, & comment le Roy le vouloit veoir sur son cheval, & croy que s'il eust gaigné la ville de Lyon n'eust pas esté si aise. Il s'en alla incontient au maistre palefrenier du Duc de Savoye nommé Pisou de Chenas, auquel il dit : *Maistre mon amy, j'entends que le Roy a dict à Monseigneur qu'il veut veoir mon roussin apres disner, & moy dessus. Je vous prie tant que je puis que le veuilliez faire mectre en ordre, & je vous donneray ma courte dague de bon cœur.* Le maistre palefrenier qui veid la bonne volonté du jeune garçon luy dict : *Bayard mon amy, gardez vostre baston, je n'en veulx point, & vous remercie, allez vous seulement peigner, & nectoyer, car vostre cheval sera bien en ordre, & Dieu*

vous face cest heur mon amy, que le Roy de France vous prenne en grace, car il vous en peut advenir beaucoup de biens, & quelque fois avec l'ayde de Dieu pourrez estre si grand Seigneur; que je m'en sentiray. Sur ma foy maistre, dict le bon chevalier : *jamais je n'oublieray les courtoisies que m'avez faictes depuis que je suis en la maison de Monseigneur, & si Dieu me donne jamais des biens, vous en appercevrez.* Incontinent monta en la chambre de son Escuyer, ou il nectoya ses habillemens, se peigna & accoustra au plus joliment qu'il peut, en attendant qu'il eust quelques nouvelles qui ne tarderent gueres. Car sur les deux ou trois heures veint l'Escuyer d'escuyrie de Monseigneur de Savoye lequel gouvernoit Bayard qui le veint demander, & tout prest le trouva. Si luy dit tout fasché : *Bayard mon amy, je veoy bien que je ne vous garderay gueres, car j'entends que Monseigneur a desja faict un present de vous au Roy, qui vous veult veoir sur vostre roussin en la prayrie d'Esnay. Je ne suis pas marry de vostre advancement, mais sur ma foy j'ay grant regret de vous laisser.* A quoy respondit le jeune Bayard : *Monseigneur l'Escuyer, Dieu me doint grace de continuer ès vertus que mavez monstrées*

depuis l'heure que Monseigneur vous bailla charge de moy. Si je puis moyennant son ayde n'aurez jamais reproche de chose que je face, & si je parviens en lieu pour vous faire service, congnoistrez par effect de combien je me sens vostre obligé.

Apres ces paroles dictes n'y eut plus de dilation (a), car l'heure s'approchoit. Si monta l'Escuyer sur un cheval, & feit monter le bon Chevalier sur son roussin, lequel estoit si bien peigné, & accoustré, que rien ny defailloit. Et s'en allerent attendre le Roy, & sa compaignée, en la prayrie d'Esnay. Car le Prince s'estoit mis par eauë sur la Saosne. Incontinent qu'il feut hors du batteau, va veoir sur la prée le jeune Bayard sur son roussin, avec son Escuyer. Si luy commencea à crier : *Paige mon amy donnez de l'esperon à vostre cheval;* ce qu'il feit incontinent, & sembloit à le veoir departir que toute sa vie eust faict ce mestier. Au bout de la course le feit bondir deux ou trois saults, & puis sans rien dire s'en retourna à bride abatuë pareillement devers le Roy, & s'arresta tout court devant luy, en faisant remuër son cheval. De sorte que

(a) Retard.

non seulement le Roy, mais toute la compaignée y preint un singulier plaisir. Si commencea le Roy à dire à Monseigneur de Savoye : *Mon cousin, il est impossible de mieux picquer un cheval.* Et puis s'adressant au Paige, luy dit : *Picque, picque encores un coup.* Apres les paroles du Roy, les Paiges luy crierent : *Picquez, picquez.* De façon que depuis par quelque temps feut surnommé *Picquet.* Vrayement dit encores le Roy au Duc, *je veoy devant mes yeulx ce que le cousin de Ligny m'a dict à disner, je ne veulx pas attendre que me donniez vostre Paige, ne vostre cheval, mais je le vous demande. Monseigneur*, respondit le Duc de Savoye : *le maistre est vostre ; le reste y peut bien estre. Dieu luy doint grace de vous faire quelque service agreable. Par la foy de mon corps, dit le Roy, il est impossible qu'il ne soit homme de bien. Cousin de Ligny je vous baille le Paige en garde : mais je ne veulx pas qu'il perde son cheval, il demeurera tousjours en vostre Escuyrie.* Dont le dict Seigneur de Ligny remercia tres-humblement le Roy, se sentant tres-bien satisfaict d'avoir ce present. Car il estimoit bien qu'il en feroit un homme dont il auroit une fois gros honneur, ce qui feut accomply depuis en

maints lieux. Trois ans ſeulement feut Paige le bon Chevalier en la maiſon du Seigneur de Ligny, lequel l'en meit hors ſur l'aage de dix ſept ans, & l'appoincta en ſa compaignée, toutes fois tousjours feut-il retenu des Gentils-hommes de ſa Maiſon.

CHAPITRE VI.

Comment un Gentilhomme de Bourgogne nommé Meſſire Claude de Vauldré, veint à Lyon, par le vouloir du Roy de France, faire faicts d'armes, tant à cheval comme à pied, & pendit ſes eſcus pour par ceulx qui y toucheroient eſtre par luy receus au combat. Et comment le bon Chevalier, trois jours apres qu'il feut mis hors de paige, toucha à tous les eſcus.

QUELQUE temps demeura le Duc de Savoye à Lyon, où il feit fort bonne chere, tant avec le Roy, que les Princes & Seigneurs de France. Si adviſa qu'il eſtoit ſaiſon de retourner en ſes pays, parquoy demanda congé, qui luy feuſt donné bien envis (a). Toutesfois il n'eſt ſi bonne compaignée qu'il ne convienne departir. Le Roy luy feit de beaulx & honnorables preſens,

(a) A regret.

car de liberalité eſtoit aſſez remply. Ainſi s'en retourna le bon Duc Charles de Savoye en ſes pays. Le Roy de France alla viſitant ſon Royaume, & deux ou trois ans aprés ſe retrouva audit Lyon, où il arriva un Gentil-homme de Bourgongne, qu'on nommoit Meſſire Claude de Vauldré, (a) appert homme d'armes, & qui deſiroit à merveilles de les ſuivre. Si feit ſupplier au Roy que pour garder d'oiſiveté tous jeunes Gentils-hommes, luy vouluſt permectre de dreſſer un pas, tant à cheval, comme à pied, à courſe de lance, & coups de hache, ce qui luy fut accordé : car le bon Roy ne demandoit après le ſervice de Dieu, dont il eſtoit aſſez ſongneux, que joyeulx paſſetemps. Si dreſſa ſon affaire iceluy Meſſire Claude de Vauldré, le mieulx qu'il peut, & feit pendre ſes eſcus, où tous Gentils-hommes qui avoient deſir d'eulx monſtrer venoient toucher, & ſe faiſoient inſcripre au Roy-d'armes, qui en avoit la charge. Un jour paſſoit par devant les eſcus le bon Chevalier,

(b) la maiſon de Vaudrey, originaire de Franche Comte avoit pour deviſe *j'ai valu, vaux & Vaudrai* c'etoit une alluſion à trois terres qu'elle poſſédoit, ſavoir *Vaulx*, *Vallu* & *Vaudrey*, ſes armes étoient emmanchées de Guéules & d'Argent.

qui desja, par le nom que le Roy luy donna à Esſnay, eſtoit de chaſcun appellé Picquet, ſi va penſer en ſoy-meſme ; *Helas mon Dieu! ſi je ſçavoye comment me mectre en ordre, tant volontiers je touſcheroie à ces eſcus, pour ſçavoir & apprendre des armes;* & ſur cela s'arreſta tout coy, & demeura penſif. Avec luy eſtoit un ſien compagnon de la nourriture du Seigneur de Ligny, appellé Bellabre (a), qui luy dit, *En quoy ſongez-vous compagnon, vous me ſemblez tout eſtonné. Sur ma foy,* reſpondit-il, *mon amy auſſi ſuis-je, & je vous en diray preſentement la raiſon. Il a pleu à Monſeigneur me mectre hors de paige, & de ſa grace m'a accouſtré & mis en ordre de Gentil-homme, vouloir me ſemond de toucher aux eſcus de Meſſire Claude de Vauldré; mais je ne ſçay quand je l'auroye faict, qui me fourniroit après de harnois, & de chevaux.* Alors reſpondit Bellabre, qui plus eſtoit aagé que luy, & fort hardy Gentil-homme, (car d'une choſe veulx adviſer tous liſans ceſte Hiſtoire, que de la nourriture de ce gentil Seigneur de Ligny, ſont ſortis cinquante Gentils-hommes, dont

(a) Pierre de Pocquieres, Seigneur de Bellabre en Limoſin, fut toute ſa vie l'ami & le Compagnon d'armes de Bayard.

les trente ont esté tous vaillans & vertueux Capitaines en leur vie,) *mon compagnon, mon amy, vous souciez-vous de cela; n'avez vous pas vostre oncle, ce gros Abbé d'Esnay* (15), *je fais vœu à Dieu que nous irons à luy, & s'il ne veut fournir deniers, nous prendrons crosse & mictre; mais je croy que quand il congnoistra vostre bon vouloir, il le fera volontiers*, & sur ces paroles il va toucher aux escus. Monjoye, Roy d'armes, qui estoit là pour escrire les noms, luy commencea à dire; *Comment Picquet, mon amy, vous n'aurez barbe de trois ans, & entreprenez vous à combatre contre Messire Claude de Vauldré, qui est un des plus rudes Chevaliers qu'on sçaiche.* Lequel luy respondit : *Monjoye, mon amy, ce que j'en fais n'est pas orgueil, ne oultrecuidance, mais seulement desir d'apprendre les armes peu à peu avec ceulx qui me les peuvent monstrer, & Dieu, s'il luy plaist, me fera la grace que je pourray faire quelque chose qui plaira aux Dames.* De quoy Montjoye se preint à rire, & s'en contenta très-fort. Si courut incontinent partout Lyon le bruit que Picquet avoit touché aux escus de Messire Claude de Vauldré, & veint jusques aux oreilles dudict Seigneur de Ligny, qui n'en eust pas voulu tenir dix

mille escus. Si s'en alla le dire au Roy incontinent, qui en feut très-joyeulx, & luy dit : *Par la foy de mon corps, cousin de Ligny, vostre nourriture vous fera une fois de l'honneur, car le cœur le me juge. Nous verrons que ce sera*, respondit le Seigneur de Ligny, *il est encores bien jeune pour endurer les coups de Messire Claude de Vauldré.*

Or ne feut ce pas le plus fort pour le bon Chevalier d'avoir touché aux escus, mais de trouver argent pour avoir chevaux & accoustremens. Si veint à son compaignon Bellabre, auquel il dit : *Mon compaignon mon amy, je vous prie estre mon moyen envers Monseigneur d'Esnay, mon oncle, qu'il me donne de l'argent, je sçay bien que si mon oncle, Monseigneur de Grenoble, estoit icy, il ne me laisseroit pour rien, mais il est en son Abbaye de Sainct Surnin à Thoulouse; c'est bien loing; jamais un homme n'y seroit allé & venu à temps. Ne vous chaille*, dict Bellabre, *nous irons vous & moy demain matin parler à luy, & j'espere que nous ferons bien nostre cas.* Cela resjouyt quelque peu le bon Chevalier, toutesfois il ne reposa gueres la nuict. Bellabre & luy couchoient ensemble, se leverent matin, & puis se meirent en un de ces petits bateaux de Lyon,

& se feirent mener à Esnay. Eulx descendus, le premier homme qu'ils trouverent dedans le pré, ce feut l'Abbé, qui disoit ses heures avec un de ses Religieux. Si l'allerent saluër les deux Gentils-hommes; mais luy qui desja avoit oüy parler comment son nepveu avoit touché aux escus de Messire Claude de Vauldré, & se doubtoit bien qu'il fauldroit foncer, ne leur feit pas grand recueil, mais s'adressa à son nepveu, & luy dict : *Hé qui vous a donné ceste hardiesse, de toucher aux escus de Messire Claude de Vauldré? Il n'y a que trois jours qu'estiez Paige, & n'avez pas dix-sept ou dix-huict ans, où vous deust encores donner des verges, qui montez en si grand orgueil.* A quoy respondit le bon Chevalier, *Monseigneur, je vous asseure ma foy que oncques orgueil ne me le feit faire, mais desir & vouloir de parvenir par faicts vertueux à l'honneur que vos predecesseurs & les miens ont faict m'en ont donné la hardiesse. Si vous supplie Monseigneur tant que je puis, veu que je n'ay parent ny amy à qui je puisse presentement avoir recours sinon à vous, que vostre bon plaisir soit m'ayder de quelques deniers pour recouvrer ce qu'il m'est necessaire. Sur ma foy*, respondit l'Abbé, *vous irez chercher ailleurs qui vous prestera argent; les*

biens donnez par les fondateurs de ceste Abbaye a esté pour y servir Dieu, & non pas pour despendre en joustes & tournois. Laquelle parole dicte par l'Abbé, le Seigneur de Bellabre repreint & luy dit : *Monseigneur, n'eust esté les vertus & les proüesses de vos predecesseurs, vous ne feussiez pas Abbé d'Esnay; car par leur moyen & non par autre y estes parvenu. Il fault avoir congnoissance des biens qu'on a receus par le passé, & esperance d'avoir quelque remuneration de ceulx qu'on faict. Vostre nepveu mon compagnon est de bonne race, bien aimé du Roy & de Monseigneur nostre maistre; il a vouloir de parvenir, dont deussiez estre bien joyeulx. Si est besoin que luy aydiez, car il ne vous sçauroit couster deux cents escus pour le mectre en bon ordre, & il vous pourra faire de l'honneur pour plus de dix mille.* Si y eut replicque par l'Abbé, & plusieurs autres propos tenus, mais enfin se condescendit qu'il ayderoit audict bon Chevalier.

CHAPITRE VII.

Comment l'Abbé d'Esnay bailla cent escus au bon Chevalier pour avoir deux chevaulx, & escrivit une lectre à un marchand de Lyon, pour luy delivrer ce qui luy seroit necessaire.

Il y eut plusieurs propos entre l'Abbé & les deux Gentils-hommes, mais à la fin il les mena à son logis, & feit ouvrir une petite fenestre, où d'une bourse qui dedans estoit, tira cent escus, lesquels il bailla à Bellabre, & luy dit : *Mon gentil-homme, voylà cent escus que je vous baille, pour achepter deux chevaux à ce vaillant Gendarme, car il a encores la barbe trop jeune pour manier deniers, je m'en vois escripre un mot à Laurencin pour luy bailler les habillemens qui luy seront necessaires. C'est tres-bien faict, Monseigneur*, dict Bellabre, *& je vous asseure que quand chascun le sçaura, vous n'y aurez sinon honneur.* Si feut demandé incontinent encre & papier pour escrire à Laurencin, auquel il manda bailler à son nepveu ce qui luy seroit necessaire pour s'accoustrer à ce tournoy, imaginant en soy-mesme qu'il ne sçauroit avoir à besongner pour cent francs

de marchandise; mais il alla bien autrement, comme vous orrez cy-après. Incontinent que les Gentils-hommes eurent leur lectre, apres avoir prins congé de l'Abbé, & par le bon Chevalier l'avoir tres-humblement remercié de la courtoisie qu'il luy faisoit, s'en retournerent dedans leur petit bateau pour revenir à Lyon, fort joyeulx de ce qu'ils avoient si bien besongné. Si commencea à parler Bellabre & à dire : *Sçavez-vous qu'il a, compaignon, quand Dieu envoye des bonnes fortunes aux gens, il les fault bien & saigement conduire. Ce qu'on desrobe à moynes est pain beneist. Nous avons une lectre à Laurencin pour prendre ce qu'il vous faudra, allons vistement à son logis, avant que vostre Abbé ait pensé à ce qu'il a faict; car il n'a point limité en sa dicte lectre jusques à combien d'argent il vous baille d'accoustremens. Par la foy de mon corps vous serez accoustré pour le tournoy, & pour d'icy à un an, car aussi bien n'en aurez-vous jamais autre chose.* Le bon Chevalier qui ne demandoit pas mieulx, se preint à rire, & luy dit : *Par ma foy, mon compaignon, la chose va bien ainsi; mais je vous prie hastons nous : car j'ay grand peur que s'il s'apperçoit de ce qu'il a faict, que incontinent n'envoye un de ses gens déclarer*

pour combien d'argent il entend qu'on me baille d'habillemens. Tres-bonne feut la conception, comme vous entendrez. Si feirent diligenter la pontonniere, qui les rendit jusques auprès des changes, où ils se meirent à bort, & incontinent marcherent droict au logis de Laurencin, qui estoit en sa boutique, lequel saluerent, & luy qui estoit fort honneste & bon marchand, leur rendit le semblable. Bellabre commencea la parole & dit: *Par mon ame, Sire Laurencin, mon compaignon & moy venons de veoir un honneste Abbé; c'est Monseigneur d'Esnay. Je vous promects c'est mon* (a), dit Laurencin, *c'est un grand homme de bien, & me tiens du nombre de ses bons serviteurs. J'ay eu en ma vie à faire à luy de vingt mille francs, mais jamais ne trouvay un plus rond homme.*

Mais ne sçavez-vous l'honnesteté qu'il a faicte à son nepveu, mon compaignon, que voicy, dit Bellabre. *Il a sceu qu'il avoit touché aux escus de Messire Claude de Vauldré, & qu'il se vouloit esprouver pour honneur acquerir, comme ont faict ses ancestres, & sçaichant que nous couchions ensemble, tous deux nous a envoyé querir à ce matin, & estans arrivez, aprés nous avoir faict trés-*

(a) C'est le mien.

bien

bien desjeuner, a donné trois cens beaux escus à son nepveu, pour avoir des chevaulx. Et davantaige pour s'accoustrer, de sorte qu'il n'y ait homme en la compaignie mieulx en ordre que luy, nous a baillé une leâre à vous adressant, pour luy bailler ce qu'il luy sera necessaire. Si luy monstra la lectre; il congneut incontinent le seing de Monseigneur l'Abbé. *Je vous asseure, Messeigneurs,* dit Laurencin, *qu'il n'y a rien ceans qui ne soit à vostre commandement, & de Monseigneur qui m'escript : regardez seulement qu'il vous fault.* Si feirent incontinent desployer draps d'or, d'argent, satins brochez, veloux, & autres soyes, dont ils prindrent pour le bon Chevalier jusques à la valeur de sept ou huict cent francs, & puis prindrent congé de luy pour s'en aller à leur logis, & incontinent envoyerent querir tailleurs pour faire leur cas.

Or retournons un petit à l'Abbé, qui feut bien aise quand il se veid despesché de son nepveu. Si commanda qu'on apportast à disner, où il eut de la compaignée. Et entre autres propos commencea à dire tout hault : *J'ay eu une terrible estreine à ce matin; ce garçon mon nepveu de Bayard a esté si fol, que d'aller toucher aux escus de Messire Claude*

de Vauldré, & pour s'accoustrer est venu à ce matin demander de l'argent; j'en ay esté pour cent escus. Et encores n'est-ce pas tout, car j'ay escript à Laurencin luy bailler ce qu'il luy demandera pour s'accoustrer sur le harnois. A quoy respondit le Secretain de leans (a), *Sur ma foy, Monseigneur, vous avez bien faict; il veut suyvre les prouesses de Monseigneur vostre grand pere, qui feut si vaillant homme, & tous ses parens. Je ne veoy mal en cecy que un; il est jeune & volontaire; vous avez escript à Laurencin qu'il luy baille ce qu'il luy demandera; je suis seur qu'il le fera, quand il seroit question de deux mille escus; j'ay peur qu'il n'en prenne plus que vous n'entendez.* L'Abbé va incontinent penser là-dessus, & respondit; *Par Sainct Jacques, Secretain vous dictes vray, car je n'ay point escript jusques à combien.* Si dit, *qu'on m'appelle le Maistre d'hostel;* qui veint sur l'heure. *A coup Nicolas*, dit l'Abbé, *un autre servira bien pour vous; allez à la ville chez Laurencin, & luy dictes que je luy ay escript à ce matin bailler quelques habillemens à mon nepveu de Bayard, pour le tournoy de Messire Claude de Vauldré, qu'il luy en baille pour cent ou six vingts*

(a) Là dedans.

francs, & non pour plus; & ne faictes que aller & venir. Ledict Maistre d'hostel alla bientost, mais il partit bien tard. Quand il feut chez Laurencin, il estoit à table, mais pource qu'il estoit assez privé de leans, monta en hault, & salüa la compaignée, qui luy rendit le semblable. *Monseigneur le Maistre*, dict Laurencin, *vous venez à bonne heure, lavez la main, & venez faire comme nous. Je vous remercie*, dit-il, *ce n'est pas ce qui me meine, Monseigneur m'envoye icy, parce qu'il vous a escrit aujourd'huy bailler à son nepveu de Bayard quelques accoustrements.*

Laurencin n'attendit pas qu'il eust achevé, & dit Monseigneur le Maistre, *j'ay desja faict tout cela. Je vous asseure que je l'ay bien mis en ordre, c'est un trés-honneste jeune Gentilhomme, Monseigneur faict bien de luy ayder. Et pour combieu luy en avez vous baillé*, dit le maistre d'hostel? *je ne sçay sur ma foy dit il, si je ne veoye mon papier, & son recepissé au dos de la lettre de Monseigneur, mais il m'est advis qu'il en y a pour environ huit cent francs. Ha par nostre Dame vous avez tout gasté. Pourquoy*, dit Laurencin? *Pour ce* repondit le Maistre d'hostel, *que Monseigneur vous mandoit par moy ne luy en bailler*

que pour cent ou six vingts francs. Sa lectre ne dist pas cela dist Laurencin : *& quand il en eust demandé plus largement plus en eust eu, car ainsi me le mandoit Monseigneur. Or il n'y a remede* feit le Maistre d'hostel : *Dieu vous command.* Si s'en retourna à Esnay, & trouva encores la compaignée où il l'avoit laissée. Quand l'Abbé veid son Maistre d'hostel, luy dit, *Et puis Nicolas avez vous dit cela à Laurencin. Ouy bien Monseigneur, mais je suis allé trop tard, vostre nepveu avoit desja faict sa foire, & en a seulement prins pour huit cent francs. Pour huit cent francs, Saincte Marie* dit l'Abbé : *A coup, vous sçavez bien son logis, allez le trouver, & luy dictes que s'il ne va vistement rendre chez Laurencin ce qu'il a prins, que jamais de moy n'amendera d'un denier.*

Le Maistre d'hostel feit le commandement de Monseigneur, & s'en veint à Lyon, cuidant trouver son homme qui paravant s'estoit bien doupté de l'encloueure, & avoit dict à ses serviteurs, *Si personne des gens de Monseigneur d'Esnay me viennent demander, qu'on face force excuses, en sorte que je ne parle point à eulx.* Et pareillement en feit advertir tous ceulx du logis. Quand le Maistre d'hostel le veint demander, on luy feit response qu'il

estoit chez Monseigneur de Ligny. Il y va, & ne le trouva pas. Si retourna au logis. On luy dit qu'il estoit allé essayer des chevaux de là le Rosne. Bref, il y feut plus de dix fois, mais jamais ne le peut trouver. Si s'en retourna, car il veid bien que c'estoit une mocquerie. Quand il feut à Esnay, il dit à Monseigneur *que c'estoit temps perdu de chercher son nepveu. Car plus de dix fois avoit esté à son logis, mais possible n'estoit de le trouver, car il se faisoit celer. Si*, dit l'Abbé, *par mon serment c'est un mauvais garçon, mais il s'en repentira.* Son courroux se passa quand il voulut, mais il n'en eut autre chose. Si laisserons à parler de luy, & retournerons au bon Chevalier, & à son compaignon, & comment ils exploicterent en leurs affaires.

CHAPITRE VIII

Comment le bon Chevalier sans peur & sans reproche & son compaignon se monterent de chevaux, & garnirent d'accoustremens. Et comment le dist bon Chevalier se porta gentiment selon sa puissance contre Messire Claude de Vauldré.

VOUS pouvez assez entendre que incontinent que le bon Chevalier & son compai-

gnon eurent de Laurencin ce qu'ils demandoient, ne feirent pas grand sejour en sa maison, douptans ce qui advint depuis. Ains si bonne diligence meirent en leur affaire, qu'ils feurent pourveus de ce qu'il leur failloit. Ils se retirerent en leur logis, où soubdainement envoyerent querir tailleurs, pour faire à chascun trois accoustremens sur le harnois. Car le bon Chevalier vouloit que son compaignon feust de sa livrée. Aussi n'avoient ils rien party ensemble. Aprés ce qu'ils eurent donné ordre quant aux habillemens, Bellabre dit, *Compaignon, il fault que nous allions veoir des chevaux. Je sçay un Gentil-homme de Piemont logé en la Grenete, qui a un bas roussin bien relevé & bien remuant, ce sera bien vostre cas, & il me semble aussi qu'il a un petit courserot bay, qui est fort adroict. L'on m'a dict qu'il les veult vendre, parce que depuis huict jours en les chevauchant s'est rompu une jambe, allons veoir que c'est. C'est bien advisé*, respondit le bon Chevalier.

Si s'en allerent passer l'eauë vers Nostre-Dame de Confort, puis se tirerent au logis de ce Gentil-homme Piemontois, qu'ils trouverent en sa chambre fort mal accoustré de sa jambe. Ils le saluërent, & il leur rendit le semblable comme courtois Chevalier. Bel-

labre preint la parole, & dit: *Mon Gentilhomme, voicy mon compaignon qui a desir de recouvrer une couple de chevaux que vous avez, parce qu'on nous a raporté que les voulez vendre, au moyen de l'inconvenient qui vous est advenu, dont il nous desplaist. Sur ma foy Messeigneurs*, respondit le Gentil-homme, *il est vray, & m'en fait grand mal, car les chevaulx sont beaux & bons. Mais puis qu'il plaist à Dieu, je veoye bien que de trois mois ne sçaurois partir de ceste ville, les vivres y sont chers, mes chevaulx se mangeroient en l'estable, vous me semblez honnestes & gaillards Gentils-hommes, j'aime beaucoup mieux que mes chevaulx tombent entre vos mains, que ailleurs, montez dessus, & les allez veoir hors de la ville, avec un de mes gens, & au retour s'ils vous plaisent nous en ferons marché.* Ils trouverent le propos honneste, & incontinent feurent les chevaulx sellez, sur lesquels le bon Chevalier & son compaignon monterent, & les menerent jusques à la prairie près la Guilotiere, où ils les coururent & trotterent, de sorte qu'ils s'en tindrent pour contents. Si retournerent au logis du Gentilhomme, pour faire le marché, & luy demanderent le pris qu'il les vouldroit vendre. *Par*

ma foy, dit-il *si j'estois sain, il n'y a homme sur la terre, si je ne luy en voulois faire present, qui les eust pour deux cent escus, mais pour l'amour de vous, je suis content de vous laisser le roussin pour soixante escus, & le courserot pour cinquante, ce sont cent dix escus, & n'en auray pas moings.*

Ils veirent bien qu'il estoit raisonnable, & ne dirent autre parole sinon : *Mon Gentil-homme vous les aurez, & toute nostre vie deux Gentils-hommes à vostre commandement* : dont il les remercia. Ils mirent la main à la bourse, & luy baillerent ses cent dix escus, & deux pour le vin des serviteurs. Les chevaulx feurent menez par leurs gens à leur logis, lesquels feirent trés bien panser & accoustrer ; car plus n'y avoit que trois jours à commencer l'entreprise qu'avoit faicte Messire Claude de Vauldré, parquoy tout homme s'appareilloit selon sa puissance. Si ouvrit iceluy Messire Claude de Vauldré, son pas selon l'ordonnance qu'il avoit par le congé du Roy de France fait publier, & par un Lundy se meit sur les rencs. Où contre luy s'essayerent plusieurs bons & gaillards Gentils-hommes de la maison du bon Roy Charles, tels que le Seneschal Galiot (16), pour lors fort gaillard

& appert homme d'armes ; le jeune Bonneval (17), Sandricourt (18), Chastillon (a), Bourdillon, qui estoient des plus privez de la personne du Roy, & plusieurs autres. Où chascun comme vous pouvez penser feit le mieulx qu'il peut. Or estoit telle l'ordonnance, que quand chascun avoit fait ce en quoy il estoit tenu, convenoit que le long de la lice feust mené vuë descouverte, afin que l'on cogneust lequel c'estoit qui avoit bien ou mal faict, parquoy à ceste raison pouvez penser qu'il n'y avoit celuy qui ne se meit en son effort de bien faire.

Le bon Chevalier sur le dixhuictiesme an de son aage, qui estoit fort grande jeunesse (car il commençoit encores à croistre, & de sa nature estoit meigre, & blesme,) se meit sur les rencs pour essayer à faire comme les autres, & là fesoit son jeu d'essay, qui estoit assez rudement commencé. Car il avoit affaire à un des plus apperts & duits Chevaliers de

(a) Jacques de Coligny, Chambellan de Charles VIII, & de Louis XII, fut prévôt de Paris. Son frere Gaspard I, de Coligny, Seigneur de Fromente, & Maréchal de France, épousa Louise de Montmorency, sœur du connétable Anne. De ce Mariage naquit le célebre Gaspard II, de Coligny, Amiral de France &c.

guerre qui feust au monde. Toutesfois je ne sçay comment ce feust, ou si Dieu luy en vouloit donner loüange, ou si Messire Claude de Vauldré preint plaisir avec luy, mais il ne se trouva homme en tout le combat, tant à cheval, comme à pied, qui feit mieulx ne si bien que luy. Et de ce les Dames de Lyon luy en donnerent le los. Car comme desja a esté dict dessus, il falloit aprés avoir faict son debvoir aller le long de la lice veuë descouverte, parquoy quand il convint que le bon Chevalier le feit, les Dames en leur langaige Lyonnois luy donnerent l'honneur en disant: *Vey vo cestou malotru, il a mieulx fay que tous los autres.* Et de tout le reste de la compaignée acquit si bonne grace, que le bon Roy Charles dit à son souper pour plus l'honnorer, *Par la foy de mon corps Picquet a un commencement, dont à mon opinion fera faillie à bonne fin.* Et dit alors au Seigneur de Ligny, *Mon cousin je ne vous feis de ma vie si bon present que quand je le vous donnay.* *A quoy*, respondit le dict Seigneur, *Sire, s'il est homme de bien vous y aurez plus grand honneur que moy; car le bon los que luy avez donné l'a faict entreprendre tout cecy. Dieu veuille qu'il puisse continüer! Mais son oncle l'Abbé d'Esnay n'y prend pas grand plaisir,*

car il a eu ses escus & ses accoustremens à son crédit. Dont desja estoit le Roy assez informé. Si se preint à rire & toute la compaignée.

CHAPITRE IX.

Comment le Seigneur de Ligny envoya le bon Chevalier en garnison en Picardie, où estoit sa compaignée. Et feut logé en une jolie petite ville appellée Ayre, & comment à son arrivée ses compaignons allerent au devant de luy.

APRES le tournoy finy, le Seigneur de Ligny un matin appella le bon Chevalier sans peur & sans reproche, auquel il dit : *Picquet, mon amy, pour vostre commencement avez assez eu belle & bonne fortune, les armes se veulent continuer, & encores que je vous retienne de ma maison à trois cent francs par an, & trois chevaulx à livrée, je vous ay mis de ma compaignée. Si vueil que vous aillicz à la garnison veoir vos compaignons. Vous advisant que vous y trouverez d'aussi gaillards hommes d'armes qu'il y en ait point en la Chrestienté, & qui souvent exercent les armes, en faisant jouftes, & tournois pour l'amour des Dames, & pour honneur acquerir. Si me semble attendant quelque bruit de*

guerre que ne pourriez mieulx estre. Le bon Chevalier, qui autre chose ne demandoit, respondit : *Monseigneur, de tous les biens & honneurs que m'avez faicts & faictes chascun jour, ne sçauriez pour le present tirer de moy que tres-humbles remerciemens, & prier nostre Seigneur qu'il le vous veuille rendre. Mais c'est aujourd'huy le plus grand desir que j'aye d'aller veoir la compaignée que dictes, car je n'y sçauroye si peu demeurer aux biens que j'en ay oüy dire, que je n'en vaille mieulx toute ma vie, & si c'est vostre bon plaisir je partiray demain.* Le Seigneur de Ligny dit : *Je le veuil bien, mais premier veulx que preniez congé du Roy, & je vous y meneray aprés disner.* Ce qui feut faict & trouverent le Roy comme il se vouloit lever de table, auquel le Seigneur de Ligny dit en telle maniere, *Sire voicy vostre Picquet qui s'en va veoir ses compaignons en Picardie, il vient prendre congé de vous.* Si se meit d'un asseuré visaige le bon Chevalier à genoulx, que le Roy volontiers regarda, & en soubsriant luy dit : *Picquet mon amy, Dieu veuille continuer en vous ce que j'y ay veu du commencement, & vous serez preud'homme. Vous allez en un pays où il y a de belles Dames, faictes tant que vous acqueriez leur grace, &*

à *Dieu mon amy. Grand mercy Sire*, dit le bon Chevalier. Si feut incontinent embrassé de tous les Princes & Seigneurs au dire à Dieu, avec plusieurs Gentils-hommes, qui avoient grand regret de quoy il laissoit la Court. Mais non avoit pas luy, ains luy tardoit trop à son advis qu'il n'estoit desja au lieu où il debvoit aller. Le Roy feit appeller un de ses varlets de Chambre, qui avoit quelques deniers en ses coffres, auquel commanda bailler au bon Chevalier trois cent escus, & pareillement luy feit delivrer un des beaux coursiers qui feust en son Escurie. Il donna au Varlet de Chambre trente escus, & dix à celuy qui luy mena le coursier, dont tous ceulx qui le sceurent loüerent sa liberalité à merveilles. Le Seigneur de Ligny le ramena à son logis, & le soir le prescha comme s'il eust esté son enfant, luy recommandant sur toutes choses avoir tousjours l'honneur devant les yeulx. Mais il a tousjours bien gardé ce commandement jusques à la mort. Enfin quand il feut temps d'aller coucher, le dict Seignenr de Ligny luy dit : *Picquet mon amy, je croy que vous partirez demain plus matin que ne seray levé, à Dieu vous commande.* Si l'embrassa les larmes aux yeulx, & le bon Che-

valier le genoüil en terre preint congé de luy, & s'en alla à son logis, où il feut convoyé de tous ses compaignons, desquels le congé ne feut pas pris sans grands embrassemens. Il monta en sa chambre où il trouva le tailleur du dict Seigneur de Ligny, qui avoit deux habillemens complets, que son bon maistre luy envoyoit. Si luy dit : *Mon frere, mon amy, si j'eusse sceu ce beau present, j'en eusse remercié Monseigneur, qui m'a tant faict d'autres biens, que jamais vers luy ne le sçauroye meriter, vous ferez s'il vous plaist cela pour moy.* Si tira à sa bourse, & luy donnna vingt escus.

Un des serviteurs d'iceluy bon Chevalier luy dit : *Monseigneur, Guillaume le palefrenier a amené en vostre estable le bon roussin de Monseigneur, & m'a dict que mon dict Seigneur le vous donnoit. Mais il s'en est retourné parce qu'on le demandoit, & dit qu'il viendra demain matin parler à vous. Il ne me trouvera pas, dit il, car je veulx estre à cheval à la pointe du jour.* Si regarda le tailleur, auquel il bailla dix escus, & luy dit : *Mon amy, je vous prie baillez cela à Guillaume le palefrenier. Et au demeurant s'il vous plaist me salüerez toute la belle & noble compaignée de la maison de Monseigneur de par*

moy, ce que promit faire le tailleur. Lequel party de ſa chambre, le bon Chevalier feit faire ſes coffres, & accouſtrer ſon cas, pour partir de bon matin, & puis ſe meit dedans le liđ où peu repoſa, car il eſtoit pres de minuiđ quand il s'y meit. Levé qu'il feuſt, premier feit partir ſes grands chevaulx, dont il avoit ſix par excellence, avec ſon cariage. (a) Luy avec cinq ou ſix beaulx & triomphans courtaults ſe meit apres, quand il euſt prins congé de ſon hoſte, & de ſon hoſteſſe, & tres-bien contenté de ce qu'il avoit eſté en leur maiſon. Son compaignon Bellabre feut auſſi toſt preſt que luy, lequel le feut accompaigner juſques à la Breſſe, où feuſt leur diſnée. Et là preindrent congé l'un de l'autre, mais il n'y eut pas grand myſtere. Car dedans trois ou quatre jour apres faiſoit ſon compte le diđ Bellabre de ſuyvre ſon compaignon, & n'attendoit ſeulement que une couple de grands chevaulx qui luy venoient d'Eſpagne.

Le bon Chevalier s'en alla tousjours à petites journées, parce qu'il faiſoit mener grands

(a) Bagage, & munitions. Ce mot vient du Latin *Cariagium*, qui ſignifie l'attirail qu'une Armée traine après elle. Voyez le Gloſſaire de Du Cange au mot *Cariagium*, Tome II, p. 321.

chevaulx, toutesfois il feit tant qu'il arriva à trois petites lieües de la ville d'Ayre, où de là envoya un de ses gens pour avoir logis. Quand les Gentils-hommes de la compaignée sceurent que Picquet estoit si prés, montereut tous ou la plus part à cheval pour luy aller au devant. Tant grand desir avoient de le veoir, car chascun estoit desja abreuvé de ses vertus. Si estoient plus de six vingts tous jeunes Gentils-hommes qui trouverent leur compaignon à demie lieüe de la ville. Il ne fault pas demander s'ils se feirent grand chere, & le menerent joyeusement devisans de plusieurs choses jusques dedans la ville; Où aux fenestres estoient les Dames, lesquelles avoient desja entendu la noblesse du cœur du bon Chevalier Picquet, chascune desiroit à le congnoistre. Ils le veirent mais non pas si à leur ayse qu'elles feirent depuis. Iceluy bon Chevalier fut mené par ses compaignons à son logis, où le soupper estoit desja prest. Car ainsi l'avoit ordonné à son homme, qu'il avoit envoyé devant. Si demeurerent une partie de ses dicts compaignons avec luy, qui menerent joyeuse vie, luy demandans de son estat, & comment il estoit bien heureux à son commencement, d'avoir si bien faict contre Messire Claude de Vauldré, & le loüoient à merveilles.

merveilles. Mais oncques le bon Chevalier ne monstra semblant d'en avoir joye, ains respondoit courtoisement à leurs paroles. Et disoit : *Messeigneurs mes compaignons le los qu'on me donne est à grand tort, il n'y a pas encores tant de bien en moy que je sceusse monter à grand pris : mais s'il plaist à nostre Seigneur, moyennant vostre bonne ayde, je parviendray à estre au nombre des gens de bien.* Or feut ce propos laissé, & parla on d'autres matieres.

Si commença à dire l'un des Gentils-hommes de la compaignée appellé Tardieu (a), homme joyeux, & facetieux, adressant ses paroles au bon Chevalier : *Compagnon mon amy, je vous advise qu'en toute la Picardie n'y a point de plus belles Dames qu'en ceste ville, dont vostre hostesse que n'avez encores veue en est l'une, elle est allée aux nopces d'une sienne niepce, demain retournera, si la verrez à vostre ayse. Il est impossible que soyez venu tenir garnison sans escus, il fault à vostre arrivée faire parler de vous, & que par bien faire puissiez acquerir la grace des Dames de ceste*

(a) Jean de Tardieu homme d'Armes dans la Compagnie du Seigneur de Ligny, étoit un gentilhomme de la province du Rouergue suivant du Rivail, Histoire manuscrite des Allobroges.

contrée. Il y a long temps qu'il n'y eust pris donné en ceste ville, je vous prie tant que je puis qu'en veuilliez donner ung entre cy & huict jours, ne me le refusez pas s'il vous plaist pour la premiere requeste que je vous ay jamais faicte. A quoy respondit le bon Chevalier: *Sur ma foy Monseigneur de Tardieu, quand me demanderiez une beaucoup plus grosse chose, croiez que n'en seriez pas esconduit, comment le seriez vous de ceste cy qui me plaist autant ou plus que à vous? Et s'il vous vient à plaisir m'envoyer demain matin le trompette, & que nous ayons congé de nostre Capitaine, je feray en sorte que serez content.* Tardieu luy dit: *Ne vous souciez du congé, le Capitaine Louys d'Ars* (19) *le vous a donné pour tousjours, car ce n'est point pour mal faire. Il n'est pas à present icy, mais il y sera dans quatre jours. Si mal y a j'en prens la charge sur moy. Et bien doncques*, respondit le bon Chevalier, *demain sera executé vostre vouloir.* Longuement demeura en propos la compaignée, tant qu'ils ouyrent sonner minuict, si prindrent congé les ungs des autres jusques au lendemain matin, que le dict Seigneur Tardieu n'oublia pas à venir au logis du bon Chevalier son nouveau compaignon, & luy amena un trompette de la compaignée, & le pre-

mier bon jour qu'il luy donna, ce feut : *Compagnon, ne vous excusez plus, voicy vostre homme.*

CHAPITRE X.

Comment le bon Chevalier feit crier dedans Ayre un Tournoy pour l'amour des Dames, où il y avoit pour le mieulx faisant un bracelet d'or, & un bel dyamant pour donner à sa Dame.

COMBIEN que grand besoin eut de repos le Chevalier sans peur & sans reproche, à cause du long travail pour le propos que luy avoit tenu son compaignon Tardieu, ne dormit pas trop la nuict : ains pensa comment seroit fondé son Tournoy. Ce qu'il meit en son entendement, & delibera en soy mesme de l'executer, comme vous orrez. Car quand Tardieu le veint veoir le matin, & luy amena le trompette, trouva desja par escript l'ordonnance comment debvoit estre ledit Tournoy. Qui estoit telle. C'est que Pierre de Bayard jeune Gentil-homme & apprentif des armes, natif du Dauphiné, des Ordonnances du Roy de France, soubs la charge & conduicte de hault & puissant Seigneur Mgr de Ligny, faisoit crier & publier un Tournoy, au dehors de la ville d'Ayre, & joignant les murailles à tous ve-

nans, au vingtiesme jour de Juillet, de trois coups de lance sans lice, à fer esmoulu, & en harnois de guerre, & douze coups d'espée, le tout à cheval. Et au mieulx faisant donnoit un brasselet d'or esmaillé de sa livrée, & du poids de trente escus. Le lendemain seroit combatu à pied à poux de lance, à une barriere, de la haulteur du nombril. Et après la lance rompuë, à coups de hache, jusques à la discretion des Juges, & de ceux qui garderoient le camp. Et au mieulx faisant donnoit un dyamant du pris de quarante escus.

Quand Tardieu eut veu l'ordonnance, il dit : *Par Dieu compaignon, jamais Lancelot* (a), *Tristan, ne Gauvain ne feirent mieulx. Trompette allez crier cela en cette ville, & puis irez de garnison en garnison d'icy à trois jours, pour en advertir tous nos amis.* Il fault entendre qu'en la Picardie y avoit pour lors sept ou huict cents hommes d'armes, comme la compaignée du Mareschal des Cordes (b), celle des Escossois, du Seigneur de la Palisse (20), vertueux & triomphant Capitaine, & de plusieurs autres, qui par ledit trompette feurent informez du Tournoy. Si se meirent en ordre ceulx qui s'y voulurent trouver, car le terme

(a) Héros de nos anciens Romans de Chevalerie.

(b) Philippe de Crevecœur, Maréchal des Querdes.

n'estoit que de huict ou dix jours, toutesfois il ne s'en trouva pas si peu qu'ils ne feussent quarante ou cinquante hommes d'armes sur les rencs. En ces entrefaictes & en attendant le desiré jour, arriva ce gentil Chevalier le Capitaine Louys d'Ars, lequel fut trés-joyeux d'estre venu d'heure, pour en avoir son passetemps. Sa venuë sceuë par le bon Chevalier, luy alla faire la reverence, & se feirent grand chere l'un à l'autre. Encores pour mieulx renforcer la feste, le lendemain arriva son compaignon Bellabre, qui donna grand esjoüyssement à toute la compaignée. Si se delectoient tous les jours à essayer leurs chevaulx, & faire banquets aux Dames. Où entre autres le bon Chevalier feit trés-bien son debvoir, de sorte que les Dames de la ville & plusieurs autres de alentour, qui estoient venuës pour estre au Tournoy, luy donnoient le los sur tous les autres, dont toutesfois ne se mectoit en orgueil.

Or veint le jour ordonné pour commencer le dict Tournoy, que chascun se meit sur les rencs. L'un des Juges estoit le bon Capitaine Louys d'Ars, & le Seigneur de Sainct Quentin (a) l'autre. Si se trouverent les

(a) Baltazar de Beaumont, Seigneur de Saint Quentin.

Gentils-hommes sur les rencs, qui feurent nombrez à quarante six, & par sort sans tromperie feurent partis vingt & trois d'un costé, & vingt & trois d'un autre. Et eux estans prests pour commencer à bien faire, la trompette va sonner, & aprés declara de poinct en poinct l'ordre du Tournoy. Si conveint au bon Chevalier se presenter le premier sur les rencs, & contre luy veint un sien voisin du Dauphiné nommé Tartarin (21), qui estoit fort rude homme d'armes. Si laisserent courre l'un à l'autre. De sorte que le dict Tartarin rompit sa lance à demy pied du fer. Et le bon Chevalier l'assenna au hault du grand gardebras, & meit sa lance en cinq ou six pieces. Dont trompettes sonnerent impetueusement, car la jouste feust belle à merveilles. Et aprés avoir parfourny leur poindre, retournerent pour la seconde. Et feut telle l'adventure de Tartarin, que de sa lance faulsa le gardebras du bon Chevalier, à l'endroict du canon, & cuydoient tous ceulx de la compaignée qu'il eust le bras percé.

Le bon Chevalier luy donna au dessus de la veuë, & luy emporta un petit chappelet plein ds plumes. La tierce lance feust aussi bien ou mieux rompuë que les deux autres. Leurs courses faictes, veint Bellabre, & contre luy se prepara un homme d'armes Es-

coſſois, qu'on nommoit le Capitaine David de Fougas, qui pareillement feirent de leurs trois lances ce qu'il eſtoit poſſible à Gentils-hommes de faire. Et ainſi deux contre deux jouſterent, juſques à ce que chaſcun euſt parfourny ſes courſes. Aprés conveint combatre à l'eſpée, & commencea ſelon la premiere ordonnance le bon chevalier, qui du troiſieſme coup qu'il donna rompit ſon eſpée en deux pieces, & du reſte feiſt ſi bien ſon debvoir juſques au nombre des coups ordonnez, que mieulx n'euſt ſçeu faire. Aprés veindrent les autres ſelon leur ordre. Et pour un jour, au raport de tous les voyans, meſmes ainſi que dirent les deux Juges, ne feuſt jamais mieulx couru de lance, ne combatu à l'eſpée. Et combien que chaſcun le feit fort bien, les mieulx faiſans feurent le bon Chevalier, Bellabre, Tartarin, le Capitaine David, un de la compaignée de Monſeigneur des Cordes, nommé le Baſtard de Chimay, & Tardieu.

Quand veint ſur le ſoir que chaſcun euſt faict ſon debvoir, ſe retirerent tous au logis du bon Chevalier, qui avoit faict dreſſer le ſoupper triomphamment, où il y eut forces Dames. Car de dix lieuës alentour toutes celles de Picardie ou la pluſpart eſtoient venuës

veoir ce beau Tournoy, & y feust faict grande & triomphante chere. Aprés le souper y eust danses, & plusieurs autres esbatemens, tant qu'il feust si tard avant que personne se voulust ennuyer, que une heure apres minuit sonna. Alors s'en allerent les uns aprés les autres en leurs logis, menans les Dames jusques au lieu où elle debvoient reposer. Si feust assez tard le lendemain avant qu'elles feussent bien esveillées, & croyez qu'il n'y en avoit nulles qui se lassassent de donner merveilleuse loüenge au dict bon Chevalier, tant des armes que de l'honnesteté qui estoit en luy. Car nul plus gracieux ne courtois Gentil-homme n'eust on sçeu trouver en ce monde.

Or pour parfaire ce qui estoit commencé le lendemain les soldats tous ensemble se trouverent au logis de leur Capitaine Louys d'Ars où estoit deja lebon Chevalier, qui l'estoit venu prier de disner en son logis, avec le Seigneur de Sainct Quentin, en la compaignée des Dames du soir precedent, qui luy feust accordé. Il conveint aller ouyr Messe, laquelle chantée, eussiez veu les jeunes Gentils-hommes prendre les Dames par dessoubs les bras, & icelles mener parlans d'amours, & autres joyeulx devis jusques au logis du dict bon

Chevalier, où s'ils avoient faict bonne chere le soir devant, à disner la feirent encores meilleur. Gueres ne demeurerent Seigneurs ne Dames au logis depuis le disner. Car environ les deux heures chascun qui estoit du Tournoy se retira sur les rencs, pour achever l'ordonnance du second jour. Où celuy qui à son penser n'estoit pas pour avoir le pris de la premiere journée esperoit avoir la seconde. Les Juges, Seigneurs, & Dames arrivez sur le lieu, commencea le bon Chevalier sans peur & sans reproche le pas, en la maniere accoustumée. Et contre luy veint un Gentil-homme de Hainault fort estimé, qui s'appelloit Hanotin de Sucre (a), qui par dessus la barriere à poux de lance se ruërent de grands coups, & jusques à ce qu'ils feussent par pieces. Aprés prindrent leurs haches qu'ils avoient chascun de leur costé, & se ruërent de grands & rudes orions, tellement qu'il sembloit la bataille estre mortelle. Toutesfois en fin le bon Chevalier donna un coup sur son adversaire à l'endroict de l'oreille. De sorte qu'il le feit tout chanceller, & qui pis est agenoüiller des deux genoüils, & en rechargeant par dessus la barriere, luy feist baiser la terre, voulust ou non. Quoy voyant

(a) Hanotin de sucker.

par les Juges, crierent : *Hola ! hola ! c'eſt aſſez, qu'on ſe retire.*

Apres ces deux, veindrent Bellabre, & Arnaulton de Pierreforade, un Gentil-homme de Gaſcogne, leſquels feirent merveilles aux lances, qui feurent incontinent rompües. Puis vindrent aux haches, & ſe donnerent de grands coups. Mais Bellabre rompit la ſienne parquoy les Juges les departirent. Aprés ces deux veindrent ſur les rencs Tardieu, & David l'Eſcoſſois, qui feirent très-bien leur debvoir. Si feit chaſcun en ſon endroiɛ̃t, de ſorte qu'il eſtoit ſept heures devant que chaſcun eut achevé. Et pour un petit Tournoy, ceulx qui y eſtoient veirent auſſi bien faire qu'ils avoient veu de leur vie. Quand tout feuſt achevé chaſcun ſe retira à ſon logis, pour ſoy deſarmer. Puis aprés veindrent tous à celuy du bon Chevalier où eſtoit le banquet appreſté, & ja y eſtoient les deux Juges, les Seigneurs d'Ars, & de Sainɛ̃t Quentin, & toutes les Dames. S'il y eut deviſé des deux journées ne fault pas demander, chaſcun en diſoit ce qu'il luy ſembloit. Toutesfois aprés le ſoupper conveint en donner reſolution, & par les Juges declarer qui debvoit avoir les pris. Si en demanderent à pluſieurs Gentils-hommes experimentez aux armes en

leur foy, & puis aprés aux Dames en leur confcience, & fans favorifer l'un plus que l'autre. En fin tant par les Gentils-hommes que par les Dames feuft dict, que combien que chafcun euft faict fi bien fon debvoir que mieulx ne pourroit, ce neantmoiugs à leur jugement de toutes les deux journées le bon Chevalier avoit efté le mieulx faifant, parquoy remectoient à luy mefmes, comme celuy qui avoit gagné les pris, de donner fes prefens où bon luy fembleroit.

Si y eut grande altercation entre les deux Juges à qui prononceroit la fentence : mais le bon Capitaine Louys d'Ars pria tant le Seigneur de Sainct Quentin, qu'en fin promeift de le faire. Si fonna la trompette pour faire filence, qui feut faict. Si dict le dict Seigneur de S. Quentin. *Meffeigneurs qui eftes icy tous affemblez, & mefmement ceux qui ont efté du Tournoy, dont Meffire Pierre de Bayard a donné le pris pour deux journées, Monfeigneur d'Ars, & moy, Juges deleguez par vous tous à donner Sentence raifonnable, où feront les dicts pris mieulx employez, vous faifons à fçavoir que aprés nous eftre bien & deüment enquis à tous les vertueux & honneftes Gentils-hommes, qui ont efté prefens à veoir faire vos armes, & femblablement aux nobles Dames que*

voyez cy en presence, avons trouvez que chascun a trés-bien & honnestement faict son debvoir. Mais sur tous la commune voix est que le Seigneur de Bayard, sans blasmer les autres, a esté de toutes les deux journées le mieux faisant. Parquoy les Seigneurs & Dames luy remectent l'honneur à donner les pris où bon luy semblera. Et s'adressant au bon Chevalier luy dit : *Seigneur de Bayard advisez où vous les delivrerez.* Il en feut tout honteux & demeura un peu pensif. Puis aprés il dict : *Monseigneur, je ne sçay par quelle faveur cest honneur m'est faict, il me semble qu'il y en a qui l'ont trop mieulx merité que moy, mais puis qu'il plaist aux Seigneurs & Dames que j'en soye Juge, suppliant à tous Messeigneurs mes compaignons & qui ont mieulx faict que moy n'en estre desplaisans, je donne le pris de la premiere journée à Monseigneur de Bellabre, & de la seconde au Capitaine David l'Escossois.*

Si leur feit incontinent delivrer les presens, n'y depuis homme ne femme n'en murmura, ains commencerent les danses & passetemps. Et ne se pouvoient saouler les Dames de bien dire du bon Chevalier, qui tant feut aymé en la Picardie, qu'oncques homme ne le feut plus. Il y feut deux ans, durant lequel temps

se feit plusieurs Tournois & esbattemens, où en la pluspart emporta tousjours le bruit. Et la plus grande raison, pourquoy tout le monde l'aymoit, c'estoit pour ce que de plus liberale ne gracieuse personne n'eut on sçeu trouver sur la terre. Car jamais nul de ses compaignons n'estoit desmonté qu'il ne le remontast. S'il avoit un escu chascun y partissoit. Quelque jeunesse qu'il eust, la premiere chose qu'il faisoit quand il estoit levé, c'estoit de servir Dieu. Il estoit grand aumosnier & ne se trouva durant sa vie homme, qui sçeust dire avoir esté refusé de luy en chose dont il ait esté requis, s'il a esté en son possible. Au bout des deux ans le jeune Roy de France Charles entrepreint son voyage de Naples, où le Seigneur de Ligny alla. Parquoy envoya de bonne heure querir le bon Chevalier. Car cognoissant ses vertus, & les honnestes propos qu'on tenoit de luy, ne le vouloit pas laisser derriere.

CHAPITRE XI.

Comment le Roy de France Charles huictiesme feit son appareil pour aller à la conqueste du Royaume de Naples, lequel il gaigna par sa proüesse & vaillance, sans grande effusion de sang.

DEUX ANS aprés ou environ delibera le bon Roy Charles d'aller conquester le Royaume de Naples. Les occasions & moyens pourquoy il entreprint le voyage, sont assez contenus en autres Histoires & Chroniques. parquoy d'en faire icy long recit ne seroit que ennuyer les escoutant, & gaster papier. Ce neantmoings comme chascun peut avoir clairement leu & entendu, le dict bon Roy Charles feit son dict voyage tant honnorablement que impossible seroit de plus. Planta ses Justices dedans Rome, feit venir le Pape à raison, & entierement gaigna le Royaume de Naples, & y laissa pour son Lieutenant general & Visroy le Seigneur de Montpensier. Puis se meit au retour pour venir en France, & n'eust nul empeschement jusques en un lieu appellé Fornoue, où il trouva bien soixante (a) mille combatans tous Ita-

(a) On a relevé dans les observations n°. 45 sur les Mémoires de la Tremoille l'exaggération de ce nombre de combattans.

liens, & de plusieurs Potentats, comme du Pape, des Veniciens, du Duc de Milan, & plusieurs autres Seigneurs, lesquels estoient deliberez deffaire le bon Roy à son retour, & le prendre prisonnier, parce qu'ils estoient asseurez qu'il avoit laissé une partie de sa puissance au Royaume qu'il venoit de conquerir, & n'avoit avec luy point plus de dix mille hommes.

Ce neantmoings le bon & gentil Prince qui avoit cœur de lyon, comme certain d'estre bien servy de si peu qu'il avoit de gens, se delibera les attendre, & les combatre. Ce qu'il feit avec l'ayde de nostre Seigneur, & y eurent ses dicts ennemis lourde honte, & grosse perte, & luy gloire inestimable. Car il ne perdit point sept cent de ses gens. Les ennemis en perdirent huict ou dix mille, & des plus apparens. Mesmement les plus grands Capitaines de la Seigneurie de Venise y demeurerent, & plusieurs de la Maison de Gonzague, dont est Chef le Marquis de Mantoüe, qui pareillement y estoit, mais ses esperons luy ayderent bien, & le bon cheval sur quoy il estoit monté. Et n'eust esté que une petite riviere creust merveilleusement, il y eust eu plus gros eschec. A la premiere charge le

bon Chevalier ſans peur & ſans reproche le porta triomphamment par deſſus tous, en la compaignée du gentil Seigneur de Ligny ſon bon Maiſtre, & luy feut tué deux chevaulx ſoubs luy le jour. Le Roy en feut adverty, qui luy feit donner cinq cent eſcus, mais en recompenſe le bon Chevalier luy preſenta une enſeigne de gens de cheval qu'il avoit gagné à la chaſſe.

De là le Roy s'en veint par ſes journées juſques à Vercel où il trouva une belle trouppe de Suiſſes, qui eſtoient deſcendus pour le ſecourir s'il en avoit beſoin. Il demeura là quelques jours avec ſon camp, car il vouloit ſecourir le Duc d'Orleans ſon beau frere, que le Duc de Milan Ludovic Sforce & les Veniciens tenoient aſſiegé dedans Novarre. Il y eut pluſieurs allées & venües par gens qui ſe meſloient de faire la paix. De façon qu'en fin ſe traita quelque appoinctement. Parquoy le Roy s'en retourna par ſes journées à Lyon, où il trouva la bonne Royne ſa loyalle eſpouſe, & en ſa compaignée la Ducheſſe de Bourbon ſa ſœur. Il y eut pluſieurs Gentils-hommes qui n'apporterent pas de grands biens de ce voyage de Naples. Aucuns auſſi en apporterent quelque choſe dont ils ſe ſentirent toute leur

vie.

vie. Ce feut une maniere de maladie, qui eust plusieurs noms. D'aucuns feust nommée le mal de Naples, la grosse verolle, les autres l'ont appellée le mal François, & plusieurs autres noms a eu la dicte maladie, mais de moy je l'appelle (22) le mal de celuy qui l'a.

Le bon Roy de France partit de Lyon, pour s'en aller à Sainct Denys en France visiter le bon Patron, où ses predecesseurs sont ensepulturez. Et feut deux ou trois ans visitant son Royaume deçà & delà, menant très-bonne & saincte vie, & maintenant Justice, tant que ses subjects en avoient contentement. Car luy mesme seoit en chaire de Justice deux fois la semaine, pour ouyr les plainctes & doleances d'un chascun, & les plus peauvres expedioit. Il eust nouvelles comment les Neapolitains s'estoient revoltez pour Ferrand, fils du Roy Alphonse, & aussi de la mort de son Lieutenant general le Comte de Montpensier, & que tous ses Capitaines s'en retournoient en France. Si proposa (a) y retourner luy mesme en personne, mais qu'il veid le temps oportun. Cependant vesquit en son Royaume très-vertueusement, &

(a) L'esprit léger de Charles VIII, concevoit promptement un projet, & l'abandonnoit aussi-tôt.

de sa femme eust trois enfans, mais ils moururent.

Au mois de Septembre mille quatre cent quatre vingts dix-sept, le bon Prince partit de Tours pour tirer à Lyon, cuidant faire son voyage de Naples : mais il se rompit ne sçay à quelle occasion. Il s'en retourna à Amboise. Et le septiesme jour (a) d'Avril au dict an, en une gallerie où il regardoit joüer à la paulme, luy preint une foiblesse, dont il mourut tantost aprés. Qui feut un dommaige irreparable pour le Royaume de France. Car depuis qu'il y a eu Roy, ne s'en est point trouvé de meilleure nature, plus doux, plus gracieux, plus clement, ne plus pitoyable. Je croy que Dieu l'a retiré avec les bien heureux. Car le bon Prince n'estoit taché d'un tout seul villain vice. Je n'ay pas faict grand discours de sa vie, car elle est assez escripte ailleurs.

CHAPITRE XII.

Comment Louys Duc d'Orleans veint à la Couronne de France comme le plus prochain hoir, & feut appellé Louys douziesme.

PAR le trespas du bon Roy Charles, & au moyen de ce qu'il n'avoit point d'hoir masle,

(a) Il y a ici une faute. Charles VIII, mourut le 17 Avril, 1498.

Louys Duc d'Orleans plus prochain de la Couronne ſucceda au Royaume. Et feut ſacré à Rheims le vingt ſeptieſme jour de May, mille quatre cent quatre vingt dix-huict. Et print ſa Couronne à Sainct Denys en France le premier jour de Juillet enſuivant. Il avoit eſpouſé Madame Jeanne de France, ſœur de ſon predeceſſeur. Mais au moyen de ce qu'on tenoit que d'elle ne pourroit ſortir lignée, & que par force l'avoit eſpouſée, craignant la fureur du Roy Louys onzieſme ſon pere, la feit appeller en Juſtice. Et à ceſte occaſion le Pape delegua Juges, qui feirent & parfeirent le procez, & en fin jugerent qu'elle n'eſtoit point ſa femme. Parquoy aprés luy avoir laiſſé le Duché de Berry pour ſon eſtat, eſpouſa la Royne Ducheſſe de Bretaigne, veufve du feu Roy Charles. Si ce feuſt bien (23) ou mal faict, Dieu eſt tout ſeul qui le cognoiſt. La bonne Ducheſſe de Berry Jeanne de France a toute ſa vie veſcu en ſainɗeté, & a l'on voulu dire depuis ſon treſpas que Dieu a faict des miracles pour l'amour d'elle. A ſon advenement il voulut vendre tous les offices Royaulx (24), qui n'eſtoient point de Judicature, & en retira pluſieurs deniers. Car il craignoit à merveilles de fouler ſon peuple par tailles ne autres ſubſides. Il avoit touſ-

jours son vouloir sur toutes choses de recouvrer sa Duché de Milan, qui luy appartenoit à cause de Madame Valentine sa grande mere, que pour lors luy detenoit Ludovic Sforce, & paravant son pere.

Mais ceux de la maison dOrleans au moyen des guerres qui si longuement ont duré en France contre les Anglois, & aussi la querelle de la mort tant du Duc d'Orleans, que du Duc de Bourgogne, n'y avoient jamais peu entendre. Or à present se voyoit il en estat d'avoir la raison de son ennemy. Il alla faire son entrée à Lyon le dixiesme jour de Juillet, mille quatre cent quatre vingts dix-neuf, puis feit passer son armée en l'Astesan (a), soubs la conduicte du Seigneur Jean Jacques (25) de Trivulce, & du Seigneur d'Aubigny, qui estoient deux saiges & vaillants Chevaliers. Lesquels d'entrée preindrent & meirent à sac deux petites places appellées Non, & la Rocque. De là tirerent à Alexandrie, & assiegerent ceulx qui estoient dedans pour le Seigneur Ludovic, qui fort bien se deffendirent; mais en fin elle feut prinse. Ceux de Pavie de ce advertis se meirent en l'obeïssance du Roy de France. Le dict Seigneur Ludovic se voyant en ce party, ainsi delaissé de ses sub-

(a) Le Comté d'Ast.

jets abandonna Milan, & ſe retira en Allemaigne devers le Roy des Romains Maximilian, qui le receut joyeuſement. Car de tout temps avoient eu grandes alliances enſemble. Incontinent aprés ſon partement ceulx de Milan ſe rendirent aux François, dont nouvelles allerent au Roy de France, qui à diligence y alla faire ſon Entrée.

Et peu de jours aprés feut trouvé expedient par force de deniers, & autres promeſſes, d'avoir le Chaſteau de celuy qui l'avoit en garde du Seigneur de Ludovic, qui feit un laſche & meſchant tour à ſon maiſtre. Car par là eſperoit tousjours le dict Seigneur recouvrer la Duché. Quand les autres places entendirent le Chaſteau de Milan eſtre rendu n'eurent plus d'eſpoir, & ſe meirent toutes en l'obeïſſance du Roy de France. Meſmement ceulx de Gennes, auſquels il bailla pour Gouverneur le Seigneur de Raveſtain, ſon prochain parent du coſté maternel. En l'année meſme, & le quatorzieſme jour d'Octobre, accoucha la Royne de France d'ue belle fille, qui feut nommée Claude. Gueres ne ſejourna le Roy en la Duché du Milan, mais aprés y avoir laiſſé Gouverneur le Seigneur Jean Jacques; la garde du Chaſteau au Seigneur d'Eſpy, & la Rocquette à un Gentil-homme Eſ-

coſſois, prochain parent du Seigneur d'Aubigny, s'en retourna à Lyon. Si bien feit il en la Duché avant ſon partement, qu'il amoindrit les (a) daces & impoſitions de la tierce partie. Dont tout le peuple le loüa merveilleuſement, & en attira beaucoup le cœur d'aucuns. Gueres ne ſejourna le dict Seigneur à Lyon, mais marcha plus avant en ſon Royaume, veint juſques à Orleans, où il appoincta certain differend entre les Ducs de Gueldres, & de Juilliers, & les feit amys.

CHAPITRE XIII.

Comment après la conqueſte de la Duché de Milan le bon Chevalier demeura en Italie. Et comment il dreſſa un Tournoy en la ville de Carignan au Piedmont, dont il emporta le pris.

Au retour d'Italie que feit le Roy de France Louys douzieſme en joye & lyeſſe, pour avoir conqueſté ſa Duché de Milan, & rendu ſon ennemy Ludouic Sforce fuytif dedans les Allemaignes, cherchant ſecours devers le Roy des Romains, demeurerent les garniſons des

(a) *Tributs.* Ce mot vient du latin *data*, parce que les premiers ſubſides ſe donnoient volontairement. Liſez le Gloſſaire de du Cange au mot *data*, Tome II, p. 1310.

François en la Lombardie en tout plaisir, à faire joustes, tournois (26), & autres passetemps. Le bon Chevalier qui en son jeune aage avoit esté nourry en la Maison de Savoye, alla visiter une vaillante Dame, que avoit espousé son premier maistre le Duc Charles de Savoye. Blanche (a) s'appelloit la Dame, & se tenoit au Piedmont, en une ville de son doüaire dicte Carignan. Elle qui de toute courtoisie estoit remplie, le receut joyeusement, & le feit traicter comme s'il eust esté parent de la Maison. Or fault il entendre que pour lors n'y avoit Maison de Prince ne Princesse en France, Italie, ny ailleurs, où tous Gentilshommes feussent mieulx reçeus, ne où il eust plus de passetemps. Leans avoit une fort honneste Dame, qui l'avoit gouvernée de jeunesse, & faisoit encores, laquelle se nommoit Madame de Fluxas, elle y avoit aussi son mary honneste Gentilhomme, soubs lequel se manioit toute la maison. Il fault sçavoir que quand le bon Chevalier feut donné Paige au Duc Charles de Savoye, ceste Dame de Fluxas estoit jeune Damoiselle en la Maison avec sa femme, & ainsi comme

(a) Blanche Paleologue, fille de Guillaume VII, Marquis de Montferrat, étoit veuve de Charles, Duc de Savoye, surnommé le *Guerrier*.

jeunes gens frequentent volontiers ensemble, se preindrent en amour l'un l'autre, voire si grande, gardant toute honnesteté, que s'ils eussent esté en leur simple vouloir, ayant peu regard à ce qui s'en feust peu ensuyvre, se feussent prins par nom de mariage. Mais vous avez entendu par cy-devant comment le Duc Charles alla à Lyon veoir le Roy de France Charles huictiesme, & luy donna iceluy bon Chevalier pour son paige, qui feut occasion dont les deux jeunes amans se perdirent de veüe pour long temps. Car cependant le voyage de Naples se feit, & plusieurs autres choses se desmeslerent, qui durerent trois ou quatre ans, sans eulx voir sinon par lectres.

Durant ce temps feust mariée ceste Damoiselle à ce Seigneur de Fluxas, qui avoit beaucoup de biens. Et il la preint pour sa bonne grace, car de biens de fortune n'en eut pas grandement. Mais comme femme vertueuse voulant donner à congnoistre au bon Chevalier, que l'amour honneste qu'elle luy avoit porté de jeunesse duroit encores, à son arrivée à Carignan luy feit toutes les gracieusetez & courtoisies que possible eust esté faire à Gentilhomme, & deviserent longuement de leur jeunesse, & plusieurs autres choses. Ceste gentile Dame de Fluxas

eſtoit autant accomplie en beauté, doulx & gracieux parler, que femme qu'on euſt ſceu trouver, en ſon langaige loüoit ſi trés-fort le bon Chevalier, que poſſible n'euſt eſté de plus. Elle luy ramentevoit ſon bien faire quand il s'eſſaya à Meſſire Claude de Vauldré, le Tournoy qu'il gaigna à Ayre en Picardie, & l'honneur qu'il receut en la Journée de Fornoue, dont de tout ce eſtoit ſi grand bruit en France, & Italie. Et tellement le loüoit, & blaſonnoit, que le pauvre Gentil-homme en rougiſſoit de honte. Puis aprés luy diſoit : *Monſeigneur de Bayard, mon amy, voicy la premiere Maiſon où avez eſté nourry, ce vous ſeroit grand honte ſi ne vous y faiſiez congnoiſtre, auſſi bien qu'avez fait ailleurs.* Le bon Chevalier reſpondit, *Madame vous ſavez bien que dés ma jeuneſſe vous ay aymée, priſée, & honorée, & ſi vous tiens à ſi ſaige & bien enſeignée, que ne voulez mal à perſonne, & encores à moy moings que à un autre. Dites moy, s'il vous plaiſt que voulez vous que je face, pour donner plaiſir à Madame ma bonne maiſtreſſe, à vous ſur toutes, & au reſte de la bonne & belle compaignée qui eſt ceans.* La Dame de Fluxas luy dit alors : *Il me ſemble, Monſeigneur de Bayard, mais que je ne vous ennuye point, que ferez*

fort bien de faire quelque Tournoy en ceste ville, pour l'honneur de Madame, qui vous en sçaura très-bon gré. Vous avez icy alentour force de vos compaignons Gentils-hommes François, & autres Gentils-hommes de ce pays, lesquels s'y trouveront de bon cœur, & j'en suis asseurée. Vrayement, dit le bon Chevalier, *puis que le voulez il sera faict. Vous estes la Dame en ce monde qui a premierement acquis mon cœur à son service, par le moyen de vostre bonne grace. Je suis asseuré que je n'en auray jamais que la bouche & les mains,* (27) *car de vous requerir d'autre chose je perdrois ma peine, aussi sur mon ame j'aymerois mieulx mourir que vous presser de deshonneur. Bien vous prie que me veuillez donner un de vos manchons* (28). *Car j'en ay à besongner. La Dame qui ne savoit qu'il en vouloit faire le luy bailla, & il le meit en la manche de son pourpoint, sans en faire autre bruit.*

Le souper feust prest, où chacun feit bonne chère, puis aprés commencerent les danses, où tout homme s'acquicta le mieulx qu'il peut. Madame Blanche devisa longuement avec sa nouriture le bon Chevalier, tant que la minuict sonna, qu'il feut temps de se retirer. Mais il fault penser qu'il ne dormit pas de toute la nuict, car il songea

à ce qu'il avoit à faire, & feut resolu du tout en son entendement. Car le matin envoya un trompette à toutes les villes de là alentour où il y avoit garnisons, signifier aux Gentils-hommes, que s'ils se vouloient trouver dedans quatre jours aprés, qui estoit un Dimanche, en la ville de Carignan, & en habillement d'hommes d'armes, il donnoit un pris qui estoit un manchon de sa Dame, où il pendoit un ruby, de l'estimation de cent ducats, à celuy qui seroit trouvé le mieulx faisant à trois coups de lance sans lice, & à douze coups d'espée. Le trompette feit son debvoir, & rapporta par escript quinze Gentils-hommes, qui avoient promis eulx y trouver. Cela veint à la congnoissance de Madame Blanche, qui en feust trés-joyeuse, & feit accoustrer son eschaffault sur la place où se debvoient faire les courses, & le combat. Le jour assigné, environ une heure aprés midy, se trouva sur les rencs le bon Chevalier armé de toutes armes, & trois ou quatre de ses compaignons, comme le Seigneur de Bouvent, le Seigneur de Mondragon, & autres, où gueres ne feurent que tous ceulx qui devoient courir ne se presentassent. Premier commencea le bon Chevalier, & contre luy vint le Seigneur de Rouastre,

un gaillard Gentil-homme, qui portoit l'enseigne du Duc Philebert de Savoye, fort hardy & adroict Chevalier, qui donna un beau coup de lance, car il en feit trois ou quatre pieces. Mais le bon Chevalier luy bailla si grand coup sur le hault de sa grande busse, qu'il l'en desarma, la percea au jour, & feit voller sa lance en cinq ou six pieces. Le dict Seigneur de Rouastre repreint sa grande busse, & courut la seconde lance, dont il feit tres-bien son debvoir. Car il la rompit aussi bien ou mieulx que la premiere. Mais le bon Chevalier luy donna dedans la veuë, & luy emporta de ce coup son panache, & le feit tout chanceller, toutesfois il demeura à cheval. A la tierce lance croisa le Seigneur de Rouastre, & le bon Chevalier rompit la sienne, qui s'en alla par esclats. Aprés eulx veindrent Mondragon, & le Seigneur de Cheuron, qui tant bien feirent leurs courses, que tout le monde les loüa. Deux autres les suyvirent. Et finablement tous se porterent si bien, que la compaignée s'en contenta.

Les lances rompues, conveint venir aux espées : mais le bon Chevalier ne frappa que deux coups, qu'il ne rompist la sienne, & qu'il ne feist voller hors des poings celle que tenoit

celuy qui combatoit contre luy. Puis les uns aprés les autres veindrent ſur les rencs, & ſi bien feirent tous que poſſible n'euſt eſté de l'amander, & feuſt fort tard quand chaſcun euſt achevé. Madame feit par le Seigneur de Fluxas convier tous les Gentils-hommes pour aller ſoupper au Chaſteau, qui ne refuſerent pas la priere, & croyez qu'ils feurent bien traictez, car leans en ſçavoit on bien la maniere. Aprés ſouper, commencerent à ſonner les haults bois & meneſtriers, où avant que l'on ſe meit en train de danſer, conveint donner le pris à celuy qui par raiſon l'avoit gaigné. Les Seigneurs de Grandmont, & de Fluxas, qui Juges en eſtoient, demanderent à tous les aſſiſtans tant Gentils-hommes, Dames, que aux combatans meſmes, mais tous feurent d'opinion que le bon Chevalier avoit par le droit des armes gaigné le pris. Parquoy les dicts Juges le luy viendrent preſenter. Mais tout rougiſſant de honte le refuſa, en diſant que à tort & ſans cauſe luy eſtoit attribué ceſt honneur : mais que s'il avoit aucune choſe bien faicte, Madame de Fluxas en eſtoit cauſe, qui luy avoit preſté ſon manchon, & que à elle pour luy remectoit de donner le pris où bon luy ſembleroit. Le Seigneur de Fluxas qui congnoiſſoit la grande

honnesteté du bon Chevalier n'en entra aucunement en jalousie, & veint droict à sa femme, avec le Seigneur de Grandmont, qui luy dit : *Madame, present votre Mary que voicy, Monseigneur de Bayard, à qui on donne le pris du Tournoy, a dict que c'est vous qui l'avez gaigné au moyen de vostre manchon que luy donnastes, parquoy il le vous envoye pour en faire ce qu'il vous plaira.* Elle qui tant sçavoit d'honneur que merveilles, ne s'en effraya aucunement, ains trés-humblement remercia le bon Chevalier de l'honneur qu'il luy faisoit. Et dit ces mots : *Puisqu'ainsi est que Monseigneur de Bayard me fait ce bien de dire que mon manchon luy a fait gaigner le pris, je le garderay toute ma vie pour l'amour de luy. Mais le ruby, puisque pour le mieulx faisant ne le veult accepter, je suis d'advis qu'il soit donné à Monseigneur de Mondragon. Car on tient que c'est celuy qui a mieulx faict aprés luy.* Ainsi qu'elle ordonna feut accomply, sans ce qu'on en oüyst aucun murmurer. Si feut Madame Blanche (29) bien joyeuse d'avoir fait telle nourriture que du bon Chevalier dont tout le monde disoit bien. Le pris donné, les danses commencerent, qui durerent jusques aprés minuict, que chascun se retira.

Les Gentilshommes François feurent encores cinq ou six jours à Carignan en joye, & desduict, faisans grand chere, puis s'en retournerent en leurs garnisons. Le bon Chevalier preint aussi congé de Madame sa bonne maîtresse, à laquelle il dict qu'il n'y avoit Prince ne Princesse en ce monde aprés son souverain Seigneur, qui eust plus de commandement sur luy qu'elle y en avoit, dont il feut remercié grandement. Ce faict, conveint aller prendre congé de ses premieres amours la Dame de Fluxas, qui ne feut pas sans tomber larmes de la part d'elle, & de son costé estoit le cœur bien serré. L'amour honneste a duré entre eulx deux jusques à la mort, & n'estoit année qu'ils ne s'envoyassent presens l'un à l'autre. En la ville de Carignan, ne au Chasteau, durant un mois ne feut autre propos tenu que de la proüesse, honneur, doulceur & courtoisie du bon Chevalier. Et estoit autant prisé leans, que s'il en eust deu estre heritier. Il y trouva luy y estant servant en quelque office Pisou de Chenas, qui avoit esté maistre palefrenier du Duc Charles de Savoye son maistre, & duquel il avoit eu autresfois du plaisir. Ce qu'il voulut alors recongnoistre. Car aprés l'avoir mené à son logis, & faict bien traicter, luy donna un

cheval, qui valoit bien cinquante eſcus, dont le bon homme de bon cœur le remercia. Il luy demanda qu'eſtoit devenu ſon Eſcuyer du temps qu'il eſtoit en la Maiſon de Monſeigneur de Savoye. Piſou de Chenas luy dit qu'il ſe tenoit à Moncalier, où il eſtoit marié, & retiré, & qu'il eſtoit devenu fort goutteux. Le bon Chevalier non ingrat des gracieuſetez que par le paſſé luy avoit faictes, par le dict Piſou meſmes luy envoya une fort bonne & belle mulle. Et monſtroit bien en ce faiſant, qu'il n'avoit pas mis en oubly les biens qu'on luy avoit faicts en jeuneſſe.

CHAPITRE XIV.

Comment le Seigneur Ludovic Sforce retourna d'Allemaigne avec bon nombre de lanſquenets, & repreint la ville de Milan ſur les François.

Vous avez entendu comment le Seigneur Ludovic ſe retira en Allemaigne devers le Roy des Romains. Et fault entendre qu'il n'y alla pas ſans porter deniers. Car au faict qu'il vouloit entreprendre en avoit bien à beſongner, & le monſtra par effect : car peu de temps aprés ſon chaſſement, retourna en Lombardie avec bon nombre de lanſquenets &

& quelques Suiſſes, aucuns hommes d'armes Bourgongnons, & force gens de cheval d'Allemaigne.

Et le troiſieme jour de Janvier, par quelque intelligence reprint la ville de Milan, dont feurent les François chaſſez, combien que le chaſteau demeura tousjours entre les mains du Roy. A l'exemple de Milan ſe revolterent pluſieurs villes en la Duché. Entre les autres, toutes celles du chemin de Gennes, comme Tortonne, Vaugaire, & pluſieurs chaſteaulx. Quand le Roy de France euſt entendu le trouble de ſa Duché, comme Prince magnanime & vertueux, dreſſa une groſſe armée pour y envoyer, dont il feit chefs le Seigneur de Ligny, & le Seigneur Jean Jacques, qui aſſemblerent leur armée en l'Aſteſan, & commencerent à marcher. Or durant que le Seigneur Ludovic feut dedans Milan, & peu aprés qu'il l'euſt repris, fault que je vous face un compte du bon Chevalier ſans peur & ſans reproche. Il eſtoit demeuré par le congé de ſon maiſtre en Italie, quand le Roy de France s'en retourna. Pource qu'il deſiroit ſur toutes choſes les armes, & imaginoit bien qu'il ne pouvoit demeurer longuement, que le Seigneur Ludovic qui eſtoit allé chercher ſecours en

Allemaigne, ne retournast avec puissance, & par ce moyen y auroit combat. Car à la premiere conqueste de la Duché, ne s'estoit pas fait grands armes. Il estoit en garnison à vingt milles des Milan, avec d'autres jeunes Gentils-hommes, & faisoient chascun jour courses les uns sur les autres belles à merveilles.

Un jour feut ledict bon Chevalier adverty que dedans Binasque y avoit trois cent chevaulx, qui seroient bien aisez à dessaire, si pria ses compaignons que leur plaisir feust luy tenir compaignée à les aller visiter. Il estoit tant aymé de tous, que facilement luy feust sa requeste accordée. Si s'appresterent de bon matin, & s'en allerent jusques au nombre de quarante ou cinquante hommes d'armes, pour essayer s'ils feroient quelque bonne chose. Le Capitaine qui estoit dedans Binasque, estoit trés-gentil Chevalier, saige, & advisé à la guerre, & s'appelloit Messire Jean Bernardin Cazache. Il avoit bonnes espies, par lesquels entendit comment les François chevauchoient pour le venir trouver. Il ne voulut pas attendre d'estre pris au nid. Si se meit de sa part en ordre, & se tira hors des barrieres la portée de deux jects d'arc. Si va adviser ses ennemis, qui

luy donnerent grand joye. Car selon son jugement, au peu de nombre qu'ils estoient, pensoit bien qu'ils ne luy feroient point de deshonneur. Ils commencerent à approcher les uns contre les autres, crians *France, France, More, More.* Et à l'aborder y eust grosse & perilleuse charge. Car de tous les deux costez en feut porté par terre, qui remonterent à grand peine. Qui eust veu le bon Chevalier faire faicts d'armes, entamer testes, coupper bras & jambes, eust plustost esté pris pour lyon furieux, que pour Damoisel amoureux. Brief ce combat dura une heure, qu'on n'eust sceu dire qui avoit du meilleur, qui faschoit fort à iceluy bon Chevalier. Lequel parla à ses compaignons, disant : *He Messeigneurs, nous tiendra tout aujourd'huy tout ce petit nombre de gens? Si ceulx qui sont dedans en estoient advertis, jamais nul de nous ne se sauveroit. A coup prenons couraige, je vous supplie, & poussons cecy par terre.* Aux paroles du bon Chevalier, s'esvertuerent ses compaignons, & en criant tous d'une voix *France, France*, livrerent un aspre & merveilleux assault aux Lombards. Lesquels commencerent à perdre place, & à eulx reculler tousjours, eulx defendans trés-bien. Mais en ce recullement

feirent plus de quatre ou cinq milles, tirant vers Milan, où quand ils se veirent si prés, tournerent bride, & à course de cheval à qui mieulx mieulx preindrent la fuyte vers la ville.

Les François chasserent tant qu'ils en feurent bien prés : alors feut crié par quelqu'un des plus anciens, & qui fort bien entendoit la guerre, *Tourne homme d'armes, tourne.* A quoy chascun entendit, excepté le bon Chevalier, qui tout eschauffé tousjours chassoit & poursuyvoit ses ennemis. De sorte que pesse messe parmy eulx entra dedans Milan, & les suyvit jusques devant le Palais, où estoit logé le Seigneur Ludovic. Et pource qu'il avoit les croix blanches, tout le monde cryoit aprés luy *pigla, pigla;* il fut environné de toutes parts, & preins prisonnier du Seigneur Jean Bernardin Cazache, qui le mena à son logis, & le feit desarmer. Si le trouva fort jeune Gentil-homme, comme de l'aage de vingt & deux à vingt & trois ans, dont il s'esmerveilla, & mesmement comment en tel aage pouvoit avoir en luy tant de prouësse qu'il en avoit congneuë. Le Seigneur Ludovic qui avoit oüy le bruit, demanda que c'estoit : aucuns qui avoient entendu l'affaire, le luy compterent, &

comment le Seigneur Jean Bernardin, estant à Binasque, avoit esté chargé des François, qui ensin l'avoient repoussé jusques dedans Milan, & parmy eulx à la chasse estoit entré pesle mesle un desdicts François, qu'on tenoit à merveilles vaillant & hardy Gentilhomme, & n'estoit rien si jeune. Alors commanda qu'on l'allast querir, & qu'il luy feust amené, ce qui feust faict incontinent.

CHAPITRE XV.

Comment le Seigneur Ludovic voulut veoir le bon Chevalier sans peur & sans reproche. Et comment, aprés avoir devisé avec luy, le renvoya, & luy feist rendre son cheval & ses armes.

On alla incontinent au logis du Seigneur Jean Bernardin chercher son prisonnier, pour l'amener au Seigneur Ludovic, qui le demandoit. Il eust peur que en la fureur icelluy Seigneur Ludovic luy feist faire quelque desplaisir. Il estoit courtois & gracieux Gentil-homme, si le voulut mener luy-mesme, aprés l'avoir vestu d'une de ses robes, & mis en estat de Gentil-homme. Si le veint presenter au Seigneur Ludovic, qui s'esmerveilla quand il le veid si jeune, & on

luy donnoit si grand los. Toutesfois luy adressa son parler, en disant; *Venez ça mon Gentil-homme, qui vous a amené en ceste ville?* Le bon Chevalier, qui ne feut de rien esbahy, luy respondit : *Par ma foy, Monseigneur, je n'y pensois pas entrer tout seul, & cuidois bien estre suivy de mes compaignons, lesquels ont mieulx entendu la guerre que moy. Car s'ils eussent faict ainsi que j'ay, ils feussent comme moy prisonniers. Toutesfois aprés mon inconvenient, je me loüe de fortune, de m'avoir faict tomber entre les mains d'un si bon maistre que celuy qui me tient. Car c'est un trés-vaillant & advisé Chevalier.*

Aprés luy demanda le Seigneur Ludovic par sa foy de combien estoit l'armée du Roy de France. *Sur mon ame, Monseigneur*, respondit-il, *à ce que je puis entendre, il y a quatorze ou quinze cent hommes d'armes, & seize ou dix-huict mille hommes de pied. Mais ce sont tous gens d'eslite, qui sont deliberez si bien besongner à ceste fois, qu'ils asseureront l'estat de Milan au Roy nostre maistre. Et me semble, Monseigneur, que seriez bien en aussi grande seureté en Allemaigne que vous estes icy. Car vos gens ne sont pas pour nous combatre.* Tant asseurement parloit le bon

Chevalier, que le Seigneur Ludovic y prenoit grand plaisir, ce neantmoings que son dire feust assez pour l'estonner. Mais pour monstrer qu'il ne se soucioit pas grandement du retour des François, luy dit comme par risée; *Sur ma foy, mon Gentil-homme, j'ay belle envie que l'armée du Roy de France & la mienne se trouvent ensemble. A celle fin que par la bataille se puisse congnoistre à qui de droict appartient cest heritage : car je n'y veois point d'autre moyen. Par mon serment, Monseigneur*, dit le bon Chevalier, *je vouldrois que ce feust des demain, pourveu que je feusse hors de prison. Vrayement à cela ne tiendra pas*, respondit le Seigneur Ludovic, *car je vous en mects dehors presentement, mais davantaige demandez moy ce que vous vouldrez, & je le vous donneray*.

Le bon Chevalier qui, le genoüil en terre, remercia le Seigneur Ludovic des offres qu'il luy faisoit, comme estoit bien raison, luy dit : *Monseigneur, je ne vous demande autre chose, sinon que si vostre courtoisie se vouloit tant estendre que de me faire rendre mon cheval, & mes armes, que j'ay apportées dedans ceste ville, & m'en envoyer ainsi devers ma garnison, qui est a vingt milles d'icy, me feriez un très-grand bien, dont toute ma*

vie me sentirois obligé à vous. Et hors le service du Roy mon maistre, & mon honneur sauf, le vouldrois recongnoistre en ce qu'il vous plairoit me commander. En bonne foy, dit le Seigneur Ludovic, *vous aurez presentement ce que demandez.* Si dit au Seigneur Jean Bernardin : *A coup Capitaine qu'on luy trouve cheval, armes, & tout son cas. Monseigneur,* dit le Capitaine, *il est bien aisé à trouver, tout est à mon logis.* Si y envoya incontinent deux ou trois serviteurs, qui apporterent ses armes, & amenerent son cheval, & le feit armer le Seigneur Ludovic devant luy. Quand il feust accoustré, monta sur son cheval, sans mectre pied à l'estrief. Puis demanda une lance qui luy feust baillée. Et levant sa veüe, dit au Seigneur Ludovic, *Monseigneur, je vous remercie de la courtoisie que m'avez faicte, Dieu le vous veuille rendre.* Il estoit en une belle grande court. Si commencea à donner de l'esperon au cheval, lequel feit quatre ou cinq saults, tant gaillardement, que impossible seroit de mieulx. Et puis luy donna une petite course, en laquelle contre terre rompit sa lance en cinq ou six pieces, dont le Seigneur Ludovic ne s'esjoüyt pas trop, & dit tout hault ces paroles : *Si tous les hommes d'armes de*

France estoient pareils à cestuy-cy, j'aurois mauvais party. Ce neantmoings luy feit bailler un trompette, pour le conduire jusques à sa garnison, mais il ne feust pas si avant. Ja estoit l'armée des François à dix ou douze milles de Milan, qui estoit toute abreuvée de ce que le bon Chevalier estoit pris, & par sa hadiesse : toutesfois il y avoit eu de la jeunesse meslée parmy. Quand il feut arrivé au camp, s'en alla incontinent devers son bon maistre, le Seigneur de Ligny, qui en riant luy dit : *Hé! comment Picquet, qui vous a mis hors de prison? Avez-vous payé vostre rançon? Vrayment je voulois envoyer un de mes trompettes pour vous chercher, & la payer. Monseigneur*, dit le bon Chevalier, *je vous remercie trés-humblement de vostre bon vouloir; le Seigneur Ludovic m'a delivré par sa grande courtoisie.* Si leur compta de poinct en poinct comme tout estoit allé de sa prinse, & de sa delivrance. Tous ses compaignons le veindrent veoir, qui luy feirent grand chere. Le Seigneur Jean Jacques luy demanda s'il esperoit à veoir la contenance du Seigneur Ludovic, à l'oüyr parler, s'il donneroit la bataille : à quoy il respondit, *Monseigneur, il ne m'a pas tant declaré de ses affaires, ne si avant. Toutesfois à le*

veoir, il eſt homme qui pour peu de choſe n'eſt pas aiſé à eſtonner, vous verrez que ce pourra eſtre en peu de jours. De luy ne me ſçauroye plaindre, car il m'a faict trés-bon & honneſte party. La pluſpart de ſes gens ſont dedans Novarre, il a deliberé les faire venir à Milan, ou aller à eulx.

Fin du quinzième Chapitre des Mémoires du Chevalier Bayard.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DU CHEVALIER BAYARD.

(1) ON prétend que vers 1130, la Province connue sous le nom de Dauphiné, étoit divisée en plusieurs souverainetés. Parmi ces Souverains indépendants les uns des autres, on comptoit les Seigneurs de la Tour-Dupin, de Clermont & de Sassenage. La totalité se réunit dans la main d'un Seigneur de la Tour-Dupin, qui l'appella Dauphiné, à cause de sa femme nommée Delphine. A son imitation ses successeurs prirent le titre de Dauphins de Viennois. Le dernier de ces Dauphins (Humbert II) n'ayant point d'enfants, céda ses Etats à Philippe de Valois, Roi de France. Au mois de Juillet 1349 il en investit lui-même le Duc de Normandie, qui depuis fut Charles V. Conformément au cérémonial de cette investiture, il lui mit en main l'épée Delphinale, la banniere de St. Georges, un sceptre & un anneau. Humbert, quelque tems après, entra dans l'ordre de St. Dominique. Sa tombe en cuivre se

voit au pied du grand autel du couvent des Dominicains de Paris, Rue Saint-Jacques.

(2) Il paroît que cette distinction d'*Escarlate de la noblesse* est l'ouvrage de Louis XI. On sçait qu'étant Dauphin, il se brouilla avec son pere, & se retira en Dauphiné; il prétendit pouvoir user des droits de la souveraineté. Comme il manquoit d'argent, il distribua des lettres de noblesse à tous ceux qui voulurent les payer. Les Gentilshommes d'ancienne extraction, pour se distinguer de ces nouveaux nobles, s'appliquerent la dénomination d'*Escarlate de la noblesse*. Il est vraisemblable que par cette expression d'escarlate, pour désigner une noblesse antique, on faisoit allusion à l'usage qui affectoit les vêtements de cette couleur aux Chevaliers, aux Docteurs, & autres éminents personnages.

(3) Le nom de cette Maison est Terrail, ou du Terrail. Elle porte d'azur au chef d'argent, chargé d'un lyon naissant, de gueules au fil d'or mis en bande, brochant sur le tout. La terre de Bayard, située à l'extrêmité de la vallée de Graysivodan, environ à six lieues de Grenoble, fut érigée en fief en 1444, en faveur de l'ayeul de Bayard, par Geoffroy

le Meingre, dit *Boucicaut*, Gouverneur du Dauphiné.

Comme cette famille eſt éteinte, nous ne donnerons point le précis de ſa généalogie. Elle a été dreſſée avec ſoin par le Préſident Expilly. Nous renvoyons au mot *Bayard* dans le Dictionnaire de Moreri.

(4) La Maiſon *Alleman* ou *des Allemans*, fort ancienne en Dauphiné, porte de gueules ſemé de fleurs de lys d'or à la bande d'argent.

Helène des Allemans, mere du *Chevalier Bayard*, *étoit* (a) *petite*, *mais pleine de cœur & de noble courage*. Son frere, Laurent des Allemans, Evêque de Grenoble, eut ſon neveu, du même nom, pour ſucceſſeur.

Charles des Allemans, Seigneur de Laval, étoit neveu de la mere de Bayard.

Le Capitaine *Molar*, Seigneur d'Uriage, Lieutenant pour le Roi en Dauphiné, ſortoit d'une autre branche de cette famille.

(5) Suivant la reviſion des feux du Dauphiné en 1490 (& cette date ſe rapporte à l'époque dont il s'agit ici), il y avoit dans

(a) Ce ſont les expreſſions de Symphorien Champier, dans ſa vie de Bayard.

la terre d'Avalon, où est situé le château de Bayard, plusieurs Gentilshommes. Voici leurs noms.

Dom. Chalançonis.
Ludovic. de Bellemonte.
Franc. Guersi.
Berth. Guersi.
Joann. Monachi.
Petr. Terralii.
Aymo. Terralii.
Joann. Guersi.
Claud. Guirandi.
Joann. Philippi.

(6) Guillaume d'Avançon, Archevêque d'Ambrun, ayant acheté le château de Bayard des héritiers de Georges du Terrail, y fit des embellissements. Mais par respect pour la mémoire du Chevalier Bayard, il ordonna de conserver la Tour quarrée où il étoit né. Cette anecdote honnorable pour la mémoire du Guerrier, honore celle du Prélat.

(7) Les conseils de la mere de Bayard annoncent l'éducation qu'elle lui avoit donnée. On y retrouve le fond des instructions que long-tems auparavant, en 1370, le Che-

valier de la Tour adressoit à ses filles. Il leur recommandoit sur-tout la *Courtoisie & la politesse*, encore plus envers *les petits qu'envers les grands*. Il leur citoit pour exem- une Dame *de haut parage*, qui entourée de Chevaliers & de femmes de son rang, ôta son *Chaperon*, & fit la réverence à un simple taillandier. Un des Spectateurs le lui reprocha : *J'aime mieux l'avoir salué*, repondit-elle, *que d'y avoir manqué pour un Gentilhomme.*

(8) On a vu dans nos observations sur les Mémoires de la Trémoille qu'au défaut de secours paternels la jeune Noblesse étoit élevée dans les cours des Princes ou dans les châteaux des Seigneurs. Si cette coutume (a remarqué un Savant (a) de nos jours) avoit la vanité pour base, au moins elle concouroit au bien public, & elle imitoit la vertu. *C'est un bel usage de notre Nation*, disoit Montaigne (b), *qu'aux bonne maisons nos enfants soient reçeus pour y être nourris & élevés Pages comme une eschole de Noblesse;*

(a) La Curne de Sainte Palaye, Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, &c.

(b) Essais, Tome III, p. 175.

& est discourtoisie & injure d'en refuser un Gentilhomme.

(9) Le jeune Bayard servant son oncle à table offre un singulier contraste avec nos mœurs. Aujourd'hui un oncle & un neveu se croiroient mutuellement humiliés ; mais l'opinion contraire étoit un des résultats avantageux de l'éducation qu'on donnoit alors à la Noblesse. Un jeune Gentilhomme savoit qu'un service de cette nature lui étoit destiné auprès du Chevalier ou du Prince chez qui il seroit élevé. On l'accoutumoit dès l'enfance à un respect Religieux pour l'âge & la personne des gens constitués en dignité. A peine sorti de la puberté, il n'imaginoit point avoir dejà une existence importante dans la société. Jusqu'à ce qu'il eût fait ses preuves, on ne s'occupoit pas de lui. *Anciennement*, a dit un de (a) nos Ecrivains, *aucun ne souloit estre Escuyer, s'il n'avoit esté trouvé en fait de souveraine presse. Aulcun n'estoit appellé aux gaiges d'armes,*

(c) C'est une de ces réflexions qu'on trouve dans les Mémoires de la Trémoille, & dont nous n'avons pas pu faire usage, parce qu'elle est noyée au milieu d'un fatras de choses inutiles.

s'il

s'il n'avoit droictement prins prisonnier de sa main.

(10) La satisfaction que Charles I, Duc de Savoye, témoigne en recevant le jeune Bayard dans sa maison, prouve que les Princes s'honoroient de cette marque de confiance. Il n'en est point de plus grande que celle d'un pere qui remet l'éducation & le sort de son fils entre les mains d'un autre.

(11) Louis de Luxembourg, Comte de Ligny, fils du second lit du connetable de Saint Pol & de Marie de Savoye, tante de Charles VIII : c'est de son frère Antoine de Luxembourg, Comte de Brienne, que viennent les Comtes de Brienne & les Ducs de Piney, pairs de France.

Les Empereurs Henry VII, Charles IV, Venceslas & Sigismond, étoient issus de cette maison.

Les Seigneurs de Fiennes & de Martigues en descendent par une autre branche.

(12) Les Ecuyers & les Pages apportoient les épices (a) les dragées, les confitures, le clairet, l'hypocras & autres boissons qu'on

(a) Voyez sur les épices le Glossaire de du Cange au mot *Species*, Tome VI, p. 635.

prenoit avant de se coucher. Dans les plus anciens états de la maison de nos Rois, on fait mention du vin du coucher.

(13) Pierre de Rohan, Maréchal de Gié ; depuis il fut disgracié. Hercules Duc de Montbason, & Henry, Duc de Rohan, descendoient du Maréchal de Gié. Voyez le Dictionnaire de Moreri & les annotations de Godefroy sur l'Hist. de Louis XII par d'Auton, part. II, pag. 377.

(14) On appelloit un Chevalier accompli celui qui étoit *brave, gai, joli & amoureux.* Ces quatre épithètes caractérisoient alors l'homme agréable. On n'avoit rien à ajouter à son éloge, dès qu'on avoit dit de lui qu'il savoit également parler d'oiseaux, de chiens, d'armes & d'amours. Les femmes, présidant aux exercices & aux plaisirs des Chevaliers, y mettoient le sceau par leurs suffrages. Elles brilloient dans les entretiens où il en étoit question. On y dissertoit sur la métaphisique de l'amour. Ce sujet flatteur pour leur vanité devoit les intéresser. L'homme, qui y réussissoit le mieux, devenoit donc *l'homme du jour.*

(15) Il s'est glissé ici une erreur. Théo-

dore Terrail (a) Abbé d'*Ainay* n'étoit point l'oncle de Bayard. Il y avoit entre eux la distance du 3e au 5e degré. Cet Abbé d'*Ainay* mourut en 1505.

(16) Jacques Galiot de Genouillac, Seigneur d'Acier fut depuis Grand-Ecuyer, Grand-Maître de l'artillerie de France, & Sénéchal d'Armagnac. Sa fille épousa Charles de Crussol, Vicomte d'Uzés, Grand-Pannetier de France : de ce mariage sont issus les Ducs d'Uzés.

(17) Germain de Bonneval, un des favoris de Charles VIII, avoit été Enfant d'honneur de ce Monarque. Ce fut de lui, de Chastillon, & de Philibert de la Platiere, autrement Bourdillon, qu'on dit pour rimer au nom de Bonneval, que tous trois gouvernoient le Sang royal. C'étoit une allusion à l'intimité dans laquelle ils vivoient avec Charles VIII.

(18) Louis de Hédouville, Seigneur de Sandricourt. Il est célébre par le pas d'armes qu'il soutint le 16 Septembre 1493 à son château de Sandricourt près Pontoise. On a

(a) Supplément du Président Expilly, p. 435.

là (a) relation de ceux qui y combattirent, & les noms des Dames & Demoiselles qui y assisterent.

La maison de Hédouville porte d'or au chef d'azur, chargé d'un Lyon d'argent, lampassé de gueules.

(19) Le nom de Louis d'Ars est consigné glorieusement dans notre Histoire. Originaire du Dauphiné, il étoit le parent & le voisin de Bayard, qui le reconnoissoit pour son maître. Suivant l'Historien (b) moderne de Bayard, il existe encore des descendans de Louis d'Ars à quelques lieues de Grenoble. Ils languissent dans une sorte d'obscurité.

(20) Jacques de Chabannes sortit d'une maison qui a fourni trois Grand-Maîtres de France sous Charles VII, & ses quatre successeurs, & qui a contracté six alliances avec la Maison de Bourbon.

Les armes de Chabannes sont de gueules au Lyon herminé, armé, couronné, & lampassé d'or.

(21) Ce *Tartarin* étoit Aymon de Salvaing

(a) Lisez le Théâtre d'honneur &c. De Marc Wlson Seigneur de la Colombiere, chap. 9.

(b) Guyard de Berville écrivoit en 1768. Voyez son Ouvrage, p. 43.

Seigneur de Boissieu. Le surnom de *Tartarin* lui avoit été donné comme celui de *Piquet* à Bayard. Aymon de Salvaing étoit petit-fils de Catherine Terrail, tante de Bayard. Tous les Ecrivains Dauphinois ont célebré la Maison de Salvaing. La branche aînée subsiste en Savoye sous le nom des Marquis d'*Allinges*. Les Salvaing sont alliés aux plus illustres familles du Dauphiné & des provinces limitrophes. On voit dès 1112 un Aymond de Salvaing posséder des Fiefs & des Seigneuries par indivis avec les Comtes de Savoye, & transiger d'égal a égal avec les Souverains. Guiffray de Salvaing, Grand-Maître de l'Ordre des Templiers en 1285, fut un de ses descendans. Cette maison s'est subdivisée en plusieurs familles. Celle d'Aymond de Salvaing s'est fondue par les femmes dans la Maison de Sassenage.

Il en existe (a) trois branches en Auvergne ; celle de Boissieu de Maison-Neuve, celle de Boissieu de Serviere, & celle de Boissieu de Rochelaure.

Les armes de Salvaing sont de l'Empire à la bordure de France.

Les Salvaing avoient pour cri de guerre

(a) Hist. du Chevalier Bayard, par Guyard de Berville p. 477 & 478.

— *à Salvaing le plus Gorgias* — c'eſt-à-dire, le plus triomphant.

Leur deviſe étoit, *que ne feray-je pour elle!* Cette deviſe fait alluſion aux ſervices que Pierre de Salvaing rendit à Philippe de Valois. Il contribua à la réunion du Dauphiné avec la France.

(22) Guichardin (a), témoin oculaire, rapporte que les François l'appellerent, *mal de Naples*, mais qu'on nomma communément cette maladie, *le mal François*, ou *le Bollé*, les boutons. On s'eſt aſſuré, (ajoute-il), que ce mal avoit été apporté d'Eſpagne à Naples, & que les Eſpagnols l'avoient contracté en Amérique. La deſcription qu'il nous a laiſſée de cette maladie, & des ſymptômes qui l'accompagnoient, eſt effrayante. Le recit de Jean d'Auton (b) ſur ce ſujet offre un tableau hideux.

(23) En liſant ce qu'on appelle le procès manuſcrit du divorce, on ne peut s'empêcher de plaindre les malheurs de Jeanne. Cette Princeſſe s'étoit ſignalée par un attachement ſans bornes pour ſon époux. Elle employa

(a) Guichardin, Tome I, p. 205 & 206.

(b) Hiſt. de Louis XII, par Jean d'Auton, p. 224.

tout, pour le tirer de la prison où il étoit confiné. L'idifférence & les dédains de Louis ne furent point un motif pour qu'elle l'abandonnât dans son infortune. Après avoir vainement épuisé les sollicitations auprès d'Anne de Beaujeu, elle alla (a) se jetter aux pieds de Charles VIII son frere. Là, fondant en larmes, sa douleur lui prêta une éloquence si persuasive, que le jeune Roi lui répondit: *Vous aurez ce que vous desirez, ma sœur: Dieu veuille qu'un jour vous ne vous en repentiez pas!*

(24) L'auteur des Mémoires veut parler des Offices de Finance que Louis XII vendit pour fournir aux frais de l'expédition d'Italie. Le Monarque crut que ces offices étant d'un produit avantageux devoient subvenir aux besoins de l'État, & qu'il valoit mieux les vendre, que de charger la Nation de nouveaux subsides. Il ne considéra pas que les propriétaires de ces offices chercheroient à s'indemniser, qu'en derniere analise ce seroit aux dépens du peuple, & qu'en outre il donnoit à ces offices une existence légale en France. Il paroît cependant qu'il sentit ces inconvéniens;

(a) Extrait d'une Hist. latin du Duc d'Orléans, depuis Louis XII, p. 174 & 175.

car il hésita à promulguer cette loi bursale; & il y apposa la clause de pouvoir annéantir ces Offices, en remboursant la finance. Si Louis XII fit donc une faute à cet égard, d'ailleurs on ne peut qu'applaudir à son administration. Dès la premiere année de son regne, il annonça ce qu'il devoit être. Outre le joyeux avénement qu'il remit en entier, il diminua les tailles & les autres impôts. Il étendit son administration paternelle & bienfaisante sur toutes les parties de l'état. D'après le travail des Magistrats les plus éclairés de son tems, il rendit les fameuses Ordonnances qui l'ont placé au rang de nos Législateurs. La discipline des troupes, la nouvelle forme donnée au grand Conseil, ses ordonnances sur la police intérieure des Cours de judicature, ces Censeurs créés parmi ces Cours, qui veilloient pour rappeller leurs membres aux loix de l'honneur, & à ce qu'entre leurs mains la justice distributive se rendît promptement, l'érection de Parlements dans les Provinces où il n'y en avoit pas; telles furent les premieres opérations de ce Roi, surnommé justement *le Pere de son peuple.* Secondé par un Ministre digne de lui, par le vertueux d'Amboise, il se préparoit dès-lors l'amour de ses contem-

porains, les regrets des honnêtes gens quand il mourut, & l'admiration de la postérité.

(25) Jean-Jacques Trivulce, Maréchal de France, eut un neveu, Théodore Trivulce, qui fut honnoré de la même dignité. Le Président de Boissieu nous a conservé l'épitaphe latine de l'oncle qu'il avoit vue dans une Eglise de Milan.

En voici la traduction Françoise : *Ici repose le grand Jean-Jacques Trivulce, qui jamais ne reposa : faites silence.*

(26) C'est à cette époque qu'il faut placer le combat mémorable de Bayard avec *Hyacinthe Simonetta*, Gentilhomme Milanois. Le Loyal Serviteur a omis cette anecdote. Ce Simonetta étoit pétri de suffisance & de vanité. Rarement on est vain, sans être insolent. Simonetta offensa Bayard, qui le tua en champ clos. Ce combat eut lieu en Lombardie ; & l'on en regarda l'issue, disent les Ecrivains (a) d'après lesquels Expilly en parle dans son Supplément, comme un présage des calamités qui menaçoient Ludovic Sforce.

(a) Alciat dans son Traité latin sur le Duel, chap. 38, & du Rivail dans son Hist. MSS. des Allobroges.

(27) L'entretien de Bayard & de la Dame de *Fluxas*, doit rappeller à nos Lecteurs la converſation de la Trémoille avec la Dame dont il étoit amoureux : ce ſont deux tableaux qui peignent au naturel la *courtoiſie* de nos anciens Chevaliers. Dans ce ſiècle groſſier on allioit les agrémens de la galanterie avec les mœurs les plus pures.

(28) Le manchon de la Dame de Fluxas avoit un grand mérite aux yeux de Bayard. C'étoit pour lui ce que dans le langage de la chevalerie on appelloit *faveur*, *joyau*, *nobloy*, ou *enſeigne*. Sous ces dénominations, un Chevalier portoit dans les *Tournois* ou *Pas d'armes*, le *voile*, la *manche*, la *coëffe*, l'*écharpe*, ou telle autre partie de l'ajuſtement de la Dame qu'il aimoit. Le moindre ruban, venant de ſa main, lui étoit cher. Le deſir de plaire aux Dames animoit les combattans. On ſe nommoit hautement le *Servant d'amour* de celle à laquelle on étoit attaché. Les Dames elles-mêmes avouoient publiquement leurs *Servants d'amour*. On en vit dans ces fêtes amener ces ſuperbes eſclaves enchaînés; & elles ne leurs rendoient la liberté qu'au moment où ils alloient s'élancer dans la carrière. Un de nos anciens

Poëtes connoiſſoit bien l'influence de ce ſexe ſur l'ame des aſſaillants, lorſqu'à l'occaſion du fameux tournoy de Saint Denys, ſous Charles VI, en Mai 1389, il leurs diſoit:

Servans d'amour, regardez doulcement
Aux échaffauts, Anges de Paradis:
Lors jouſterez fort & joyeuſement;
Et vous ſerez honorez & chéris.

(29) Blanche de Montferrat avoit inſpiré le goût des Tournois à Philibert ſon fils, Duc de Savoye. Ce Prince pour l'amuſer, ainſi que Marguerite d'Autriche ſon épouſe, en ordonna un à Carignan en 1504. On trouve dans Guichenon (a) les détails de cette fête où ſe ſignala Philibert en abbatant d'un coup d'epée un de ſes adverſaires, à qui il rompit l'épaule. Guichenon a inſeré à la ſuite de cette relation celle (b) de la querelle des gens *mariés* avec les *non-mariés*. Plaçons-en ici un précis, il donnera une idée de l'eſprit du temps & du genre des entretiens qui alors faiſoient l'agrément d'un repas. Cette ſcène avoit eu lieu du tems du pere de Philibert de Savoye. Après beaucoup de propos ſur le mariage & ſur les

(a) Hiſt. Généalogique de la Royale Maiſon de Savoye, Tome I, p. 611.

(b) Tome III, p. 478 & 479.

Célibataires, Simon de Blonnay, Seigneur de Saint Pol en Chablais, qui étoit marié, soutint que les garçons ne valoient pas les hommes mariés, & que les Dames étoient plus vertueuses & plus dignes de rénommée, que les Demoiselles. Il offrit de soutenir son défi à la lance & à l'épée. Le Seigneur de Corsant accepta le défi. On convint que si le champion, soutenant la cause des gens mariés étoit vaincu, il iroit crier merci à Mademoiselle de Savoye & à toutes les Demoiselles de la maison. Il fut arrêté que dans le cas où le champion des *non-mariés* succomberoit, il crieroit merci à la Duchesse de Savoye & aux autres Dames.

Le champion des Dames l'emporta au grand regret des Demoiselles.

Fin des Observations.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DU CHEVALIER BAYARD.

Fin de la Table des Chapitres des Mémoires du Chevalier Bayard, contenus dans ce Vol.

